

PRESENTATION DU GUIDE ANALYTIQUE

Ce guide décrit le contenu des 486 rubriques de profession, niveau détaillé de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS). Il présente également, de façon plus synthétique, les 42 catégories socioprofessionnelles et les 8 groupes socioprofessionnels, niveaux agrégés de la nomenclature. Des tableaux placés en introduction récapitulent la correspondance entre ces différents niveaux.

En annexe, des indications viennent préciser la codification des activités d'aide familial, de femme de ménage et de gérant. Les catégories réservées aux personnes sans activité professionnelle font également l'objet d'une rapide présentation.

Sur le champ des emplois salariés d'entreprise, certaines rubriques de profession (PCS en 486 postes) sont décomposées à un niveau plus fin (PCS-ESE en 516 postes). Le guide s'achève par la présentation de ces rubriques, utilisées dans les déclarations d'entreprise.

PRÉSENTATION DES RUBRIQUES

La présentation des rubriques de profession comporte plusieurs niveaux :

- le titre précédé du code ;
- la description de la rubrique qui propose une définition synthétique de la rubrique ;
- les professions les plus typiques qui présentent les intitulés caractéristiques du contenu de la rubrique ;
- les professions assimilées qui indiquent l'ensemble des intitulés correspondant à la rubrique et en précisent les contours ;
- les professions exclues qui mentionnent les intitulés contigus ou homonymes, mais qui sont exclus de la rubrique.

Les listes d'intitulés des professions sont présentées sur deux colonnes. La première colonne indique :

- l'intitulé ;
- entre crochets, les éventuelles spécifications obligatoires, telles que le grade pour les agents de l'Etat, la fonction exercée, le caractère public de l'établissement employeur (<ETAT> pour les administrations nationales, <COLL. LOC.> pour les collectivités locales, <sauf Etat, coll. loc.> pour les autres cas), le secteur d'activité de l'établissement employeur, et la taille de l'entreprise (<PME> si le nombre de salariés est inférieur strictement à 500, <PE> si le nombre de salariés est strictement inférieur à 50, <ME> si le nombre de salariés est compris entre 50 et 499, <GE> si le nombre de salariés est supérieur ou égal à 500, <ND> pour non déclaré) ;
- entre parenthèses, les termes facultatifs qui peuvent être présents dans l'appellation.

La deuxième colonne précise le statut et la classification professionnelle correspondant à l'intitulé :

- la mention <NON SAL/IND.> indique que seuls les non-salariés et indépendants salariés sont classés dans la rubrique ;
- la mention <SALARIE> indique inversement que seuls les salariés sont classés dans la rubrique ;
- les indications <0 A 2>, <3 A 9>, <10 A 49>, <50 A 499>, <500 OU PLUS> et <ND> précisent le nombre de salariés employés par les non-salariés classés dans la rubrique ;
- les références à la classification professionnelle sont précisées comme suit :
 - <ONQ> pour les ouvriers non qualifiés, ouvriers spécialisés et manœuvres ;
 - <OQ> pour les ouvriers qualifiés ;
 - <EMP> pour les employés, quelle que soit leur qualification ;
 - <EQ> pour les employés qualifiés ;
 - <ENQ> pour les employés non qualifiés ;
 - <TECH> pour les techniciens et dessinateurs ;
 - <AM> pour les agents de maîtrise ;
 - <CADRE> pour les ingénieurs ou cadres ;
 - <QND> pour les non réponses.

NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

**3^{ème} édition
2003**

Version du 21 novembre 2016

SOMMAIRE

PRÉFACE.....	7
CORRESPONDANCE ENTRE LES DIFFERENTS NIVEAUX DE LA NOMENCLATURE.....	9
CORRESPONDANCE ENTRE LES GROUPES ET LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES.....	11
CORRESPONDANCE ENTRE LES PROFESSIONS ET LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	13
LES GRANDS CLIVAGES DE LA NOMENCLATURE.....	37
LE CLIVAGE SALARIES / INDEPENDANTS.....	39
LES CLIVAGES AU SEIN DES INDEPENDANTS : L'ACTIVITE ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.....	41
LES CLIVAGES AU SEIN DES SALARIES : LA CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE ET LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYEUR (PUBLIC / PRIVE).....	43
LE CLIVAGE ARTISANAL / INDUSTRIEL AU SEIN DES OUVRIERS.....	45
CONTENU DES RUBRIQUES DE PROFESSIONS.....	47
11 AGRICULTEURS SUR PETITE EXPLOITATION (MOINS DE 20 HECTARES EQUIVALENT-BLE).....	51
12 AGRICULTEURS SUR MOYENNE EXPLOITATION (DE 20 A 40 HECTARES EQUIVALENT-BLE ET ACTIVITES ASSIMILEES).....	55
13 AGRICULTEURS SUR GRANDE EXPLOITATION (40 HECTARES EQUIVALENT-BLE ET PLUS).....	63
21 ARTISANS.....	69
22 COMMERCANTS ET ASSIMILES.....	101
23 CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS.....	127
31 PROFESSIONS LIBERALES.....	137
33 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	149
34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES.....	165
35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES.....	177
37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE.....	191
38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE.....	221
42 PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS ET ASSIMILES.....	257
43 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL.....	271
44 CLERGE, RELIGIEUX.....	293
45 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	297
46 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES	307
47 TECHNICIENS.....	343
48 CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE.....	375
52 EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	395
53 POLICIERS ET MILITAIRES.....	411
54 EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE.....	421
55 EMPLOYES DE COMMERCE.....	441
56 PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS.....	455
62 OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL.....	467
63 OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL.....	523
64 CHAUFFEURS.....	553
65 OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT.....	561
67 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL.....	571
68 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL.....	593
69 OUVRIERS AGRICOLES.....	603
ANNEXES.....	611
ANNEXE 1 : LES AIDES FAMILIAUX.....	613
ANNEXE 2 : LE PERSONNEL DE MENAGE ET DE NETTOYAGE.....	615
ANNEXE 3 : LES GERANTS.....	617
ANNEXE 4 : LES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE.....	619
ANNEXE 5 : RUBRIQUES PROPRES A LA PCS-ESE.....	621
ANNEXE 6 : ERRATA.....	665

PRÉFACE

La nouvelle version de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS-2003) est le fruit du travail de rénovation accompli sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles PCS en vigueur depuis 1982.

La rénovation de la nomenclature a été menée en collaboration avec les partenaires de l'INSEE, dans le cadre de groupes de travail constitués au sein du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Un des objectifs poursuivis était le rapprochement de la PCS et du ROME, le répertoire opérationnel des métiers de l'ANPE.

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés. Au niveau le plus fin, un poste de la nomenclature PCS correspond à une profession, décrite par un code à 4 positions comportant trois chiffres et une lettre. Au niveau le plus agrégé se trouvent les groupes socioprofessionnels (8 postes, correspondant au premier chiffre de la PCS). Le niveau d'agrégation intermédiaire est celui des catégories socioprofessionnelles (42 postes, correspondant aux deux premiers chiffres de la PCS, avec une version agrégée en 24 postes). La version PCS-2003 laisse inchangés ces deux niveaux d'agrégation : les groupes et les catégories socioprofessionnels restent les mêmes que dans l'ancienne nomenclature de 1982. L'opération de rénovation a en effet uniquement porté sur le niveau le plus fin des professions (486 postes, avec une version plus détaillée à usage des entreprises en 516 postes).

Précisément, la rénovation opérée sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles a consisté à regrouper, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, des professions dont la distinction était devenue obsolète, et à l'inverse, à éclater des professions afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers (dans l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple), ainsi que de fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique).

LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU CODAGE DE LA PROFESSION

Un code de profession (code PCS) est défini sur la base de tout ou partie de l'information suivante :

- la profession, le métier ou l'emploi exercé ;
- le statut (par exemple indépendant, aide familial, salarié, ou apprenti);
- l'activité économique de l'établissement (code APE) ;
- le nombre de salariés de l'entreprise ;
- la nature de l'établissement employeur (public ou privé) ;
- la classification professionnelle (niveaux de qualification des conventions collectives pour les salariés d'entreprise, catégories A, B ou C pour les salariés de la Fonction Publique);
- la fonction exercée (par exemple production, manutention, gestion ou recherche);
- le sexe pour les aides familiaux d'artisans, de professions libérales et certaines professions du tertiaire lorsque l'appellation est floue ;
- la surface agricole utilisée ou la taille de l'exploitation pour les agriculteurs ;
- l'orientation principale agricole ainsi que la région où se situe l'exploitation pour les agriculteurs.

CORRESPONDANCE ENTRE LES DIFFERENTS NIVEAUX DE LA NOMENCLATURE

CORRESPONDANCE ENTRE LES GROUPES ET LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Niveau agrégé (8 postes dont 6 pour les actifs)	Niveau de publication courante (24 postes dont 19 pour les actifs)	Niveau détaillé (42 postes dont 32 pour les actifs)
1 Agriculteurs exploitants	10 Agriculteurs exploitants	11 Agriculteurs sur petite exploitation 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation 13 Agriculteurs sur grande exploitation
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21 Artisans	21 Artisans
	22 Commerçants et assimilés	22 Commerçants et assimilés
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	31 Professions libérales et assimilés	31 Professions libérales
	32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et Artistiques	33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
	36 Cadres d'entreprise	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entre- prise
4 Professions Intermédiaires	41 Professions intermédiaires de l'enseigne- ment, de la santé, de la fonction publique et assimilés	42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	47 Techniciens	47 Techniciens
	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	48 Contremaîtres, agents de maîtrise
5 Employés	51 Employés de la fonction publique	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires
	54 Employés administratifs d'entreprise	54 Employés administratifs d'entreprise
	55 Employés de commerce	55 Employés de commerce
	56 Personnels des services directs aux particuliers	56 Personnels des services directs aux Particuliers
6 Ouvriers	61 Ouvriers qualifiés	62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du Magasinage et du transport
	66 Ouvriers non qualifiés	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69 Ouvriers agricoles	69 Ouvriers agricoles
7 Retraités	71 Anciens agriculteurs exploitants	71 Anciens agriculteurs exploitants
	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	73 Anciens cadres et professions intermé- diaires	74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires
	76 Anciens employés et ouvriers	77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers
8 Autres personnes sans activité professionnelle	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	82 Inactifs divers (autres que retraités)	83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) 86 Personnes diverses sans activité profes- sionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

CORRESPONDANCE ENTRE LES PROFESSIONS ET LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Sur le champ des emplois salariés d'entreprise, certaines rubriques de profession (PCS en 486 postes) sont décomposées à un niveau plus fin (PCS-ESE en 516 postes). Les distinctions de la PCS-ESE sont utilisées dans les déclarations d'entreprise, notamment dans l'Enquête sur la Structure des Emplois (ESE), les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) et les Déclarations de Mouvement de Main d'Oeuvre (DMMO). Elles ne peuvent en revanche être chiffrées dans les enquêtes sur l'emploi et dans le recensement.

Les rubriques de PCS-ESE figurent en caractères italiques, et en retrait par rapport à la rubrique dont elles sont un éclatement.

11 AGRICULTEURS SUR PETITE EXPLOITATION

(moins de 20 hectares équivalent-blé)

- 111a Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
- 111b Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
- 111c Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
- 111d Eleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
- 111e Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
- 111f Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante

12 AGRICULTEURS SUR MOYENNE EXPLOITATION

(20 à 40 hectares équivalent-blé et activités assimilées)

Agriculteurs sur moyenne exploitation

- 121a Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures
- 121b Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
- 121c Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation
- 121d Eleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
- 121e Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation
- 121f Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante

Activités assimilées

- 122a Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
- 122b Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
- 122c Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés

13 AGRICULTEURS SUR GRANDE EXPLOITATION

(plus de 40 hectares équivalent-blé)

- 131a Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
- 131b Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
- 131c Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
- 131d Eleveurs d'herbivores, sur grande exploitation
- 131e Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
- 131f Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante

21 ARTISANS

Artisans en bâtiment, travaux publics, parcs et jardins

- 211a Artisans maçons
- 211b Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
- 211c Artisans couvreurs
- 211d Artisans plombiers, chauffagistes
- 211e Artisans électriciens du bâtiment
- 211f Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
- 211g Artisans serruriers, métalliers
- 211h Artisans en terrassement, travaux publics
- 211j Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes

Artisans en travail des métaux, mécanique, électromécanique, matériel électrique

- 212a Artisans mécaniciens en machines agricoles
- 212b Artisans chaudronniers
- 212c Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
- 212d Artisans divers de fabrication de machines

Artisans en textile, habillement, cuir

- 213a Artisans de l'habillement, du textile et du cuir

Artisans en ameublement, travail du bois, autres fabrications

- 214a Artisans de l'ameublement
- 214b Artisans du travail mécanique du bois
- 214c Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
- 214d Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)
- 214e Artisans d'art
- 214f Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers, matériel de précision)

Artisans en alimentation

- 215a Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés
- 215b Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
- 215c Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
- 215d Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés

Artisans en réparation, entretien

- 216a Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
- 216b Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
- 216c Artisans réparateurs divers

Autres services

- 217a Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
- 217b Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés
- 217c Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés
- 217d Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés
- 217e Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés

Assimilés artisans

- 218a Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés

Aides familiaux d'artisans

- 219a Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial

22 COMMERCANTS ET ASSIMILES

Petits et moyens grossistes (0 à 9 salariés)

- 221a Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés
- 221b Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés

Petits et moyens détaillants en alimentation (0 à 9 salariés)

- 222a Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
- 222b Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés

Petits et moyens détaillants spécialisés (par domaine) (0 à 9 salariés)

- 223a Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés
- 223b Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés
- 223c Fleuristes, de 0 à 9 salariés
- 223d Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés
- 223e Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
- 223f Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés
- 223g Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
- 223h Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés

Exploitants de cafés, restaurants, hôtels (0 à 9 salariés)

- 224a Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
- 224b Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés
- 224c Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
- 224d Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés

Intermédiaires du commerce (0 à 9 salariés)

225a Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés

Assurances, transports, tourisme (0 à 9 salariés)

- 226a Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
- 226b Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
- 226c Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés

Autres prestataires de services (0 à 9 salariés)

- 227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
- 227b Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
- 227c Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés
- 227d Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés

23 CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS OU PLUS

Chefs de grandes entreprises (500 salariés et plus)

231a Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus

Chefs de moyennes entreprises (de 50 à 499 salariés)

232a Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés

Chefs d'entreprises de 10 à 49 salariés

- 233a Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
- 233b Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
- 233c Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
- 233d Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés

31 PROFESSIONS LIBÉRALES

Professionnels de la santé

- 311a Médecins libéraux spécialistes
- 311b Médecins libéraux généralistes
- 311c Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
- 311d Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
- 311e Vétérinaires (libéraux ou salariés)
- 311f Pharmaciens libéraux

Professions libérales juridiques et techniques

- 312a Avocats
- 312b Notaires
- 312c Experts comptables, comptables agréés, libéraux

- 312d Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
- 312e Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
- 312f Architectes libéraux
- 312g Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses

Aides familiaux

- 313a Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif

33 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Personnels de direction

- 331a Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)

Ingénieurs et personnels techniques supérieurs

- 332a Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
- 332b Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux

Personnels administratifs (hors enseignement et patrimoine)

- 333a Magistrats
- 333b Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes
- 333c Cadres de la Poste
- 333d Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
- 333e Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
- 333f Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)

Officiers des Armées et de la Gendarmerie

- 334a Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)

Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

- 335a Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES

Enseignement secondaire

- 341a Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
- 341b Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs

Enseignement supérieur et recherche publique

- 342a Enseignants de l'enseignement supérieur
- 342b Professeurs et maîtres de conférences

- 342c *Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur*
- 342d *Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur*
- 342e Chercheurs de la recherche publique
- 342f *Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique*
- 342g *Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique*
- 342h *Allocataires de la recherche publique*

Orientation scolaire et professionnelle

- 343a Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle

Santé

- 344a Médecins hospitaliers sans activité libérale
- 344b Médecins salariés non hospitaliers
- 344c Internes en médecine, odontologie et pharmacie
- 344d Pharmaciens salariés

35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES
--

Documentation, patrimoine (fonction publique)

- 351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)

Journalisme, création littéraire

- 352a Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
- 352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Cadres de la presse écrite, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles

- 353a Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
- 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
- 353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles

Artistes

- 354a Artistes plasticiens
- 354b Artistes de la musique et du chant
- 354c Artistes dramatiques
- 354d Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
- 354e *Artistes de la danse*
- 354f *Artistes du cirque et des spectacles divers*
- 354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE

Etat-major (grandes entreprises de 500 salariés et plus)

371a Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières

- 372a Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
- 372b Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
- 372c Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
- 372d Cadres spécialistes de la formation
- 372e Juristes
- 372f Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Autres cadres des services administratifs et financiers

- 373a Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
- 373b Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
- 373c Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
- 373d Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises

Administration commerciale, fonction commerciale

- 374a Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
- 374b Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
- 374c Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 374d Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)

Publicité, relations publiques, communication

- 375a Cadres de la publicité
- 375b Cadres des relations publiques et de la communication

Cadres des services techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance et de l'immobilier, cadres des marchés financiers

- 376a Cadres des marchés financiers
- 376b Cadres des opérations bancaires
- 376c Cadres commerciaux de la banque
- 376d Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
- 376e Cadres des services techniques des assurances
- 376f Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
- 376g Cadres de l'immobilier

Hôtellerie, restauration

- 377a Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE

Etat-major (grandes entreprises)

380a Directeurs techniques des grandes entreprises

Agriculture, eaux et forêts

- 381a Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
381b *Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts*
381c *Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts*

Bâtiment, travaux publics

- 382a Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
382b Architectes salariés
382c Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
382d Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics

Electricité, électronique

- 383a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
383b Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
383c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel

Mécanique, travail des métaux

- 384a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
384b Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
384c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie et matériaux lourds)

- 385a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385b Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie)

- 386a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)
386b *Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau*
386c *Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)*
386d Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
386e Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

Fonctions connexes de la production : achats industriels, logistique, méthodes, contrôle-qualité, maintenance (hors informatique), environnement

- 387a Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
- 387b Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
- 387c Ingénieurs et cadres des méthodes de production
- 387d Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
- 387e Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
- 387f Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement

Informatique, télécommunications

- 388a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
- 388b Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
- 388c Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
- 388d Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
- 388e Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications

Transports (hors logistique)

- 389a Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
- 389b Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
- 389c Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande

42 PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS ET ASSIMILES

Ecoles maternelles et enseignement élémentaire

- 421a Instituteurs
- 421b Professeurs des écoles

Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation

- 422a Professeurs d'enseignement général des collèges
- 422b Professeurs de lycée professionnel
- 422c Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
- 422d Conseillers principaux d'éducation
- 422e Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement

Formation continue

- 423a Moniteurs d'école de conduite
- 423b Formateurs et animateurs de formation continue

Education sportive, sport professionnel

- 424a Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

Documentation, patrimoine

- 425a Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

43 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL SOCIAL

Infirmiers, sages-femmes et professions assimilées

- 431a Cadres infirmiers et assimilés
- 431b Infirmiers psychiatriques
- 431c Puéricultrices
- 431d Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
- 431e Sages-femmes (libérales ou salariées)
- 431f Infirmiers en soins généraux, salariés
- 431g Infirmiers libéraux

Kinésithérapeutes et spécialistes de la rééducation

- 432a Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux
- 432b Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés
- 432c Autres spécialistes de la rééducation, libéraux
- 432d Autres spécialistes de la rééducation, salariés

Techniciens médicaux, spécialistes de l'appareillage médical

- 433a Techniciens médicaux
- 433b Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
- 433c Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
- 433d Préparateurs en pharmacie

Spécialistes de l'intervention socio-éducative

- 434a Cadres de l'intervention socio-éducative
- 434b Assistants de service social
- 434c Conseillers en économie sociale familiale
- 434d Educateurs spécialisés
- 434e Moniteurs éducateurs
- 434f Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
- 434g Educateurs de jeunes enfants

Spécialistes de l'animation socioculturelle et des loisirs

- 435a Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
- 435b Animateurs socioculturels et de loisirs

44 CLERGE, RELIGIEUX

- 441a Clergé séculier
- 441b Clergé régulier

45 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Personnels administratifs

- 451a Professions intermédiaires de la Poste
- 451b Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
- 451c Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
- 451d Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
- 451e Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
- 451f Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)
 - 451g *Professions intermédiaires administratives des collectivités locales*
 - 451h *Professions intermédiaires administratives des hôpitaux*

Personnels de la police et des armées

- 452a Inspecteurs et officiers de police
- 452b Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie

46 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES

Secrétaires de niveau supérieur, maîtrises des services administratifs d'entreprise

- 461a Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)
 - 461b *Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)*
 - 461c *Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)*
- 461d Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
- 461e Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
- 461f Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs

Maîtrises des magasins de vente, fonction achat, administration commerciale

- 462a Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
- 462b Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
- 462c Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
- 462d Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
- 462e Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)

Techniciens des forces de vente, représentants

- 463a Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
- 463b Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
- 463c Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
- 463d Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)

463e Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)

Publicité, relations publiques, communication

464a Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)

464b Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)

Expression artistique, spectacles

465a Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)

465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)

465c Photographes (indépendants et salariés)

Transports, tourisme

466a Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)

466b Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)

466c Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)

Services techniques et commerciaux de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

467a Chargés de clientèle bancaire

467b Techniciens des opérations bancaires

467c Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances

467d Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale

Hôtellerie, restauration

468a Maîtrise de restauration : salle et service

468b Maîtrise de l'hébergement : hall et étages

47 TECHNICIENS (sauf techniciens tertiaires)

Agriculture, eaux et forêts

471a Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt

471b Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt

Bâtiment, travaux publics

472a Dessinateurs en bâtiment, travaux publics

472b Géomètres, topographes

472c Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics

472d Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales

Electricité, électromécanique et électronique

473a Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique

473b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique

473c Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique

Mécanique, travail des métaux

474a Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux

474b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux

474c Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie et matériaux lourds)

475a Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation

475b Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

476a Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition

476b Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois

Fonctions connexes de la production : logistique, maintenance (hors informatique), environnement

477a Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement

477b Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)

477c Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)

477d Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions

Informatique et télécommunications

478a Techniciens d'étude et de développement en informatique

478b Techniciens de production, d'exploitation en informatique

478c Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique

478d Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux

Techniciens experts et techniciens de la recherche publique

479a Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement

479b Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers

48 CONTREMAÎTRES, AGENTS DE MAÎTRISE (maîtrise administrative exclue)
--

Agriculture, eaux et forêts, métiers de la mer

480a Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture

480b Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche

Bâtiment, travaux publics

481a Conducteurs de travaux (non cadres)

481b Chefs de chantier (non cadres)

Electricité, électronique

482a Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique

Construction mécanique, travail des métaux

483a Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)

484a Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.

484b Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)

485a Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage

485b Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

Maintenance, entretien, travaux neufs

486a Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique

486b Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité et électronique

486c Agents de maîtrise en maintenance, installation en électromécanique

486d Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique

486e Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)

Entrepôt, magasinage, manutention

487a Responsables d'entrepôt, de magasinage

487b Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention

Restauration

488a Maîtrise de restauration : cuisine/production

488b Maîtrise de restauration : gestion d'établissement

52 EMPLOYÉS CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE
--

Employés de la Poste et de France Télécom (statut public)

521a Employés de la Poste

521b Employés de France Télécom (statut public)

Agents spécialisés des Impôts, du Trésor et des Douanes

522a Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, du Trésor, des Douanes

Adjoint administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)

- 523a Adjoint administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
- 523b *Adjoint administratifs de l'Etat (sauf Poste, France Télécom et agents spécialisés des Impôts, Trésor, Douanes)*
- 523c *Adjoint administratifs des collectivités locales*
- 523d *Adjoint administratifs des hôpitaux publics*

Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)

- 524a Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
- 524b *Agents administratifs de l'Etat (sauf Poste, France Télécom et agents spécialisés des Impôts, Trésor, Douanes)*
- 524c *Agents administratifs des collectivités locales*
- 524d *Agents administratifs des hôpitaux publics*

Agents de service de la fonction publique (y.c. enseignement) et assimilés (hôpitaux et cliniques privées)

- 525a Agents de service des établissements primaires
- 525b Agents de service des autres établissements d'enseignement
- 525c Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
- 525d Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)

Aides soignants et professions assimilées de la fonction publique ou du secteur privé

- 526a Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)
- 526b Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
- 526c Auxiliaires de puériculture
- 526d Aides médico-psychologiques
- 526e Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)

53 POLICIERS ET MILITAIRES

Police et surveillance pénitentiaire

- 531a Agents de police de l'Etat
- 531b Agents des polices municipales
- 531c Surveillants de l'administration pénitentiaire

Armée

- 532a Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
- 532b Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)
- 532c Hommes du rang (sauf pompiers militaires)

Pompiers, agents de surveillance des espaces naturels et du patrimoine

- 533a Pompiers (y.c. pompiers militaires)
- 533b Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
- 533c Agents de surveillance du patrimoine et des administrations

Agents de sécurité et de surveillance

- 534a Agents civils de sécurité et de surveillance
- 534b Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)

54 EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

Accueil et information

- 541a Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie)
- 541b *Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information*
- 541c *Agents d'accueil non qualifiés*
- 541d Standardistes, téléphonistes

Secrétariat, dactylographie

- 542a Secrétaires
- 542b Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte

Services comptables et administratifs

- 543a Employés des services comptables ou financiers
- 543b *Employés qualifiés des services comptables ou financiers*
- 543c *Employés non qualifiés des services comptables ou financiers*
- 543d Employés administratifs divers d'entreprises
- 543e *Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques*
- 543f *Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)*
- 543g *Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises*
- 543h *Employés administratifs non qualifiés*

Informatique

- 544a Employés et opérateurs d'exploitation en informatique

Services techniques et commerciaux de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

- 545a Employés administratifs des services techniques de la banque
- 545b Employés des services commerciaux de la banque
- 545c Employés des services techniques des assurances
- 545d Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés

Transport, tourisme

- 546a Contrôleurs des transports (personnels roulants)
- 546b Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
- 546c Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
- 546d Hôtesses de l'air et stewards
- 546e Autres agents et hôtesses d'accompagnement (transports, tourisme)

55 EMPLOYES DE COMMERCE

Approvisionnement, étiquetage

551a Employés de libre service du commerce et magasiniers

Caisse

552a Caissiers de magasin

Vente non spécialisée

553a Vendeurs non spécialisés

553b *Vendeurs polyvalents des grands magasins*

553c *Autres vendeurs non spécialisés*

Vente spécialisée (par domaines)

554a Vendeurs en alimentation

554b Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer

554c Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage

554d Vendeurs du commerce de fleurs

554e Vendeurs en habillement et articles de sport

554f Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique

554g Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)

554h Vendeurs de tabac, presse et articles divers

554j Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)

Vente par correspondance, télévente

555a Vendeurs par correspondance, télévendeurs

Vente en gros de biens d'équipement et de biens intermédiaires

556a Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

56 PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

Hôtels, cafés, restaurants

561a Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)

561b *Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés*

561c *Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés*

561d Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration

561e Employés de l'hôtellerie : réception et hall

561f Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie

Soins corporels

- 562a Manucures, esthéticiens (salariés)
- 562b Coiffeurs salariés

Intervention sociale et aide domestique

- 563a Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
- 563b Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
- 563c Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers

Divers

- 564a Concierges, gardiens d'immeubles
- 564b Employés des services divers

62 OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction

- 621a Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
- 621b Ouvriers qualifiés du travail du béton
- 621c Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
- 621d Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
- 621e Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
- 621f Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
- 621g Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)

Electricité, électronique

- 622a Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
- 622b Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés
 - 622c *Monteurs câbleurs qualifiés en électricité*
 - 622d *Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)*
 - 622e *Autres monteurs câbleurs en électronique*
 - 622f *Bobiniers qualifiés*
- 622g Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique

Travail des métaux

- 623a Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
- 623b Tuyauteurs industriels qualifiés
- 623c Soudeurs qualifiés sur métaux
 - 623d *Opérateurs qualifiés sur machine de soudage*
 - 623e *Soudeurs manuels*
- 623f Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
- 623g Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)

Mécanique, construction mécanique

- 624a Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
 - 624b *Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série*
 - 624c *Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série*
- 624d Monteurs qualifiés en structures métalliques
- 624e Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
- 624f Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
- 624g Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)

Industries agro-alimentaires, chimiques et dérivées (chimie, plasturgie, pharmacie, eau, énergie)

- 625a Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
- 625b Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
- 625c Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
- 625d Opérateurs de la transformation des viandes
- 625e Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)
 - 625f *Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agro-alimentaire (hors transformation des viandes)*
 - 625g *Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)*
- 625h Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)

Industries de transformation (métallurgie, production verrière, matériaux de construction)

- 626a Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626b Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626c Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton

Autres industries (textile, mégisserie, habillement, travail industriel du cuir, travail du bois, ameublement, papier-carton, impression)

- 627a Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
- 627b Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
- 627c Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
- 627d Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
- 627e Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
- 627f Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton

Maintenance, entretien des équipements industriels, réglage, travaux de laboratoire

- 628a Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
- 628b Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
- 628c Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)
- 628d Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
- 628e Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
- 628f Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
- 628g Ouvriers qualifiés divers de type industriel

63 OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL

Jardinage

631a Jardiniers

Bâtiment

- 632a Maçons qualifiés
- 632b Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
- 632c Charpentiers en bois qualifiés
- 632d Menuisiers qualifiés du bâtiment
- 632e Couvreurs qualifiés
- 632f Plombiers et chauffagistes qualifiés
- 632g Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
- 632h Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
- 632j Monteurs qualifiés en agencement, isolation
- 632k Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments

Electricité, électronique

- 633a Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)
- 633b Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)
- 633c Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
- 633d Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels

Mécanique, travail des métaux

- 634a Carrossiers d'automobiles qualifiés
- 634b Métalliers, serruriers qualifiés
- 634c Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
- 634d Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels

Textile, habillement, cuir

- 635a Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir

Alimentation, restauration

- 636a Bouchers (sauf industrie de la viande)
- 636b Charcutiers (sauf industrie de la viande)
- 636c Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
- 636d Cuisiniers et commis de cuisine

Divers

- 637a Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
- 637b Ouvriers d'art
- 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
- 637d Ouvriers qualifiés divers de type artisanal

64 CHAUFFEURS

Conducteurs routiers

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (*salariés*)
- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (*salariés*)

Chauffeurs de taxi et de voitures particulières

- 642a Conducteurs de taxi (*salariés*)
- 642b Conducteurs de voiture particulière (*salariés*)

Conducteurs livreurs, coursiers

- 643a Conducteurs livreurs, coursiers (*salariés*)

Environnement

- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

65 OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT

Conducteurs d'engins lourds de levage et de manœuvre

- 651a Conducteurs d'engin lourd de levage
- 651b Conducteurs d'engin lourd de manœuvre

Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes

- 652a Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
- 652b Dockers

Magasiniers

- 653a Magasiniers qualifiés

Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés

- 654a Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
 - 654b Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (*sauf remontées mécaniques*)
 - 654c Conducteurs qualifiés de systèmes de remontée mécanique

Autres agents qualifiés des transports

- 655a Autres agents et ouvriers qualifiés (*sédentaires*) des services d'exploitation des transports

Matelots (marine marchande), capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

- 656a Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (*salariés*)
 - 656b Matelots de la marine marchande
 - 656c Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (*salariés*)

67 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction

- 671a Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
- 671b Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales
 - 671c *Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton*
 - 671d *Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction*

Electricité, électronique

- 672a Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique

Forge, travail des métaux, mécanique

- 673a Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 673b Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
- 673c Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux

Industries de transformation (chimie, pharmacie, plasturgie, industrie agro-alimentaire, transformation des métaux, verre, matériaux de construction)

- 674a Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
- 674b Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
- 674c Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire
- 674d Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction
- 674e Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons

Autres industries (textile, habillement, cuir, bois, ameublement, papier-carton, impression, presse, édition)

- 675a Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir
- 675b Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
- 675c Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition

Manutention, tri, emballage, expéditions, divers

- 676a Manutentionnaires non qualifiés
- 676b Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
- 676c Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
- 676d Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
- 676e Ouvriers non qualifiés divers de type industriel

68 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL

Bâtiment

- 681a Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
- 681b Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment

Mécanique

- 682a Mécaniciens, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés

Alimentation

- 683a Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers

Nettoyement, assainissement, traitement des déchets

- 684a Nettoyeurs
- 684b Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Autres

- 685a Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

69 OUVRIERS AGRICOLES ET ASSIMILES

Agriculture, sylviculture

- 691a Conducteurs d'engin agricole ou forestier
- 691b Ouvriers de l'élevage
- 691c Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
- 691d Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
- 691e Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 691f Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture

Pêche, aquaculture

- 692a Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

LES GRANDS CLIVAGES DE LA NOMENCLATURE

LE CLIVAGE SALARIES / INDEPENDANTS

La nomenclature des catégories professionnelles (2 premiers chiffres de la PCS) opère une première distinction entre les catégories constituées principalement d'indépendants (catégories 11, 12, 13, 21, 22, 23 et 31), et les autres, constituées principalement de salariés. Cette distinction ne recouvre toutefois pas exactement le clivage entre salariés et indépendants :

- certaines rubriques de profession et catégories socioprofessionnelles sont mixtes du point de vue de cette distinction ;
- la notion « d'indépendant » est plus large que la notion de « non-salarié ».

Les exceptions au clivage salariés / indépendants

- La CS 31 - PROFESSIONS LIBERALES contient des salariés dans les rubriques suivantes :
 - 311c Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
 - 311d Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
 - 311e Vétérinaires (libéraux ou salariés)
 - 312a Avocats
- La CS 35 - PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES ne comprend que des rubriques mixtes, à l'exception de la rubrique 351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique), qui ne comporte que des salariés. Pour beaucoup de ces professions (journalistes, auteurs, artistes, etc.), la distinction entre salarié et indépendant est floue et peu pertinente.
- La CS 42 - PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS ET ASSIMILES comprend quelques rubriques contenant des indépendants :
 - 423a Moniteurs d'écoles de conduite
 - 423b Formateurs et animateurs de formation continue
 - 424a Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
- La CS 43 - PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL comprend trois rubriques d'indépendants :
 - 431g Infirmiers libéraux
 - 432a Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs libéraux
 - 432c Autres spécialistes de la rééducation et pédicures-podologues libérauxElle comprend aussi trois rubriques mixtes :
 - 431e Sages-femmes (libérales et salariées)
 - 433b Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
 - 433c Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
- La CS 46 - PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES comprend cinq rubriques mixtes :
 - 464a Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants et salariés)
 - 464b Interprètes, traducteurs (indépendants et salariés)
 - 465a Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
 - 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants et salariés)
 - 465c Photographes (indépendants et salariés)
- La CS 47 - TECHNICIENS contient une rubrique mixte : la rubrique 479b - Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers.

Extension de la notion d'indépendant

La notion « d'indépendant » recouvre toutes les personnes établies à leur compte, qui dirigent de droit une entreprise ou une société, ainsi que les aides familiaux non salariés. La personne concernée peut, néanmoins, occuper juridiquement une situation de salarié dans son entreprise. Un indépendant peut ou non avoir des salariés : la notion « d'indépendant » ne s'oppose pas à celle « d'employeur » ; elle est plus large.

De manière générale, sont considérées comme indépendantes, quelle que soit la déclaration du statut, les personnes exerçant les professions suivantes :

- Gérant de SARL (majoritaire ou non) ;
- PDG ;
- Directeur Général de société anonyme ;
- Président de société anonyme ;
- Associé de société en nom ;
- Associé de société de fait ;
- Commandité de société en commandite ;
- Chef d'entreprise ;
- Administrateur de société ;
- Agent d'assurance dirigeant un cabinet ;
- Associé d'un cabinet de groupe (professions libérales) ;
- Administrateur général d'entreprise publique ;
- Associé de GAEC (agriculture).

Parfois, la limite entre salariés et indépendants est difficile à établir. On appliquera les règles particulières suivantes :

- un médecin ayant à la fois une activité salariée et une activité libérale est classé en profession libérale ;
- les membres du clergé sont considérés conventionnellement comme salarié.

LES CLIVAGES AU SEIN DES INDEPENDANTS : L'ACTIVITE ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

L'activité de l'entreprise

Pour les petites entreprises, l'activité de l'entreprise correspond en général avec la déclaration de profession. **Lorsqu'il y a divergence entre la déclaration d'activité professionnelle et la déclaration d'activité économique, c'est l'activité économique qui prime** : par exemple, un indépendant déclarant comme profession « chauffeur livreur » et dont l'entreprise a pour activité économique « commerce de vin de gros » est classé en tant que commerçant grossiste en alimentation (codes 221a ou 233b) et non en tant que chauffeur livreur indépendant (codes 218a ou 233a).

Toutefois, aucune table de correspondance systématique n'existe entre l'activité principale de l'entreprise (son code APE) et le code des professions (PCS). Ainsi, les artisans classés en 214e - Artisans d'art peuvent se situer dans de nombreuses activités. De même, certaines activités économiques de la NAF recouvrent chacune plusieurs rubriques possibles d'indépendants au sens des professions.

Ceci est le cas, en particulier, pour :

- L'activité « Agence de presse » (NAF 924Z) qui peut correspondre :
 - à un journaliste indépendant (352a) ;
 - à un photographe de presse indépendant (465c, 233d) ;
 - à un agent de presse (352a).
- L'activité « Commerce de détail de viandes et produits à base de viande » (NAF 522C) qui peut concerner :
 - les bouchers (215b, 233b) ;
 - les charcutiers (215c, 233b) ;
 - les commerçants en lapins et volailles (222a, 222b, 233c).

La taille de l'entreprise

- Les **personnes exerçant les professions des catégories 31 et 35** sont classées dans leur rubrique, indépendamment du nombre de salariés employés. Par exemple, un notaire sera toujours classé dans la rubrique 312b - Notaires, quel que soit le nombre de salariés qu'il emploie dans son étude.
- Les **agriculteurs** sont classés selon la taille et l'orientation principale de leur exploitation (voir tableau pages 49 et 50). Pour les viticulteurs, arboriculteurs, horticulteurs, maraîchers et éleveurs d'herbivores, la région d'exploitation est également prise en compte. Les **entrepreneurs de travaux agricoles à façon (122a), les exploitants forestiers indépendants (122b) et les patrons pêcheurs et aquaculteurs (122c)** sont classés dans la catégorie 12 - Agriculteurs sur moyenne exploitation. Toutefois, ceux qui emploient 10 salariés ou plus sont classés dans la catégorie 23 (selon la taille de l'entreprise dans les rubriques 233b, 232a, 231a).
- Les **autres indépendants** employant de 0 à 9 salariés sont classés en artisans, commerçants ou dans les rubriques de professions intermédiaires selon leur activité. Si le nombre de salariés est supérieur ou égal à 10, ils sont classés dans la catégorie 23 « Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus ».
- Par exception, **certaines professions, en raison de leur importance financière**, sont toujours classées dans la catégorie 23 « Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus » même si le nombre de salariés employés est inférieur. Par exemple :
 - Un armateur employant de 0 à 49 salariés est codé en 233b ;
 - Un banquier ou un agent de change, un promoteur immobilier employant 0 à 49 salariés sont codés en 233d ;
 - Un administrateur de holding ou de groupe industriel, un PDG sont toujours classés dans la rubrique 231a.

LES CLIVAGES AU SEIN DES SALARIES : LA CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE ET LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYEUR (PUBLIC / PRIVE)

La classification professionnelle

Pour les salariés des groupes 3 - CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES, 4 - PROFESSIONS INTERMEDIAIRES, 5 - EMPLOYES et 6 - OUVRIERS, **les grandes stratifications de la nomenclature sont fondées sur l'appellation de profession et sur la classification professionnelle.**

Dans certains cas, l'appellation de profession suffit à situer un individu dans la hiérarchie des groupes socioprofessionnels (médecin, expert comptable, etc.). En général, toutefois, il est nécessaire de synthétiser plusieurs informations pour repérer correctement le premier chiffre du code de profession. La première d'entre elles est la classification professionnelle. Cette variable correspond aux principaux niveaux de qualification des conventions collectives pour les salariés d'entreprise, et aux catégories A, B et C pour les salariés de la fonction publique.

Lorsque l'on ne connaît pas la position dans la grille de classification professionnelle, des informations supplémentaires telles que l'indice, le grade ou le corps peuvent être nécessaires au chiffrage.

Le statut de l'établissement employeur : public / privé

Pour les salariés des groupes 3 - CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES, 4 - PROFESSIONS INTERMEDIAIRES et 5 - EMPLOYES, la nomenclature s'appuie sur la distinction public / privé. **Le secteur de l'Etat et des collectivités locales doit être compris dans un sens assez restrictif**, il comprend notamment :

- les ministères et leurs services,
- les communes, départements, régions et leurs services,
- les hôpitaux publics et l'ensemble de l'Assistance Publique,
- les CROUS, les centres de FPA et autres organismes rattachés à l'enseignement public,
- les offices de HLM,
- l'ANPE,
- la Poste,
- le personnel à statut public de France-Télécom,
- les ports et aéroports dépendant de chambre de commerce.

Dans certaines activités économiques, principalement la recherche, l'enseignement, l'action sociale, culturelle ou sportive, on considère comme relevant du public les salariés dont l'employeur est une mutuelle, une association loi 1901, une fondation etc. Ainsi, l'enseignement privé sous contrat et une partie de l'enseignement privé hors contrat relèvent, dans la nomenclature, du secteur public. Mais **ce secteur ne comprend pas les entreprises publiques et nationalisées** (SNCF, RATP, EDF-GDF, France-Télécom hors statut public, Aéroports de Paris, Ports autonomes, etc.).

Afin de limiter le nombre de rubriques, la distinction public / privé n'a pas été retenue de façon systématique. En particulier, les rubriques d'infirmiers, d'aides-soignants ou d'assistantes sociales comprennent aussi bien des salariés du public que du privé. Les rubriques de techniciens sont également mixtes, à l'exception de la rubrique 472d - « Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales » réservée au secteur public, et des rubriques 478a, 478b et 478c réservées au secteur privé. La séparation n'est pas effectuée pour les agents de maîtrise et les ouvriers (seuls les personnels de ménage ou de service exerçant dans les écoles ou hôpitaux sont distingués).

LE CLIVAGE ARTISANAL / INDUSTRIEL AU SEIN DES OUVRIERS

Les ouvriers qualifiés (catégories 62 et 63) et non qualifiés (catégories 67 et 68) sont distingués selon leur type d'activité : industriel ou artisanal. **La distinction entre ces deux types d'activité ne s'appuie pas sur la taille de l'entreprise, mais sur l'intitulé de profession** : par exemple, un plombier est un ouvrier de type artisanal, même s'il travaille pour Gaz de France. Néanmoins, les catégories d'ouvriers de type artisanal sont majoritairement composées d'ouvriers seuls ou en petite équipe, et souvent pour le compte d'une entreprise artisanale.

Pour les professions d'entretien, d'installation et de maintenance, la distinction s'appuie sur la nature de l'équipement sur lequel s'exerce l'activité. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'équipements industriels ou de matériels dont l'entretien s'effectue sur un lieu de production (matériel lourd de transport), l'activité est classée comme industrielle. A l'inverse, lorsqu'il s'agit d'équipements non industriels (véhicules automobiles, machines de bureau, etc.) ou d'équipements (ascenseurs d'immeuble) entretenus sur site non industriel, l'activité est classée comme artisanale.

CONTENU DES RUBRIQUES DE PROFESSIONS

NOTICE GÉNÉRALE SUR LES TROIS CATÉGORIES D'AGRICULTEURS **11, 12 ET 13**

Ce groupe socioprofessionnel est composé exclusivement d'individus qui exercent à titre professionnel une activité agricole, soit en qualité de chef d'exploitation, soit en qualité d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié. Par conséquent, cette activité ne comprend que des indépendants.

Les agriculteurs sont classés selon la taille et l'orientation de leur exploitation. L'orientation représente le type d'activité dans laquelle l'exploitation s'est spécialisée : culture de céréales – grandes cultures, maraîchage – horticulture, élevage de bovins, viticulture... La taille est une notion plus complexe que la simple surface physique mesurée en hectares ou en nombre de têtes de bétail. Elle doit permettre de comparer entre elles des exploitations de nature très différente. L'indicateur habituellement utilisé pour cet exercice est la marge brute standard, notion quasiment équivalente à une valeur ajoutée comptable. Ainsi, elle représente, pour une exploitation donnée, une sorte de valeur ajoutée normalisée, qui peut être décomposée par produit. Elle dépend de la taille physique de l'exploitation et de sa localisation géographique. Le tableau ci-après s'inspire largement de ces notions pour classer les agriculteurs. Cela explique, par exemple, pourquoi une exploitation de vignes et fruits de 7 hectares est considérée comme moyenne en zone 2 et 3 et grande en zone 1.

Les aides familiaux non salariés (voir annexe 1) sont classés comme la personne qu'ils aident, c'est-à-dire en exploitants agricoles. Les aides familiaux d'agriculteurs qui se déclarent salariés doivent être classés dans la catégorie 69 « Ouvriers agricoles ».

Le groupe socioprofessionnel des agriculteurs comporte trois catégories d'agriculteurs :

- sur petite exploitation ;
- sur moyenne exploitation ;
- sur grande exploitation.

La séparation des catégories est effectuée selon le critère de taille défini précédemment, la marge brute standard, qui tient compte de la surface agricole utilisée ou SAU de l'exploitation et de la zone géographique.

Délimitation des zones géographiques :

Maraîchage :

zone 1 : Alsace, Champagne-Ardenne, Centre, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Corse

zone 2 : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-Loire, Limousin.

Vignes et fruits :

zone 1 : Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Basse-Normandie, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Bretagne, Limousin.

zone 2 : Haute-Normandie, Centre, Lorraine, Franche-Comté, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

zone 3 : Midi-Pyrénées, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Corse.

Herbivores :

zone 1 : Champagne-Ardenne, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, Centre, Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.

zone 2 : Basse-Normandie, Ile-de-France, Alsace, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine.

zone 3 : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Bretagne.

CHIFFREMENT DES AGRICULTEURS EXPLOITANTS			
ORIENTATION DE L'EXPLOITATION ET ZONE (EVENTUELLEMENT)	SUPERFICIE LIMITE ET NUMÉRO DE RUBRIQUE (superficie en hectares SAU)		
	PETITE EXPLOITATION (moins de 20 ha équivalent-blé)	MOYENNE EXPLOITATION (de 20 à 40 ha équivalent-blé)	GRANDE EXPLOITATION (plus de 40 ha équivalent-blé)
GRANDES CULTURES	moins de 20 ha 111a	de 20 à 40 ha 121a	40 ha et plus 131a
MARAICHAGE - ZONE 1	moins de 0,5 ha 111b	de 0,5 à 1 ha 121b	1 ha et plus 131b
MARAICHAGE - ZONE 2	-	moins de 0,5 ha 121b	0,5 ha et plus 131b
VIGNES ET FRUITS - ZONE 1	moins de 1 ha 111c	de 1 à 2 ha 121c	2 ha et plus 131c
VIGNES ET FRUITS - ZONE 2	moins de 5 ha 111c	de 5 à 10 ha 121c	10 ha et plus 131c
VIGNES ET FRUITS - ZONE 3	moins de 7 ha 111c	de 7 à 14 ha 121c	14 ha et plus 131c
HERBIVORES - ZONE 1	moins de 30 ha 111d	de 30 à 60 ha 121d	60 ha et plus 131d
HERBIVORES - ZONE 2	moins de 25 ha 111d	de 25 à 50 ha 121d	50 ha et plus 131d
HERBIVORES - ZONE 3	moins de 20 ha 111d	de 20 à 40 ha 121d	40 ha et plus 131d
GRANIVORES	moins de 5 ha 111e	de 5 à 10 ha 121e	10 ha et plus 131e
POLYCULTURE - ELEVAGE	moins de 20 ha 111f	de 20 à 40 ha 121f	110 ha et plus 131f

11 AGRICULTEURS SUR PETITE EXPLOITATION (MOINS DE 20 HECTARES EQUIVALENT-BLE)

LES CATEGORIES VOISINES :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 21 - Artisans	Peuvent exercer un métier voisin	Activité ne relevant pas de l'agriculture
CS 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Peuvent exercer le même métier	Emploient 10 salariés ou plus
CS 48 - Contremaîtres et agents de maîtrise	Peuvent exercer le même métier	Salariés
CS 69- Ouvriers agricoles		

Les rubriques PCS :

- 111a Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
- 111b Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
- 111c Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
- 111d Eleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
- 111e Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
- 111f Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante

111a AGRICULTEURS SUR PETITE EXPLOITATION DE CÉRÉALES-GRANDES CULTURES

Agriculteur sur une petite exploitation dont l'agriculture générale est l'orientation dominante : la culture des céréales, des plantes industrielles, des plantes sarclées, des plantes fourragères et des légumes secs représente, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard de l'exploitation.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans l'activité NAF 011A.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <moins de 20 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de céréales (blé, avoine, maïs..) <moins de 20 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <moins de 20 ha>	<NON SAL>
Cultivateur d'oléagineux <moins de 20 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de betteraves <moins de 20 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de pommes de terre <moins de 20 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de riz <moins de 20 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de tabac <moins de 20 ha>	<NON SAL>

111b MARAICHERS, HORTICULTEURS SUR PETITE EXPLOITATION

Agriculteur sur une petite exploitation dont, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de la culture des légumes frais ou des fleurs, ou de pépinières.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 011C et 011D.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Horticulteur <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Maraîcher <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Pépiniériste <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Bulbiculteur <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Cultivateur d'endives <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de champignons <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de fleurs <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de graines <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de légumes <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de primeurs <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Endivier <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>
Jardinier horticulteur <moins de 1,5 ha>	<NON SAL>

111c VITICULTEURS, ARBORICULTEURS FRUITIERS SUR PETITE EXPLOITATION

Agriculteur sur une petite exploitation dont, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de la culture de la vigne ou des arbres fruitiers.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 011F et 011G.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <voir carte agri>	<NON SAL>
Aide familial <voir carte agri>	<NON SAL>
Petit arboriculteur <voir carte agri>	<NON SAL>
Propriétaire récoltant (vin de bordeaux) <moins de 7 ha>	<NON SAL>
Vigneron manipulant (champagne) <moins de 2 ha>	<NON SAL>
Viticulteur (languedoc) <moins de 9 ha>	<NON SAL>

111d ELEVEURS D'HERBIVORES SUR PETITE EXPLOITATION

Agriculteur sur une petite exploitation dont, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de l'élevage d'herbivores ou des prairies permanentes.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 012A, 012C et 013Z.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Eleveur <moins de 25 ha>	<NON SAL>
Eleveur de bovins <moins de 25 ha>	<NON SAL>
Eleveur de moutons <moins de 25 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <moins de 25 ha>	<NON SAL>
Eleveur de brebis, agneaux, chèvres <moins de 25 ha>	<NON SAL>
Eleveur de chevaux, poneys, poulains <moins de 25 ha>	<NON SAL>
Eleveur laitier <moins de 25 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS EXCLUES

Eleveur mixte bovins et porcs <moins de 10ha> ---> 111e si	<NON SAL>
--	-----------

111e ELEVEURS DE GRANIVORES ET ELEVEURS MIXTES SUR PETITE EXPLOITATION

Cette rubrique comprend les agriculteurs sur petite exploitation dont l'orientation dominante (en principe plus des deux tiers de la marge brute standard) est l'élevage des granivores. Elle comprend aussi les éleveurs mixtes d'herbivores et de granivores à condition que l'élevage des granivores représente plus des deux tiers de la marge brute standard de l'exploitation.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 012E, 012G, 012J et 013Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Eleveur <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Eleveur de porcs <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Eleveur de volailles <moins de 10 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Aviculteur <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Eleveur avicole <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Eleveur de cailles <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Eleveur de canards <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Eleveur de chiens <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Eleveur de gibier <moins de 10 ha>	<NON SAL>
Eleveur mixte bovins et porcs <moins de 10ha>	<NON SAL>
Naisseur de porcelets <moins de 10 ha>	<NON SAL>

111f AGRICULTEURS SUR PETITE EXPLOITATION SANS ORIENTATION DOMINANTE

Cette rubrique comprend les agriculteurs sur une petite exploitation de polyculture-élevage pour lesquels la répartition de marge brute n'a pas permis l'affectation dans une des rubriques précédentes.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 0111A à 011G, 012A à 012J et 013Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <moins de 20 ha>	<NON SAL>
Agriculteur en polyculture-élevage <moins de 23 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <moins de 20 ha>	<NON SAL>
Apiculteur	<NON SAL>
Eleveur d'escargots	<NON SAL>

12 AGRICULTEURS SUR MOYENNE EXPLOITATION (DE 20 A 40 HECTARES EQUIVALENT-BLE ET ACTIVITES ASSIMILEES)

Les règles de classement de l'ensemble des agriculteurs sont présentées pages 49 et 50.

Cette catégorie comprend les exploitations dont la superficie en équivalents-hectares blé est supérieure ou égale à 20 hectares mais inférieure à 40 hectares.

Les trois rubriques 122a « Entrepreneurs de travaux agricoles », 122b « Exploitants forestiers » et 122c « Patrons pêcheurs et aquaculteurs » sont classées conventionnellement dans la catégorie 12 « Agriculteurs sur moyenne exploitation » si les professionnels concernés emploient moins de 10 salariés, et dans la catégorie 23 « Chefs d'entreprise industrielle » s'ils emploient 10 salariés ou plus.

LES CATEGORIES VOISINES :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 21 - Artisans	Peuvent exercer un métier voisin	Activité ne relevant pas de l'agriculture
CS 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Peuvent exercer le même métier	Emploient 10 salariés ou plus
CS 48 - Contremaîtres et agents de maîtrise	Peuvent exercer le même métier	Salariés
CS 69- Ouvriers agricoles		

Les rubriques PCS :

Agriculteurs sur moyenne exploitation

- 121a Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures
- 121b Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
- 121c Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation
- 121d Eleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
- 121e Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation
- 121f Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante

Activités assimilées

- 122a Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
- 122b Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
- 122c Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés

121a AGRICULTEURS SUR MOYENNE EXPLOITATION DE CÉRÉALES-GRANDES CULTURES

Agriculteur sur une moyenne exploitation dont l'agriculture générale est l'orientation dominante : la culture des céréales, des plantes industrielles, des plantes sarclées, des plantes fourragères et des légumes secs représente, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard de l'exploitation.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans l'activité NAF 011A.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <20 ha à moins de 40 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de céréales (blé, avoine, maïs..) <20 ha à moins de 40 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <20 ha à moins de 40 ha>	<NON SAL>
Cultivateur d'oléagineux <20 ha à moins de 40 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de betteraves <20 ha à moins de 40 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de pommes de terre <20 ha à moins de 40 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de riz <20 ha à moins de 40 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de tabac <20 ha à moins de 40 ha>	<NON SAL>

121b MARAICHERS, HORTICULTEURS SUR MOYENNE EXPLOITATION

Agriculteur sur une moyenne exploitation dont, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de la culture des légumes frais ou des fleurs, ou de pépinières.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 011C et 011D.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Horticulteur <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Maraîcher <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Pépiniériste <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Bulbiculteur <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Cultivateur d'endives <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de champignons <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de fleurs <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de graines <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de légumes <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de primeurs <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Cultivateur de semences <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Endivier <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>
Jardinier horticulteur <1,5 ha à moins de 3 ha>	<NON SAL>

121c VITICULTEURS, ARBORICULTEURS FRUITIERS SUR MOYENNE EXPLOITATION

Agriculteur sur une moyenne exploitation dont, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de la culture de la vigne ou des arbres fruitiers.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 011F et 011G.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <voir carte agri>	<NON SAL>
Aide familial <voir carte agri>	<NON SAL>
Moyen arboriculteur <voir carte agri>	<NON SAL>
Propriétaire récoltant (vin de bordeaux) <7 ha à moins de 12 ha>	<NON SAL>
Vigneron manipulant (champagne) <2 ha à moins de 4 ha>	<NON SAL>
Viticulteur (languedoc) <9 ha à moins de 18 ha>	<NON SAL>

121d ELEVEURS D'HERBIVORES SUR MOYENNE EXPLOITATION

Agriculteur sur une moyenne exploitation dont, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de l'élevage d'herbivores ou des prairies permanentes.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 012A, 012C et 013Z.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Eleveur <25 ha à moins de 50 ha>	<NON SAL>
Eleveur de bovins <25 ha à moins de 50 ha>	<NON SAL>
Eleveur de moutons <25 ha à moins de 50 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <25 ha à moins de 50 ha>	<NON SAL>
Eleveur de brebis, agneaux, chèvres <25 ha à moins de 50 ha>	<NON SAL>
Eleveur de chevaux, poneys, poulains <25 ha à moins de 50 ha>	<NON SAL>
Eleveur laitier <25 ha à moins de 50 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS EXCLUES

Eleveur mixte bovins et porcs <10 ha à moins de 20 ha> ---> 121e si	<NON SAL>
---	-----------

121e ELEVEURS DE GRANIVORES ET ELEVEURS MIXTES SUR MOYENNE EXPLOITATION

Cette rubrique comprend les agriculteurs sur moyenne exploitation dont l'orientation dominante (en principe plus des deux tiers de la marge brute standard) est l'élevage des granivores. Elle comprend aussi les éleveurs mixtes d'herbivores et de granivores à condition que l'élevage des granivores représente plus des deux tiers de la marge brute standard de l'exploitation.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 012E, 012G, 012J et 013Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Eleveur <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Eleveur de porcs <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Eleveur de volailles <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Aviculteur <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Eleveur avicole <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Eleveur de cailles <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Eleveur de canards <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Eleveur de chiens <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Eleveur de gibier <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Eleveur mixte bovins et porcs <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>
Naisseur de porcelets <10 ha à moins de 20 ha>	<NON SAL>

121f AGRICULTEURS SUR MOYENNE EXPLOITATION SANS ORIENTATION DOMINANTE

Cette rubrique comprend les agriculteurs sur une moyenne exploitation de polyculture-élevage, pour lesquels la répartition de marge brute n'a pas permis l'affectation dans une des rubriques précédentes.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 0111A à 011G, 012A à 012J et 013Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <23 ha à moins de 45 ha>	<NON SAL>
Agriculteur en polyculture-élevage <23 ha à moins de 45 ha>	<NON SAL>
Aide familial <23 ha à moins de 45 ha>	<NON SAL>

**122a ENTREPRENEURS DE TRAVAUX AGRICOLES A FACON,
DE 0 À 9 SALARIES**

Entrepreneurs employant de 0 à 9 salariés et effectuant, pour le compte de leurs clients, certains travaux agricoles particuliers. Ils gèrent leur entreprise, et assurent l'entretien de leur matériel.

Les entrepreneurs employant 10 à 49 salariés sont classés en rubrique 233b.

L'entreprise de ces personnes est classée dans les activités NAF 014A, 014D et 015Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Entrepreneur de travaux agricoles <NON SAL><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Entrepreneur de battage <NON SAL><0 A 9,ND>

**122b EXPLOITANTS FORESTIERS INDEPENDANTS,
DE 0 À 9 SALARIES**

Entrepreneurs employant de 0 à 9 salariés et assurant l'entretien et l'exploitation de coupes ou de forêts.

Les entrepreneurs employant 10 à 49 salariés sont classés en rubrique 233b.

L'entreprise de ces exploitants est classée dans les activités NAF 020A, 020B et 020D.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bûcheron <NON SAL><0 A 9,ND>

Exploitant forestier <NON SAL><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan charbonnier <NON SAL><0 A 9,ND>

Débardeur <NON SAL><0 A 9,ND>

Schlitteur <NON SAL><0 A 9,ND>

Sylviculteur <NON SAL><0 A 9,ND>

**122c PATRONS PECHEURS ET AQUACULTEURS,
DE 0 À 9 SALARIES**

Professionnels établis à leur compte et exploitant les produits de la vie aquatique. Ils ont les responsabilités commerciales et de gestion de leur entreprise.

Les entrepreneurs employant 10 à 49 salariés sont classés en rubrique 233b.

L'entreprise de ces personnes est classée dans les activités NAF 050A et 050C.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aquaculteur	<NON SAL><0 A 9,ND>
Patron pêcheur	<NON SAL><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Capitaine de pêche	<NON SAL><0 A 9,ND>
Conchyliculteur	<NON SAL><0 A 9,ND>
Mytiliculteur	<NON SAL><0 A 9,ND>
Ostréiculteur	<NON SAL><0 A 9,ND>
Pisciculteur	<NON SAL><0 A 9,ND>
Pêcheur	<NON SAL><0 A 9,ND>
Salinier	<NON SAL><0 A 9,ND>

13 AGRICULTEURS SUR GRANDE EXPLOITATION (40 HECTARES EQUIVALENT-BLE ET PLUS)

Les règles de classement de l'ensemble des agriculteurs sont présentées pages 49 et 50.

Cette catégorie comprend les exploitations dont la superficie en équivalents-hectares blé est supérieure ou égale à 40 hectares.

LES CATEGORIES VOISINES :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 21 - Artisans	Peuvent exercer un métier voisin	Activité ne relevant pas de l'agriculture
CS 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Peuvent exercer le même métier	Emploient 10 salariés ou plus
CS 48 - Contremaîtres et agents de maîtrise CS 69- Ouvriers agricoles	Peuvent exercer le même métier	Salariés

Les rubriques PCS :

- 131a Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
- 131b Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
- 131c Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
- 131d Eleveurs d'herbivores, sur grande exploitation
- 131e Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
- 131f Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante

131a AGRICULTEURS SUR GRANDE EXPLOITATION DE CÉRÉALES-GRANDES CULTURES

Agriculteur sur une grande exploitation dont l'agriculture générale est l'orientation dominante : la culture des céréales, des plantes industrielles, des plantes sarclées, des plantes fourragères et des légumes secs représente, en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard de l'exploitation.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans l'activité NAF 011A.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <40 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de céréales (blé, avoine, maïs..) <40 ha ou plus>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <40 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur d'oléagineux <40 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de betteraves <40 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de pommes de terre <40 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de riz <40 ha ou plus >	<NON SAL>
Cultivateur de tabac <40 ha ou plus>	<NON SAL>

131b MARAICHERS, HORTICULTEURS SUR GRANDE EXPLOITATION

Agriculteur sur une grande exploitation dont en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de la culture des légumes frais ou des fleurs, ou de pépinières.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 011C et 011D.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Horticulteur <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Maraîcher <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Pépiniériste <3 ha ou plus>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Bulbiculteur <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de champignons <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de fleurs <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de graines <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de légumes <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de primeurs <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Cultivateur de semences <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Endivier <3 ha ou plus>	<NON SAL>
Jardinier horticulteur <3 ha ou plus>	<NON SAL>

131c VITICULTEURS, ARBORICULTEURS FRUITIERS SUR GRANDE EXPLOITATION

Agriculteur sur une grande exploitation dont en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de la culture de la vigne ou des arbres fruitiers.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 011F et 011G.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <voir carte agri>	<NON SAL>
Aide familial <voir carte agri>	<NON SAL>
Gros arboriculteur <voir carte agri>	<NON SAL>
Propriétaire récoltant (vin de bordeaux) <12 ha ou plus>	<NON SAL>
Vigneron manipulant (champagne) <4 ha ou plus>	<NON SAL>
Viticulteur (languedoc) <18 ha ou plus>	<NON SAL>

131d ELEVEURS D'HERBIVORES SUR GRANDE EXPLOITATION

Agriculteur sur une grande exploitation dont en principe, plus des deux tiers de la marge brute standard proviennent de l'élevage d'herbivores ou des prairies permanentes.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 012A, 012C et 013Z.

Attention : la région détermine aussi l'importance de l'exploitation (voir pages 49 et 50).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Eleveur <50 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de bovins <50 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de moutons <50 ha ou plus>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <50 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de brebis, agneaux, chèvres <50 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de chevaux, poneys, poulains <50 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur laitier <50 ha ou plus>	<NON SAL>

PROFESSIONS EXCLUES

Eleveur mixte bovins et porcs <20 ha ou plus> ---> 131e si	<NON SAL>
--	-----------

131e ELEVEURS DE GRANIVORES ET ELEVEURS MIXTES SUR GRANDE EXPLOITATION

Cette rubrique comprend les agriculteurs sur grande exploitation dont l'orientation dominante (en principe plus des deux tiers de la marge brute standard) est l'élevage des granivores. Elle comprend aussi les éleveurs mixtes d'herbivores et de granivores à condition que l'élevage des granivores représente plus des deux tiers de la marge brute standard de l'exploitation.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 012E, 012G, 012J et 013Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Eleveur <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de porcs <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de volailles <20 ha ou plus>	<NON SAL>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Aviculteur <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur avicole <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de cailles <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de canards <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de chiens <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur de gibier <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Eleveur mixte bovins et porcs <20 ha ou plus>	<NON SAL>
Naisseur de porcelets <20 ha ou plus>	<NON SAL>

131f AGRICULTEURS SUR GRANDE EXPLOITATION SANS ORIENTATION DOMINANTE

Cette rubrique comprend les agriculteurs sur une grande exploitation de polyculture-élevage, pour lesquels la répartition de marge brute n'a pas permis l'affectation dans une des rubriques précédentes.

L'exploitation de ces agriculteurs est classée dans les activités NAF 0111A à 011G, 012A à 012J et 013Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur <45 ha ou plus>	<NON SAL>
Agriculteur en polyculture-élevage <45 ha ou plus>	<NON SAL>
Aide familial <45 ha ou plus>	<NON SAL>

21 ARTISANS

Le champ de l'artisanat de la nomenclature recouvre d'assez près le champ officiel au sens du « Répertoire des métiers ». On notera en particulier que les boulangers, les bouchers, les charcutiers, les chauffeurs de taxi et les coiffeurs font partie du champ de l'artisanat.

De façon plus stricte que pour le Répertoire des métiers, la taille de l'établissement est obligatoirement inférieure à 10 salariés. Il faut noter par ailleurs :

- l'inclusion des transporteurs indépendants routiers et fluviaux (rubrique 218a), car ils auraient mal trouvé leur place dans une autre catégorie ;
- l'exclusion des photographes (alors que certains photographes peuvent s'inscrire au Répertoire des métiers) et, de façon plus générale, celle de diverses professions relevant des arts graphiques, de la décoration et de la mode, de professionnels de l'auxiliarat des arts et des spectacles (en général catégorie 46 et parfois 35).

Les aides familiaux non salariés d'artisan font l'objet d'un traitement particulier (voir annexe 1) : s'ils participent à l'activité principale de l'entreprise (par exemple, fils maçon aidant son père), ils sont classés dans la rubrique d'artisan correspondant à leur métier. Si, au contraire, il s'agit d'un travail administratif ou commercial (par exemple, femme d'artisan faisant la vente, la comptabilité), ils sont classés en 219a « Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial », quelle que soit l'activité de l'entreprise.

LES CATEGORIES VOISINES :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus	Indépendants : pouvant avoir la même activité économique	Emploient 10 salariés ou plus
CS 22 - Commerçants et assimilés	Indépendants, de 0 à 9 salariés	Activités où l'aspect « échange » est moins important que l'aspect production
CS 48 - Contremaîtres et agents de maîtrise CS 56 - Personnels des services directs aux particuliers CS 63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal CS 64 - Chauffeurs	Peuvent exercer le même métier que les artisans	Salariés
CS 54 - Employés administratifs d'entreprise CS 55 - Employés de commerce	Peuvent exercer, en entreprise, le même métier que les aides familiaux d'artisans	Salariés
CS 11, 12, 13 - Agriculteurs	Indépendants : en général de 0 à 9 salariés	Agriculture ou activités connexes, sylviculture, pêche ou aquaculture
CS 62 - Ouvriers qualifiés de type industriel CS 65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage, des transports CS 67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel CS 68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Peuvent exercer le même métier que les artisans	Salariés

Les rubriques PCS :

Artisans en bâtiment, travaux publics, parcs et jardins

- 211a Artisans maçons
- 211b Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
- 211c Artisans couvreurs
- 211d Artisans plombiers, chauffagistes
- 211e Artisans électriciens du bâtiment
- 211f Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
- 211g Artisans serruriers, métalliers
- 211h Artisans en terrassement, travaux publics
- 211j Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes

Artisans en travail des métaux, mécanique, électromécanique, matériel électrique

- 212a Artisans mécaniciens en machines agricoles
- 212b Artisans chaudronniers

- 212c Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
- 212d Artisans divers de fabrication de machines

Artisans en textile, habillement, cuir

- 213a Artisans de l'habillement, du textile et du cuir

Artisans en ameublement, travail du bois, autres fabrications

- 214a Artisans de l'ameublement
- 214b Artisans du travail mécanique du bois
- 214c Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
- 214d Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)
- 214e Artisans d'art
- 214f Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers, matériel de précision)

Artisans en alimentation

- 215a Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés
- 215b Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
- 215c Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
- 215d Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés

Artisans en réparation, entretien

- 216a Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
- 216b Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
- 216c Artisans réparateurs divers

Autres services

- 217a Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
- 217b Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés
- 217c Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés
- 217d Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés
- 217e Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés

Assimilés artisans

- 218a Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés

Aides familiaux d'artisans

- 219a Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial

211a ARTISANS MACONS

Artisans qui, à l'aide de pierres, briques, céramique, agglomérés, béton, ciment, plâtre, procèdent à la construction ou au revêtement des murs, plafonds, planchers et cloisons.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 452A, 452B, 452V et 454A.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Entrepreneur en maçonnerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maçon	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan du bâtiment <hors installation et finition du bâtiment>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Entrepreneur du bâtiment	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Etanchéiste, étancheur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tâcheron <bâtiment>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

211b ARTISANS MENUISIERS DU BATIMENT, CHARPENTIER EN BOIS

Artisans qui réalisent les charpentes en bois des bâtiments, fabriquent ou installent d'autres parties en bois des immeubles et des locaux, ou encore assurent l'isolation de ceux-ci.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 452L et 454C.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan charpentier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <menuiserie, charpenterie>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Charpentier menuisier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Menuisier d'agencement	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Menuisier du bâtiment	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Entrepreneur en charpente	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Entrepreneur en menuiserie <sauf ameublement, menuiserie industrielle>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Installateur d'exposition	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Installateur de cuisines	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Installateur de magasin	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Menuisier <sauf ameublement, menuiserie industrielle>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Menuisier boiseur, coffreur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Menuisier charpentier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Poseur, raboteur de parquets	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Raboteur vitrificateur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

211c ARTISANS COUVREURS

Artisans spécialisés dans la mise en place et la réparation des couvertures d'immeubles.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 452J, 452K, 453C à 453F.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan, chef d'entreprise <couverture>
Couvreur

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charpentier couvreur
Plombier couvreur
Plombier zingueur
Zingueur

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

211d ARTISANS PLOMBIERS, CHAUFFAGISTES

Artisans spécialisés dans la mise en place et la réparation des installations de plomberie, de chauffage et de climatisation, des installations sanitaires.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 452J, 452K, 453C à 453F.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan, chef d'entreprise <plomberie, installation sanitaire>
Electromécanicien s.a.i <électricité-électronique>
Installateur en sanitaire
Plombier
Plombier chauffagiste

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dépanneur de chaudières <sauf industrie>
Entrepreneur en plomberie, sanitaire
Ferblantier installateur
Tuyauteur <bâtiment>

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ramoneur ---> 217e

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

211e ARTISANS ELECTRICIENS DU BATIMENT

Artisans réalisant ou réparant les installations électriques dans les bâtiments et locaux.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans l'activité NAF 453A.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan, chef d'entreprise <installation électrique>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Electricien général	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Installateur en électricité	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Electricien <btp ou hors industrie, commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Electricien d'installation	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Electricien de chantier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Electricien plombier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Electricien plombier chauffagiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Installateur d'antennes	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Installateur en alarme	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Installateur téléphonique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Monteur d'enseignes	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Electromécanicien --->212d si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Radio-électricien <sauf commerce > ---> 216c si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Réparateur d'ordinateurs --> 216c si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

211f ARTISANS DE LA PEINTURE ET DES FINITIONS DU BATIMENT

Artisans qui se chargent de revêtir des locaux de peinture, tissus, carrelages, papiers peints, vitres ou autres revêtements analogues, ainsi que de l'isolation.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 454J et 454L.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan, chef d'entreprise <peinture, aménagement, finition du bâtiment>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Carreleur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre en bâtiment, décoration	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Plâtrier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tapissier peintre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Miroitier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Moquetteur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mosaïste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre ravaleur, enduiseur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Plaquiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Plâtrier-peintre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Poseur de revêtements de sol	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Solier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Vitrier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Poseur de parquets ---> 211b	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
------------------------------	--------------------------

211g ARTISANS SERRURIERS, METALLIERS

Artisans qui réalisent et posent les charpentes métalliques des bâtiments, ou bien fabriquent ou installent d'autres parties en métal des immeubles et des locaux.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 286F, 287A à 287P, 454D.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan, chef d'entreprise <métallerie, serrurerie>

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Métallier

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Serrurier

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charpentier fer

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Entrepreneur en menuiserie métallique

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Ferronnier

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Installateur de stores, de fermetures

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Menuisier en alliage léger

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Rampiste

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

211h ARTISANS EN TERRASSEMENT, TRAVAUX PUBLICS

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans l'activité NAF 451A.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan en travaux publics <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan <travaux d'aménagement> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Entrepreneur de travaux publics <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Terrassier <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

211j ARTISANS EN PARCS ET JARDINS, PAYSAGISTES

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans l'activité NAF 014B.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan en parcs et jardins <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Paysagiste <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Entrepreneur de parcs et jardins <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Entrepreneur en aménagement d'espaces verts <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Jardinier <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

212a ARTISANS MECANICIENS EN MACHINES AGRICOLES

Artisans spécialisés dans l'entretien, la réparation ou éventuellement la fabrication du matériel agricole.

L'entreprise de ces artisans est classée dans les activités NAF 293A, 293C et 293D.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Mécanicien réparateur de machines agricoles <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan en machines agricoles <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Artisan rural <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Artisan, chef d'entreprise <mécanique agricole> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Carrossier mécanicien agricole <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Forgeron <mécanique agricole> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Maréchal <machines agricoles, ferrant,...> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Réparateur de motoculteurs <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

212b ARTISANS CHAUDRONNIERS

Artisans qui travaillent les métaux. Ils peuvent également assurer l'entretien de leurs réalisations.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 283A à 283C.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan chaudronnier <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Forgeron <sauf mécanique agricole> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan <métallurgie, chaudronnerie, forge> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Artisan, chef d'entreprise <métallurgie, chaudronnerie, forge> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Charpentier métallier <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Soudeur <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

**212c ARTISANS EN MECANIQUE GENERALE, FABRICATION ET TRAVAIL DES METAUX
(hors horlogerie et matériel de précision)**

Artisans qui fabriquent des outils, des couteaux, et divers objets à organes mécaniques à base de métaux. Ils assurent également l'entretien et la réparation de ces derniers.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 285A à 285D.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan en mécanique générale
Coutelier

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affûteur
Fabricant d'outils
Fabricant de serrures
Ferblantier
Polisseur sur métaux
Taillandier

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Artisan en machines agricoles ---> 212a si
Artisan mécanicien auto ---> 216a si

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

212d ARTISANS DIVERS DE FABRICATION DE MACHINES

Artisans qui fabriquent des machines non citées ailleurs, donc hors mécanique générale, travail des métaux, horlogerie et matériel de précision, réparation automobile, mécanique agricole. Ils peuvent également assurer la maintenance, l'entretien et la réparation de ces machines.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 286A à 287P.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Fabricant d'armes	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de bateaux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan en électronique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan mécanicien <sauf réparation automobile, mécanique agricole>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <sauf réparation automobile, mécanique agricole>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant d'ordinateurs <sauf réparation>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant d'équipements automobiles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mécanicien de marine	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mécanicien en moules	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Artisan en machines agricoles ---> 212a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan mécanicien auto ---> 216a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

213a ARTISANS DE L'HABILLEMENT, DU TEXTILE ET DU CUIR

Artisans qui confectionnent, ou éventuellement réparent, des vêtements, des produits textiles, en cuir, ou qui apprêtent les peaux (à l'exception des artisans d'art). Ils peuvent vendre leurs produits soit à des clients au détail qui leur ont passé commande, soit à des grossistes ou des donneurs d'ordre. Les travailleurs à domicile pour le compte d'une entreprise ne sont pas considérés comme artisans, mais comme salariés.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 171A à 193Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Couturière (à domicile, à façon,...)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maroquinier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tailleur (messieurs, dames en confection,...)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan en confection	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan en cuir	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan en peaux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <textile, habillement, cuir>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Bottier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Brodeuse <sauf à la main>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Couturier tapissier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Entrepreneur en confection	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de chaussures	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fourreur <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gantier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Modiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Retoucheuse de vêtements	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sellier (bourrelier)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tanneur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tisseur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tricoteur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Veloutier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Voilier (gréeur...)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Brodeuse à la main ---> 214e si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tisserand à la main ---> 214e si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

214a ARTISANS DE L'AMEUBLEMENT

Artisans fabriquant des meubles (à l'exception des artisans d'art), parfois les rénovant, les réparant, les entretenant, ou effectuant des tâches liées à l'ameublement de locaux privés ou professionnels (tapisserie, décoration).

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 361A à 361M.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ebéniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Menuisier en meubles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tapissier décorateur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan décorateur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, entrepreneur <ameublement>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Matelassier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Menuisier ébéniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tapissier en siège, d'ameublement, ensemblier, villier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Vernisseur <bois, ameublement>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

214b ARTISANS DU TRAVAIL MECANIQUE DU BOIS

Artisans spécialisés dans la première transformation du bois, ou dans la fabrication d'objets divers en bois, autres que les meubles.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 201A à 205A.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Entrepreneur de scierie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de caisses, palans	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan, entrepreneur <travail mécanique du bois>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Charron (menuisier, carrossier.)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sabotier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Scieur de bois	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tonnelier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Vannier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

214c ARTISANS DU PAPIER, DE L'IMPRIMERIE ET DE LA REPRODUCTION

Artisans spécialisés dans la maquette, l'impression, le brochage, la reliure ou la réparation de supports imprimés (livres, catalogues, brochures, tracts, affiches, cartes de visite,...), à l'exception des artisans d'art.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 211A à 223E.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Editeur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Imprimeur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan, chef d'entreprise <imprimerie-presse-édition>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, entrepreneur <papier-carton>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Brocheur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Editeur de disques, bandes et cassettes enregistrées	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Façonnier <imprimerie, édition>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graphiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Imprimeur offset	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Imprimeur sur tissu <sur machine>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maquettiste <imprimerie, édition>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Papetier brocheur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Papetier relieur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Photogaveur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Polycopiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Relieur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Reprographe	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Typographe conducteur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Indépendant <agence de presse> ---> 352a	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Indépendant <édition de disques, bandes et cassettes enregistrées> ---> 353a	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

214d ARTISANS DE FABRICATION EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Artisans spécialisés dans la fabrication de matériaux de construction.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 141A, 261A à 263Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Céramiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de matériaux de construction	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marbrier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Verrier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Carreyeur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Carrier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de céramique, faïence	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Carreleur ----> 211f	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Plâtrier-peintre ----> 211f	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

214e ARTISANS D'ART

Artisans hautement qualifiés fabriquant ou restaurant, en général à l'unité ou en petite série, des objets d'art, mais dont l'activité n'est pas reconnue comme purement artistique.

Les artisans d'art n'ont pas de définition théorique : une liste exhaustive des métiers d'art a donc été établie empiriquement. La liste suivante doit donc être considérée comme exhaustive : seules les personnes déclarant une profession figurant dans cette liste sont classées en artisans d'art ; contrairement aux autres rubriques, il ne faut pas inclure de métiers similaires dans cette rubrique.

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Accordeur d'instruments	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Agrandisseur statuaire	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Archetier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Argenteur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Argenteur sur feuille	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Armurier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan d'art s.a.i.	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Batteur d'or	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Bijoutier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Bombeur de verre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Brodeur (à la main, à l'aiguille, au crochet)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Bronzior d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Céramiste d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chaînist (bijouterie, horlogerie)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ciseleur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ciseleur repousseur sur cuir	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Coutelier d'art <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Créateur de figurines	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Damasquineur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Décorateur en céramique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Décorateur sur verre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dentellière (à la main, au crochet, au fuseau)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Diamantaire <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dinandier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dominotier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Doreur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Doreur à la feuille	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Doreur ornemaniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Doreur sur bois, cuir, métal	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Doreur sur tranche	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ebéniste d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ecailliste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Emailleur d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Emailleur sur verre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Encadreur <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Enlumineur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Estampeur à froid	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Estampeur en bijouterie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant d'oriflammes	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant d'automates	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de luminaire en bronze	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de papier à la main	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de papier peint (à la main, à la cuve, à la planche)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Façonnier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Facteur d'instruments de musique (accordéon, clavecin, harpe, hautbois, orgue, piano, percussion)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Facteur d'instruments à corde	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Facteur d'instruments à vent	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Faïencier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Feuillagiste en bijouterie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ferronnier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fileur de verre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fileur doreur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fondeur d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fondeur de cloche	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fondeur d'or	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Forgeron d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fourreur à la main	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fresquiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gainier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Glypticien	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gnomoniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur en bijouterie-orfèvrerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur en pierre fine et camées	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur en taille-douce	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur héraldiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur miroiterie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur ornemaniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur sur bois, cristal, métal, pierre, verre <sauf artiste>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Graveur sur tissus à la main, à la planche <sauf artiste>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Guillocheur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Harmoniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Imprimeur d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Imprimeur sur textile, cuir, fourrure à la main	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Imprimeur taille-doucier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Incrustateur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ivoirier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Joillier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Lapidaire	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Laqueur décorateur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Lissier ou licier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Lithographe	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Lustreur en pelleterie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Luthier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marbreur de papier à la main	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marbrier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maroquinier d'art <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marqueteur d'art <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Médailleur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Médailleur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Menuisier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Metteur aux points en sculpture	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Miniaturiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Miroitier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Modeleur sculpteur <sauf artiste>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Monteur en bronze	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Monteur en orfèvrerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mosaïste d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mouleur statuaire sur plâtre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Nacreur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Orfèvre <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ornemaniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Papetier (à la main, à la cuve, à la planche)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Papetier d'art <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Parcheminier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Pareur de peau	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Passementier à la main	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre décorateur sur éventails	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre en lettres <sauf bâtiment>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre héraldiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre sur meuble	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre sur cuir, soie et tissus	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre à la main sur faïence, grès, porcelaine, verre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Pélissier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Perceur de pierres précieuses	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Pipier à la main en bruyère, morta, céramique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Planeur à la main en orfèvrerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Polisseur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Porcelainier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Poseur de fonds en céramique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Potier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Potier en étain	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Relieur d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Rentrayer en tapisserie et tapis	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Reperceur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Repousseur sur bronze et métaux précieux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Repousseur sur cuir	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Repousseur en orfèvrerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Restaurateur d'automates	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Restaurateur de monuments	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Restaurateur d'instruments de musique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Restaurateur de meubles anciens	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Restaurateur de tableaux, dessins	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Restaurateur d'objets d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Santonnier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sculpteur céramiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sculpteur médailliste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sculpteur orfèvre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sculpteur ornemaniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sculpteur sur bois, cuir, ivoire, pierre <sauf artiste>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sculpteur agrandisseur ou réducteur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sérigraphe au cadre ou à la planche	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Serrurier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sertisseur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Souffleur de verre à la canne ou au chalumeau	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Staffeur ornemaniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Stucateur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tabletlier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tabletlier en corne, écaille, bois, os	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Taille doucier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tailleur de cristal	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tailleur de pierres pour monuments historiques	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tailleur de pierres fines ou dures	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tapissier à la main, à l'aiguille	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tapissier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Teinturier sur pelletterie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tisseur à bras	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tisseur de soie à la main	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tourneur d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tourneur en céramique, sur bois, sur pierre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tourneur repousseur en orfèvrerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Vernisseur à la main, au tampon	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Vernisseur d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Verrier d'art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Vitrailliste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

214f AUTRES ARTISANS DE FABRICATION (y.c. horlogers, matériel de précision)

Artisans fabricants d'objets divers non cités précédemment. Eventuellement, ils assurent leur entretien et leur réparation. Les réparateurs purs appartiennent à la rubrique 216c.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Horloger réparateur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Micromécanicien	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan, chef d'entreprise <fabrication diverse>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, entrepreneur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, entrepreneur <chimie, parachimie>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, entrepreneur <jouets, articles de bureaux, sport>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, entrepreneur <produits manufacturés s.a.i.>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, entrepreneur <transformation des matières plastiques>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Canneuse de chaises	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Cartonnier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Empailleur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Encartoucheur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant d'articles de pêche	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant d'articles de sport	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant d'objets en liège	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de brosse	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de fleurs	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de jouets	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de luminaires	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de postiches	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de sacs ménagers	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fabricant de souvenirs	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Horloger <fabrication>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Horloger-bijoutier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Opticien de précision	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Rempailleur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Rotinier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Taxidermiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Artisan <lunetier, matériel médical> ---> 433b, 433c	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Opticien lunetier ---> 433b	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Prothésiste ---> 433b, 433c	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

215a ARTISANS BOULANGERS, PATISSIERS

Artisans employant 0 à 9 salariés, fabriquant du pain ou des gâteaux en vue de leur vente. Ils travaillent à la main ou conduisent des machines.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 158A à 158D.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Boulangier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Pâtissier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide à la boulangerie <homme>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, commerçant, gérant de société, <boulangerie, pâtisserie : sauf fabrication industrielle>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Boulangier-pâtissier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Traiteur <pâtisserie>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Boulangère ---> 219a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Confiseur, chocolatier, glacier <sauf commerce > ---> 215d si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de boulangerie, pâtisserie --> 484a	<SALARIE>
Pâtissière ---> 219a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

215b ARTISANS BOUCHERS

Artisans employant 0 à 9 salariés, procédant au découpage des bêtes de boucherie, au parage des morceaux et à leur vente.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 151A à 151E.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Boucher <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Boucher-charcutier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide à la boucherie <homme>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, commerçant, gérant de société <boucherie>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Boucher-charcutier traiteur <commerce >	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant boucher	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tripier <commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Bouchère <aide familiale non salariée>---> 219a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de boucherie ---> 484a	<SALARIE>

215c ARTISANS CHARCUTIERS

Artisans, employant 0 à 9 salariés, travaillant les viandes, principalement de porc, les accommodant et les présentant en vue de leur vente.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans l'activité NAF 151F.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Charcutier <commerce de détail>
Charcutier traiteur <commerce >

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan, commerçant, gérant de société <charcuterie>
Commerçant charcutier
Désosseur
Rôtisseur <commerce>
Salaisonnier <commerce>
Traiteur <charcuterie>

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Charcutière <aide familiale>---> 219a si
Gérant de charcuterie ---> 484a

<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
<SALARIE>

215d AUTRES ARTISANS DE L'ALIMENTATION

Artisans divers, employant 0 à 9 salariés, fabriquant et vendant des produits alimentaires.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 151A à 159T.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Confiseur <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fromager <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Laitier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan, gérant de société <industrie des fruits et légumes, des boissons, des aliments pour animaux>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Bouilleur de cru	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chocolatier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Glacier <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Meunier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Minotier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Chocolatier, confiseur, glacier, laitier <commerce de détail> ---> 222a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
--	--------------------------

216a ARTISANS MECANICIENS REPARATEURS D'AUTOMOBILES

Artisans qui réparent les véhicules automobiles, et en particulier leurs organes mécaniques. En général, ils assurent aussi leur entretien courant. Certains vendent des automobiles, des pièces détachées, des carburants et lubrifiants.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans l'activité NAF 502Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Garagiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mécanicien réparateur automobile	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mécanicien réparateur de cycles motocycles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan mécanicien auto	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <commerce et réparation d'automobiles>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en automobile	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Concessionnaire automobile	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Concessionnaire garagiste	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Diéséliste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Electricien automobile	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Garagiste mécanicien	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant contrôle technique auto	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mécanicien auto	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mécanicien en cycles et motocycles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mécanicien motoriste <sauf construction auto>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Artisan tôlier carrossier d'automobile ---> 216b si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Réparateur de motoculteurs---> 212a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

216b ARTISANS TOLIER-CARROSSIERS D'AUTOMOBILES

Artisans fabriquant, modifiant ou réparant des carrosseries ou des éléments de carrosserie pour véhicules.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 342A à 343Z, 502Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Carrossier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tôlier carrossier d'automobile	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan en aménagement réparation de caravanes	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <carrossier d'automobiles>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Caravanes <vente ou réparation>	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Commerçant en caravanes	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre carrossier <sauf industrie>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Peintre en automobile <sauf industrie>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Serrurier carrossier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tôlier <transport routier, réparation automobile>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tôlier caravane	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

216c ARTISANS REPARATEURS DIVERS

Artisans réparant, mais ne fabriquant pas des produits divers, hors automobile.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cordonnier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dépanneur en radio, télévision, hi-fi	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dépanneur en tout genre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dépanneur en électroménager	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Réparateur d'ordinateurs	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Réparateur de chaussures, en maroquinerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Réparateur de machines de bureau	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accordeur réparateur de pianos	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan en électro ménager <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <réparation d'électroménager>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <réparations d'ordinateurs, ...>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Clé minute	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Frigoriste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Installateur de téléphones	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Monteur d'ascenseurs	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Radio électricien <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Remmailleuse	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Réparateur en électro-ménager	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Réparateur radio, télévision, hi-fi	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Stoppeuse	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Talon minute	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Technicien radio, tv, hi-fi	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

217a CONDUCTEURS DE TAXI, AMBULANCIERS ET AUTRES ARTISANS DU TRANSPORT, DE 0 à 9 SALARIES

Artisans autorisés à transporter des voyageurs dans une voiture légère, sur route ou en ville, en général à courte distance, moyennant une redevance qu'ils perçoivent.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 602E ou 851J.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur de taxi	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Taxi, taximan, taxiteur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ambulancier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <de transport individuel de voyageurs>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chauffeur de grande remise	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chauffeur de voiture de place	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

217b ARTISANS DEMENAGEURS, DE 0 A 9 SALARIES

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans l'activité NAF 602N.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Déménageur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
------------	--------------------------

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan, chef d'entreprise <déménagement>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
---	--------------------------

217c ARTISANS COIFFEURS, ESTHETICIENS, DE 0 A 9 SALARIES

Artisans procédant à des soins corporels d'hygiène et d'esthétique.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 930D ou 933E.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coiffeur (homme, dame, visagiste,...)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Esthéticienne	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan, chef d'entreprise <coiffure, esthétique>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Capilliculteur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Coiffeuse à domicile	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Etheirologue	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Manucure	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Visagiste <sauf casino, cercles de jeu>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

217d ARTISANS TEINTURIERS, BLANCHISSEURS, DE 0 A 9 SALARIES

Artisans qui nettoient et éventuellement sèchent et repassent, le linge et les vêtements. Ils travaillent à la main ou conduisent des machines.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 930A et 930B.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Blanchisseur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Teinturier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan pressing	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <teinturerie, blanchisserie>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant teinturier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant de pressing	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Teinturier pressing	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Exploitant de laverie automatique ---> 227d	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
---	--------------------------

217e ARTISANS DES SERVICES DIVERS, DE 0 A 9 SALARIES

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan en nettoyage, assainissement et assimilés	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Colleur d'affiches	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ferrailleur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Afficheur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <nettoyage, désinfection, désinsectisation>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chiffonnier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de chenil	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de pension pour animaux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Entrepreneur en enlèvement d'ordures	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Louageur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Projectionniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ramoneur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Récupérateur (de vieux métaux,...)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Thanatopracteur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Toiletteur d'animaux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

218a TRANSPORTEURS ROUTIERS ET FLUVIAUX, DE 0 À 9 SALARIES

Professionnels indépendants, employant 0 à 9 salariés, qui transportent :

- par la route, soit des personnes dans des véhicules de transport en commun, soit des marchandises (à l'exception des déménagements) dans des camions ou des camionnettes, à courte ou longue distance selon les cas ;
- sur les fleuves et autres voies d'eau intérieures, des marchandises, ou parfois des personnes, en général pour des trajets à longue distance.

En principe, ils ne sont pas inscrits au Répertoire des métiers.

L'entreprise de ces artisans est classée habituellement dans les activités NAF 602B, 602G à 602M, 612Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Batelier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chauffeur routier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Livreur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marinier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Transporteur routier <marchandises>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Transporteur routier <personnes>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artisan en manutention (portuaire,...)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Artisan, chef d'entreprise <transports routiers, fluviaux>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Capitaine <automoteur, remorqueur, pousseur>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chauffeur de ramassage <marchandises>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chauffeur de ramassage <personnes>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Distributeur de journaux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Livreur <transport routier>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Loueur transporteur public	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Passeur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Pénicheur (pénichier)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Transporteur fluvial	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Artisan déménageur ---> 217b	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
------------------------------	--------------------------

219a AIDES FAMILIAUX, CONJOINTS COLLABORATEURS (NON SALARIES)

Cette rubrique est réservée aux aides familiaux ou associés, non salariés, d'artisans (souvent leur conjoint ou leur enfant) qui effectuent un travail administratif ou commercial, ou participent à la production artisanale.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bouchère <aide familiale non salariée>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Boulangère <aide familiale non salariée>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Charcutière <aide familiale non salariée>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Conjoint-collaborateur <aide familial non salarié>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familiale <aide familial ou associé d'artisan, non salarié>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Aide son conjoint <aide familial ou associé d'artisan, non salarié>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Aide son père, sa mère <fils ou fille d'artisan>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Caissière <aide familial ou associé d'artisan, non salarié>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant <aide familial ou associé d'artisan, non salarié>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Comptabilité <aide familial ou associé d'artisan, non salarié>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mère de famille <aide familiale ou associée d'artisan, non salariée>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Sans profession <aide familiale ou associée d'artisan, non salariée>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Secrétaire <aide familiale ou associée d'artisan, non salariée>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Vendeur, vendeuse <aide familiale ou associée d'artisan, non salariée>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

22 COMMERCANTS ET ASSIMILES

Cette catégorie regroupe les commerçants proprement dits, les hôteliers-restaurateurs-cafetiers, les fleuristes, les poissonniers et les prestataires de service.

Les aides familiaux non salariés de commerçant (voir annexe 1) sont classés comme s'ils étaient eux-mêmes à leur compte, quelle que soit la profession qu'ils déclarent (caissière, comptable, vendeuse,...).

LES CATEGORIES VOISINES :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 21 - Artisans	Indépendants, de 0 à 9 salariés	Activité où l'aspect "travail manuel" est important
CS 23- Chefs d'entreprises de 10 salariés et plus	Indépendants, peuvent avoir la même activité économique	Emploient 10 salariés ou plus
CS 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Peuvent exercer le même métier que les « Commerçants et assimilés » Peuvent être des indépendants, de 0 à 9 salariés	En ce cas : salariés En ce cas : activité à aspect artistique plus marqué
CS 55 - Employés de commerce	Peuvent exercer le même métier que les « Commerçants et assimilés »	Salariés
CS 31 - Professions libérales	Indépendants, peuvent avoir de 0 à 9 salariés : domaine d'activité parfois voisin	Aspect intellectuel plus marqué, ou profession instituée, régie par un ordre
CS 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent être des indépendants de 0 à 9 salariés, peuvent avoir un rôle commercial, de gestion	Aspect artistique plus marqué de l'activité
CS 42 - Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	Peuvent être des indépendants de 0 à 9 salariés	Enseignent personnellement (ou sportifs professionnels)
CS 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent être des indépendants de 0 à 9 salariés	Activité spécifique du domaine de la santé et du travail social
CS 47 - Techniciens	Peuvent être des indépendants de 0 à 9 salariés	Technicité plus poussée
CS 48 - Contremaîtres et agents de maîtrise	Peuvent exercer le même métier que certains « Commerçants et assimilés » (restauration)	Salariés
CS 54 - Employés administratifs d'entreprises	Peuvent exercer le même métier que les « Commerçants et assimilés »	Salariés
CS 56 - Personnels des services directs aux particuliers	Peuvent exercer le même métier que les « Commerçants et assimilés »	Salariés

Les rubriques PCS :

22 COMMERCANTS ET ASSIMILES

Petits et moyens grossistes (0 à 9 salariés)

- 221a Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés
- 221b Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés

Petits et moyens détaillants en alimentation (0 à 9 salariés)

- 222a Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
- 222b Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés

Petits et moyens détaillants spécialisés (par domaine) (0 à 9 salariés)

- 223a Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés
- 223b Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés
- 223c Fleuristes, de 0 à 9 salariés
- 223d Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés
- 223e Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
- 223f Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés
- 223g Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
- 223h Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés

Exploitants de cafés, restaurants, hôtels (0 à 9 salariés)

- 224a Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
- 224b Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés
- 224c Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
- 224d Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés

Intermédiaires du commerce (0 à 9 salariés)

- 225a Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés

Assurances, transports, tourisme (0 à 9 salariés)

- 226a Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
- 226b Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
- 226c Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés

Autres prestataires de services (0 à 9 salariés)

- 227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
- 227b Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
- 227c Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés
- 227d Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés

221a PETITS ET MOYENS GROSSISTES EN ALIMENTATION, DE 0 A 9 SALARIES

Négociants, employant 0 à 9 salariés, spécialisés dans le commerce de gros des produits alimentaires.

L'entreprise de ces négociants est classée habituellement dans les activités NAF 512A, 512E, 513A à 513W.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Boucher en gros	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en conserves	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en primeurs	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en produits laitiers	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en vins et spiritueux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en épicerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marchand de bestiaux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial en alimentation	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chevillard	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant <commerce de gros alimentaire>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commissionnaire en produits alimentaires frais (fruits et légumes, viandes,...)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Courtier en produits alimentaires frais (fruits et légumes, viandes,...)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste <commerce alimentaire>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en boissons	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en confiserie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en céréales	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en engrais	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en fleurs	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en fourrage	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en grains	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en légumes	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en matières agricoles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en plants, semences	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en poissons	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en viande	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maquignon	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Négociant en vins	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Commissionnaire (sauf produits alimentaires frais) ---> 225a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Courtier (sauf produits alimentaires frais)---> 225a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

221b PETITS ET MOYENS GROSSISTES EN PRODUITS NON ALIMENTAIRES, DE 0 A 9 SALARIES

Négociants, employant 0 à 9 salariés, spécialisés dans le commerce de gros des produits autres qu'alimentaires.

L'entreprise de ces négociants est classée habituellement dans les activités NAF 514A à 514S.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commerçant en matériaux de construction	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en charbon	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en habillement	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en matériel de bureau	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en matériel électrique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en quincaillerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de dépôt de carburant <commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant <commerce de gros et interindustriel>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en appareils sanitaires	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en machines agricoles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en papiers cartons	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en produits chimiques	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en textiles bruts	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en équipements industriels	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste <commerce non alimentaire>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en ameublement	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en automobiles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en bois	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en confection	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en cuirs et peaux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en horlogerie bijouterie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en livres	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en maroquinerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en motos, motocycles, cycles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en objets art	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en papeterie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en papiers cartons	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en parfumerie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en pneumatiques	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grossiste en électroménager	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Commissionnaire ---> 225a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Courtier ---> 225a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Récupérateur d'autos ---> 217e si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

222a PETITS ET MOYENS DETAILLANTS EN ALIMENTATION SPECIALISEE, DE 0 A 9 SALARIES

Commerçants spécialisés dans la vente au détail d'un type particulier de produits alimentaires, dont la manipulation et la préparation ne présentent pas, en principe, de difficultés particulières.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 522A à 522J, 522N et 522P.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commerçant en vins <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en volaille <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Crémier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marchand de fruits et légumes <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Poissonnier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chocolatier, confiseur, glacier, laitier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant <alimentation spécialisée>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant bof (beurre, oeufs, fromage)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en chocolats <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en confiserie <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en primeurs <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Cours des halles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Crémier	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Epicier	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Laitier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marchand de glaces, sorbets <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Traiteur <poissons, crustacés>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Boucher, boucher-charcutier ---> 215b si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Boulangier, pâtissier ---> 215a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Charcutier ---> 215c si	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Chocolatier <sauf commerce> ---> 215d si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Confiseur <sauf commerce> ---> 215d si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

222b PETITS ET MOYENS DETAILLANTS EN ALIMENTATION GENERALE, DE 0 A 9 SALARIES

Commerçants vendant au détail, de façon traditionnelle ou en libre service, une gamme étendue de produits, principalement alimentaires, souvent préconditionnés. Ils peuvent diriger des magasins traditionnels ou des libres services, et être spécialisés ou non dans un type particulier de produits.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 521A à 521J.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commerçant <alimentation>	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Epicier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de magasin d'alimentation	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de supermarché	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commerçant <alimentation générale>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en alimentation <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Concessionnaire de magasin d'alimentation	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Epicier café <activité principale : sauf débit de boissons et restauration>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de supérette	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

223a DETAILLANTS EN AMEUBLEMENT, DECOR, EQUIPEMENT DU FOYER, DE 0 A 9 SALARIES

Commerçants vendant au détail des biens d'équipement ménager généralement durables, utiles à la vie courante ou à la pratique de certaines activités. Ils mettent en valeur l'esthétique des produits et exposent leurs caractéristiques techniques à la clientèle pour guider son choix.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 524H et 524J.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commerçant <équipement de la maison>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en appareils (électro-) ménagers <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en luminaires <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en meubles <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en radio, télévision, hi-fi <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Brocanteur <sauf antiquités, commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en bateaux <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en décoration <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en jouets <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en linge de maison <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en literie <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en machines à coudre <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en matériel informatique <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en papiers peints, peintures <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en tapis, moquette <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en vaisselle <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Décorateur conseil <commerce de meuble>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Miroitier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Shipchandler <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Brocanteur < antiquités> ---> 223f	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Caravanes <vente ou réparation>---> 216b	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

223b DETAILLANTS EN DROGUERIE, BAZAR, QUINCAILLERIE, BRICOLAGE, DE 0 A 9 SALARIES

Commerçants vendant au détail des produits à vocation purement utilitaire. Ils sont normalement capables de proposer le produit qui s'adapte aux besoins du client.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 524N et 524P.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bazar <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant <quincaillerie, bricolage>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en matériel de bricolage <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Droguiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marchand de couleurs	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Quincaillier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commerçant en accessoires automobiles <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en bimbeloterie	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en bois de détail <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en combustibles <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en produits d'entretien <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en vannerie <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Grainetier <commerce de détail >	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

223C FLEURISTES, DE 0 A 9 SALARIES

Professionnels préparant et vendant des fleurs, en vrac, en bouquets ou en compositions florales.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 512C et 524X.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Fleuriste <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marchand de fleurs <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

223d DETAILLANTS EN HABILLEMENT ET ARTICLES DE SPORT, DE 0 A 9 SALARIES

Commerçants vendant au détail des vêtements, articles de sports et autres produits semi-durables à usage personnel (à l'exclusion des produits de luxe).

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 524C ou 524W.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chausseur <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en articles de sport <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en habillement <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en vêtements <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maroquinier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commerçant <équipement de la personne, articles de sport>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en articles de pêche, chasse <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en articles pour bébés <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en bonneterie <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en cycles <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en layette <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en lingerie <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en prêt à porter <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant tissus <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fripier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Mercièrè	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Buraliste ---> 223g si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tailleur ---> 213a si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Teinturier, blanchisseur ---> 217d si	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

**223e DETAILLANTS EN PRODUITS DE BEAUTÉ, DE LUXE,
(HORS BIENS CULTURELS), DE 0 A 9 SALARIES**

Commerçants vendant au détail des produits considérés comme « de luxe ». Ils doivent faire preuve de goût et de distinction pour guider le choix de leur clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bijoutier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant <articles de luxe>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en appareils et articles de photo, optique <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en maroquinerie, articles de voyage <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Horloger-bijoutier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Parfumeur <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Armurier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en aquarium, poissons exotiques et marins	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en articles de "Paris" <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en articles médicaux <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en cadeaux, listes de mariage	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en instruments de musique <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en petits animaux d'agrément	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en produits de beauté	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Fourreur <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Herboriste <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Horloger <commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Photographe <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Photographe <sauf commerce> ---> 465c si	<NON SAL/IND.>
--	----------------

**223f DETAILLANTS EN BIENS CULTURELS (LIVRES, DISQUES, MULTIMEDIA
OBJETS D'ART), DE 0 A 9 SALARIES**

Commerçants vendant au détail des produits destinés à la pratique d'une activité intellectuelle ou culturelle. Le bon usage de ces produits requiert certaines connaissances pour permettre au commerçant de pouvoir conseiller sa clientèle.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans l'activité NAF 524R.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Antiquaire	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Disquaire <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Galeriste	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Libraire	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bouquiniste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
-------------	--------------------------

PROFESSIONS EXCLUES

Papetier < commerce> ---> 223g si	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Photographe < commerce> ---> 223e si	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Photographe <sauf commerce> ---> 465c si	<NON SAL/IND.>

223g DETAILLANTS EN TABAC, PRESSE ET ARTICLES DIVERS, DE 0 A 9 SALARIES

Commerçants vendant au détail des produits non cités précédemment (presse, papeterie, tabac), dont l'usage est souvent destiné à la pratique d'une activité de loisirs (hors biens culturels, sport et bricolage).

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 524R et 524Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Buraliste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marchand de journaux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commerçant en fourniture de bureaux <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant en timbres, monnaies... de collection	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dépositaire de presse	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de bibliothèque de gare	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Papetier <commerce de détail>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

223h EXPLOITANTS ET GERANTS LIBRES DE STATION SERVICE, DE 0 A 9 SALARIES

Commerçants dont l'activité principale est de vendre au détail une gamme limitée de carburants pour véhicules.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans l'activité NAF 505Z.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Gérant libre de station service	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Pompiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de dépôt de carburant <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commerçant <carburants>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Distributeur de carburants <sauf commerce de gros>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Caravanes <vente ou réparation> ---> 216b	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Concessionnaire garagiste ---> 216a si	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Garagiste ---> 216a si	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Gérant salarié de station service ---> 554j si	<ONQ,OQ,EMP,ND>

224a EXPLOITANTS DE PETIT RESTAURANT, CAFE-RESTAURANT, DE 0 A 2 SALARIES

Patrons ou exploitants d'une entreprise de 0 à 2 salariés dont l'activité principale est d'accueillir des clients et de fournir des repas à consommer le plus souvent sur place.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 553A et 553B.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cafetier-restaurant	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Restaurateur <café restaurant>	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>

**224b EXPLOITANTS DE PETIT CAFE, DEBIT DE BOISSON,
ASSOCIE OU NON A UNE AUTRE ACTIVITE, HORS RESTAURATION, DE 0 A 2 SALARIES**

Patrons ou exploitants d'une entreprise de 0 à 2 salariés qui, en sus de boissons et menus aliments à consommer sur place, vend d'autres produits ou services. Parmi ceux-ci, ils peuvent vendre les produits détenus par les bureaux de tabac. Ils peuvent être dépositaires de billards, billards électriques, baby-foot et autres jeux analogues destinés aux consommateurs, lorsque la vente des services procurés par ces jeux demeure une activité annexe.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 554A et 554B.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Buraliste cafetier	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Cafetier	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Cafetier-épiciier	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Commerçant <activité principale : cafés>	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Commerçant brasserie	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Débitant de boissons	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cafetier glacier	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Café-coiffeur	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Epicier café <activité principale : café>	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Limonadier	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>

224c EXPLOITANTS DE PETIT HOTEL, HOTEL-RESTAURANT, DE 0 A 2 SALARIES

Patrons ou exploitants d'une entreprise de 0 à 2 salariés assurant l'hébergement dans des locaux meublés, avec ou sans restauration.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 551A à 551D.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aubergiste	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Commerçant <hôtellerie>	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Hôtelier	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cafetier-hôtel	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Exploitant de camping	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Gérant d'hôtel	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Gérant de bar-restaurant-hôtel	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Gérant de maison familiale	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>
Loueur d'appartements meublés	<NON SAL/IND.><0 A 2,ND>

224d EXPLOITANTS DE CAFE, RESTAURANT, HOTEL, DE 3 A 9 SALARIES

Patrons ou exploitants d'une entreprise employant entre 3 et 9 salariés, qui fournit des repas ou des boissons à consommer sur place et/ou assure l'hébergement dans des locaux meublés.

L'entreprise de ces commerçants est classée habituellement dans les activités NAF 551A à 551D, 553A à 554B.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cafetier-restaurant	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Débitant de boissons	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Gérant d'hôtel	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Gérant de brasserie	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Hôtelier	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Restaurateur, café, restaurant	<NON SAL/IND.><3 A 9>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aubergiste	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Buraliste cafetier	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Cafetier	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Cafetier glacier	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Exploitant de camping	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Gérant de cantine	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Gérant de maison familiale	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Gérant de salon de thé	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Limonadier	<NON SAL/IND.><3 A 9>
Traiteur <restauration>	<NON SAL/IND.><3 A 9>

225a INTERMEDIAIRES INDEPENDANTS DU COMMERCE, DE 0 A 9 SALARIES

Travailleurs indépendants, employant de 0 à 9 salariés, liés en général à plusieurs entreprises par contrat ; ils peuvent être chargés de visiter pour le compte de celles-ci, dans un secteur déterminé, les acheteurs éventuels, particuliers ou entreprises. Ils sont rémunérés en fonction des ventes effectuées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Représentant indépendant <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial indépendant <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Commerçant import export <intermédiaire du commerce> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Commissionnaire (sauf produits alimentaires frais) <intermédiaire du commerce> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Courtier (sauf produits alimentaires frais) <intermédiaire du commerce> <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Démarcheur indépendant <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Négociant voyageur <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Représentant libre <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

VRP (Voyageur-représentant-placier)(multicartes) <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Vendeur porte à porte <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Commissionnaire en produits alimentaires frais ---> 221a si <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Courtier en produits alimentaires frais ---> 221a si <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Exportateur <sauf inter. du com.> : classer comme grossiste si <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

Importateur <sauf inter. du com.> : classer comme grossiste si <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

**226a AGENTS GENERAUX ET COURTIER D'ASSURANCE INDEPENDANTS
DE 0 A 9 SALARIES**

Professionnels, en principe diplômés ou agréés, indépendants, employant de 0 à 9 salariés, mandatés par les compagnies d'assurances ou leurs clients pour négocier des contrats et en assurer éventuellement la gestion. Ils sont, en général, rémunérés à la commission.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent général d'assurances	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Courtier en assurances	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

(Sous-) agent d'assurance	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Assureur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Assureur conseil	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Assureur immobilier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chef d'entreprise <assurances>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Conseiller en assurance	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur d'agence <assurances>	<NON SAL/IND.>

226b AGENTS DE VOYAGE ET AUXILIAIRES DE TRANSPORTS, INDEPENDANTS, DE 0 A 9 SALARIES

Prestataires de services, indépendants, employant de 0 à 9 salariés. Ils interviennent pour faciliter les transports de marchandises ou les voyages, soit en les organisant entièrement, soit en s'occupant de certaines formalités administratives, soit encore en louant des véhicules.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commissionnaire agréé en douane	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Courtier maritime	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur d'agence de voyages	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Loueur de voitures	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent consignataire	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Agent maritime	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chef d'entreprise <transports, tourisme>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Commissionnaire de transport	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Courtier en fret	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Entrepositaire <sauf commerce>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Intermédiaire en fret	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Loueur de véhicules	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Routeur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Tour operator	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Transitaire	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Transporteur maritime	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

226c AGENTS IMMOBILIERS INDEPENDANTS, DE 0 A 9 SALARIES

Professionnels, diplômés ou agréés, indépendants, employant de 0 à 9 salariés, qui servent d'intermédiaires dans les transactions immobilières ou gèrent les biens immobiliers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent immobilier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant d'immeuble	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Syndic de copropriété, d'immeuble	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de biens	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Agent foncier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Chef d'entreprise <agence immobilière>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Conseil immobilier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de copropriété	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Marchand de biens	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

227a INDEPENDANTS GESTIONNAIRES DE SPECTACLE OU DE SERVICE RECREATIF, DE 0 A 9 SALARIES

Professionnels indépendants dont l'activité consiste à gérer ou organiser des spectacles ou des services récréatifs de nature variée.

Cette activité est fréquemment exercée en qualité de commerçant. L'activité décrite est centrée sur l'exercice d'une fonction de direction, même si cette dernière s'accompagne d'une participation matérielle effective à la réalisation du spectacle ou de l'activité récréative.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'entreprise <spectacles, services récréatifs>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur <spectacles, services récréatifs>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de théâtre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant <spectacles, services récréatifs>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant de cinéma	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Forain <spectacles, attractions>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de bal, dancing	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de spectacle	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Loueur de chevaux, poneys	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Organisateur de spectacles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur artistique (impresario)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant d'agence de spectacles	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant d'attractions	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant de casino, cercle de jeux	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant de manège	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant de tennis	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant de théâtre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant de piscine	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Loueur de bateaux, barques, pédalos, bicyclettes	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS EXCLUES

Chef d'entreprise <prestations de service> ---> 227d	
Chef d'unité de production <audiovisuel> ---> 227d	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Chef d'unité de production <audiovisuel> ---> 353b	<SALARIE><CADRE>
Directeur de théâtre ---> 232a, 233d	<NON SAL/IND.><10 OU PLUS>
Directeur de théâtre ---> 353b	<SALARIE><CADRE>
Exploitant de casino, cercle de jeux ---> 233d	<NON SAL/IND.><10 A 49>

**227b INDEPENDANTS GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENT PRIVE
(ENSEIGNEMENT, SANTÉ, SOCIAL), DE 0 A 9 SALARIES**

Gestionnaires indépendants d'établissements d'enseignement, de santé ou d'action sociale, employant de 0 à 9 salariés. Ils ne dispensent eux-mêmes ni soins de santé, ni enseignement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'auto école (moto ou bateau école)	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur d'école de conduite	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de clinique <non médecin>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de cours privé <non enseignant>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de laboratoire médical <non professionnel de santé>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de maison de retraite <non médecin>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'entreprise <établissement d'enseignement, de santé, d'action sociale>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur d'établissement de cure <non médecin>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur d'établissement de rééducation <non médecin>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur d'établissement de thalassothérapie <non médecin>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de maison de repos <non médecin>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de maison de santé <non médecin>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur de sanatorium <non médecin>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant d'auto-école	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Moniteur d'auto-école	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

**227c ASTROLOGUES, PROFESSIONNELS DE LA PARAPSYCHOLOGIE, GUÉRISSEURS,
DE 0 A 9 SALARIES**

Professionnels qui procurent divers services à leurs clients en utilisant des phénomènes dont l'existence n'est pas reconnue scientifiquement. Leur activité repose sur la croyance de leurs clients en l'efficacité de leur pratique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Astrologue
Cartomancienne
Guérisseur
Mage
Parapsychologue
Voyant

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chiromancien
Hypnotiseur
Jeteur de cartes
Occultiste
Radiesthésiste
Sophrologue

227d AUTRES INDEPENDANTS DIVERS PRESTATAIRES DE SERVICES, DE 0 A 9 SALARIES

Cette rubrique recueille les indépendants prestataires de services (surveillance, pompes funèbres, publicité, etc.) qui n'ont pas été classés dans les rubriques précédentes.

Elle ne comprend pas les indépendants du domaine intellectuel et artistique des catégories 35 et 46, ni les professions libérales des catégories 31 et 43.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'agence de surveillance, de gardiennage	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Directeur d'agence matrimoniale	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Entrepreneur de pompes funèbres	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Gérant d'agence de travail temporaire	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Publiciste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Publicitaire	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Actif <sans autre indication>	<NON SAL/IND.>
Chef d'unité de production <audiovisuel>	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Conseil en communication	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Conseiller en relations publiques	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Ecrivain public	<NON SAL/IND.><0 A 9>
Enquêteur privé	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Entrepreneur	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Exploitant de laverie automatique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Façonnier <informatique, saisie>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maître chien	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Transporteur de fonds	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

23 CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS OU PLUS

Cette catégorie socioprofessionnelle est exclusivement consacrée au classement des personnes qui sont établies à leur compte ou dirigent en fonction d'un mandat social une entreprise de l'industrie, du commerce ou des services de dix salariés ou plus. En raison de leur importance financière, les activités d'armateur, de banquier sont également classées dans cette catégorie même s'ils emploient moins de 10 salariés. L'entreprise concernée peut être constituée en nom propre ou sous toute forme sociale.

La personne classée peut être salariée. Ainsi, sous la condition que les dispositions du code général des impôts et du code du travail n'y mettent pas obstacle, un gérant de société peut être salarié et se déclarer comme tel, s'il cumule vis à vis de son entreprise, le bénéfice d'un emploi de salarié et l'exercice de son mandat social. Sous l'angle de la classification des PCS, cette personne est classée en catégorie 23, dès lors que l'entreprise en cause compte 10 salariés ou plus.

La responsabilité de chef d'entreprise peut être partagée, pour une même entreprise, entre plusieurs personnes, comme dans le cas de la présence d'associés (sociétés en nom, sociétés de fait,...). Chacune des personnes concernées doit alors être classée dans la rubrique ; il en est de même pour les aides familiaux non salariés (voir annexe 1).

La catégorie 23 n'inclut pas :

- les chefs d'entreprise agricole (catégories 11, 12 ou 13) ou leurs associés (notamment en cas d'un groupement agricole d'exploitation en commun ou autre forme sociale), même si l'entreprise en cause emploie 10 salariés ou plus¹ ;
- les personnes exerçant personnellement une profession libérale (catégorie 31) ou une profession intellectuelle ou artistique (catégorie 35) ;
- les directeurs d'administration et les personnes assurant la direction d'un service ou d'un organisme relevant directement de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux publics).

La ventilation par activité des chefs d'entreprise demeure grossière en raison de la faiblesse des effectifs concernés : il ne faut donc pas s'étonner de l'hétérogénéité de ces rubriques. L'aspect « gestion d'entreprise » a en effet paru prépondérant. A partir de 50 salariés, la distinction d'activité n'est plus pertinente.

¹ En revanche, les activités assimilées à l'agriculture (entrepreneurs de travaux agricoles, exploitants forestiers, patrons pêcheurs) sont classées dans la catégorie si l'entreprise emploie 10 salariés ou plus.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 13 - Agriculteurs sur grande exploitation	Peuvent employer plus de 9 salariés Exceptionnellement salariés	Dirigent une entreprise ou exploitation agricole
CS 21 - Artisans	Dirigent leur entreprise, exceptionnellement en salariés de cette entreprise	Emploient moins de 10 salariés
CS 22 - Commerçants et assimilés	Dirigent leur entreprise Peuvent être exceptionnellement salariés de leur entreprise	Emploient moins de 10 salariés
CS 31 - Professions libérales et assimilées	Peuvent employer plus de 9 salariés	Exercent leur activité sous statut libéral
CS 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent employer, en profession indépendante, plus de 9 salariés	Exercent une activité spécifique relevant de la catégorie 35
CS 37 - Cadres administratifs et commerciaux des entreprises	Peuvent participer à la direction de l'entreprise (état-major), diriger un établissement ou une succursale	N'ont théoriquement pas la capacité juridique d'engager l'entreprise
CS 38 - Ingénieurs et cadres techniques des entreprises	Peuvent participer à la direction de l'entreprise (état-major), diriger un établissement ou une succursale	N'ont théoriquement pas la capacité juridique d'engager l'entreprise
CS 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales techniques des entreprises	Peuvent diriger leur entreprise Peuvent être exceptionnellement salariés de leur entreprise	Exercent une activité spécifique relevant de la catégorie Emploient moins de dix salariés

Les rubriques PCS :

Chefs de grandes entreprises (500 salariés et plus)

231a Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus

Chefs de moyennes entreprises (de 50 à 499 salariés)

232a Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés

Chefs d'entreprises de 10 à 49 salariés

233a Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés

233b Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés

233c Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés

233d Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés

231a CHEFS DE GRANDE ENTREPRISE, DE 500 SALARIÉS ET PLUS

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, toute entreprise non agricole employant au moins 500 salariés, même si elles ont le statut de salarié ou un autre statut analogue. En revanche, les personnes qui associent personnellement, la direction de leur entreprise et, au sein de cette dernière, l'exercice d'une activité agricole, d'une profession libérale ou artistique, ou un enseignement, sont classées respectivement dans les catégories 13, 31, 35 ou 34.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur de société	<500 OU PLUS>
Chef d'entreprise	<500 OU PLUS>
Directeur	<500 OU PLUS>
Directeur général de société anonyme	<500 OU PLUS>
Industriel	<500 OU PLUS>
PDG d'entreprise <grande entreprise>	
Président de conseil d'administration	<500 OU PLUS>
Président-directeur général	<500 OU PLUS>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur général de groupe industriel	
Directeur de caisse <sécurité sociale>	<500 OU PLUS>
Gérant de société	<500 OU PLUS>
Président de grande entreprise nationale (SNCF, RATP, ...)	
Président du conseil de surveillance	<500 OU PLUS>
Président du directoire	<500 OU PLUS>

232a CHEFS DE MOYENNE ENTREPRISE, DE 50 À 499 SALARIÉS

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, toute entreprise non agricole employant de 50 à 499 salariés, même si elles ont le statut de salarié ou un autre statut analogue. En revanche, les personnes qui associent personnellement, la direction de leur entreprise et, au sein de cette dernière, l'exercice d'une activité agricole, d'une profession libérale ou artistique, ou un enseignement, sont classées respectivement dans les catégories 13, 31, 35 ou 34.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'entreprise	<50 A 499>
Directeur	<50 A 499>
Directeur général de société anonyme	<50 A 499>
Gérant de société	<50 A 499>
Industriel	<50 A 499>
PDG d'entreprise	<50 A 499>
Président-directeur général	<50 A 499>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de société	<50 A 499>
Directeur de caisse <sécurité sociale>	<50 A 499>
Directeur de théâtre	<NON SAL/IND.><50 A 499>
Entrepreneur	<50 A 499>
Gérant de SARL	<50 A 499>
Président de conseil d'administration	<50 A 499>
Président du conseil de surveillance	<50 A 499>
Président du directoire	<50 A 499>

**233a CHEFS D'ENTREPRISE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
DE 10 À 49 SALARIÉS**

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, une entreprise du bâtiment ou des travaux publics employant 10 à 49 salariés, même si elles ont le statut de salarié.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Entrepreneur de travaux publics	<10 A 49>
Entrepreneur du bâtiment	<10 A 49>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Entrepreneur de parcs et jardins	<10 A 49>
Entrepreneur en maçonnerie	<10 A 49>
Entrepreneur en menuiserie <sauf ameublement, menuiserie industrielle>	<10 A 49>
Entrepreneur en plomberie, sanitaire	<10 A 49>
Maître d'oeuvre (bâtiment) <sauf architecte>	<10 A 49>

233b CHEFS D'ENTREPRISE DE L'INDUSTRIE OU DES TRANSPORTS, DE 10 À 49 SALARIÉS

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, une entreprise de l'industrie (y.c. le secteur du commerce et de la réparation automobile) et des transports, employant 10 à 49 salariés, même si elles ont le statut de salarié.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Entrepreneur de scierie	<10 A 49>
Entrepreneur en confection	<10 A 49>
Entrepreneur en construction mécanique	<10 A 49>
Fabricant de meubles	<10 A 49>
Garagiste <chef d'entreprise>	<10 A 49>
Horloger <fabrication><chef d'entreprise>	<10 A 49>
Imprimeur<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Minotier<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Transporteur déménageur<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Transporteur maritime<chef d'entreprise>	<10 A 49>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Armateur	<0 A 49>
Boulangier, boucher<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Chimiste<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Entrepreneur de travaux agricoles	<10 A 49>
Entrepreneur en chaudronnerie, tôlerie industrielle	<10 A 49>
Exploitant forestier<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Fabricant de matériaux de construction<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Patron pêcheur	<10 A 49>
Transporteur de fonds<chef d'entreprise>	<10 A 49>

233c CHEFS D'ENTREPRISE COMMERCIALE, DE 10 À 49 SALARIÉS

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, une entreprise commerciale (à l'exclusion du commerce et de la réparation automobile) employant 10 à 49 salariés, même si elles ont le statut de salarié.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Grossiste <commerce><chef d'entreprise>	<10 A 49>
Gérant de grande surface	<10 A 49,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur d'hypermarché	<10 A 49,ND>
Hôtelier	<10 A 49>
Mandataire aux halles	<10 A 49>
Restaurateur <hôtel, café, restaurant>	<10 A 49>

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur de caisse <sécurité sociale> ---> 233d	<10 A 49>
--	-----------

233d CHEFS D'ENTREPRISE DE SERVICES, DE 10 À 49 SALARIÉS

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, une entreprise vendant des services (autres que de transports ou de réparation automobile) employant 10 à 49 salariés, même si elles ont le statut de salarié ou un autre statut analogue. En revanche, les personnes qui associent personnellement, la direction de leur entreprise et, au sein de cette dernière, l'exercice d'une activité agricole, d'une profession libérale ou artistique, ou un enseignement, sont classées respectivement dans les catégories 13, 31, 35 ou 34.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'agence de travail temporaire	<10 A 49>
Directeur de clinique <non médecin>	<10 A 49>
Gérant d'immeuble	<10 A 49>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Banquier	<0 A 49>
Courtier d'assurances<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Directeur d'agence de surveillance, de gardiennage	<10 A 49>
Directeur de bureau de change <chef d'entreprise>	<0 A 49>
Directeur de caisse <sécurité sociale>	<10 A 49>
Directeur de centre d'enseignement routier	<10 A 49>
Directeur de maison de repos, de retraite <non médecin>	<10 A 49>
Directeur de théâtre	<NON SAL/IND.><10 A 49>
Exploitant de casino, cercle de jeux	<10 A 49>
Marchand de biens<chef d'entreprise>	<10 A 49>
Promoteur immobilier	<0 A 49>
Responsable d'une entreprise de décoration	<10 A 49>

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur d'école privée (avec activité d'enseignement)	
--> 342a, 341b, 421a, 421b	
Directeur de clinique, de maison de retraite, de santé <médecin> ---> 311a	<NON SAL/IND.>

31 PROFESSIONS LIBERALES

Cette catégorie socioprofessionnelle est exclusivement consacrée au classement des personnes qui exercent une profession libérale.

Le terme de “ profession libérale ” désigne des professions dont l'exercice est strictement réglementé, comportant le plus souvent l'exigence de diplômes, ainsi que le respect de règles déontologiques impliquant fréquemment la présence d'une organisation ordinale (médecins, pharmaciens, avocats, notaires, experts-comptables, architectes, géomètres-experts,...).

Par extension, la catégorie inclut différentes professions juridiques ou techniques moins strictement réglementées (activité de conseil en gestion, ingénierie-conseil, activité d'expertise,...), satisfaisant aux mêmes conditions de diplôme.

La catégorie ne comprend pas de salariés, à l'exception des chirurgiens-dentistes, des vétérinaires et des avocats. Ainsi, le classement des médecins ou des pharmaciens exerçant leur discipline en qualité de salarié (y compris, dans le second cas, en qualité de pharmacien d'officine) ne relève pas de cette catégorie, mais de la catégorie 34.

En cas de situation mixte, il est admis que l'exercice de la profession libérale prime sur l'activité salariée. Ainsi, un médecin partageant son activité entre un exercice libéral et une activité salariée sera classé dans la catégorie 31, même si son activité en qualité de médecin salarié d'un hôpital ou d'un établissement de soins est plus importante.

Les aides familiaux non salariés (voir annexe 1) de professions libérales exerçant un travail administratif ou de relation avec la clientèle sont classés en 313a.

LES CATEGORIES VOISINES :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 23 - Chefs d'entreprise de dix salariés et plus	Dirigent leur entreprise Emploient des salariés	N'exercent pas en qualité de profession libérale ou assimilée
CS 34 - Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent, pour certains d'entre eux, pratiquer leur activité de manière indépendante	Sont plus généralement salariés Exercent une profession non classée en catégorie 31
CS 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent, pour certains, pratiquer leur activité de manière indépendante	Exercent une profession spécifique, propre à la catégorie 35
CS 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent pratiquer une activité sous forme libérale (présence possible d'une organisation ordinale)	Exercent une profession non retenue en catégorie 31 (ensemble des auxiliaires médicaux)

Les rubriques PCS :

Professionnels de la santé

- 311a Médecins libéraux spécialistes
- 311b Médecins libéraux généralistes
- 311c Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
- 311d Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
- 311e Vétérinaires (libéraux ou salariés)
- 311f Pharmaciens libéraux

Professions libérales juridiques et techniques

- 312a Avocats
- 312b Notaires
- 312c Experts comptables, comptables agréés, libéraux
- 312d Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
- 312e Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
- 312f Architectes libéraux
- 312g Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses

Aides familiaux

- 313a Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif

311a MEDECINS LIBERAUX SPECIALISTES

Docteurs en médecine exerçant, au moins en partie sous le statut libéral, seuls ou en groupe, une spécialité de la médecine. A ce titre, ils sont titulaires d'une qualification particulière délivrée par le Conseil de l'Ordre. Ils exercent exclusivement la discipline de leur spécialité.

La rémunération des actes effectués par les médecins libéraux spécialistes relève d'une tarification particulière (lettres-clés spécifiques) au regard de la réglementation de la Sécurité Sociale.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cardiologue	<NON SAL/IND.>
Chirurgien	<NON SAL/IND.>
Dermatologue	
Gastro-entérologue	<NON SAL/IND.>
Gynécologue	<NON SAL/IND.>
Gynécologue-obstétricien	<NON SAL/IND.>
Ophthalmologiste	<NON SAL/IND.>
Oto-rhino-laryngologiste	<NON SAL/IND.>
Pédiatre	<NON SAL/IND.>
Psychiatre	<NON SAL/IND.>
Radiologue (radiologie, radiographie) <médecin>	<NON SAL/IND.>
Stomatologue	<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint <chirurgie, médecine, psychiatrie>	<NON SAL/IND.>
Anesthésiste (réanimateur...) <médecin>	
Assistant <médecine, hôpital>	<NON SAL/IND.>
Attaché de médecine	<NON SAL/IND.>
Attaché des hôpitaux	<NON SAL/IND.>
Chef de service hospitalier	<NON SAL/IND.>
Directeur de clinique (maison de santé, de cures...) <médecin>	
Médecin directeur de laboratoire d'analyses de biologie médicale	<NON SAL/IND.>
Médecin rééducateur	<NON SAL/IND.>
Médecin spécialiste	<NON SAL/IND.>
Psychanalyste <médecin>	<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS EXCLUES

Psychanalyste < non médecin > ---> 311d	<NON SAL/IND.>
Radiologue (radiologie, radiographie) <non médecin> ---> 433a	

311b MEDECINS LIBERAUX GENERALISTES

Docteurs en médecine exerçant au moins en partie sous le statut libéral, à titre individuel ou en association, ne pratiquant pas de manière exclusive une spécialité reconnue par le Conseil de l'Ordre. La rubrique comprend les médecins généralistes proprement dits, qui pratiquent exclusivement la médecine générale, les médecins qui pratiquent un mode d'exercice particulier (MEP) et les médecins spécialistes pratiquant de manière non exclusive une spécialité, en partageant cette dernière avec une autre spécialité, ou la médecine générale.

La caractéristique commune de ces trois groupes de praticiens est de ne pouvoir bénéficier de tarifs d'honoraires alloués aux médecins libéraux spécialistes (voir rubrique 311a) au regard de la réglementation de la Sécurité Sociale.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Docteur en médecine <sauf spécialiste, hospitalier, militaire>	<NON SAL/IND.>
Médecin <sauf hospitalier, sauf militaire>	<NON SAL/IND.>
Médecin généraliste	<NON SAL/IND.>
Médecin omnipraticien	<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acupuncteur (MEP : Mode d'exercice particulier)	<NON SAL/IND.>
Homéopathe (MEP : Mode d'exercice particulier)	<NON SAL/IND.>
Médecin du sport	<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS EXCLUES

Médecin <hospitalier> (sans activité libérale) ---> 344a	
Médecin militaire <omnipraticien> ---> 334a	
Réception <aide familiale de profession libérale, non salariée> ---> 313a	<NON SAL/IND.>
Secrétaire <aide familiale de profession libérale, non salariée>---> 313a	<NON SAL/IND.>

311c CHIRURGIENS-DENTISTES (LIBERAUX OU SALARIES)

Docteurs en chirurgie dentaire, chargés des soins dentaires, spécialisés ou non, qu'ils exercent à titre libéral ou comme salariés d'un établissement civil, y.c. s'ils ont une activité d'enseignement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chirurgien dentiste <non militaire>
Dentiste <non militaire>
Odontologiste
Orthodontiste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint en odontologie
Assistant <chirurgie dentaire, odontologie>
Chef de service odontologiste
Chirurgien dentiste conseil
Dentiste assistant
Dentiste conseil <sécurité sociale>
Docteur en chirurgie dentaire
Enseignant <chirurgie dentaire>
Praticien hospitalier en odontologie

PROFESSIONS EXCLUES

Assistant dentaire <non dentiste> ---> 526b
Dentiste <militaire> ---> 334a
Stomatologiste <spécialiste> ---> 311a

<NON SAL/IND.>

311d PSYCHOLOGUES, PSYCHANALYSTES, PSYCHOTHERAPEUTES (NON MEDECINS)

Professionnels non docteurs en médecine chargés d'analyser les phénomènes de la vie affective, intellectuelle et comportementale des personnes. Ils peuvent être chargés de mettre en oeuvre des thérapies destinées à améliorer l'état psychologique de leurs patients.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Psychanalyste <non médecin>
Psychologue <santé, action sociale>
Psychologue clinicien
Psychothérapeute <non médecin>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste psychothérapeute <non médecin>
Psychologue psychothérapeute

PROFESSIONS EXCLUES

Psychanalyste <médecin> ----> 311a
Psychologue <enseignement scolaire et professionnel> ---> 343a
Psychologue <entreprise> ---> 372c

311e VETERINAIRES (LIBERAUX OU SALARIES)

Docteurs vétérinaires, chargés de prévenir, diagnostiquer et soigner les maladies des animaux, ou participant à l'inspection sanitaire des denrées d'origine animale, qu'ils exercent à titre libéral ou comme salariés d'un établissement civil.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vétérinaire <sauf militaire>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Docteur vétérinaire <sauf militaire>

Médecin vétérinaire <sauf militaire>

Vétérinaire assistant

PROFESSIONS EXCLUES

Vétérinaire <militaire> ---> 334a

311f PHARMACIENS LIBERAUX

Professionnels diplômés, propriétaires d'une officine, habilités à vendre des médicaments pré-conditionnés ou quelquefois préparés par eux-mêmes selon les ordonnances médicales. Ils assurent également la vente de produits d'hygiène et de beauté.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Docteur en pharmacie
Pharmacien

<NON SAL/IND.>
<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur de laboratoire d'analyses de biologie médicale
<pharmacien>
Pharmacien biologiste

<NON SAL/IND.>
<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS EXCLUES

Pharmacien militaire ---> 334a

312a AVOCATS

Juristes titulaires d'un certificat d'aptitude, inscrits au Barreau et faisant profession de plaider en justice. Ils conseillent les plaideurs et prennent leur défense devant les tribunaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Avocat

PROFESSIONS ASSIMILEES

Avocat < salarié >

Avocat stagiaire

Avoué

Bâtonnier

312b NOTAIRES

Officiers ministériels possédant une étude, seuls ou au sein d'une société civile professionnelle, habilités à rédiger des actes ou des contrats en vue de leur donner un caractère d'authenticité, et assurant l'interprétation des actes notariés. Ils jouent souvent le rôle de gérants ou de passation d'un patrimoine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Notaire

Notaire associé

312c EXPERTS COMPTABLES, COMPTABLES AGREES, LIBERAUX

Professionnels diplômés ou agréés, travaillant à titre libéral seuls, ou en association. Sous leur propre responsabilité, ils organisent, établissent ou certifient la comptabilité des entreprises. Ils jouent parfois un rôle de conseil en matière de gestion.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Expert comptable <NON SAL/IND.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commissaire aux comptes <NON SAL/IND.>

Comptable agréé <NON SAL/IND.>

Réviseur contrôleur <NON SAL/IND.>

312d CONSEILS ET EXPERTS LIBÉRAUX EN ÉTUDES ÉCONOMIQUES ORGANISATION ET RECRUTEMENT, GESTION ET FISCALITÉ

Ingénieurs, ou personnes possédant une formation supérieure, indépendants ou associés dans un cabinet, intervenant auprès des entreprises pour des missions de conseil ou d'assistance en gestion, organisation administrative, recrutement, formation du personnel, études économiques, affaires juridiques et fiscales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Analyste financier <NON SAL/IND.>

Audit <NON SAL/IND.>

Conseil fiscal <NON SAL/IND.>

Conseiller en formation <en entreprise> <NON SAL/IND.>

Conseiller en recrutement, sélection <NON SAL/IND.>

Conseiller en relations humaines, conditions de travail <NON SAL/IND.>

Conseiller financier <NON SAL/IND.>

Conseiller juridique et fiscal <NON SAL/IND.>

Consultant <NON SAL/IND.>

Expert fiscal <NON SAL/IND.>

Expert économique <sauf Etat, coll. loc.> <NON SAL/IND.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Jurisconsulte <NON SAL/IND.>

Statisticien <sauf Etat, coll. loc.><sauf recherche publique> <NON SAL/IND.>

312e INGENIEURS CONSEILS LIBERAUX EN ETUDES TECHNIQUES

Ingénieurs, ou personnes possédant une formation technique supérieure, indépendants ou associés dans un cabinet, réalisant pour le compte d'entreprises des études techniques sur des problèmes généralement de haut niveau et spécialisés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Informaticien conseil	<NON SAL/IND.>
Ingénieur conseil	<NON SAL/IND.>
Ingénieur expert	<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ingénieur agricole <sauf Etat, coll. loc.>	<NON SAL/IND.>
Ingénieur chimiste <études ou nd>	<NON SAL/IND.>
Ingénieur en électronique <études>	<NON SAL/IND.>

312f ARCHITECTES LIBERAUX

Professionnels diplômés, travaillant seuls ou en groupe avec le statut d'indépendant, chargés de concevoir des édifices, d'en dresser les plans et d'en organiser la construction et l'aménagement en conformité avec les règlements de construction et d'urbanisme. Ils contrôlent l'exécution des travaux et assistent le maître d'ouvrage lors de la réception et du règlement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte	<NON SAL/IND.>
Architecte-urbaniste	<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Maître d'oeuvre <architecte>	<NON SAL/IND.>
Urbaniste	<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS EXCLUES

Géomètre expert ---> 312g	<NON SAL/IND.>
---------------------------	----------------

312g GEOMETRES-EXPERTS, HUISSIERS DE JUSTICE, OFFICIERS MINISTERIELS, PROFESSIONS LIBERALES DIVERSES

Cette rubrique rassemble des spécialistes de différentes professions juridiques ou techniques, exerçant à titre libéral et généralement possesseurs de leur charge.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur judiciaire	
Commissaire priseur	
Géomètre expert	<NON SAL/IND.>
Huissier de justice	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aspirant huissier de justice	
Expert auprès des tribunaux s.a.i.	
Graphologue	<NON SAL/IND.>
Généalogiste	<NON SAL/IND.>
Officier ministériel	<NON SAL/IND.>
Syndic de faillite	<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS EXCLUES

Clerc de notaire ---> 372e	<SALARIE,CADRE>
Notaire ---> 312b	<NON SAL/IND.>

313a AIDES FAMILIAUX NON SALARIES DE PROFESSIONS LIBERALES EFFECTUANT UN TRAVAIL ADMINISTRATIF

Cette rubrique est réservée aux aides familiaux non salariés de membres de professions libérales (souvent leurs épouses) qui effectuent exclusivement un travail administratif (ou de relations) avec la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide de son mari <aide familiale de profession libérale, non salariée>	<NON SAL/IND.>
Comptable <aide familiale de profession libérale, non salariée>	<NON SAL/IND.>
Réceptionniste <aide familiale de profession libérale, non salariée>	<NON SAL/IND.>
Secrétaire <aide familiale de profession libérale, non salariée>	<NON SAL/IND.>

33 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette catégorie socioprofessionnelle est consacrée au classement des personnels salariés de catégorie A et assimilés de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux publics). Elle comprend notamment les ingénieurs de la fonction publique, les officiers de l'armée et de la gendarmerie et les personnes exerçant un mandat politique ou syndical.

En revanche, elle n'inclut pas :

- les professions spécialistes de la santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires, psychologues), inclus en catégories 31, 34 et 43 (mais les médecins, pharmaciens et dentistes militaires en font partie) ;
- les membres de l'enseignement et de la recherche, inclus en catégorie 34 et 42 ;
- les cadres de la culture et des spectacles, inclus en catégorie 35 ;
- les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, inclus en catégorie 45.

LES CATEGORIES VOISINES :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 34 - Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent être des salariés du secteur public	Exercent une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité de type scientifique dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
CS 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent être des salariés du secteur public	Exercent une activité spécifique, propre à la catégorie 35
CS 37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	Exercent une activité salariée Peuvent remplir les mêmes fonctions ou des fonctions analogues	N'appartiennent pas à la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
CS 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Exercent une activité salariée Peuvent remplir les mêmes fonctions ou des fonctions analogues	N'appartiennent pas à la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
CS 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent appartenir à la fonction publique en y exerçant une activité salariée Exercent une activité salariée Peuvent, dans certains cas, appartenir à la catégorie A	Exercent une activité spécifique, propre à la catégorie 43 Ne relèvent qu'exceptionnellement de la catégorie A
CS 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	Appartiennent à la fonction publique Exercent une activité salariée Peuvent, dans certains cas, remplir les fonctions identiques ou voisines	Ne relèvent pas de la catégorie A (à l'exception du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne)

Les rubriques PCS :

Personnels de direction

331a Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)

Ingénieurs et personnels techniques supérieurs

332a Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires)
332b Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux

Personnels administratifs (hors enseignement et patrimoine)

333a Magistrats
333b Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes
333c Cadres de la Poste
333d Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
333e Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
333f Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)

Officiers des Armées et de la Gendarmerie

334a Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)

Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

335a Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

331a PERSONNELS DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE (ETAT, COLLECTIVITÉS LOCALES, HÔPITAUX)

Personnels de direction de la Fonction publique, exerçant des responsabilités particulièrement étendues, et généralement rémunérés "hors échelle A" ou au-delà. Il s'agit principalement des directeurs et sous-directeurs d'administrations centrales, de certains directeurs régionaux ou départementaux (sur " postes fonctionnels ") et des membres de la plupart des corps contenant dans leur appellation le terme " général " (à l'exclusion des infirmiers généraux, secrétaires généraux de mairie, etc.).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur général <ETAT, COLL. LOC.>
Conseiller d'Etat
Directeur de l'administration centrale
Général de brigade, de division, de corps d'armée, d'armée
Ingénieur général <ETAT, COLL. LOC.>
Inspecteur général <ETAT, COLL. LOC.>
Préfet

PROFESSIONS ASSIMILEES

(Contre-) (Vice-) Amiral
Administrateur général <affaires maritimes>
Ambassadeur
Avocat général <Cour de cassation/d'appel/des comptes>
Chef de service d'administration centrale
Chef de service départemental de la Poste
Chef des services fiscaux
Conseiller à la Cour de cassation
Conseiller à la Cour des comptes
Contrôleur d'Etat
Contrôleur financier <ETAT>
Contrôleur général des armées
Directeur départemental <administration publique>
Directeur régional <administration publique>
Haut fonctionnaire de Défense
Ingénieur général de l'armement
Ingénieur général en agronomie
Inspecteur (général) des finances
Inspecteur d'académie
Magistrat à la Cour des comptes
Maître des requêtes <Conseil d'Etat>
Membre du Conseil constitutionnel
Ministre <ETAT>
Officier général
Payeur général <ETAT, COLL. LOC.>
Procureur de la république
Procureur général <Cour de cassation, cour d'appel>
Président d'université
Président de chambre <Cour de cassation, cour d'appel>
Président de chambre régionale des comptes
Président de tribunal administratif
Président de tribunal de grande instance
Recteur (enseignement)
Secrétaire d'Etat

Sous-directeur de l'administration centrale
Trésorier Payeur Général (TPG)

PROFESSIONS EXCLUES

Auditeur au Conseil d'Etat --->333e
Auditeur à la Cour des comptes --->333e
Sous-préfet --->333e

332a INGENIEURS DE L'ETAT (y c. ingénieurs militaires)

Membres des corps d'ingénieurs de l'Etat et assimilés, à l'exception de ceux spécifiquement de recherche ou classés en "personnels de direction". Ils exercent des fonctions techniques ou administratives de gestion,...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur des ponts et chaussées <ETAT>
Ingénieur des travaux publics de l'Etat (TPE)
Ingénieur des télécommunications <ETAT>
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts (IGREF) <ETAT>
Ingénieur militaire<ETAT>
Ingénieur s.a.i. <ETAT>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste <ETAT>
Architecte <ETAT>
Chef de travaux du laboratoire de répression des fraudes<ETAT>
Elève ingénieur fonctionnaire<ETAT>
Informaticien <ETAT>
Ingénieur CEA, CNES, IFREMER <sauf études, nd><ETAT>
Ingénieur agronome <ETAT ou nd>
Ingénieur d'état
Ingénieur d'études et d'exploitation de l'aviation civile
Ingénieur d'études et de fabrication de la défense
Ingénieur de l'armement<ETAT>
Ingénieur de l'aviation civile<ETAT>
Ingénieur de l'industrie et des mines
Ingénieur de l'institut géographique national (IGN)<ETAT>
Ingénieur de la météorologie <ETAT>
Ingénieur de la répression des fraudes<ETAT>
Ingénieur des mines
Ingénieur des monnaies et médailles<ETAT>
Ingénieur des travaux agricoles <ETAT ou nd>
Ingénieur des travaux des eaux et forêts <ETAT ou nd>
Ingénieur des travaux géographiques<ETAT>
Ingénieur des travaux ruraux <ETAT ou nd>
Ingénieur des études techniques d'armement
Ingénieur électronicien des systèmes de sécurité aérienne
Urbaniste de l'Etat

PROFESSIONS EXCLUES

Bibliothécaire <ETAT, COLL. LOC.> ---> 351a
Conservateur <archives, bibliothèques, musées> --->351a
Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne --->451d
Ingénieur général ---> 331a

332b INGENIEURS DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES HOPITAUX

Membres des corps d'ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux (et assimilés), à l'exception de ceux classés en "personnels de direction". Ils exercent des fonctions techniques ou administratives de gestion,...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur en chef <COLL. LOC.>
Ingénieur subdivisionnaire <COLL. LOC.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste <COLL. LOC.>
Architecte <COLL. LOC.>
Directeur des services techniques <COLL. LOC.>
Informaticien <Cadre A> <COLL. LOC., hôpital>
Ingénieur <COLL. LOC.>
Ingénieur municipal <COLL. LOC.>
Ingénieur s.a.i. <COLL. LOC.>
Urbaniste <COLL. LOC.>

PROFESSIONS EXCLUES

Bibliothécaire <ETAT, COLL. LOC.> ---> 351a
Conservateur <archives, bibliothèques, musées> --->351a
Ingénieur d'études <Enseignement supérieur, recherche publique.> ---> 342a
Ingénieur de recherche <Enseignement supérieur, recherche publique.> ---> 342a
Ingénieur s.a.i. <ETAT> ---> 332a

333a MAGISTRATS

Fonctionnaires chargés d'apprécier comment il faut appliquer les lois dans les cas qu'ils ont à traiter. Cette rubrique regroupe les magistrats du siège et du parquet, à l'exception de ceux classés en "personnels de direction".

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Juge (d'instruction)
Magistrat (sauf à la Cour des comptes)
Magistrat premier/second grade
Premier juge
Substitut

PROFESSIONS ASSIMILEES

Auditeur de justice (Ecole nationale de la magistrature)
Conseiller de chambre régionale des comptes
Conseiller de tribunal administratif

PROFESSIONS EXCLUES

Avocat général <Cour de cassation, cour d'appel>---> 331a
Conseiller <Cour de cassation> ---> 331a
Magistrat à la cour des comptes ---> 331a
Procureur de la république ---> 331a
Président <Cour de cassation, cour d'appel, tribunal de grande instance> ---> 331a

333b INSPECTEURS ET AUTRES PERSONNELS DE CATÉGORIE A DES IMPOTS, DU TRESOR ET DES DOUANES

Cadres A des services financiers de l'Etat, à l'exception de ceux classés en “personnels de direction”.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Inspecteur (élève / divisionnaire / principal) des douanes, des impôts, du Trésor
Percepteur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de centre des impôts
Conservateur des hypothèques
Directeur divisionnaire des impôts
Huissier du Trésor
Informaticien <Cadre A> <impôts, Trésor, douanes>
Receveur (particulier) des finances
Receveur (principal / divisionnaire) des impôts
Receveur principal des douanes
Receveur-percepteur
Trésorier principal des finances

PROFESSIONS EXCLUES

Chef des services fiscaux ----> 331a

333c CADRES DE LA POSTE

Agents de la Poste, de niveau assimilable à la catégorie A de la Fonction publique (hors « personnel de direction ») : cadres, cadres supérieurs, emplois supérieurs des deux premiers niveaux, à l'exclusion de ceux que leur fonction conduit à classer en ingénieurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'établissement de la Poste <CADRE>
Responsable bureau de poste <G6, G5 G4 ou cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint opérationnel de directeur de groupement postal (Poste)
Animateur commercial/courrier/des ventes /financier> (Poste)
Assistant comptable/d'audit/de contrôle de gestion/d'études/d'études techniques/de projet> (Poste)
Cadre courrier en bureau de poste/de production informatique/guichet en bureau de poste/organisation et méthodes/ressources humaines,... (Poste)
Chargé de clientèle grands comptes/de communication/d'études de gestion/d'études/de projet/d'études techniques et de projets techniques (Poste)
Chef des ventes (courrier)
Conseiller de gestion en établissement (Poste)
Conseiller spécialisé (immobilier, patrimoine) (Poste)
Contrôleur de gestion (Poste)
Directeur de groupement postal
Dirigeant (général) de brigade
Délégué commercial courrier entreprises <CADRE>
Encadrant de l'exploitation en bureau de poste/en centre financier/gestion de clientèle
Formateur (Poste)
Informaticien de la Poste <Cadre A>
Organisateur conseil courrier/méthodes courrier du groupement postal>
Receveur PTT (si catégorie A) (Poste)
Responsable commercial/exploitation/guichet et développement/organisation et méthodes/techniques... (Poste)

333d CADRES ADMINISTRATIFS DE FRANCE TELECOM (STATUT PUBLIC)

Fonctionnaires (et agents contractuels de droit public) de France Télécom, exerçant des professions administratives ou commerciales, de niveau assimilable à la catégorie A de la Fonction publique (hors personnel de direction) : cadres, cadres supérieurs, emplois supérieurs des deux premiers niveaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché commercial de France Télécom affaires/entreprises/technico-commercial <statut public>
Chargé d'études ou de gestion des télécommunications <statut public>
Responsable d'un domaine <France Télécom> <statut public>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur (PTT) (France-télécom)
Chargé de gestion/des ressources humaines/d'enseignement et de recherche/d'études commerciales de France Télécom <statut public>
Formateur concepteur de France Télécom <statut public>
Informaticien de France Télécom <Cadre A> <statut public>
Inspecteur (PTT) (France-télécom)
Responsable de l'accueil en agence/des affaires générales/d'études/de gestion/juridique de France Télécom <statut public>

333e AUTRES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE CATEGORIE A DE L'ETAT (HORS ENSEIGNEMENT, PATRIMOINE, IMPÔTS, TRÉSOR, DOUANES)

Cadres A de l'Etat (et non-titulaires assimilés), hors Impôts, Trésor, Douanes, Poste, France Télécom, enseignement et patrimoine, et non classés en " personnels de direction ".

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur civil
Attaché (principal) <administration centrale, services déconcentrés>
Commandant de police
Commissaire de police
Inspecteur <Etat, hors Impôts, Trésor, Douanes, Poste, France-Télécom, enseignement>
Inspecteur du travail

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de l'INSEE
Administrateur des affaires maritimes
Agent comptable <ETAT><si grade inconnu>
Attaché d'administration scolaire et universitaire
Attaché de l'INSEE
Attaché de préfecture
Attaché des services extérieurs
Attaché parlementaire
Auditeur au Conseil d'Etat
Auditeur à la Cour des comptes
Cadre administratif <ETAT> <si grade inconnu>
Cadre comptable ou financier <ETAT><si grade inconnu>
Chef de service administratif de préfecture
Chiffreur-chef des affaires étrangères
Conseiller (juridique) des affaires étrangères
Conseiller d'administration scolaire et universitaire
Conseiller principal ANPE
Directeur/Sous-directeur de l'administration pénitentiaire
Elève administrateur / attaché
Greffier en chef
Informaticien <Cadre A> <Etat hors Impôts, Trésor, Douanes, Poste, France-Télécom, enseignement>
Inspecteur de la DGCCRF
Inspecteur des affaires maritimes
Inspecteur des affaires sanitaires et sociales
Inspecteur des services extérieurs
Inspecteur divisionnaire de la police
Intendant universitaire
Secrétaire/secrétaire-adjoint des affaires étrangères
Sous-préfet

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller de l'emploi ANPE ---> 343a
Inspecteur de police ---> 452a
Inspecteur des finances ---> 331a

333f PERSONNEL ADMINISTRATIF DE CATÉGORIE A DES COLLECTIVITES LOCALES ET HOPITAUX PUBLICS (HORS ENSEIGNEMENT, PATRIMOINE)

Personnels administratifs des collectivités locales et des hôpitaux publics (à l'exception des secrétaires de mairie), cadres A de la Fonction publique et assimilés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur territorial
Attaché <COLL. LOC.>
Attaché territorial
Cadre administratif <COLL. LOC.> <si grade inconnu>
Chef de bureau / division / service des collectivités locales
Chef de bureau <hôpital>
Directeur d'hôpital
Secrétaire général de mairie <Cadre A>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur à la Ville de Paris
Agent comptable <COLL. LOC.><si grade inconnu>
Attaché de direction <COLL. LOC., hôpital>
Cadre comptable ou financier <COLL. LOC.>
Conseiller des activités physiques et sportives
Directeur des services administratifs des collectivités locales
Directeur territorial
Econome de grand établissement <hôpital>
Officier de sapeurs-pompiers (capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel)<COLL. LOC.>

PROFESSIONS EXCLUES

Lieutenant de sapeurs-pompiers ---> 451f
Secrétaire de mairie ---> 451f

334a OFFICIERS DES ARMEES ET DE LA GENDARMERIE (SAUF OFFICIERS GÉNÉRAUX)

Militaires de carrière ayant un grade d'officier supérieur ou subalterne. En général, ils exercent des responsabilités importantes d'encadrement. Certains peuvent exercer toutefois des fonctions principalement techniques ou administratives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Médecin <militaire>

Officier <armée de terre/air, gendarmerie, marine nationale>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aspirant

Aumônier militaire

Capitaine <armée, gendarmerie>

Capitaine de vaisseau / de frégate / de corvette

Chef d'escadron <armée, gendarmerie>

Chef de musique <armée, police>

Chef mécanicien <marine nationale>

Colonel <armée, gendarmerie>

Commandant <armée, gendarmerie>

Commandant de bord <militaire>

Commissaire de la marine

Commissaire des armées

Contrôleur aux armées

Contrôleur militaire des activités aériennes

Copilote <militaire>

Dentiste <militaire>

Elève officier

Enseigne de vaisseau

Infirmier militaire <officier>

Intendant des armées, militaire

Lieutenant <armée, gendarmerie>

Lieutenant de vaisseau <marine nationale : militaire>

Lieutenant-colonel <armée, gendarmerie>

Médecin (de service..) <militaire>

Officier (mécanicien, de pont...) <marine nationale : militaire>

Officier de pompiers <armée>

Officier mécanicien navigant <militaire>

Officier pilote <militaire>

Pharmacien militaire

Professeur <militaire>

Sous-lieutenant <armée>

Vétérinaire <militaire>

PROFESSIONS EXCLUES

Général ----> 331a

Ingénieur militaire <ETAT>----> 332a

335a PERSONNES EXERCANT UN MANDAT POLITIQUE OU SYNDICAL

Cette rubrique rassemble les personnes dont l'activité professionnelle principale est :

- soit l'exercice d'un mandat de parlementaire ou d'élu local ;
- soit une responsabilité politique ou syndicale.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Député

Maire

Permanent de parti

Permanent de syndicat

Sénateur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Secrétaire de parti

Secrétaire de syndicat

34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES

Cette catégorie socioprofessionnelle rassemble les salariés qui appliquent des connaissances très approfondies dans les sciences exactes ou humaines à des activités d'intérêt général de recherche, d'enseignement ou de santé, indépendamment du statut public ou privé des établissements qui les emploient.

La catégorie comprend des salariés de niveau supérieur ou égal à celui de professeur certifié exerçant une profession spécifique de l'enseignement. Elle comprend aussi des chercheurs de la recherche publique et des médecins et pharmaciens salariés. A l'exception des psychologues de la rubrique 343a, qui peuvent être aussi indépendants, toutes les personnes classées dans cette catégorie socioprofessionnelle sont salariées. Un médecin exerçant à la fois une activité libérale et une activité salariée est classé en indépendant même si cette activité est secondaire par rapport à son activité salariée.

La ventilation interne à la catégorie est fondée sur le critère de la profession exercée. Toutefois, la distinction entre chercheurs et enseignants du supérieur est surtout fondée sur l'activité économique de l'établissement employeur.

Sont inclus dans la catégorie :

- Les enseignants du supérieur et une partie des enseignants du secondaire, à l'exclusion des professeurs d'art exerçant hors des établissements scolaires (catégorie 35) et de ceux exerçant exclusivement leur activité enseignante dans le domaine de la formation continue (catégorie 42).
- Les cadres de l'enseignement : personnels de direction des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, inspecteurs, conseillers pédagogiques ou professionnels, psychologues scolaires.
- La recherche publique : chercheurs de rang magistral et attachés de recherche.
- Les médecins et pharmaciens sans activité libérale : médecins hospitaliers, étudiants hospitaliers et internes, autres médecins salariés soignants, médecins non soignants, pharmaciens salariés (en officine dans un hôpital, dans l'industrie pharmaceutique).

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 33 - Cadres de la fonction publique	Appartiennent à la fonction publique, en y exerçant une fonction relevant de la catégorie A	N'exercent pas une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité de type scientifique dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
CS 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent occasionnellement exercer une activité d'enseignement	Exercent une activité spécifique, propre à la catégorie 35
CS 37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	Exercent une activité salariée Peuvent intervenir en matière d'enseignement ou de formation, d'étude et de recherches (sciences humaines)	N'exercent pas une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité scientifique de niveau cadre dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
CS 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Exercent une activité salariée Peuvent intervenir en matière d'enseignement ou de formation, d'étude et de recherche (domaine technique)	N'exercent pas une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité scientifique de niveau cadre dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
CS 42 - Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées	Peuvent, dans certains cas, appartenir à la catégorie A (professeurs des écoles)	N'exercent pas une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire ou dans la recherche publique

Les rubriques PCS :

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Enseignement secondaire

- 341a Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
- 341b Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs

Enseignement supérieur et recherche publique

- 342a Enseignants de l'enseignement supérieur
 - 342b *Professeurs et maîtres de conférences*
 - 342c *Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur*
 - 342d *Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur*
- 342e Chercheurs de la recherche publique
 - 342f *Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique*
 - 342g *Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique*
 - 342h *Allocataires de la recherche publique*

Orientation scolaire et professionnelle

- 343a Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle

Santé

- 344a Médecins hospitaliers sans activité libérale
- 344b Médecins salariés non hospitaliers
- 344c Internes en médecine, odontologie et pharmacie
- 344d Pharmaciens salariés

341a PROFESSEURS AGREGES ET CERTIFIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cette rubrique regroupe dans l'enseignement public ou privé :

- les professeurs agrégés, bi-admissibles ou certifiés de l'enseignement secondaire et des classes préparatoires, quelle que soit leur spécialité ;
- les professeurs techniques de lycée, assurant les enseignements pratiques dans les lycées d'enseignement général ou technique à l'exclusion des LEP.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Professeur agrégé <sauf droit, économie, médecine, pharmacie>

Professeur certifié

Professeur technique de lycée <sauf LEP>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Certifié <professeur>

Chef de travaux pratiques d'école <secondaire>

Etudiant d'institut pédagogique d'enseignement secondaire (IEPS)

Etudiant d'école normale supérieure (ENS)

Maître d'éducation physique (EPS)

Professeur <musique, chant, danse...><lycée sauf LEP>

Professeur d'école normale nationale d'apprentissage (ENNA)

Professeur d'éducation artistique ou musicale <lycée sauf LEP>

Professeur d'éducation physique et sportive (EPS) <éducation nationale>

Professeur de classe préparatoire

Professeur de lycée <sauf LEP>

Professeur technique <sections de technicien supérieur>

Professeur technique adjoint <sauf LEP>

Professeur, enseignant

PROFESSIONS EXCLUES

Agrégé de droit ---> 342a

Agrégé de médecine ---> 342a

Agrégé de pharmacie ---> 342a

Agrégé de sciences économiques ---> 342a

Agrégé détaché dans le supérieur ---> 342a

Assistant étranger ---> 422c

Certifié détaché dans le supérieur ---> 342a

Directeur d'établissement (d'enseignement) secondaire ---> 341b

Professeur d'enseignement général de collège (PEGC) --->422a

Professeur d'école normale ---> 342a

341b CHEFS D'ETABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET INSPECTEURS

Cette rubrique regroupe dans l'enseignement public ou privé :

- les directeurs et sous-directeurs de tous les établissements d'enseignement secondaire, à l'exception de ceux qui sont chefs d'entreprise ;
- les inspecteurs, chargés de conseiller et de contrôler les enseignants du primaire et du secondaire dans leur pratique pédagogique, à l'exception de ceux classés en “personnels de direction”.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Censeur
Directeur de collège
Directeur de lycée
Directeur de lycée d'enseignement professionnel (LEP)
Inspecteur départemental de l'éducation nationale (IDEN)
Principal <enseignement>
Proviseur (adjoint)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint au principal <enseignement>
Chargé d'école <secondaire ou technique>
Chef des services académiques d'information et d'orientation (CSAIO)
Directeur d'école <secondaire ou technique>
Directeur d'études
Elève inspecteur dans l'enseignement
Inspecteur <éducation nationale ; sauf général ou académie>
Inspecteur d'information
Inspecteur de jeunesse et sports
Inspecteur principal d'enseignement technique (IPET)
Inspecteur professeur
Inspecteur pédagogique régional (IPR)
Préfet des études
Sous directeur chargé de section d'éducation spécialisée
Sous directeur de collège / de lycée / de lycée d'enseignement professionnel (LEP)

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'éducation ---> 422d
Directeur de centre régional d'éducation physique --->342a
Inspecteur d'académie ---> 331a
Inspecteur général ---> 331a

342a ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Personnes dont l'enseignement dans un ou plusieurs établissements, publics ou privés, d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieur, etc., à l'exclusion des classes préparatoires) est, en principe l'activité professionnelle principale, (à l'exclusion des enseignants en médecine, pharmacie et dentaire). Les personnels de direction de la plupart des établissements d'enseignement supérieur sont aussi, en général, classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agrégé détaché dans le supérieur
Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)
Certifié détaché dans le supérieur
Maître de conférence <sauf santé>
Professeur d'enseignement supérieur <sauf santé>
Professeur d'université <sauf santé>

PROFESSIONS ASSIMILEES

(Maître) Assistant <faculté, université ; sauf santé>
Agrégé de droit
Agrégé de sciences économiques
Agrégé préparateur (répétiteur)
Assistant étranger de faculté
Attaché de recherche
Attaché universitaire
Chargé d'école <enseignement supérieur>
Chargé de cours <enseignement supérieur>
Chef de travaux pratiques d'école <enseignement supérieur>
Directeur d'institut d'enseignement supérieur
Directeur d'école <enseignement supérieur>
Directeur de centre régional d'éducation physique
Expert en sciences <enseignement supérieur>
Expert en sciences biologiques <sauf médecin><enseignement supérieur>
Instructeur technique <enseignement supérieur>
Lecteur <enseignement supérieur>
Moniteur d'atelier <enseignement supérieur>
Moniteur technique <enseignement supérieur>
Professeur chargé de mission <enseignement supérieur>
Professeur d'école normale
Professeur de chaire supérieure
Professeur du conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
Professeur technique du supérieur
Sous directeur d'école < enseignement supérieur>

PROFESSIONS EXCLUES

Professeur de classe préparatoire ---> 341a
Président d'université ---> 331a
Recteur (clergé) ---> 441a
Recteur (enseignement) ---> 331a

342e CHERCHEURS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Personnes effectuant des recherches dans les sciences exactes ou naturelles, économiques ou sociales, et rattachées soit à un organisme public de recherches, soit à une administration publique. La distinction entre chercheurs et enseignants du supérieur est surtout fondée sur l'activité économique de l'établissement employeur.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Allocataire de recherche
Chargé de recherche <recherche publique>
Directeur de recherche <recherche publique>
Doctorant
Ingénieur CEA, CNES, ONERA <études ou nd>
Ingénieur d'étude (EPST, Education nationale)
Ingénieur de recherche (EPST, Education nationale)
Thésard

PROFESSIONS ASSIMILEES

Astronome (-adjoint) <ETAT, COLL. LOC.>
Boursier INRA, INSERM
Chercheur CNRS
Chercheur s.a.i. <ETAT, COLL. LOC.>
Ingénieur en physique nucléaire <ETAT, COLL. LOC.>
Maître de recherche <recherche publique>

343a PSYCHOLOGUES SPECIALISTES DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Psychologues, salariés *ou indépendants*, jouant un rôle d'orientation, de conseil, le cas échéant de dépistage d'inadaptation, en milieu scolaire essentiellement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conseiller d'orientation <scolaire et professionnelle>
Conseiller professionnel (ANPE)
Psychologue scolaire

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur de centre d'orientation (ou de formation)
Elève conseiller d'orientation
Inspecteur d'orientation

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'éducation ---> 422d
Conseiller pédagogique ---> 421a, 421b
Prospecteur placier (ANPE) ---> 451e
Psychologue clinicien ou soignant ---> 311d
Psychologue du travail <entreprise>---> 372c
Psychotechnicien <entreprise>---> 372c

344a MEDECINS HOSPITALIERS (SANS ACTIVITE LIBERALE)

Docteurs en médecine, exerçant leur profession exclusivement comme salariés d'un hôpital ou d'un établissement analogue (clinique, maison de cure), y c. s'ils ont une activité d'enseignement. Ils n'exercent pas à titre privé.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agrégé <médecine> <activités hospitalières>	<SALARIE>
Anesthésiste (réanimateur...) <médecin>	<SALARIE>
Assistant <activités hospitalières>	<SALARIE>
Chef de clinique-assistant	<SALARIE>
Chef de service hospitalier	<SALARIE>
Chirurgien <plasticien><activités hospitalières>	<SALARIE>
Médecin hospitalier <hors armée>	<SALARIE>
Praticien hospitalier	<SALARIE>
Professeur des universités <médecine><activités hospitalières>	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur de clinique (maison de santé, établissement de santé, de cure...) <médecin>	<SALARIE>
Directeur de laboratoire d'analyses médicales <sauf pharmacien>	<SALARIE>
Docteur en médecine <hospitalier>	<SALARIE>
Enseignant <médecine><activités hospitalières>	<SALARIE>
Médecin de centre de transfusion sanguine	<SALARIE>
Médecin directeur de laboratoire d'analyses médicales	<SALARIE>
Médecin interne (des hôpitaux)	<SALARIE>
Médecin spécialiste <activités hospitalières>	<SALARIE>
Omnipraticien <médecin><activités hospitalières>	<SALARIE>
Pharmacologiste <médecin><activités hospitalières>	<SALARIE>
Praticien adjoint contractuel<activités hospitalières>	<SALARIE>
Psychiatre<activités hospitalières>	<SALARIE>
Radiologue (radiologie, radiographie) <activités hospitalières><médecin>	<SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Acupuncteur ---> 311b
Attaché des hôpitaux ---> 311a
Docteur en chirurgie dentaire ---> 311c
Homéopathe ---> 311b
Interne en pharmacie ---> 344c
Médecin militaire ---> 334a
Psychanalyste ---> 311d
Psychologue <santé, action sociale>---> 311d
Psychothérapeute <non médecin> ---> 311d
Radiologue (radiologie, radiographie) <non médecin> ---> 433a

344b MEDECINS SALARIES NON HOSPITALIERS

Docteurs en médecine salariés, dont l'employeur n'est pas un établissement spécialisé dans la fourniture de soins hospitaliers. En général, ils ne dispensent pas eux-mêmes de soins (sauf dans le cas des centres de santé municipaux), mais assurent des fonctions de prévention, de conseil ou de contrôle. Un médecin exerçant à la fois une activité libérale et une activité salariée est classé en indépendant même si cette activité est secondaire par rapport à son activité salariée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Médecin PMI	<SALARIE>
Médecin de l'éducation nationale	
Médecin de santé publique	
Médecin du travail	
Médecin inspecteur	<SALARIE>
Médecin légiste	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Docteur en médecine <sauf hospitalier, militaire>	<SALARIE>
Médecin <sauf hospitalier, sauf militaire>	<SALARIE>
Médecin chef (de service...) <sauf hospitalier>	<SALARIE>
Médecin conseil	<SALARIE>
Médecin contrôleur	<SALARIE>
Médecin de compagnie d'assurance privée	<SALARIE>
Médecin de dispensaire, centre de santé municipal ou non	<SALARIE>
Médecin du sport	<SALARIE>
Médecin expert	<SALARIE>
Médecin informaticien	<SALARIE>

344c INTERNES EN MEDECINE, ODONTOLOGIE ET PHARMACIE

Internes en médecine générale ou de spécialité, ou assimilés, qui dispensent des soins aux malades en milieu hospitalier sous la responsabilité d'un médecin.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Interne de spécialité
Interne en médecine
Interne en odontologie
Interne en pharmacie
Résident en médecine

PROFESSIONS ASSIMILEES

Diplôme interuniversitaire de spécialité
Elève médecin
Etudiant hospitalier <rémunéré>
Externe en médecine
Externe hospitalier / des hôpitaux
Faisant fonction d'interne

344d PHARMACIENS SALARIES

Pharmaciens diplômés, salariés, qui :

- soit participent à la recherche, aux essais et au contrôle de produits pharmaceutiques ;
- soit sont responsables du fonctionnement technique de la pharmacie d'un établissement hospitalier ;
- soit assistent un pharmacien d'officine.

Les enseignants en pharmacie sont classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant <pharmacie> d'officine

<SALARIE>

Pharmacien

<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agrégé de pharmacie

<SALARIE>

Biologiste <pharmacien>

<SALARIE>

Directeur de laboratoire d'analyses médicales <pharmacien>

<SALARIE>

Docteur en pharmacie

<SALARIE>

Enseignant <pharmacie>

<SALARIE>

Pharmacien conseil <sécurité sociale>

<SALARIE>

Pharmacologiste <pharmacien>

<SALARIE>

Praticien hospitalier <pharmacien>

<SALARIE>

Professeur des universités <pharmacie>

<SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Pharmacien militaire ---> 334a

35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les professions supérieures liées à l'information et aux médias, aux arts et aux spectacles. Les rubriques de la catégorie comprennent des indépendants et des salariés, à l'exception de la rubrique 351a " Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique) ", qui ne comprend que des salariés du secteur public.

On classe dans cette catégorie socioprofessionnelle les domaines d'activité suivants :

- le patrimoine, c'est-à-dire les professionnels ayant une responsabilité scientifique ou d'encadrement dans le domaine du patrimoine culturel (bibliothèques, archives, musées, monuments historiques, etc.) ;
- l'information et l'édition (à l'exclusion des journalistes d'entreprise et des publicitaires), soit le journalisme de presse, la direction d'une activité de presse ou d'édition, la rédaction de textes de fiction ou documentaires, la traduction littéraire (non technique) et la rédaction d'ouvrages de vulgarisation ;
- les spectacles vivants et audiovisuels de tout genre, y.c. le cirque, les variétés, les spectacles audiovisuels, même à vocation documentaire. Plus précisément, la catégorie recouvre leur organisation, leur encadrement technique et technico-artistique, leur création et leur interprétation ;
- les arts plastiques et graphiques et la composition musicale.

Les professeurs des disciplines artistiques exerçant hors des établissements scolaires d'enseignement général ou technique appartiennent également à la catégorie. On y trouve, en particulier, les professeurs d'art d'établissements spécialisés dans les disciplines artistiques.

Sont classés dans cette catégorie :

- les salariés classés en position d'artiste ou de cadre reconnue par les conventions collectives
- les non-salariés ayant la qualité
 - de journaliste, d'auteur littéraire, de scénariste ou de dialoguiste, de traducteur littéraire ;
 - d'artiste de la musique et du chant, d'artiste chorégraphique ;
 - d'artiste plasticien. Dans ce cas les oeuvres réalisées doivent participer du domaine de la création artistique ou correspondre à l'exercice d'un niveau supérieur de pratique de la profession.

Dans les autres cas, les personnes sont généralement classées en catégorie 46.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 21 - Artisans CS 22 - Commerçants et assimilés	Peuvent exercer en qualité d'indépendant des activités voisines (métiers et commerce d'art)	Exercent une activité qui n'est pas classée expressément au sein de la catégorie 35
CS 23 - Chefs d'entreprise de dix salariés et plus	Certains professionnels classés en catégorie 35 peuvent employer plus de neuf salariés	Exercent une activité qui n'est pas classée expressément au sein de la catégorie 35
CS 33 - Cadres de la fonction publique	Peuvent, pour certains, exercer une activité comparable au sein de la fonction publique	Exercent une activité qui n'est pas classée expressément au sein de la catégorie 35
CS 34 - Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent, pour certains, exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique ou à titre libéral	Exercent leur activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, ou dans la recherche publique
CS 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (information, expression artistique, spectacles)	Peuvent occasionnellement exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité ou des fonctions comparables	N'exercent pas leur activité salariée en position de cadre, ou, s'ils sont indépendants, pratiquent cette activité à un niveau d'exercice inférieur ou exercent une activité non classée dans la catégorie 35

Les rubriques PCS :

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Documentation, patrimoine (fonction publique)

351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)

Journalisme, création littéraire

352a Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)

352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Cadres de la presse écrite, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles

353a Directeurs de journaux, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)

353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles

353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles

Artistes

354a Artistes plasticiens

354b Artistes de la musique et du chant

354c Artistes dramatiques

354d Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers

354e Artistes de la danse

354f Artistes du cirque et des spectacles divers

354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

351a BIBLIOTHECAIRES, ARCHIVISTES, CONSERVATEURS ET AUTRES CADRES DU PATRIMOINE (FONCTION PUBLIQUE)

Cadres A de la Fonction publique, ou équivalents, responsables de la mise en ordre, de la conservation et de la mise à la disposition des utilisateurs d'un ensemble de documents ou de biens artistiques, incluant la protection des espaces naturels, des monuments et des sites.

La rubrique concerne aussi les personnels contractuels travaillant dans un cadre associatif, tels les archéologues travaillant pour l'Association des Fouilles Archéologiques Nationales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte des bâtiments de France <ETAT, COLL. LOC.>
Archiviste <ETAT, COLL. LOC.>
Archiviste paléographe <ETAT, COLL. LOC.>
Archéologue <ETAT, COLL. LOC.><sauf recherche publique>
Attaché de musée <ETAT, COLL. LOC.>
Bibliothécaire <ETAT, COLL. LOC.>
Chef de service départemental de l'Architecture <ETAT, COLL. LOC.>
Conservateur du patrimoine <archives, bibliothèques, musées><ETAT, COLL. LOC.>
Documentaliste <ETAT, COLL. LOC.> <Cadre A>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur du patrimoine <COLL. LOC.>
Archiviste audiovisuel <ETAT, COLL. LOC.><sauf informatique>
Attaché de conservation du patrimoine <ETAT, COLL. LOC.>
Chargé d'étude documentaire <ETAT, COLL. LOC.>
Chef cinémathécaire <ETAT, COLL. LOC.>
Guide conférencier <ETAT, COLL. LOC.> <cadre A>

PROFESSIONS EXCLUES

Archiviste <informatique> <ETAT, COLL. LOC.> ---> 523a, 524a
Archiviste <informatique> <sauf Etat, coll. loc.> ---> 544a
Archéologue <recherche publique><ETAT, COLL. LOC.> ---> 342e
Bibliothécaire <sauf Etat, coll. loc.> ---> 372f
Bibliothécaire-adjoint ou sous-bibliothécaire ---> 425a
Personnels de la documentation et de l'archivage <sauf Etat, coll. loc.> ---> 372f

352a JOURNALISTES (y.c. rédacteurs en chef)

Professionnels, salariés ou non, apportant leur concours à la publication de journaux, revues et autres supports de diffusion (y.c. audiovisuels), par la rédaction de textes écrits ou la présentation de documents photographiques ou audiovisuels.

La mission-type consiste généralement à recueillir des informations sur les faits saillants de l'actualité, puis à exposer ces derniers, avec l'accompagnement éventuel d'analyses ou de commentaires. Elle peut consister également en la tenue de chroniques ou la présentation résumée de divers sujets, traités de manière spécialisée.

Les dessinateurs et illustrateurs de presse sont à classer dans cette rubrique si leur production vient directement en accompagnement des informations traitées (dessinateur reporter, dessinateur de croquis d'audience,...).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Correspondant (de journal, de presse)
Journaliste
Journaliste rédacteur
Reporter
Rédacteur de presse
Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint
Secrétaire de rédaction

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'édition <audiovisuel>
Chef de rubrique
Chroniqueur <journalisme, presse, éditions>
Critique <littéraire, musical...>
Dessinateur reporter
Lecteur rédacteur d'édition
Publiciste <journalisme, presse, éditions>
Reporter cameraman
Reporter d'image
Reporter photographe
Rédacteur-correcteur <presse>
Secrétaire d'édition <audiovisuel>
Sténographe de presse

PROFESSIONS EXCLUES

Dessinateur de presse <activité artistique dominante> ---> 354a <SALARIE>
Journaliste d'entreprise ---> 464a <SALARIE><sauf cadre,QND>
Présentateur <radio, télévision, spectacles><non journaliste> ---> 354d

352b AUTEURS LITTERAIRES, SCENARISTES, DIALOGUISTES

Auteurs professionnels rédigeant des textes destinés à être publiés sous forme d'ouvrages ou selon tous autres modes de diffusion multimédia, ou encore en vue de l'élaboration de spectacles vivants ou audiovisuels.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Auteur dramatique
Auteur littéraire
Dialoguiste
Ecrivain
Homme de lettres
Librettiste
Parolier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adaptateur
Auteur adaptateur
Comédien dialoguiste <activité de création littéraire dominante>
Dramaturge <auteur dramatique>
Ecrivain journaliste <activité de création littéraire dominante>
Lecteur <maison d'édition>
Rewriter
Scénariste
Traducteur littéraire

PROFESSIONS EXCLUES

Chroniqueur de journal <activité de journalisme dominante> ---> 352a
Critique <littéraire, musical...> <activité de journalisme dominante> ---> 352a
Dramaturge < conseil en art dramatique> ---> 354c
Journaliste ---> 352a
Lecteur correcteur <imprimerie> ----> 627f
Lecteur d'épreuves ---> 627f
Lecteur rédacteur d'édition ---> 352a

**353a DIRECTEURS DE JOURNAUX, ADMINISTRATEURS DE PRESSE,
DIRECTEURS D'EDITIONS (LITTÉRAIRE, MUSICALE, AUDIOVISUELLE ET MULTIMÉDIA)**

Professionnels assurant la direction de journaux, de produits de presse et d'édition (y.c. édition multimédias) ; ils définissent le contenu du journal ou du produit, en établissent le budget de réalisation, organisent ou font assurer sa mise en oeuvre. Ces professionnels sont généralement salariés ; certains d'entre eux peuvent néanmoins être rémunérés sur honoraires.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur de presse
Directeur d'édition
Directeur de journal

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur producteur délégué
Directeur artistique <disque>
Directeur d'édition phonographique
Directeur de publications
Directeur littéraire

PROFESSIONS EXCLUES

Chef d'entreprise <presse, éditions> ---> 232a, 233d

<NON SAL/IND.><10 OU PLUS>

353b DIRECTEURS, RESPONSABLES DE PROGRAMMATION ET DE PRODUCTION DE L'AUDIOVISUEL ET DES SPECTACLES

Professionnels dont la tâche est

- de définir et de conduire, dans les domaines cités, l'achat ou la réalisation de produits destinés à être présentés au public ;
- d'établir le budget des actions engagées ;
- d'en faire assurer l'exécution ou la programmation;
- d'en assumer, plus généralement, la responsabilité technique et financière.

L'activité exercée est donc essentiellement une activité de direction générale ou correspond à des domaines d'intervention voisins, notamment en matière de programmation.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur d'entreprise de spectacles

Administrateur de production <audiovisuel, spectacles>

Administrateur de théâtre

Directeur d'entreprise de spectacles

Directeur de production <audiovisuel, spectacles>

Directeur de salle de concert

Directeur de théâtre

<SALARIE><CADRE>

Gérant de théâtre

Producteur <cinéma, audiovisuel>

Producteur réalisateur <cinéma, audiovisuel>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'unité de production <audiovisuel>

<SALARIE><CADRE>

Gérant <production de films ou d'éditions audiovisuelles>

Producteur délégué <cinéma, audiovisuel>

Producteur exécutif <cinéma, audiovisuel>

PROFESSIONS EXCLUES

Chef d'entreprise <spectacles> ---> 232a, 233d

<NON SAL/IND.><10 OU PLUS>

Directeur exploitant de cirque ---> 232a, 233d

<NON SAL/IND.><10 OU PLUS>

Réalisateur <cinéma, audiovisuel> ---> 353c

<SALARIE>

353c CADRES ARTISTIQUES ET TECHNICO-ARTISTIQUES DE LA REALISATION DE L'AUDIOVISUEL ET DES SPECTACLES

Professionnels, généralement salariés, exerçant des responsabilités d'encadrement ou présentant une qualification technique confirmée, intervenant dans la réalisation des spectacles vivants ou audiovisuels, sans exercer pour autant une activité de direction d'ensemble quant à cette réalisation.

Les professionnels concernés peuvent exercer pleinement une responsabilité artistique (cas des réalisateurs), mais ils travaillent le plus souvent en fonction de directives données par des directeurs artistiques, même si leur production ou leur activité sont susceptibles d'exercer une grande influence sur la qualité finale du produit présenté.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre artistique<sai><spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Chef décorateur <spectacles>	<CADRE,QND>
Chef monteur <cinéma, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Chef opérateur <son, image>	<CADRE,QND>
Concepteur lumière <spectacles, audiovisuel>	
Créateur de costumes <spectacles, audiovisuel>	
Directeur de la photographie <cinéma, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Directeur technique, régie <cinéma, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Décorateur scénographe < audiovisuel>	
Ingénieur du son <audiovisuel>	<CADRE,QND>
Réalisateur <cinéma, audiovisuel>	
Régisseur général <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Scénographe <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur de dessin animé	<CADRE,QND>
Architecte-décorateur chef <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Assistant réalisateur <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Cadreur <sauf télévision>	<CADRE,QND>
Chargé de production <spectacles>	<CADRE,QND>
Chef accessoiriste <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Chef costumier <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Chef d'atelier de construction de décor <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Chef de production <spectacles>	<CADRE,QND>
Chef machiniste <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Chef maquilleur <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Conseiller artistique <sai><spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Créateur de costume <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Directeur artistique <sai><spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Directeur du son <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Décorateur <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Gérant de spectacles	<CADRE,QND>
Metteur en onde <audiovisuel>	<CADRE,QND>
Mixeur <son>	<CADRE,QND>
Organisateur de concerts <non chef d'entreprise>	<SALARIE><CADRE,QND>
Programmateurs <audiovisuel>	<CADRE,QND>
Responsable atelier décor <spectacles, audiovisuel>	<CADRE,QND>
Régisseur lumière <spectacles>	<CADRE,QND>
Régisseur spécialisé <spectacles>	<CADRE,QND>
Scripte <cinéma, audiovisuel>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Assistant régisseur image, son <spectacles, audiovisuel> ---> 465b

Chef de plateau <cinéma, audiovisuel> ---> 465b

Monteur <sauf cadre, sai><cinéma, télévision> ---> 465b

Organisateur de spectacles, de tournées ---> 232a, 233d

<NON SAL/IND.><10 OU PLUS>

354a ARTISTES PLASTICIENS

Artistes et créateurs qui, dans le domaine des arts graphiques et plastiques, élaborent une production dont le caractère artistique est affirmé et reconnu comme tel.

La rubrique n'inclut pas les personnes qui peuvent concevoir et exécuter en plan et en volume des œuvres originales, mais dont la production ne correspond pas à l'exercice d'une activité artistique de premier plan.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artiste-peintre
Artiste-plasticien
Dessinateur d'art
Graphiste <artiste>
Graveur <artiste>
Peintre <artiste>
Plasticien <artiste>
Sculpteur <artiste>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dessinateur de bande dessinée <activité artistique dominante>
Dessinateur de journal <activité artistique dominante>
Dessinateur de presse <activité artistique dominante>
Dessinateur humoriste <activité artistique dominante>
Dessinateur lithographe <activité artistique dominante>
Infographiste <artiste>
Photographe d'art <activité artistique dominante>

PROFESSIONS EXCLUES

Artisan d'art ---> 214e
Dessinateur <bijouterie, orfèvrerie, céramique, sérigraphie, meubles, soierie> ---> 465a <sauf cadre>
Dessinateur <maquettiste, publicitaire, rédaction de catalogue > --->465a <sauf cadre>
Décorateur ---> 465a
Graphiste <sauf artiste de premier plan> ---> 465a
Graveur <d'art, ornemaniste, en taille douce> ---> 214e, 637b
Graveur <imprimerie> ---> 476a <TECH,AM>
Illustrateur <sauf artiste de premier plan> ---> 465a
Ouvrier d'art ---> 637b
Peintre <sur soie, tissu, cuir, en lettres, en trompe l'oeil>
---> 214e, 637b
Peintre à la main <sur faïence, porcelaine, grès> ---> 214e, 637b
Professeur d'art, de dessin <hors établissements d'enseignement> ---> 354g

354b ARTISTES DE LA MUSIQUE ET DU CHANT

Artistes composant, dirigeant ou interprétant à l'aide de leur voix ou d'un instrument des oeuvres relevant de tout genre musical, dans le cadre d'un spectacle vivant ou audiovisuel.

La rubrique peut inclure aussi bien des interprètes jouant seuls que des artistes appartenant à une formation ou dirigeant cette dernière. Elle inclut également les activités de direction musicale et de conseil artistique dans le domaine musical, excepté dans le cas où ces activités sont exercées de manière accessoire, en complément d'une activité de direction générale ou de conduite d'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artiste lyrique
Chanteur de variétés
Chanteur soliste
Chef d'orchestre
Chef des chœurs
Choriste
Compositeur <musique, chant>
Musicien choriste d'orchestre
Musicien de variétés
Musicien du rang
Musicien soliste concertiste
Musicien soliste d'orchestre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accompagnateur <musique, chant >
Accordeur
Arrangeur <musique, chant>
Assistant musical
Assistant<musique, chant>
Auteur-compositeur (-interprète)
Chanteur <sai>
Chanteur compositeur/parolier
Conseiller musical <artiste>
Directeur artistique <musique, chant><artiste>
Directeur musical <artiste>
Garçon d'orchestre
Intermittent du spectacle <musique, chant>
Musicien
Musicien copiste
Répétiteur <musique, chant >

PROFESSIONS EXCLUES

Chansonnier <music hall, cabaret > ---> 354d
Chercheur <recherche publique><art musical> ---> 342e
Professeur de musique <établissement d'enseignement secondaire et supérieur> ---> 341a, 342a
Professeur de musique <hors établissements scolaires> ---> 354g
Scénographe <théâtre lyrique> ---> 353c

354c ARTISTES DRAMATIQUES

Artistes dirigeant ou interprétant, à l'aide de techniques d'expression gestuelle ou orale, des oeuvres dramatiques dans le cadre d'un spectacle vivant ou audiovisuel.

La rubrique inclut aussi bien des interprètes jouant seuls que des artistes réunis en une formation particulière (troupe théâtrale) ou dirigeant cette dernière. Elle inclut donc les activités de direction dramatique et de mise en scène (notamment direction d'acteurs) et de conseil artistique dans le domaine dramatique (dramaturges), excepté dans le cas où ces activités sont exercées de manière accessoire en complément d'une fonction de direction générale ou de conduite d'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acteur
Artiste dramatique
Comédien
Conteur parolier
Marionnettiste <théâtre>
Metteur en scène <cinéma, audiovisuel>
Metteur en scène <théâtre, théâtre lyrique>
Mime

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conseiller artistique <théâtre, art dramatique>
Directeur artistique <théâtre, art dramatique>
Dramaturge <conseil artistique>
Figurant
Intermittent du spectacle <théâtre, art dramatique>
Répétiteur <théâtre>

PROFESSIONS EXCLUES

Artiste de variétés <sai> ---> 354d
Artiste lyrique ---> 354b
Imitateur ---> 354d
Mannequin ---> 354d
Modèle ---> 354d
Professeur d'art dramatique <hors établissements scolaires> ---> 354g
Professeur d'art dramatique <établissement d'enseignement secondaire et supérieur> ---> 341a, 342a
Présentateur animateur <spectacles divers> ---> 354d
Réalisateur <sai> <cinéma, audiovisuel> ---> 353c
Scénographe <théâtre, art dramatique> ---> 353c

354d ARTISTES DE LA DANSE, DU CIRQUE ET DES SPECTACLES DIVERS

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Artistes créant, dirigeant ou interprétant des oeuvres chorégraphiques de tout genre, dans le cadre d'un spectacle vivant ou audiovisuel. La rubrique inclut aussi bien des interprètes jouant seuls que des artistes réunis en une formation particulière (danseurs de ballet) ou dirigeant cette dernière (maître de ballet). Elle inclut également les activités de chorégraphie et de conseil en chorégraphie, excepté dans le cas où ces activités sont exercées de manière accessoire en complément d'une activité de direction générale ou de conduite d'entreprise.

La rubrique inclut aussi les artistes intervenant dans des domaines qui n'entraînent pas l'exercice exclusif ou privilégié de l'une des spécialités artistiques classées dans les rubriques précédentes ou pratiquant leur art dans des conditions particulières (cirque, spectacles de plein air) rendant difficile un tel classement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acrobate
Artiste chorégraphique
Artiste de cirque
Chorégraphe
Clown
Danseur de ballet
Danseur soliste
Dompteur
Equilibriste
Jongleur
Maître de ballet

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur <radio, télévision>
Artiste de cabaret <sai>
Artiste de music hall <sai>
Artiste de rue <sai>
Artiste de variétés <sai>
Assistant < art chorégraphique, danse>
Assistant pour la danse <théâtre, théâtre lyrique, art chorégraphique, danse>
Cascadeur
Chansonnier
Conseiller artistique <art chorégraphique, danse>
Danseur de music hall
Danseur de variétés
Directeur artistique < art chorégraphique, danse>
Fantaisiste
Figurant de ballet < art chorégraphique, danse>
Illusionniste
Imitateur
Mannequin
Meneur de jeu
Modèle
Premier danseur <théâtre, théâtre lyrique>
Présentateur
Répétiteur < art chorégraphique, danse>
Speaker

PROFESSIONS EXCLUES

Artiste lyrique ---> 354b

Directeur exploitant de cirque ---> 232a, 233d

<NON SAL/IND.><10 OU PLUS>

Marionnettiste ---> 354c

Professeur d'art chorégraphique <hors établissements scolaires> ---> 354g

Professeur d'art chorégraphique <établissement d'enseignement secondaire et supérieur> ---> 341a, 342a

354g PROFESSEURS D'ART (HORS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES)

Professionnels, salariés ou non, enseignant une discipline artistique en dehors d'un établissement d'enseignement général.

L'exercice de l'activité peut être pratiqué au domicile du professeur, dans un local particulier ou au sein d'un établissement spécialisé dans la délivrance des différents enseignements artistiques.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Professeur de danse <sauf établ. d'enseignement général ou technique>

Professeur de dessin/musique/peinture <sauf établ. d'enseignement général ou technique>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur d'enseignement artistique

Directeur d'école de musique

Directeur d'école nationale (supérieure) des (beaux) arts

Directeur d'établissement artistique

Directeur de conservatoire

Formateur <formation et accompagnement artistique>

Professeur d'art <sauf établ. d'enseignement général ou technique>

Professeur d'art dramatique

Professeur d'école nationale (supérieure) des (beaux) arts

Professeur de conservatoire

PROFESSIONS EXCLUES

Professeur de danse/musique/peinture <établ. d'enseignement secondaire ou supérieur> ---> 341a, 342a

37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés occupant une position de cadre au sein d'une entreprise et exerçant une activité de type administratif ou commercial. L'entreprise considérée peut relever indifféremment du secteur industriel (y.c. entreprise artisanale), de l'agriculture, du commerce ou des services. La qualification de cadre ou d'ingénieur est définie par les conventions collectives.

Les fonctions exercées comportent souvent une composante d'encadrement de personnel ; elles peuvent aussi ne présenter qu'un caractère de haute technicité, soit en matière administrative générale (domaine juridique, personnel, comptable, financière,...), soit en matière commerciale, soit encore dans quelques domaines spécifiques retenus dans la catégorie (banque, assurance, hôtellerie et restauration). Les salariés faisant partie de l'état-major du chef d'entreprise et dont l'activité n'est pas exclusivement technique sont classés dans la catégorie. Ils y sont isolés pour le cas des entreprises de 500 salariés et plus.

Les domaines d'activité suivants sont particulièrement couverts par la catégorie :

- études générales faisant appel aux sciences économiques et humaines, incluant les travaux statistiques et le calcul actuariel, à l'exclusion de l'urbanisme et l'informatique, même appliquée à la gestion ;
- administration, gestion (personnel, finances, comptabilité), à l'exclusion des aspects techniques liés aux activités de transports, de logistique et d'ordonnement ;
- administration commerciale et métiers spécifiques du commerce : cadres de l'exploitation des magasins de vente, chefs de produits, cadres de la mercatique et acheteurs du commerce ;
- activité technico-commerciale (vente) dans les domaines où cette fonction n'exige pas de compétences techniques particulièrement importantes, comme pour les biens d'équipements, le bâtiment et les travaux publics, les biens intermédiaires et l'informatique ;
- communication, publicité et relations publiques ;
- activités spécifiques dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de l'hôtellerie-restauration et de l'immobilier.

Sont exclus de la catégorie :

- les salariés ayant la qualité de chef d'entreprise (catégories 21, 22 et 23, ou catégories 11, 12 et 13 pour l'agriculture, les travaux agricole, la sylviculture et la pêche).
- les personnels non cadres exerçant des activités comparables à celles classées dans la catégorie (catégorie 46) ;
- les cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles (catégorie 35) ;
- les ministres des cultes et religieux (catégorie 44) ;
- les directeurs d'établissement d'enseignement (catégorie 34).

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 21 - Artisans CS 22 - Commerçants et assimilés CS 23 - Chefs d'entreprise de dix salariés et plus	Peuvent exercer leur activité en qualité de salarié de leur entreprise	Exercent le niveau supérieur de direction dans l'entreprise Ont généralement seuls la capacité d'engager juridiquement l'entreprise
CS 33 - Cadres de la fonction publique	Peuvent exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique	Appartiennent à la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
CS 34 - Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique ou à titre libéral	Exercent une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité de type scientifique dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
CS 35 - Professions de l'information des arts et des spectacles	Peuvent être des salariés d'entreprise de niveau cadre Peuvent avoir des fonctions administratives, de gestion	Domaine spécifique : presse, édition, spectacle, audiovisuel
CS 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	Salariés d'entreprise classés cadres dans les conventions collectives	L'aspect scientifique ou technique l'emporte sur l'aspect administratif ou commercial
CS 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (information, expression artistique, spectacles)	Peuvent occasionnellement exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité ou des fonctions comparables	N'exercent pas leur activité salariée en position de cadre, pratiquent, s'ils sont indépendants, cette activité à un niveau inférieur ou pratiquent une activité non classée en catégorie 35
CS 48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Peuvent être salariés d'entreprise ; dans certains cas, domaine d'activité voisin (restauration)	Non classés cadres dans les conventions collectives

Les rubriques PCS :

Etat-major (grandes entreprises de 500 salariés et plus)

371a Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières

- 372a Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
- 372b Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
- 372c Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
- 372d Cadres spécialistes de la formation
- 372e Juristes
- 372f Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Autres cadres des services administratifs et financiers

- 373a Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
- 373b Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
- 373c Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
- 373d Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises

Administration commerciale, fonction commerciale

- 374a Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
- 374b Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
- 374c Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 374d Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)

Publicité, relations publiques, communication

- 375a Cadres de la publicité
- 375b Cadres des relations publiques et de la communication

Cadres des services techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance et de l'immobilier, cadres des marchés financiers

- 376a Cadres des marchés financiers
- 376b Cadres des opérations bancaires
- 376c Cadres commerciaux de la banque
- 376d Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
- 376e Cadres des services techniques et commerciaux des assurances
- 376f Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
- 376g Cadres de l'immobilier

Hôtellerie, restauration

- 377a Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

371a CADRES D'ETAT-MAJOR ADMINISTRATIFS, FINANCIERS, COMMERCIAUX DES GRANDES ENTREPRISES

Adjoints directs (salariés) du chef ou du directeur général d'une entreprise de 500 salariés ou plus, exerçant une fonction de direction en matière financière, commerciale, administrative ou sociale. Ils participent, en général au sein d'un comité de direction, à la définition des objectifs de l'entreprise, mais n'ont pas la capacité d'engager celle-ci au sens juridique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur administratif <état major> <GE>
Directeur commercial <état major> <GE>
Directeur de la communication <état major> <GE>
Directeur de la gestion <état major> <GE>
Directeur des affaires sociales <état major> <GE>
Directeur des ressources humaines <état major> <GE>
Directeur des ventes <état major> <GE>
Directeur du personnel <état major> <GE>
Directeur financier <état major> <GE>
Secrétaire général <état major> <GE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent comptable <sécurité sociale> <état-major>

372a CADRES CHARGES D'ETUDES ECONOMIQUES, FINANCIERES, COMMERCIALES

Cadres qui, soit dans une entreprise, soit dans un bureau d'études ou de conseil, réalisent des études visant à éclairer les choix économiques, financiers, sociaux ou commerciaux de l'entreprise ou du commanditaire.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé d'études commerciales <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Chargé d'études financières<sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers>	<CADRE,QND>
Chargé d'études économiques <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Chef de service études financières<sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers>	<CADRE,QND>
Chef de service études économiques<sauf Etat, coll. loc. >	<CADRE,QND>
Economiste <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste financier <sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers >	<CADRE,QND>
Analyste économique	
Cadre de gestion statistique <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Chargé d'études marketing <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Chargé de recherches <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Chef de service planification <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Chef de service statistique <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Conseiller en exportation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Conseiller financier <sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers >	<CADRE,QND>
Conseiller économique <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Expert financier <sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers >	<CADRE,QND>
Expert économique <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Sociologue <sauf recherche publique, enseignement>	<CADRE,QND>
Statisticien <sauf recherche publique, enseignement>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Analyste financier <banque> --->376b	<CADRE,QND>
Analyste financier <marchés financiers> --->376b	<CADRE,QND>
Chargé d'études juridiques <sauf Etat, coll. loc.> ---> 372e	<CADRE,QND>
Chargé d'études ressources humaines<sauf Etat, coll. loc.> ---> 372c	<CADRE,QND>
Economiste de marché ---> 376a	
Jurisconsulte <sauf Etat, coll. loc.> ---> 372e	<CADRE,QND>

372b CADRES DE L'ORGANISATION OU DU CONTROLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Cadres salariés, dont l'activité se rapporte, au sein d'une entreprise ou d'un cabinet de conseil, à l'organisation des services administratifs ou financiers, au contrôle de leur fonctionnement ou de leurs résultats, ou au contrôle de la comptabilité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Auditeur interne	<CADRE,QND>
Contrôleur de gestion	<CADRE,QND>
Expert-comptable <s.a.i.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste de gestion	<CADRE,QND>
Assistant de cabinet d'expertise comptable	<CADRE,QND>
Audit comptable, financier	<CADRE,QND>
Cadre en contrôle de gestion	<CADRE,QND>
Cadre en organisation ou contrôle financier	<CADRE,QND>
Chef de service contrôle des coûts	<CADRE,QND>
Commissaire aux comptes	
Conseiller en gestion, management	<CADRE,QND>
Consultant en organisation	<CADRE,QND>
Consultant en stratégies d'entreprises	<CADRE,QND>
Contrôleur budgétaire <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Contrôleur de gestion commerciale, industrielle, usine	<CADRE,QND>
Contrôleur financier <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Expert comptable	<SALARIE,QND>
Ingénieur en organisation	<CADRE,QND>
Inspecteur comptable <sauf banque>	<CADRE,QND>
Organisateur <sauf banques, marchés financiers>	<CADRE,QND>
Responsable audit	<CADRE,QND>
Responsable contrôle de gestion	<CADRE,QND>
Réviseur interne	<CADRE,QND>

372c CADRES SPÉCIALISTES DES RESSOURCES HUMAINES ET DU RECRUTEMENT

Cadres d'entreprises

- chargés de la gestion courante du personnel,
- responsables, dans l'entreprise ou un cabinet spécialisé, des activités de recrutement, ou bien y participant,
- réalisant des études destinées à éclairer les décisions de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et de recrutement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre en gestion du personnel	<CADRE,QND>
Cadre spécialisé en matière de recrutement <sauf Etat, coll. loc.>	
Chef du personnel	<CADRE,QND>
Conseiller en recrutement, sélection	<CADRE>
Consultant ressources humaines	<CADRE>
Directeur des ressources humaines (DRH) <sauf état-major des GE>	
Responsable de l'administration du personnel <sauf état-major des GE>	<CADRE,QND>
Responsable du recrutement <sauf état-major des GE>	<CADRE,QND>
Responsable ressources humaines <sauf état-major des >GE>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint au chef du personnel	<CADRE>
Assistant ressources humaines	<CADRE>
Attaché en gestion du personnel	<CADRE,QND>
Auditeur social	<CADRE>
Cadre de gestion des ressources humaines <sauf Etat, coll. loc.>	
Chargé d'études en ressources humaines	<CADRE>
Chef de service affaires sociales	<CADRE,QND>
Chef de service de recrutement	<CADRE>
Chef de service relations humaines, syndicales	<CADRE,QND>
Conseiller en relation humaines, conditions de travail	<CADRE>
Consultant en gestion de carrière	<CADRE>
Directeur des affaires sociales <sauf état-major des GE>	<CADRE,QND>
Ergonome <sauf recherche publique>	<CADRE>
Graphologue	
Psychologue d'entreprise	<CADRE>
Psychologue du travail	<CADRE>
Psychotechnicien	<CADRE>
Spécialiste en relations humaines, conditions de travail	<CADRE>

372d CADRES SPECIALISTES DE LA FORMATION

Cadres responsables, dans une entreprise ou dans un organisme spécialisé (AFPA, GRETA, ASFO...), de l'organisation d'activités de formation ou participant à ces activités.

La rubrique n'inclut pas les activités exercées dans un établissement d'enseignement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre spécialisé en matière de formation <sauf Etat, coll. loc.>	
Conseiller en formation <en entreprise>	<CADRE>
Formateur <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Moniteur de formation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Responsable formation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur de formation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Assistant de formation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Chargé de formation <en entreprise>	<CADRE>
Chargé de recherche en formation <en entreprise>	<CADRE>
Chef de service formation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Conseiller d'orientation <en entreprise>	<CADRE>
Consultant en formation <en entreprise>	<CADRE>
Coordinateur de stage <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Coordinateur-formateur <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Directeur de centre de formation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Directeur de la formation <sauf Etat, coll. loc.> <sauf état-major des GE>	<CADRE>
Directeur de secteur <formation>	<CADRE>
Expert en formation	<CADRE>
Formateur consultant <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Ingénieur de formation	<CADRE,QND>
Moniteur en centre de formation d'apprentis (CFA) <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Responsable formation-communication <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Responsable formation-recrutement <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Responsable pédagogique <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Responsable qualification	<CADRE>
Spécialiste formation	<CADRE>

372e JURISTES

Cadres salariés chargés, au sein d'une entreprise, d'un cabinet spécialisé ou d'un office ministériel, de l'exécution de travaux juridiques (y.c. de droit fiscal) relevant du domaine courant, ainsi que de travaux d'études s'y rapportant.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé d'études juridiques	<CADRE>
Fiscaliste	<CADRE>
Juriste d'entreprise	<CADRE,QND>
Responsable de service juridique	<CADRE>
Responsable juridique	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant juridique	<CADRE>
Chef de service de contentieux <sauf assurances>	<CADRE>
Chef de service juridique	<CADRE>
Clerc de notaire	<CADRE>
Conseiller fiscal	<CADRE>
Conseiller fiscal agricole <sauf Etat, coll. loc.>	
Responsable contentieux <sauf assurances>	<CADRE>
Rédacteur juridique	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Attaché juridique <sécurité sociale> ---> 376f	<CADRE>
Chef de service contentieux < sécurité sociale> ---> 376f	<CADRE>
Chef de service contentieux <assurances > ---> 376e	<CADRE>

372f CADRES DE LA DOCUMENTATION, DE L'ARCHIVAGE (HORS FONCTION PUBLIQUE)

Cadres d'entreprise, chargés d'organiser le recueil de documents, en général techniques, juridiques ou administratifs, leur mise en ordre, leur conservation, ainsi que leur mise à la disposition des utilisateurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Archiviste <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Documentaliste <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Ingénieur documentaliste <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Responsable de la documentation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant documentaliste <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Bibliothécaire <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Chargé d'étude documentaire <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Chef du service documentation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Directeur des ressources documentaires <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>
Gestionnaire en documentation <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Archiviste <Etat, coll. loc.> ---> 351a
Archiviste <informatique> <sauf Etat, coll. loc.> ----> 544a
Bibliothécaire <ETAT, COLL. LOC.> ---> 351a
Bibliothécaire adjoint ou sous-bibliothécaire ---> 425a
Documentaliste <ETAT, COLL. LOC.>----> 351a
Magasinier documentaliste ---> 653a

373a CADRES DES SERVICES FINANCIERS OU COMPTABLES DES GRANDES ENTREPRISES

Cadres chargés de gérer l'activité courante des services comptables ou financiers d'une entreprise de 500 salariés ou plus. Ils ne sont pas directement concernés par des interventions sur les marchés financiers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre comptable <GE><sauf banque>	<CADRE,QND>
Cadre financier <GE> <sauf banque>	<CADRE,QND>
Chef comptable <GE><sauf banque>	<CADRE,QND>
Comptable <GE><sauf banque>	<CADRE>
Directeur de trésorerie <GE> <sauf banque>	<CADRE,QND>
Directeur financier <GE> <sauf banque> <sauf état-major>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint chef comptable <GE>	<CADRE>
Assistant comptable <GE>	<CADRE,QND>
Assistant financier <GE> <sauf banque>	<CADRE,QND>
Attaché de gestion comptable <GE>	<CADRE,QND>
Attaché financier <GE> <sauf banque>	<CADRE,QND>
Chef de section comptable <GE>	<CADRE,QND>
Chef de service comptable <GE>	<CADRE,QND>
Chef de service financier <GE> <sauf banque, marchés financiers>	<CADRE,QND>
Chef de service prix <GE>	<CADRE,QND>
Comptable analytique, spécialisé <GE> <sauf banque>	<CADRE>
Responsable consolidation <GE> <sauf banque>	<CADRE,QND>
Responsable financier <GE> <sauf banque, marchés financiers>	<CADRE,QND>
Trésorier<GE>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre comptable ou financier <COLL. LOC.> ---> 333f	
Cadre comptable ou financier <ETAT>	
chiffrer suivant le grade, à défaut---> 333e	
Cadre en organisation ou contrôle financier ---> 372b	
Expert comptable ---> 372b	<SALARIE,QND>

373b CADRES DES AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS DES GRANDES ENTREPRISES

Cadres chargés de gérer l'activité courante des services administratifs d'une entreprise de 500 salariés ou plus, autres que les services comptables ou financiers et les services chargés de la gestion des ressources humaines.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre administratif <GE>	<CADRE>
Chef de service administratif <GE>	<CADRE>
Directeur administratif <GE> <sauf état-major>	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de direction <GE>	<CADRE>
Assistant de direction <GE>	<CADRE>
Attaché administratif <GE>	<CADRE>
Chef de section administrative <GE>	<CADRE>
Directeur de la gestion <GE> <sauf état-major >	<CADRE,QND>
Responsable administratif et financier <GE> <sauf état-major>	<CADRE,QND>
Responsable de la gestion et des services généraux <GE> <sauf état-major>	<CADRE>
Secrétaire de direction <GE>	<CADRE>
Secrétaire général adjoint <GE>	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre administratif <COLL. LOC.> :
chiffrer selon le grade ; à défaut ---> 333f

373c CADRES DES SERVICES FINANCIERS OU COMPTABLES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Cadres d'une entreprise de moins de 500 salariés, qui exercent une activité de caractère financier ou comptable. Certains d'entre eux peuvent faire partie de l'état-major de l'entreprise, mais n'ont pas la capacité d'engager celle-ci au sens juridique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre comptable <PME ou nd>	<CADRE>
Cadre financier <PME ou nd>	<CADRE>
Chef comptable <PME ou nd>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché de gestion comptable <PME ou nd>	<CADRE>
Chef de section comptable <PME ou nd>	<CADRE>
Chef de service comptable <PME ou nd>	<CADRE>
Comptable analytique, spécialisé <PME>	<CADRE>
Directeur financier <PME ou nd>	<CADRE>
Economiste <sauf Etat, coll. loc.> <PME>	<CADRE>
Responsable consolidation <PME>	<CADRE,QND>

373d CADRES DES AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Cadres exerçant une activité de caractère administratif (hors gestion des ressources humaines, recrutement et formation) au sein d'une entreprise de moins de 500 salariés.

Certains d'entre eux peuvent faire partie de l'état-major de l'entreprise, mais n'ont pas la capacité d'engager celle-ci au sens juridique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur administratif et financier (DAF) <PME ou nd >	<CADRE>
Secrétaire général <PME>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant de direction <PME>	<CADRE>
Attaché administratif <PME>	<CADRE>
Cadre administratif <PME ou nd>	<CADRE>
Chef de section administrative <PME>	<CADRE>
Responsable administratif <PME>	<CADRE>
Responsable administratif et financier <PME>	<CADRE,QND>
Responsable de la gestion et des services généraux <PME>	<CADRE>
Secrétaire de direction <PME ou nd>	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre administratif <COLL. LOC.> : chiffrer selon le grade ; à défaut ---> 333f
Cadre administratif <ETAT> : chiffrer selon le grade ; à défaut ---> 333e
Cadre de gestion des ressources humaines <sauf Etat, coll. loc.> <com.> ---> 372c
Cadre spécialisé en matière de formation <sauf Etat, coll. loc.> ---> 372d
Cadre spécialisé en matière de recrutement <sauf Etat, coll. loc.> ---> 372c
Spécialiste des conditions de travail, relations humaines sauf Etat, coll. loc.> --->372c

374a CADRES DE L'EXPLOITATION DES MAGASINS DE VENTE DU COMMERCE DE DETAIL

Cadres chargés de diriger, coordonner, animer et contrôler en totalité ou en partie une grande surface de vente (ou parfois plusieurs), en fonction de la politique commerciale de l'entreprise. Ils ont le statut de salarié ou éventuellement de mandataire.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de caisses	<CADRE>
Chef de département <commerce de détail>	<CADRE>
Chef de département d'hypermarché	
Chef de grande surface	<CADRE>
Chef de magasin	<CADRE>
Chef de secteur <commerce de détail>	<CADRE>
Chef des ventes <commerce de détail>	<CADRE>
Directeur d'hypermarché	
Directeur de grand magasin	
Directeur de supermarché	<CADRE>
Gérant de grande surface	<CADRE>
Gérant de supermarché	<CADRE>
Superviseur d'hyper ou de supermarché	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur commercial <commerce de détail>	<CADRE,QND>
Directeur de réseau <commerce de détail>	
Directeur de zone <commerce de détail>	
Directeur régional <commerce de détail>	
Gérant de commerce	<SALARIE><CADRE>
Gérant mandataire <commerce>	<CADRE>
Responsable de caisse <commerce de détail>	<CADRE>
Responsable de région supérettes/succursales	

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre commercial <commerce de gros>---> 374c,374d	<CADRE>
---	---------

374b CHEFS DE PRODUITS, ACHETEURS DU COMMERCE ET AUTRES CADRES DE LA MERCATIQUE

Cadres salariés

- chargés de coordonner les activités commerciales de l'entreprise en vue d'assurer la meilleure rentabilité des produits ou des marchés qui leur sont confiés ;
- assurant la responsabilité du développement d'un produit ou d'une ligne de produits ;
- ayant la responsabilité des achats d'une ligne de produits distribués par l'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur <commerce>	<CADRE>
Acheteur de grand magasin, centrale d'achat	<CADRE>
Cadre en marketing	<CADRE>
Chef de produit	<CADRE,QND>
Directeur des achats <commerce>	<CADRE,QND>
Responsable marketing	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur en merchandising	<CADRE>
Assistant marketing	<CADRE>
Cadre de la promotion ventes <sauf commerce de détail>	<CADRE>
Chef de groupe d'achats	<CADRE,QND>
Chef de marque	<CADRE,QND>
Chef de service marketing, merchandising	<CADRE,QND>
Chef de service promotion des ventes <sauf commerce de détail>	<CADRE>
Consultant marketing	<CADRE,QND>
Directeur du marketing	<CADRE,QND>
Marchandiseur	<CADRE>
Merchandiser	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Acheteur <industrie> ---> 387a	<CADRE>
Aide-acheteur ---> 462c	
Chargé d'études marketing ---> 372a	<CADRE>

374c CADRES COMMERCIAUX DES GRANDES ENTREPRISES (HORS COMMERCE DE DÉTAIL)

Cadres salariés chargés d'exercer une fonction commerciale dans une grande entreprise, hors des secteurs du commerce de détail, de la banque, des assurances et de l'édition. Ils ont pour mission de définir des objectifs de vente, d'animer la force de vente, de contrôler la réalisation de ses objectifs et de pouvoir prendre part de manière directe, le cas échéant, aux opérations de vente elle-même.

La rubrique ne comprend pas les activités de vente de produits exigeant une compétence technique importante : équipement industriel (matériel électrique ou électronique professionnel, machines-outils, mécanique professionnelle), matériel informatique, produits intermédiaires non agricoles (chimie, pharmacie, métaux, combustibles...).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché commercial <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Cadre des ventes <GE> <hors commerce de détail>	<CADRE>
Chef de service commercial <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Chef des ventes <GE> <hors commerce de détail>	<CADRE>
Commercial <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Directeur commercial <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Ingénieur commercial <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Responsable commercial <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Responsable de l'exploitation des ventes <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cadre export, import <GE>	<CADRE>
Chef de secteur <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Chef de service clientèle <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Chef de zone <GE> <hors commerce de détail>	<CADRE>
Directeur de clientèle <GE> <hors commerce de détail>	<CADRE>
Directeur des ventes <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Directeur du développement <GE> <hors commerce de détail>	<CADRE>
Responsable de l'administration des ventes <GE> <hors commerce de détail>	<CADRE>
Responsable de la gestion des commandes <GE> <hors commerce de détail>	<CADRE>
Responsable gestion des commandes <GE><hors commerce de détail>	<CADRE>
Rédacteur commercial <GE> <hors commerce de détail>	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre commercial <commerce de gros d'équipements industriels> ---> 384c
Cadre commercial <commerce de gros de biens intermédiaires> ---> 385c
Cadre commercial <commerce de gros de matériel électrique ou électronique professionnel> ---> 383c
Cadre commercial <commerce de gros matériel informatique> ---> 388d
Chargé d'études marketing ---> 372a
Directeur commercial <commerce de détail> ---> 374a
Directeur du marketing ---> 374b

374d CADRES COMMERCIAUX DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (HORS COMMERCE DE DÉTAIL)

Cadres salariés chargés d'exercer une fonction commerciale dans une entreprise de moins de 500 salariés (hors commerce de détail, banques, assurances, édition, hôtellerie et restauration). Ils ont pour mission de définir des objectifs de vente, d'animer la force de vente, de contrôler la réalisation de ses objectifs et de pouvoir prendre part de manière directe, le cas échéant, aux opérations de vente elles-mêmes .

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché commercial <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Cadre commercial <ME ou nd> <sauf commerce, banque, assurances, édition..>	<CADRE>
Cadre commercial <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Chef de service commercial <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Chef des ventes <PME> <hors commerce de détail>	<CADRE>
Commercial <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Directeur commercial <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Ingénieur commercial <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Responsable commercial <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Responsable de l'exploitation des ventes <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de secteur <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Chef de service clientèle <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Directeur des ventes <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>
Responsable de l'exploitation des ventes <ME ou nd> <sauf commerce, banque, assurance, édition...>	<CADRE>
Responsable gestion des commandes <PME><hors commerce de détail>	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent immobilier (salarié) ---> 376g	<CADRE>
Cadre commercial <commerce de gros d'équipements industriels> ---> 384c	
Cadre commercial <commerce de gros de biens intermédiaires> ---> 385c	
Cadre commercial <commerce de gros de matériel électrique ou électronique professionnel> ---> 383c	
Cadre commercial <commerce de gros matériel informatique> ---> 388d	

375a CADRES DE LA PUBLICITE

Cadres salariés exerçant leur activité dans le domaine de la publicité.

Travaillant le plus souvent au sein d'une agence spécialisée, ils sont chargés de concevoir en totalité ou en partie le déroulement d'une campagne publicitaire (y.c. pour l'achat d'espaces publicitaires), au profit d'une entreprise cliente. La rubrique n'inclut pas les activités de communication et de relations publiques (rubrique 375b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur d'espaces publicitaires	<CADRE>
Agent de publicité	<CADRE>
Chef de groupe, de fabrication <publicité>	<CADRE>
Chef de publicité <publicité>	<CADRE>
Concepteur-rédacteur	<CADRE>
Directeur de clientèle <publicité>	<CADRE>
Publiciste	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant de publicité	<CADRE>
Chargé d'étude créativité	<CADRE>
Chargé d'étude média, de plan média	<CADRE>
Chef d'études publicitaires	<CADRE>
Chef de dessin <publicité>	<CADRE>
Chef de trafic publicité	<CADRE>
Concepteur média	<CADRE>
Concepteur-rédacteur <publicité>	<CADRE>
Conseiller artistique <publicité>	<CADRE>
Directeur artistique <publicité>	<CADRE>
Directeur de création <publicité>	<CADRE>
Décorateur en publicité	<SALARIE><CADRE>
Prospecteur d'espace	<CADRE>
Responsable d'édition publicitaire	<CADRE>
Rédacteur de catalogue	<CADRE>
Rédacteur publicitaire	<CADRE>
Technicien de publicité	<CADRE>
Technicien enquêteur <publicité>	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Chef de publicité <hors publicité> ---> 374c, 374d

375b CADRES DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION

Cadres salariés exerçant leur activité dans le domaine des relations publiques et des actions de communication externe (hors publicité), au sein d'une entreprise ou dans une agence spécialisée travaillant pour le compte de clients. Au sein de l'entreprise ou pour le compte d'une entreprise cliente, ils ont pour mission de définir et accompagner la mise en oeuvre d'une politique permanente de contacts non commerciaux avec les différents publics et les organes d'information.

La rubrique inclut l'activité de communication interne au sein de l'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant de communication	<CADRE>
Attaché de presse	<CADRE>
Chargé de communication externe	<CADRE>
Chargé de communication interne	<CADRE>
Chargé de relations publiques	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché parlementaire	<CADRE>
Chargé de relations (internes, externes)	<CADRE>
Conseil en communication	<CADRE>
Conseiller en relations publiques	<CADRE>
Directeur de la communication <sauf état-major, ge>	
Journaliste attaché de presse	<CADRE>
Journaliste d'entreprise	<CADRE>
Responsable des relations publiques	<CADRE,QND>

376a CADRES DES MARCHES FINANCIERS

Cadres d'entreprise exerçant une activité directement liée au suivi des marchés financiers (en incluant le marché des matières premières).

Cette activité peut être exercée :

- au sein et pour le compte d'une entreprise agricole, industrielle ou commerciale non spécialisée dans le suivi des marchés ;
- au sein d'une banque ;
- au sein d'une société ou cabinet spécialisé dans le suivi des marchés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Analyste financier
Gestionnaire de portefeuilles
Ingénieur financier
Opérateur de marchés <CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de change (salarié) <CADRE>
Analyste financier à option boursière
Analyste industriel
Cambiste <CADRE>
Courtier en bourse <CADRE>
Directeur de trésorerie
Economiste de marché
Expert d'opérations de marchés <CADRE>
Gestionnaire actif-passif <CADRE>
Ingénieur conseil <banques>
Monteur-négociateur d'opérations boursières
Opérateur de parquet <CADRE>
Risk manager <banque> <CADRE>
Saler / seller / vendeur en bourse <CADRE>
Swaper
Trader

PROFESSIONS EXCLUES

Analyste économique ---> 372a
Economiste ---> 372a
Risk manager <assurance> ---> 376e <CADRE>

376b CADRES DES OPERATIONS BANCAIRES

Cadres des services techniques et commerciaux des organismes bancaires, assurant des fonctions relatives à des opérations spécifiquement bancaires : évaluation des risques, opérations financières, traitement d'opérations administratives liées à la gestion des dépôts, crédits et moyens de paiements.

La rubrique ne comprend pas les cadres employés dans les services administratifs généraux, ni les cadres exerçant une fonction plus proprement commerciale (incluant des relations directes personnalisées avec la clientèle) ou managériale, ni les cadres opérant en lien direct avec les marchés financiers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Analyste risques bancaires	
Instructeur prêt aux entreprises	<CADRE>
Instructeur prêt aux particuliers	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste contrôleur de crédits	
Analyste de crédit	
Analyste risques pays / marchés	
Chargé d'études crédit <banque>	<CADRE>
Crédit manager <banque>	<CADRE>
Gestionnaire de risques	
Gestionnaire de titres	
Responsable assistance technique <banque>	<CADRE>
Responsable back-office	<CADRE>
Responsable crédit	<CADRE>
Responsable des engagements	
Responsable des moyens de paiements	

PROFESSIONS EXCLUES

Responsable de domaine <banque><état-major de ge> ---> 371a

376c CADRES COMMERCIAUX DE LA BANQUE

Cadres salariés des organismes bancaires entretenant particulièrement des rapports directs avec la clientèle ou spécialisés dans l'exercice d'une activité de caractère plus proprement commercial.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé d'affaires <banque>	<CADRE>
Chargé de clientèle <banque>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur commerce international <banque>	
Animateur commercial <banque>	<CADRE>
Attaché commercial de banque	<CADRE>
Chargé d'affaires PME-PMI <banque>	<CADRE>
Chargé d'affaires particuliers	<CADRE>
Chargé d'affaires toutes clientèles <banque>	<CADRE>
Chargé de relations clientèle bancaire	
Chargé de syndication	
Commercial exploitation internationale <banque>	
Conseiller gestion de patrimoine	
Conseiller haut-de-bilan	
Correspondant bancaire	
Gestionnaire de fortune	<CADRE>
Responsable commercial <banque>	<CADRE>
Responsable gestion de patrimoine	
Responsable service clientèle <banque>	<CADRE>
Spécialiste financements internationaux	

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur d'agence <banque> ---> 376d
Responsable de domaine <banque> <état-major de ge> ---> 371a
Responsable de la gestion financière <état-major de ge> ---> 371a
Responsable de marché <banque> <état-major de ge> ---> 371a
Responsable développement <banque> <état-major de ge> ---> 371a
Responsable international <banque> <état-major de ge> ---> 371a

376d CHEFS D'ETABLISSEMENTS ET RESPONSABLES DE L'EXPLOITATION BANCAIRE

Cadres salariés assurant la direction et le fonctionnement d'une entité bancaire (hors cadres d'état-major).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'agence <banque> <CADRE>
Directeur d'agence <banque>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint chef d'agence <banque> <CADRE>
Adjoint directeur d'agence <banque> <CADRE>
Chef de bureau <banque> <CADRE>
Directeur d'exploitation <banque>
Directeur de centre administratif <banque>
Responsable administratif d'agence <banque> <CADRE>
Responsable d'agence <banque> <CADRE>
Responsable d'unité <banque> <CADRE>
Responsable d'unité commerciale <banque> <CADRE>
Responsable de bureau <banque> <CADRE>
Responsable de direction < banque> <sauf état-major de ge>
Responsable de division ou de service <banque> <CADRE>
Responsable de groupe <banque>
Responsable de région < banque> <sauf état-major/ge>
Responsable de secteur <banque> < sauf ge>
Responsable de site commercial <banque> <CADRE>
Responsable point de vente <banque> <CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Responsable de direction <banque> <état-major de ge> ---> 371a
Responsable de région <banque> <état-major de ge> ---> 371a
Responsable de zone géographique <banque> <état-major de ge> ---> 371a

376e CADRES DES SERVICES TECHNIQUES ET COMMERCIAUX DES ASSURANCES

Cadres des sociétés d'assurance spécialisés dans les fonctions mêmes de l'assurance (études techniques, production de contrats, règlement de sinistres, ...) ou exerçant des fonctions commerciales (inspecteurs administratifs). La rubrique comprend tous les cadres d'études et les cadres juristes spécialisés dans le domaine des assurances.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Actuaire <assurances >	<CADRE,QND>
Attaché d'inspection <assurances>	<CADRE,QND>
Cadre technique <assurances>	<CADRE,QND>
Fondé de pouvoir <assurances> <sauf état-major>	<CADRE,QND>
Inspecteur régleur <assurances>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché de direction <assurances> <sauf état-major>	<CADRE,QND>
Cadre <assurances> <sai>	<CADRE,QND>
Calculateur <assurance>	<CADRE>
Chargé d'études actuarielles <assurances>	<CADRE,QND>
Chargé de mission d'assurances	<CADRE,QND>
Chef de produit en assurances	<CADRE,QND>
Chef de service <assurances > <sai>	<CADRE,QND>
Chef de service contentieux <assurances>	<CADRE>
Conseiller en assurances	<CADRE>
Contrôleur technique d'assurances	<CADRE,QND>
Directeur d'agence <assurances> <sauf état-major>	<SALARIE,CADRE,QND>
Directeur technique <assurances> <sauf état-major>	<CADRE,QND>
Inspecteur commercial <assurances>	<CADRE,QND>
Inspecteur du cadre <assurances>	<CADRE,QND>
Inspecteur règlements corporels, sinistres	<CADRE,QND>
Inspecteur technique d'assurances	<CADRE,QND>
Juriste d'assurances <spécialiste>	<CADRE,QND>
Responsable commercial <assurances>	<CADRE,QND>
Responsable de bureau <assurances>	<CADRE,QND>
Responsable de secteur <assurances>	<CADRE,QND>
Responsable technique <assurances>	<CADRE,QND>
Risk manager <assurance>	<CADRE>
Rédacteur <assurances>	<CADRE>
Régleur <assurances>	<CADRE,QND>
Souscripteur rédacteur grands risques	<CADRE,QND>
Statisticien <assurances>	<CADRE,QND>
Tarificateur risques spéciaux	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Attaché d'inspection <assurances> ---> 467c	<TECH>
Chef du personnel <assurances> <sauf état-major> ---> 372c	<CADRE,QND>
Contrôleur technique d'assurances ---> 467c	<TECH>
Directeur administratif <assurances> < état-major> ---> 371a	<CADRE,QND>
Directeur d'agence <assurances>---> 226a	<NON SAL/IND.>
Directeur technique <assurances> < état-major> ---> 380a	<CADRE,QND>

Fondé de pouvoir <sécurité sociale> <sai> ---> 376f
Juriste d'assurances <non spécialiste> ---> 372e
Responsable de secteur <assurances> ---> 467c
Risk manager <banque> ---> 376a
Rédacteur <assurances> ---> 545c

<CADRE,QND>
<CADRE,QND>
<TECH>
<CADRE>
<EMP>

376f CADRES DES SERVICES TECHNIQUES DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE ET ASSIMILÉS

Cadres des organismes de sécurité sociale (caisses primaires et régionales d'assurance maladie, caisses d'allocations familiales, unions de recouvrement des cotisations, caisses départementales et interdépartementales de mutualité sociale agricole, organismes nationaux) et des organismes de prévoyance et de retraite complémentaires aux régimes de base, exerçant une activité spécialisée dans les fonctions de la sécurité sociale et des retraites complémentaires (contrôle de l'ouverture des droits, liquidation des prestations, contrôle médical ou réglementaire, gestion personnalisée de dossiers d'assuré, de professionnel de santé ou d'entreprise cotisante,...), à l'exclusion de la participation à des fonctions de soutien général (administration, comptabilité, informatique, ressources humaines).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent comptable <sécurité sociale> <sauf état-major>	
Agent de direction <sécurité sociale> <sauf état-major>	
Chef de service < sécurité sociale> <sauf état-major>	<CADRE,QND>
Directeur-adjoint < sécurité sociale> <sauf état-major>	
Fondé de pouvoir <sécurité sociale>	<CADRE,QND>
Responsable gestion du risque <assurance maladie>	<CADRE>
Responsable relations avec les professionnels <assurance maladie>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché juridique <sécurité sociale>	<CADRE>
Chef de service contentieux <sécurité sociale>	<CADRE>
Directeur technique<sécurité sociale> <sauf état-major>	
Employé de la sécurité sociale	<CADRE>
Gestionnaire de dossiers d'entreprises <sécurité sociale>	<CADRE>
Ingénieur-conseil des services prévention de la sécurité sociale	
Responsable <sécurité sociale>	<CADRE>
Responsable service liquidation de prestations sociales	<CADRE>
Rédacteur <sécurité sociale>	<CADRE>
Statisticien <sécurité sociale>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent comptable <sécurité sociale> <état-major> ---> 371a	
Attaché juridique <sécurité sociale> ---> 467d	<TECH>
Chef de service contentieux <sécurité sociale> ---> 467d	<TECH>
Dentiste-conseil <sécurité sociale> ---> 311c	<TECH>
Directeur de caisse <sécurité sociale>----> 231a, 232a, 233d	
Directeur du personnel <sécurité sociale> <hors état-major> ---> 372c	<CADRE,QND>
Directeur technique <sécurité sociale> < état-major> ---> 380a	
Juriste <contentieux hors sécurité sociale>----> 372e	<CADRE,QND>
Responsable gestion du risque <assurance maladie> ---> 467d	<TECH>
Rédacteur <sécurité sociale> ---> 545d	<EMP>
Statisticien <sécurité sociale> ---> 467d	<TECH>

376g CADRES DE L'IMMOBILIER

Salariés ayant la qualité de cadres au sens des conventions collectives, servant d'intermédiaires dans les transactions immobilières ou gérant des biens immobiliers, soit au sein d'entreprises spécialisées dans ces activités, soit directement au sein d'autres entreprises, pour le compte de ces dernières.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent immobilier	<SALARIE><CADRE>
Gestionnaire de patrimoine immobilier	<SALARIE><CADRE>
Gérant d'immeuble	<SALARIE><CADRE>
Syndic de copropriété (représentant de)	<SALARIE><CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de biens (représentant de)	<SALARIE><CADRE>
Agent foncier <sauf Etat, coll. loc.>	<SALARIE><CADRE>
Conducteur d'opérations immobilières	<SALARIE>
Conseiller immobilier <sauf banque >	<SALARIE><CADRE>
Courtier en immobilier	<SALARIE>
Expert immobilier	<SALARIE><CADRE>
Gérant de copropriété	<SALARIE><CADRE>
Inspecteur de gestion immobilière	<SALARIE><CADRE>
Marchand de biens (préposé de)	<SALARIE><CADRE>
Monteur d'opérations immobilières	<SALARIE><CADRE>
Négociateur immobilier, foncier	<SALARIE><CADRE>
Responsable de gestion locative	<SALARIE><CADRE>
Responsable de programmes immobiliers	<SALARIE><CADRE>
Vendeur immobilier	<SALARIE><CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Architecte ---> 382b	<SALARIE>
----------------------	-----------

377a CADRES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Salariés ayant la qualité de cadres au sens des conventions collectives, dirigeant un hôtel ou un restaurant (sans avoir la capacité d'engager leur entreprise au sens juridique), ou du moins ayant une responsabilité importante dans l'organisation et la gestion d'un tel établissement, ou créant une oeuvre originale dans le domaine de la cuisine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de cuisine	<CADRE>
Chef de réception <hôtellerie>	<CADRE>
Chef de salle <hôtel, restaurant>	<CADRE>
Directeur d'hôtel	<CADRE,QND>
Directeur de restaurant	<CADRE>
Manager <restaurant>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant Directeur/manager <hôtel, restaurant>	<CADRE>
Chef d'exploitation <hôtellerie>	<CADRE>
Chef d'unité <hôtel, restaurant>	<CADRE>
Chef de service <hôtel, restaurant>	<CADRE,QND>
Chef gérant <hôtel, restaurant>	<CADRE>
Commissaire de bord	<CADRE,QND>
Directeur d'hébergement	<CADRE,QND>
Directeur de centre de vacances	<CADRE,QND>
Directeur de résidence de tourisme	<CADRE,QND>
Directeur de village	
Economiste de collectivité	<CADRE>
Gouvernante <hôtel>	<CADRE>
Gérant de brasserie, de restaurant	<CADRE>
Gérant de cantine	<CADRE>
Gérant de cuisine centrale, de self service	<CADRE>
Hôtelier	<CADRE>
Inspecteur de restauration collective	<CADRE>
Maître d'hôtel	<CADRE>
Responsable de garniture <hôtel, restaurant>	<CADRE>
Responsable ménage lingerie <hôtel>	<CADRE>
Réceptionnaire <hôtellerie>	<CADRE>
Régisseur de matériel <hôtel, restaurant>	<CADRE>

38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés occupant une position de cadre au sein d'une entreprise et exerçant une activité de nature technique. Les personnes concernées exercent des fonctions de responsabilité impliquant une activité de commandement dans le domaine technique ou nécessitant des connaissances scientifiques approfondies. Elles exercent leur activité en position d'ingénieur ou de cadre selon les conventions collectives applicables à l'entreprise.

Les domaines couverts par la catégorie couvrent plus précisément :

- les études, la recherche et le développement dans des domaines faisant appel aux sciences exactes et naturelles plus qu'aux sciences économiques et humaines. Sont incluses l'agronomie, l'informatique, l'architecture, l'urbanisme, mais non la statistique et le calcul actuariel ;
- la production et la fabrication de produits, la conduite de chantiers ;
- la vente de biens d'équipement professionnel, de bâtiment et travaux publics, de biens intermédiaires et d'informatique ;
- les fonctions connexes de la production qui comprennent l'ordonnancement de la production, les méthodes (industrialisation), les achats, la logistique, le contrôle-qualité, la maintenance des équipements et l'environnement. Dans le cas des achats industriels, la catégorie inclut uniquement le cas dans lequel l'activité exercée réclame des compétences techniques : acheteurs de l'industrie, du bâtiment, de certains services utilisant du matériel lourd. Elle ne comprend donc pas les autres acheteurs, dont la fonction consiste surtout à optimiser en fonction de considérations commerciales les opérations d'achat qui leur sont confiées (catégorie 37) ;
- l'informatique et les télécommunications ;
- les transports (activités spécifiques d'exploitation ou techniques, conduite d'engin par des cadres) ;

La notion de « domaine couvert » doit être entendue au sens de l'activité individuelle ou de la spécialité d'intervention particulière du cadre et non pas selon la nature et donc la classification du produit final. Ainsi, un ingénieur mécanicien effectuant des études et recherches relevant de la mécanique dans le domaine de la recherche ou de la production des industries textiles ou de l'industrie du bois devra être classé en rubrique 384a et non en rubrique 386e.

Sont exclus de la catégorie :

- les enseignants des établissements scolaires (catégories 34 ou 42) ;
- les personnes exerçant une fonction de direction en qualité de chef d'entreprise et ayant normalement à ce titre la capacité juridique d'engager leur entreprise au sens juridique (catégories 21, 22 et 23, ou catégories 11, 12 et 13 pour l'agriculture, les travaux agricole, la sylviculture et la pêche), même si ces personnes mettent en avant leur qualité d'ingénieur ;
- les salariés d'entreprise exerçant une profession de santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires) (catégorie 34) même s'ils exercent des fonctions de recherche ou de production, par exemple, dans un laboratoire pharmaceutique ;
- les cadres techniques exerçant des fonctions spécifiques dans la presse, l'édition, l'audiovisuel et les spectacles (catégorie 35).

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 21 - Artisans CS 22 - Commerçants et assimilés CS 23 - Chefs d'entreprise de dix salariés et plus	Peuvent exercer leur activité en qualité de salarié de leur entreprise	Exercent le niveau supérieur de direction dans l'entreprise Ont généralement seuls la capacité d'engager juridiquement l'entreprise
CS 33 - Cadres de la fonction publique	Peuvent exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique	Appartiennent à la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
CS 34 - Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique ou à titre libéral	Exercent une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité de type scientifique dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
CS 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Dans le cas des cadres techniques des spectacles et de l'audiovisuel : peuvent être des salariés d'entreprise exerçant un métier voisin	Interviennent directement dans la réalisation des spectacles et des productions audiovisuelles
CS 37 Cadres administratifs et cadres commerciaux d'entreprise	Salariés d'entreprise classés cadres sur l'aspect technique ou scientifique	L'aspect administratif ou commercial l'emporte
CS 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (information, expression artistique, spectacles)	Peuvent occasionnellement exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité ou des fonctions comparables	N'exercent pas leur activité salariée en position de cadre, pratiquent, s'ils sont indépendants, cette activité avec un niveau de technicité inférieur ou pratiquent une activité non classée en catégorie 35
CS 47 Techniciens CS 48 Contremaîtres et agents de maîtrise	En général salariés d'entreprise, peuvent avoir un domaine d'activité voisin	Classés agents de maîtrise ou techniciens et non cadres dans les conventions collectives

Les rubriques PCS :

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Etat-major (grandes entreprises)

380a Directeurs techniques des grandes entreprises

Agriculture, eaux et forêts

381a Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts

381b Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts

381c Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts

Bâtiment, travaux publics

382a Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics

382b Architectes salariés

382c Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics

382d Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics

Electricité, électronique

383a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique

383b Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique

383c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel

Mécanique, travail des métaux

384a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux

384b Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux

384c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie et matériaux lourds)

385a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)

385b Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)

385c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie)

386a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)

386b Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau

386c Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

386d Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau

386e Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

Fonctions connexes de la production : achats industriels, logistique, méthodes, contrôle-qualité, maintenance (hors informatique), environnement

- 387a Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
- 387b Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
- 387c Ingénieurs et cadres des méthodes de production
- 387d Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
- 387e Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
- 387f Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement

Informatique, télécommunications

- 388a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
- 388b Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
- 388c Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
- 388d Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
- 388e Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications

Transports (hors logistique)

- 389a Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
- 389b Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
- 389c Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande

380a DIRECTEURS TECHNIQUES DES GRANDES ENTREPRISES

Cadres d'état-major techniques d'une entreprise de 500 salariés ou plus, soit en siège social, soit en établissement de production. Ils sont les adjoints directs du chef d'entreprise ou du directeur général; ils participent, au sein d'un comité de direction, à la définition des objectifs de l'entreprise dans le domaine technique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur de fabrication <état major> <GE>
Directeur de la recherche <état major> <GE>
Directeur de production <état major> <GE>
Directeur informatique <état major> <GE>
Directeur technique <état major> <GE>
Ingénieur <état major> <GE>

381a INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ETUDE ET D'EXPLOITATION DE L'AGRICULTURE, LA PÊCHE, LES EAUX ET FORETS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés d'étudier et de résoudre les problèmes techniques et économiques rencontrés dans le domaine agricole ou, plus généralement, en matière de développement des activités exercées dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des eaux et des forêts. La rubrique inclut également les ingénieurs et cadres qui participent à la réalisation de travaux de production ou d'aménagement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur agronome <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de développement en agriculture <recherche, études> <sauf Etat, coll. loc. > <CADRE>
Agent de développement en agriculture <sauf Etat, coll. loc. > <CADRE>
Agronome <sauf Etat> <CADRE,QND>
Animateur agricole <recherche, études> <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Animateur agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Cadre <pêche>
Chargé d'études agricoles <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller d'entreprise agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller de gestion agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller de groupement agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller technique agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Ingénieur <agriculture><sauf Etat, coll. loc.> <CADRE,QND>
Ingénieur O.N.F. <CADRE>
Ingénieur horticole <CADRE,QND>
Pédologue <SALARIE><CADRE>
Vulgarisateur agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent foncier ---> 372e <CADRE>
Conseiller fiscal agricole <sauf Etat, coll. .loc.> ---> 372e <CADRE>
Ingénieur agricole <recherche publique>---> 342e
Ingénieur d'agriculture <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche
publique> ---> 332a, 332b

382a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDES DU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Ingénieurs et cadres ayant pour activité d'élaborer des projets d'ouvrages ou d'installations relevant des secteurs du bâtiment et des travaux publics, d'en définir les caractéristiques techniques et d'en estimer le coût de réalisation. Ils ne procèdent pas habituellement à la direction des chantiers sur le terrain.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur études de prix <btp>
Ingénieur études techniques <btp> <CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de service études de prix <btp> <CADRE,QND>
Chef du bureau d'études <btp> <CADRE,QND>
Ingénieur structure béton armé <btp>
Responsable études de prix <btp> <CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur méthodes <btp> ---> 387c
Ingénieur qualité <btp> ---> 387d

382b ARCHITECTES SALARIES

Architectes salariés du secteur privé, exerçant leur activité auprès d'un confrère ou au sein d'une agence d'architectes ou, le cas échéant, au sein d'une entreprise disposant d'un patrimoine immobilier nécessitant la réalisation de travaux neufs ou d'entretien importants. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte <hors Etat, coll. loc.>

<SALARIE><CADRE,QND>

Maître d'oeuvre <architecte> <hors Etat, coll. loc.>

<SALARIE><CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Architecte conseiller<hors Etat, coll. loc.>

<SALARIE>

Architecte consultant <hors Etat, coll. loc.>

<SALARIE>

Architecte d'intérieur

<SALARIE><CADRE>

Architecte décorateur<hors Etat, coll. loc.>

<SALARIE><CADRE>

Géomètre <hors Etat, coll. loc.>

<SALARIE><CADRE>

Urbaniste <hors Etat, coll. loc.>

<SALARIE><CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Architecte des Bâtiments de France ---> 351a

Urbaniste de l'Etat --->351a

**382c INGENIEURS, CADRES DE CHANTIER ET CONDUCTEURS DE TRAVAUX (CADRES)
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Ingénieurs et cadres du secteur privé, assurant la responsabilité technique et souvent financière de la direction d'un ou plusieurs chantiers ou participant à la conduite de ces derniers. Ils peuvent être chargés de coordonner l'affectation des moyens consacrés aux différents chantiers selon l'avancement des travaux et de veiller au respect du planning.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval du travail sur le chantier.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de travaux <btpt>

<CADRE>

Ingénieur travaux <btpt>

<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de chantier<btpt>

<CADRE>

Conducteur de travaux principal <btpt>

<CADRE>

Directeur de travaux <btpt>

<CADRE>

Responsable matériel <btpt>

<CADRE>

382d INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX EN BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS

Ingénieurs et cadres technico-commerciaux du secteur privé en BTP. Ils négocient avec l'architecte ou le client le projet de construction. Ils peuvent participer au lancement de l'ouvrage et en suivre la réalisation. Ils assurent également la gestion financière de l'affaire.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial <bt>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'affaires <bt>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial, technico-commercial <bt>	<CADRE>
Cadre commercial <bt>	<CADRE>
Chargé d'affaires <bt>	<CADRE,QND>
Chef d'agence <bt>	<CADRE>
Chef de projet d'affaires <bt>	<CADRE,QND>
Ingénieur contrats <bt>	<CADRE,QND>
Ingénieur de promotion des ventes <bt>	<CADRE,QND>
Ingénieur en chauffage <commercial>	<CADRE,QND>
Technico-commercial <bt>	<CADRE>

383a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN ELECTRICITE, ELECTRONIQUE

Ingénieurs et cadres de recherches, études et développement œuvrant dans les domaines de l'électricité, de l'électromécanique et de l'électronique. Ils participent à la recherche de nouvelles technologies, à la mise au point de nouveaux produits ou équipements, ainsi qu'aux études réalisées en vue de leur industrialisation.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

Les informaticiens spécialistes de l'informatique technique ou embarquée appartiennent à cette rubrique. En revanche, les ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique de réseaux et des télécommunications en sont exclus.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de bureau d'études <électricité-électronique>	<CADRE,QND>
Dessinateur principal <électricité-électronique>	<CADRE>
Ingénieur d'études en électricité, électronique	<CADRE,QND>
Ingénieur en électronique <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur électromécanicien <études>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste programmeur en informatique industrielle	<CADRE,QND>
Analyste programmeur en productique (informatique industrielle)	<CADRE,QND>
Dessinateur projeteur <électricité-électronique>	<CADRE>
Directeur de bureau d'études <électricité-électronique>	<CADRE>
Domoticien	<CADRE>
Ingénieur EDF <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'essai en électricité, électronique	<CADRE,QND>
Ingénieur de projet <électricité, électronique>	<CADRE,QND>
Ingénieur de recherche en électricité, électronique <sauf recherche publique>	<CADRE,QND>
Ingénieur développement des composants <électricité-électronique>	<CADRE,QND>
Ingénieur en automatique <études ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur en climatisation <études ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur en génie climatique <études ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur en hydraulique <études ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur en robotique <études ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur en électronique <électricité-électronique> <fonction nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur électricien <électricité-électronique> <fonction nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur électricien <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur électromécanicien <électricité-électronique> <fonction nd>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur <électricité, électronique> <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche publique> ---> 332a, 332b

Ingénieur des télécommunications <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche publique> ---> 332a, 332b

Ingénieur télécom <sauf Etat, coll. loc., recherche publique> ---> 388e

Ingénieur télécom <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche publique> ---> 332a, 332b

Ingénieur <électricité, électronique> <recherche publique> ---> 342e

383b INGENIEURS ET CADRES DE FABRICATION EN MATERIEL ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE

Ingénieurs et cadres du secteur privé, intervenant dans le domaine de la fabrication des matériels et produits réalisés dans les domaines de la fabrication de matériel électrique et électronique.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur de fabrication de matériel électrique	<CADRE,QND>
Ingénieur de fabrication en électricité, électronique	<CADRE,QND>
Ingénieur de fabrication en électroménager	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier de fabrication <électricité-électronique>	<CADRE>
Chef de fabrication <électricité-électronique>	<CADRE>
Directeur d'usine <électricité-électronique> <sauf état-major/ge>	<CADRE,QND>
Ingénieur en automatique <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur en climatisation <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur en génie climatique <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur en hydraulique <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur en robotique <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur en électronique <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur électricien <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur électricien <électricité-électronique> <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur électromécanicien <fabrication>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle <électricité, électronique> ---> 387d

Ingénieur de l'armement <ETAT> ---> 332a

383c INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX EN MATERIEL ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE PROFESSIONNEL

Ingénieurs et cadres du secteur privé, qui étudient et négocient avec les clients potentiels de leur entreprise leurs projets d'installations électriques ou d'équipements électriques, électroniques pour tous usages industriels (matériels lourds exigeant une compétence technique importante). Ils lancent et suivent la réalisation des installations, assurent la réception avec le client, ainsi que la gestion financière de l'opération.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial <matériel électrique ou électronique profes.>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'affaires <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>
Technico-commercial <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE>
Cadre commercial <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>
Chargé d'affaires <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>
Chef de projet d'affaires <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>
Ingénieur contrats <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>
Ingénieur de promotion des ventes <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>
Ingénieur technico-commercial en télécommunication <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>
Responsable commercial <matériel électrique, électro. profes.>	<CADRE,QND>

384a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN MECANIQUE ET TRAVAIL DES MÉTAUX

Ingénieurs ou cadres chargés, dans le domaine de la mécanique, d'étudier, en liaison avec les responsables de la fabrication, la mise au point de nouveaux produits, ainsi que leurs procédés de fabrication, ou d'améliorer et adapter des produits déjà existants.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de bureau d'études <mécanique>	<CADRE,QND>
Chef de projet <mécanique>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'essai en mécanique	<CADRE,QND>
Ingénieur d'études en mécanique	<CADRE,QND>
Ingénieur de bureau d'études <mécanique>	<CADRE,QND>
Responsable bureau d'études <mécanique>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de service études <mécanique>	<CADRE,QND>
Dessinateur chef de groupe <mécanique>	<CADRE>
Dessinateur chef de projet <mécanique>	<CADRE>
Dessinateur projeteur <mécanique>	<CADRE>
Directeur de bureau d'études <mécanique><sauf état-major des GE>	<CADRE>
Ingénieur de projet <mécanique>	<CADRE,QND>
Ingénieur en armement <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur en automobile <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur en aéronautique <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur en chaudronnerie <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur mécanicien <études>	<CADRE,QND>
Projeteur <mécanique>	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle-qualité <mécanique> ---> 387d
Ingénieur de l'armement <ETAT> ---> 332a
Ingénieur méthodes ---> 387c
Ingénieur planning, ordonnancement ---> 387b

384b INGENIEURS ET CADRES DE FABRICATION EN MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Ingénieurs et cadres du secteur privé responsables de la réalisation de programmes de fabrication des produits de la construction mécanique.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur de fabrication en mécanique	<CADRE,QND>
Ingénieur en aéronautique <fabrication, nd>	<CADRE,QND>
Responsable de production <mécanique>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier de fabrication <mécanique>	<CADRE>
Chef de chaîne de fabrication <mécanique>	<CADRE,QND>
Chef de fabrication <mécanique>	<CADRE,QND>
Directeur d'usine <mécanique>	<CADRE,QND>
Directeur de fabrication <mécanique> <sauf état-major/ge>	<CADRE,QND>
Ingénieur de fabrication en automobile	<CADRE,QND>
Ingénieur de fabrication en aéronautique	<CADRE,QND>
Ingénieur de forge <fabrication ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur en chaudronnerie <fabrication ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur mécanicien <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur mécanicien <secteur mécanique> <fonction nd>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle <mécanique> ---> 387d
Ingénieur de contrôle <électricité, électronique> ---> 387d
Ingénieur de l'armement <ETAT> ---> 332a

384c INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX EN MATERIEL MECANIQUE PROFESSIONNEL

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés de négocier avec le client la vente des matériels produits par leur entreprise ou de prospecter en vue d'étudier de nouvelles gammes pour satisfaire les besoins du marché. Cette rubrique est limitée aux biens d'équipement exigeant une compétence technique importante (avions, armements, navires, produits de la grosse mécanique et de la chaudronnerie).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial <commerce de gros d'équip. industr.>	<CADRE,QND>
Ingénieur commercial <matériel mécanique profess.>	<CADRE,QND>
Technico-commercial <matériel mécanique profess.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial <matériel mécanique profess.>	<CADRE>
Cadre commercial <matériel mécanique profess.>	<CADRE,QND>
Chargé d'affaires <matériel mécanique profess.>	<CADRE,QND>
Chef de projet d'affaires <matériel mécanique profess.>	<CADRE,QND>
Ingénieur contrats <matériel mécanique profess.>	<CADRE,QND>
Ingénieur de promotion des ventes <matériel mécanique profess.>	<CADRE,QND>

**385a INGENIEURS ET CADRES D'ÉTUDE, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES
DE TRANSFORMATION
(AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, MÉTALLURGIE, MATÉRIAUX LOURDS)**

Ingénieurs et cadres de recherche-développement salariés du secteur privé, exerçant leur spécialité dans les domaines de la chimie, de la pharmacie, de la biologie et des industries agricoles et alimentaires, de la production sidérurgique et de la première transformation des métaux non ferreux (p1tmf), de la fonderie, de la fabrication du verre, de la céramique, des matériaux de construction (fvmc), de la fabrication des placages et des panneaux de particules, ou de la fabrication des papiers et cartons. Leur tâche spécifique est de concevoir des programmes de recherche, de mettre au point des produits nouveaux ou d'améliorer des produits ou des procédés existants.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché de recherche clinique <chimie, pharmacie, iaa>	<CADRE,QND>
Ingénieur biochimiste, biologiste <étude, nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'études de matériaux	<CADRE,QND>
Ingénieur de laboratoire <chimie, pharmacie, iaa>	<CADRE,QND>
Ingénieur de laboratoire <p1tmf,fvmc>	<CADRE,QND>
Ingénieur de verrerie <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur en matériaux de construction <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur sidérurgiste <études>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aromaticien	<CADRE>
Chef de projet <métallurgie, matériaux>	<CADRE,QND>
Directeur de bureau d'études <métallurgie, matériaux>	
Ingénieur atomiste <études ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur calculs <métallurgie, matériaux>	<CADRE,QND>
Ingénieur chimiste <études ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'études développement <chimie, pharmacie, iaa, p1tmf, fvmc>	<CADRE,QND>
Ingénieur de cimenterie <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur de fonderie <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur de laminage <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur de projet <chimie, pharmacie, iaa, métallurgie, matériaux>	<CADRE,QND>
Ingénieur en cristallographie	<CADRE,QND>
Ingénieur en céramique <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur essais cliniques <chimie, pharmacie, iaa>	<CADRE,QND>
Ingénieur métallurgiste <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur nucléaire <études ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur soudeur <études>	<CADRE,QND>
Oenologue	<CADRE>
Parfumeur	<CADRE>
Responsable R&D <chimie, pharmacie, iaa>	<CADRE,QND>
Responsable de laboratoire <chimie, pharmacie, iaa>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche publique> ---> 332a, 332b

Ingénieur de contrôle <p1tmf,fvmc> ---> 387d

Ingénieur de recherche <recherche publique> ---> 342e

385b INGENIEURS ET CADRES DE FABRICATION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, MÉTALLURGIE, MATÉRIAUX LOURDS)

Ingénieurs et cadres chargés de réaliser un programme, de mettre en route un processus de fabrication, de l'ajuster en fonction des difficultés du moment, ainsi que de gérer leur service, dans les domaines de la chimie (y.c. carbo et pétrochimie, parachimie, caoutchouc, fils et fibres synthétiques), de la pharmacie ou de l'agroalimentaire, de la production ou de la première transformation des métaux non ferreux (p1tmf), de la fonderie, du verre, de la céramique, des matériaux de construction (fvmc), de la fabrication de placages et de panneaux de particules, ou de la fabrication des papiers et cartons.

Les métiers correspondants des industries nucléaires, de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) sont rattachés à cette rubrique.

La rubrique ne concerne pas les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur biochimiste, biologiste <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur chimiste <fabrication >	<CADRE,QND>
Ingénieur de cimenterie <fabrication ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur de fonderie <fabrication ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur de raffinerie <fabrication, exploitation >	<CADRE,QND>
Ingénieur de verrerie <fabrication ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur en agro-alimentaire <fabrication >	<CADRE,QND>
Ingénieur sidérurgiste <fabrication ou nd>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier de fonderie	<CADRE>
Chef d'atelier de matériaux de construction	<CADRE>
Chef d'atelier de production <chimie, pharmacie, iaa, p1tmf, fvmc>	<CADRE>
Chef de chaîne de fabrication <chimie, pharmacie, iaa, p1tmf, fvmc>	<CADRE,QND>
Chef de fabrication <chimie, pharmacie, iaa, fab. de papier-carton, panneaux de bois, p1tmf, fvmc>	<CADRE,QND>
Directeur d'usine <chimie, pharmacie, iaa> <saut état-major, ge>	<CADRE,QND>
Directeur de fabrication <chimie, pharmacie, iaa> <sauf état-major, ge>	
Directeur de production <chimie, pharmacie, iaa> <sauf état-major, ge>	
Ingénieur <production,nd> <p1tmf, fvmc, fab de papier, panneaux de bois,..>	<CADRE,QND>
Ingénieur de brasserie <fabrication>	<CADRE,QND>
Ingénieur de fabrication <chimie, pharmacie, iaa, fabrication de papier-carton>	<CADRE,QND>
Ingénieur de fabrication <ind. lourdes du bois, panneaux de bois, p1tmf, fvmc>	<CADRE,QND>
Ingénieur de fabrication de caoutchouc	<CADRE,QND>
Ingénieur de fabrication de matériaux	<CADRE,QND>

Ingénieur de laminage <fabrication ou nd>
Ingénieur métallurgiste <fabrication ou nd>
Ingénieur électrochimiste <fabrication>
Ingénieur électrométallurgiste <fabrication>
Maître de chai <iaa>

<CADRE,QND>
<CADRE,QND>
<CADRE,QND>
<CADRE,QND>
<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle <chimie, pharmacie, iaa> ---> 387d

385c INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (BIENS INTERMEDIAIRES)

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés, d'assurer, à la force de vente et à la clientèle de l'entreprise, une assistance technique (études particulières, modifications techniques) concernant le produit proposé ou son utilisation. Ils peuvent participer directement aux opérations de prospection ou de vente.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial <biens intermédiaires chimie, p1tmf, (première transformation des métaux non ferreux), fvmc (fer, verre, matériaux de construction) , extraction>	<CADRE,QND>
Ingénieur commercial <commerce de gros biens interméd.>	<CADRE,QND>
Technico-commercial <commerce de biens interméd.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial, technico-commercial <biens intermédiaires : chimie, p1tmf, fvmc, extraction>	<CADRE>
Cadre commercial <comm. de gros de biens intermédiaires>	
Chargé d'affaires <biens intermédiaires>	<CADRE,QND>
Chef de projet d'affaires <biens intermédiaires>	<CADRE,QND>
Ingénieur contrats <biens intermédiaires>	<CADRE,QND>
Ingénieur de promotion des ventes <biens intermédiaires>	<CADRE,QND>

**386a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES AUTRES INDUSTRIES
(IMPRIMERIE, MATÉRIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS, ÉNERGIE, EAU)**

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Ingénieurs et cadres de recherche et études salariés, chargés de concevoir des programmes de recherche sur des produits nouveaux ou l'amélioration de produits ou de procédés existants. Les produits concernés sont le textile, le cuir, l'habillement, le bois (sauf la fabrication de placages et de panneaux de particules), le façonnage du papier-carton, le textile, le cuir, l'habillement, le bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules), le façonnage du papier-carton, l'énergie, l'épuration de l'eau et les produits non recensés dans les rubriques précédentes.

Les métiers correspondants des industries nucléaires, de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et du sont rattachés à la rubrique 385a.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de bureau d'études <textile, habillement chaussure, cuir>	<CADRE,QND>
Ingénieur géologue	
Physicien <secteur privé> <s.a.i.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de projet < textile, habillement chaussure, cuir, énergie>	<CADRE,QND>
Chef de projet<trav. méca. du bois, ind. papier-carton>	<CADRE,QND>
Expert en sciences <secteur privé, sciences exactes>	<CADRE,QND>
Expert en sciences physiques <secteur privé>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'études <textile, habillement, chaussure, cuir>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'études <trav. méca. du bois, ind. papier-carton>	<CADRE,QND>
Ingénieur de brevet	
Ingénieur papetier <études>	<CADRE,QND>
Ingénieur rédacteur technique <s.a.i.>	
Météorologiste <sauf Etat>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche publique> ---> 332a, 332b
Ingénieur <recherche publique> ---> 342e
Ingénieur atomiste ---> 385a
Ingénieur nucléaire ---> 385a

386d INGENIEURS ET CADRES DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE, EAU

Ingénieurs et cadres du secteur privé, intervenant dans la production et la distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, du chauffage et de l'énergie

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à la rubrique 385b.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de district EDF	<CADRE,QND>
Ingénieur EDF <exploitation, distribution>	<CADRE,QND>
Ingénieur GDF <exploitation, distribution>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de bloc EDF	<CADRE>
Contrôleur de réseau EDF	<CADRE>
Ingénieur <distribution d'eau>	<CADRE,QND>
Ingénieur de traitement des eaux	<CADRE,QND>

386e INGENIEURS ET CADRES DE FABRICATION DES AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATÉRIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS)

Ingénieurs et cadres du secteur privé, spécialistes de la fabrication des produits et matériaux (mise en route et réalisation des programmes, gestion du service), dans les domaines du textile, du cuir, de l'habillement, de la transformation du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules), de la menuiserie industrielle, du façonnage du papier carton, de l'imprimerie et de l'édition, ainsi que des industries n'ayant pas été énoncées ci-dessus ou au titre des rubriques précédentes.

La rubrique ne concerne pas les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'atelier <textile, habillement, chaussure, cuir >	<CADRE>
Chef de studio <imprimerie, édition>	<CADRE,QND>
Directeur d'usine <autres industries> <sauf état-major/ge>	
Ingénieur <textile, habillement, chaussure, cuir>	<CADRE,QND>
Responsable de production <autres industries> <sauf état-major/ge>	<CADRE,QND>
Secrétaire d'édition <sauf audiovisuel>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant d'édition	<CADRE>
Cadre des laboratoires cinématographiques	
Cadre des laboratoires photographiques	
Chef d'atelier de menuiserie	<CADRE>
Chef d'édition <sauf audiovisuel>	<CADRE,QND>
Chef de chaîne de fabrication <imprimerie>	<CADRE,QND>
Chef de dessin <sauf publicité>	<CADRE,QND>
Chef de fabrication <ameublement, menuiserie industrielle>	<CADRE>
Chef de fabrication <bois et papier carton industriel>	<CADRE,QND>
Chef de fabrication <textile, habillement, chaussure, cuir>	<CADRE>
Dessinateur maquettiste	<CADRE>
Directeur technique <industries graphiques>	<CADRE,QND>
Ingénieur <imprimerie, presse, édition, labo. et studios photos>	<CADRE,QND>
Ingénieur de production <imprimerie, presse>	<CADRE,QND>
Ingénieur de production <textile, habillement, chaussure, cuir>	<CADRE,QND>
Ingénieur opticien <fabrication ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur papetier <fabrication ou nd>	<CADRE,QND>
Ingénieur textile <fabrication>	<CADRE,QND>
Maquettiste	<CADRE>
Responsable pré-presse	<CADRE,QND>

387a INGENIEURS ET CADRES DES ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS INDUSTRIELS

Ingénieurs du secteur privé, spécialisés dans l'achat de matières premières ou demi-ouvrées en vue d'une utilisation industrielle. Ils font appel aux fournisseurs et sous-traitants en fonction des caractéristiques techniques et du coût des produits proposés par ceux-ci, de façon à assurer une rentabilité optimale. La rubrique est commune à tous les secteurs d'activité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur <industrie>	<CADRE>
Acheteur industriel	
Chef de service achats <industrie>	<CADRE>
Chef de service approvisionnement <industrie>	<CADRE>
Ingénieur acheteur <industrie>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acheteur en sous-traitance	<CADRE>
Acheteur import, international	<CADRE>
Ingénieur en achats industriels	<CADRE,QND>
Responsable achats et logistique <industrie>	<CADRE>
Responsable des achats, approvisionnements <industrie>	<CADRE>

387b INGENIEURS ET CADRES DE LA LOGISTIQUE, DU PLANNING ET DE L'ORDONNANCEMENT

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés dans une entreprise du transport ou dans une autre entreprise, d'organiser et de mettre en œuvre les stratégies les mieux adaptées pour contrôler et optimiser les flux de matières entrant et sortant de l'entreprise. Cette activité s'exerce depuis l'entrée de ces produits dans l'entreprise, puis concerne leur transformation éventuelle et leur distribution. Ils sont aussi chargés de déterminer à l'avance et de programmer le plan de production d'une usine, compte tenu des commandes, des disponibilités en main-d'œuvre et en équipements. Ils analysent les commandes, déterminent les intrants nécessaires, répartissent le travail entre les unités, proposent le cas échéant d'en sous-traiter une partie et en suivent la réalisation.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de service logistique	<CADRE>
Ingénieur de gestion de la production	<CADRE,QND>
Ingénieur de la gestion des stocks	<CADRE,QND>
Ingénieur en ordonnancement	<CADRE,QND>
Ingénieur planification	<CADRE,QND>
Ingénieur planning	<CADRE,QND>
Responsable logistique	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cadre gestion des stocks	<CADRE,QND>
Cadre logistique	<CADRE,QND>
Chef de service de la gestion des stocks <industrie>	<CADRE>
Chef de service planning, ordonnancement	<CADRE>
Directeur de la logistique	
Directeur des transports et de la logistique	
Gestionnaire des stocks	<CADRE>
Ingénieur procédé	<CADRE,QND>
Logisticien	<CADRE>
Responsable de la gestion des stocks	<CADRE>
Responsable flux des matières	<CADRE>
Responsable ordonnancement-lancement	<CADRE>
Responsable planification <logistique>	<CADRE,QND>
Responsable planification, planning, ordonnancement	<CADRE>

387c INGÉNIEURS ET CADRES DES MÉTHODES DE PRODUCTION

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés d'adapter et d'optimiser les méthodes de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur méthodes <CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de service méthodes <CADRE>
Chef du service préparation du travail <CADRE>
Ingénieur méthodes et organisation <CADRE,QND>
Responsable des méthodes <CADRE>

387d INGENIEURS ET CADRES DU CONTRÔLE-QUALITÉ

Ingénieurs et cadres du secteur privé, dont l'activité spécifique consiste à définir, organiser et mettre en œuvre les procédures permettant de contrôler l'exécution des différentes phases de production et de vérifier matériellement la qualité des produits réalisés.

Ils peuvent influencer sur l'organisation des différentes étapes du processus de production et participer à l'amélioration des procédés et de l'organisation de la fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur contrôle <CADRE,QND>
Ingénieur qualité <CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Auditeur qualité <CADRE,QND>
Chef de service contrôle-qualité <CADRE,QND>
Chef de service qualité <CADRE,QND>
Chef du laboratoire de contrôle <CADRE,QND>
Consultant qualité <CADRE,QND>
Responsable contrôle <CADRE,QND>
Responsable qualité <CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur prévention ---> 387e
Responsable prévention ---> 387e <CADRE>

387e INGENIEURS ET CADRES DE LA MAINTENANCE, DE L'ENTRETIEN ET DES TRAVAUX NEUFS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, supervisant l'entretien et le dépannage des équipements de production ou chargés d'étudier et de réaliser de nouvelles installations de production. La rubrique est commune à tous les secteurs d'activité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de service entretien <industrie>	<CADRE>
Chef de service maintenance	<CADRE>
Ingénieur de maintenance, travaux neufs, d'entretien	<CADRE,QND>
Ingénieur travaux neufs	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier d'outillage	<CADRE>
Contrôleur sécurité	<CADRE>
Ingénieur en appareillage	<CADRE,QND>
Ingénieur en instrumentation	<CADRE,QND>
Ingénieur en électronique <entretien ou hors électricité-électronique>	<CADRE,QND>
Ingénieur prévention	<CADRE,QND>
Ingénieur sécurité <industrie>	<CADRE,QND>
Ingénieur électromécanicien <entretien ou hors électricité-électronique>	<CADRE,QND>

387f INGÉNIEURS ET CADRES TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Cadres du secteur privé, soit au sein d'une entreprise industrielle, soit dans tout autre contexte, chargés de l'assainissement, du traitement des déchets, et plus généralement de la protection de l'environnement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur en environnement
Ingénieur traitement des déchets

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chargé d'études aménagement et environnement	
Chargé d'études en environnement	<CADRE,QND>
Chargé d'études énergies renouvelables	<CADRE>
Chargé de mission aménagement et environnement	
Chargé de mission environnement	<CADRE,QND>
Chargé de mission scientifique espace naturel	<CADRE,QND>
Chargé de mission énergies renouvelables	<CADRE>
Chef d'exploitation centre technique d'enfouissement	<CADRE,QND>
Chef d'exploitation de décharge	<CADRE,QND>
Chef d'exploitation station d'épuration	
Chef d'exploitation usine d'incinération	<CADRE,QND>
Conseiller en aménagement et environnement	
Conseiller environnement	<CADRE>
Conservateur <espace naturel>	<CADRE>
Consultant en environnement	<CADRE>
Directeur d'espace naturel	<CADRE>
Directeur de parc <espace naturel>	
Directeur environnement	<CADRE>
Directeur qualité environnement et sécurité	
Eco-conseiller	<CADRE>
Expert en environnement	<CADRE,QND>
Expert en risques technologiques	<CADRE,QND>
Gestionnaire de réseaux d'assainissement	<CADRE,QND>
Hydrobiologiste	<CADRE,QND>
Ingénieur chargé d'études en collecte et traitement des déchets	
Ingénieur consultant en environnement	
Ingénieur d'études déchets	<CADRE>
Ingénieur eau et environnement	
Ingénieur en gestion des risques industriels	
Ingénieur en traitement des déchets toxiques	
Ingénieur géotechnicien environnement	<CADRE,QND>
Ingénieur pollution de l'air	
Ingénieur prévention des risques industriels	
Ingénieur sécurité environnement	
Ingénieur écologue	
Responsable déchets	<CADRE>
Responsable environnement	<CADRE>
Responsable service environnement	<CADRE>
Rudologue	<CADRE>
Spécialiste des déchets	<CADRE>

388a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN INFORMATIQUE

Ingénieurs et cadres du secteur privé, participant à l'étude et au développement des systèmes et des applications informatiques, notamment la conception technique, la programmation, le paramétrage, la mise au point ou la documentation de programmes réalisés selon les normes en vigueur dans l'environnement professionnel.

Leur activité est distincte de celle des ingénieurs et spécialistes des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 388e). De même, la rubrique ne comprend ni l'informatique industrielle, ni l'informatique embarquée (rubriques 383a et 383b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Analyste programmeur <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'études en informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur développement <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste concepteur	<CADRE,QND>
Analyste en informatique <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Analyste fonctionnel <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Architecte base de données <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Concepteur <informatique>	<CADRE,QND>
Concepteur analyste	<CADRE,QND>
Développeur <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Développeur multimédia	<CADRE>
Expert formateur <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Informaticien <s.a.i.>	<CADRE>
Informaticien analyste	<CADRE,QND>
Informaticien d'application <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Informaticien de développement <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur concepteur <informatique>	<CADRE,QND>
Ingénieur en informatique <développement >	<CADRE,QND>
Ingénieur intégration de système <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur logiciel	<CADRE,QND>
Ingénieur qualité logiciel	<CADRE,QND>
Responsable analyse programmation	<CADRE,QND>
Responsable d'application <informatique>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur en informatique <recherche publique>---> 342e	
Ingénieur technico-commercial en informatique ---> 388d	<CADRE,QND>

388b INGENIEURS ET CADRES D'ADMINISTRATION, MAINTENANCE,SUPPORT ET SERVICES AUX UTILISATEURS EN INFORMATIQUE

Ingénieurs et cadres du secteur privé chargés d'assurer la conduite et la surveillance des équipements informatiques et d'apporter une assistance aux divers utilisateurs. Leur objectif est la mise en oeuvre et l'optimisation de l'usage des applications des systèmes d'information. Ils conseillent généralement la direction lors des choix de logiciel et de matériel.

Leur activité est distincte de celle des ingénieurs et spécialistes des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 388e). De même, la rubrique ne comprend ni l'informatique industrielle, ni l'informatique embarquée (rubriques 383a et 383b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur base de données <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Administrateur réseau <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Analyste d'exploitation <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Assistant aux utilisateurs <informatique><sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Correspondant informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Facilitateur <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Ingénieur d'exploitation <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Responsable de la maintenance <informatique><sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de système <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Administrateur de système d'information <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Ingénieur base de données <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur en informatique <assistance informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur méthode-qualité <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur système <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur sécurité système <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Responsable d'exploitation	<CADRE,QND>
Responsable micro-informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur <recherche publique>---> 342e

388c CHEFS DE PROJETS INFORMATIQUES, RESPONSABLES INFORMATIQUES

Ingénieurs et cadres du secteur privé chargés de négocier et prescrire des solutions en matière d'informatique, d'assurer l'organisation, la gestion des moyens et le suivi des développements informatiques prescrits. Ils assurent généralement la coordination des études et des travaux, ainsi que des moyens informatiques liés au projet.

La rubrique n'inclut pas les activités de chef de projet exercées par celle les ingénieurs et spécialistes des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 388e).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte système d'information <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Architecte technique <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>
Chef de projet informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Organisateur informaticien <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Responsable informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de projet multimédia <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Consultant informatique <projet> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Directeur de projet informatique <sauf Etat, coll.loc.> <sauf état-major des GE>	<CADRE,QND>
Directeur des systèmes d'information <sauf Etat, coll.loc.> <sauf état-major des GE>	
Directeur informatique <sauf Etat, coll.loc.> <sauf état-major des GE>	
Expert informaticien <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur en organisation informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Responsable étude informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>

388d INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX EN INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés des relations techniques et commerciales avec la clientèle des entreprises d'informatique : analyse des besoins du client, vente, suivi de la mise en oeuvre des applications ou du matériel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial en informatique	<CADRE,QND>
Ingénieur commercial en télécommunications	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cadre commercial <comm. de gros matériel informatique>	
Cadre commercial <informatique>	<CADRE,QND>
Consultant <sauf projet> <informatique>	<CADRE,QND>
Ingénieur commercial grands comptes <informatique>	<CADRE,QND>
Ingénieur contrats <informatique>	<CADRE,QND>
Ingénieur d'affaires <informatique>	<CADRE,QND>
Ingénieur de promotion des ventes <informatique>	<CADRE,QND>
Ingénieur en informatique <commercial>	<CADRE,QND>
Ingénieur technico-commercial en informatique	<CADRE,QND>

388e INGENIEURS ET CADRES SPECIALISTES DES TELECOMMUNICATIONS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés de négocier et prescrire des solutions dans les domaines de l'informatique de réseaux et des télécommunications, d'assurer l'organisation et le suivi des développements informatiques prescrits. Ils assurent généralement l'encadrement des études et des moyens liés au projet.

La rubrique ne comprend pas les ingénieurs et cadres technico-commerciaux ou commerciaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte réseau <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Architecte télécom <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur réseau de télécommunications <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Ingénieur télécom <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acheteur télécom	<CADRE,QND>
Administrateur réseau de télécommunications <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Analyste superviseur <télécommunication> <sauf Etat, coll.loc.>	<CADRE,QND>
Consultant télécom	<CADRE,QND>
Ingénieur développement logiciel <télécommunication>	<CADRE,QND>
Intégrateur <télécommunication> <sauf Etat, coll. loc.>	<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur <recherche publique>---> 342e
Ingénieur technico-commercial en télécommunication ---> 383c

389a INGÉNIEURS ET CADRES TECHNIQUES DE L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS

Cadres chargés, dans une entreprise du transport ou dans une autre entreprise, d'organiser et de réaliser le déplacement physique des produits, des marchandises ou des voyageurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de gare routière	<CADRE>
Chef de traction (de trafic)	<CADRE>
Commandant d'aérogare	<CADRE>
Directeur d'agence de voyages	<CADRE>
Responsable d'exploitation <transport>	<CADRE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent consignataire	<CADRE>
Agent maritime	<CADRE>
Agent transitaire	<CADRE>
Cadre d'exploitation <transport>	<CADRE,QND>
Cadre shipping	<CADRE>
Cadre, ingénieur <transport>	<CADRE,QND>
Cg1 <SNCF>	<CADRE,QND>
Chef d'entrepôt	<CADRE>
Chef d'exploitation <transport>	<CADRE>
Chef de bureau de gare	<CADRE>
Chef de camionnage	<CADRE>
Chef de centre, de dépôt <transport>	<CADRE>
Chef de garage	
Chef de gare <SNCF>	<CADRE,QND>
Chef de gare <principal, 1ère classe>	
Chef de groupe <transport>	<CADRE>
Chef de parc <transport>	<CADRE>
Chef de produit (tourisme)	<CADRE>
Chef de station, de terminus <transport>	<CADRE>
Commissionnaire agréé en douane	<CADRE>
Contrôleur aérien <privé>	<CADRE>
Contrôleur d'exploitation <transport>	<CADRE>
Contrôleur de réseau <transport>	<CADRE>
Contrôleur principal <transport>	<CADRE>
Coordonateur d'aérogare	<CADRE>
Directeur d'exploitation <transport>	<CADRE>
Dispatcheur <transport>	<CADRE>
Fondé de pouvoir <transport>	
Forfaitiste	<CADRE>
Ingénieur du contrôle aérien <privé>	<CADRE>
Inspecteur commercial <transport>	<CADRE>
Inspecteur de déménagement	<CADRE>
Inspecteur de mouvement <transport>	<CADRE>
Organisateur de voyage	<CADRE>
Responsable expédition, distribution	<CADRE>
Responsable transport	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Contrôleur aérien ---> 466c

Contrôleur aérien (public) ---> 451d

PDG <transport>---->chiffre en indépendant selon la taille de l'entreprise

<sauf cadre>

389b OFFICIERS ET CADRES NAVIGANTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX DE L'AVIATION CIVILE

Salariés de très haut niveau technique embarqués à bord des avions civils : commandants de bord, responsables du voyage, autres personnels conduisant l'avion, officiers mécaniciens assurant la mise en oeuvre des appareils de propulsion et de commande, personnels assurant l'encadrement du personnel navigant commercial (PNC) de niveau employé. Ces derniers personnels dits " commerciaux ", ont une formation technique, d'où leur inclusion dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commandant de bord <sauf militaire>
Copilote <sauf militaire>
Officier aviateur <sauf militaire>
Officier mécanicien navigant <sauf militaire>
Pilote <aviation> <sauf militaire>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de cabine	<CADRE>
Chef de cabine principal	<CADRE>
Chef du PNC (personnel navigant commercial)	<CADRE>
Chef hôtesse	<CADRE>
Chef steward	<CADRE>
Commissaire de bord (aéronautique)	<CADRE>
Instructeur de vol <sauf militaire>	<CADRE>
Moniteur entraîneur de vol <sauf militaire>	<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Copilote <militaire> --->334a
Officier mécanicien navigant <militaire>----> 334a
Pilote <militaire> ---> 334a

389c OFFICIERS ET CADRES NAVIGANTS TECHNIQUES DE LA MARINE MARCHANDE

Cadres du secteur privé responsables de la conduite d'un navire marchand, ou de la sécurité à bord, de l'entretien général, de la maintenance des appareils de propulsion.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Capitaine <au long cours, côtier>

Lieutenant (de quart, chef de quart...) <marine du commerce ou marchande>

Officier (mécanicien, de pont...) <marine du commerce ou marchande>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Capitaine (1ère ou 2è classe) <marine du commerce ou marchande>

Chef mécanicien <marine du commerce ou marchande>

Marin <officier, capitaine, lieutenant> <marine marchande>

Pilote <hauturier, portuaire>

Second capitaine <marine marchande>

PROFESSIONS EXCLUES

Capitaine (1ère ou 2è classe) <marine nationale : militaire> ---> 334a

Chef mécanicien <marine nationale>----> 334a

Lieutenant (de quart, chef de quart...) <marine nationale : militaire>----> 334a

Officier (mécanicien, de pont...) <marine nationale : militaire> ---> 334a

Officier de port <secteur public>----> 333e

Second capitaine <marine nationale> ---> 334a

42 PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS ET ASSIMILES

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe :

- les personnels enseignants de l'enseignement primaire (professeurs des écoles, instituteurs),
- les personnels enseignants non agrégés ou certifiés, les maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire,
- les conseillers principaux d'éducation, surveillants et maîtres-éducateurs des établissements d'enseignement,
- les formateurs et animateurs de formation continue,
- les sous-bibliothécaires et assistants techniques de la documentation et de l'archivage, les cadres intermédiaires du patrimoine,
- les moniteurs et éducateurs sportifs, ainsi que les sportifs professionnels.

La catégorie inclut également, par convention, les personnes exerçant de manière indépendante une activité enseignante ne relevant pas du domaine artistique. D'une manière générale, les rubriques de la catégorie peuvent rassembler des personnes relevant du secteur privé et du secteur public.

La catégorie ne comprend pas :

- les enseignants de disciplines artistiques hors établissements scolaires (catégorie 35) ;
- les animateurs, éducateurs et moniteurs spécialisés dans le domaine de l'intervention sociale (catégorie 43) ;
- les animateurs et gestionnaires de clubs sportifs se consacrant à des tâches d'administration et ne se livrant pas à une activité proprement sportive (catégorie 46 ou éventuellement 22, 23, 37) ;
- les bibliothécaires, archivistes, conservateurs et documentalistes de catégorie A du secteur public ou occupant une position de cadre dans le secteur privé (catégories 35 et 36) ;
- les aides-documentalistes (catégorie 54).

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 34 - Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Exercent une activité d'enseignement ou d'orientation scolaire ou professionnelle, éventuellement dans les mêmes établissements (enseignement secondaire, organisme de formation)	Regroupe exclusivement, pour les activités d'enseignement, les professeurs agrégés ou certifiés, chefs d'établissement et inspecteurs de l'enseignement secondaire
CS 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité enseignante (enseignement artistique)	Professent leur discipline artistique hors établissement scolaire
CS 37 - Cadres administratifs et commerciaux des entreprises	Peuvent exercer, en qualité de salarié d'entreprise, une activité enseignante (formation)	Exercent leur activité en position de cadre
CS 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité voisine (travail social, animation)	L'activité s'exerce plus en matière d'intervention dans le domaine social qu'en matière d'enseignement

Les rubriques PCS :

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Ecoles maternelles et enseignement élémentaire

- 421a Instituteurs
- 421b Professeurs des écoles

Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation

- 422a Professeurs d'enseignement général des collèges
- 422b Professeurs de lycée professionnel
- 422c Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
- 422d Conseillers principaux d'éducation
- 422e Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement

Formation continue

- 423a Moniteurs d'école de conduite
- 423b Formateurs et animateurs de formation continue

Education sportive, sport professionnel

- 424a Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

Documentation, patrimoine

- 425a Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

421a INSTITUTEURS

Personnels enseignant dans l'enseignement élémentaire ou pré-élémentaire public ou privé, à l'exclusion des enseignants de disciplines sportives et artistiques. Cette rubrique comprend le personnel ayant le statut d'instituteur, à l'exclusion de celui ayant le statut de professeur des écoles.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'école primaire <statut instituteur>

Instituteur

Instituteur spécialisé <statut instituteur>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chargé d'école <primaire ou maternelle> <statut instituteur>

Chef d'établissement scolaire <primaire ou maternelle> <statut instituteur>

Conseiller pédagogique <statut instituteur>

Directeur d'école <primaire ou maternelle> <statut instituteur>

Directrice d'école maternelle <statut instituteur>

Educateur scolaire <statut instituteur>

Enseignant <statut instituteur>

Instituteur chargé d'école <statut instituteur>

Instituteur de l'enfance inadaptée <statut instituteur>

Instituteur de section spécialisée <statut instituteur>

Maître d'école, maîtresse d'école

Maître de l'enseignement spécialisé professeur instituteur <spécialisé> <statut instituteur>

Suppléant <enseignement> <statut instituteur>

421b PROFESSEURS DES ÉCOLES

Personnels enseignant dans l'enseignement élémentaire ou pré-élémentaire public ou privé, à l'exclusion des enseignants de disciplines sportives et artistiques. Cette rubrique comprend le personnel ayant le statut de professeur des écoles, à l'exclusion de celui ayant le statut d'instituteur.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'école primaire <statut professeur des écoles>
Instituteur spécialisé <statut professeur des écoles>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chargé d'école <primaire ou maternelle> <statut professeur des écoles>
Chef d'établissement scolaire <primaire ou maternelle> <statut professeur des écoles>
Conseiller pédagogique <statut professeur des écoles>
Directeur d'école <primaire ou maternelle> <statut professeur des écoles>
Directeur d'école à classe unique <statut professeur des écoles>
Directrice d'école maternelle <statut professeur des écoles>
Educatrice scolaire <statut professeur des écoles>
Elève maître
Etudiant en IUFM
Instituteur chargé d'école <statut professeur des écoles>
Instituteur de l'enfance inadaptée <statut professeur des écoles>
Instituteur de section spécialisée <statut professeur des écoles>
Instituteur directeur d'école à classes multiples <statut professeur des écoles>
Instituteur spécialisé <statut professeur des écoles>
Maître de l'enseignement spécialisé professeur instituteur <spécialisé> <statut professeur des écoles>
Professeur instituteur <sauf éducation pour enfants déficients>
Professeur primaire
Suppléant <enseignement> <statut professeur des écoles>

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'orientation ---> 343a
Conseiller d'éducation ---> 422d
Educatrice de jeunes enfants ---> 434g
Instituteur pegc ---> 422a

422a PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DES COLLÈGES

Cette rubrique rassemble:

(1) Les membres du corps des professeurs d'enseignement général des collèges (pegc) et les enseignants du privé de niveau équivalent, travaillant dans le secondaire à l'exclusion des LEP.

(2) Les enseignants des disciplines sportives et artistiques de l'enseignement primaire et secondaire (y.c. LEP), sauf s'ils sont agrégés, bi-admissibles ou certifiés, ou s'ils ont le statut de maître auxiliaire ou professeur contractuel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Professeur d'enseignement général de collège (pegc) <sauf LEP>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Instituteur pegc

Maître de transition

Professeur d'enseignement général (peg) <sauf LEP>

Professeur d'éducation artistique ou musicale <primaire, collège, LEP>

Professeur de collège d'enseignement général (CEG)

Professeur de collège d'enseignement secondaire (CES)

Professeur de collège s.a.i.

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'orientation ---> 343a

Conseiller d'éducation ---> 422d

Educatrice de jeunes enfants ---> 434g

Instituteur pegc ---> 422a

422b PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Personnels, titulaires, enseignant les disciplines générales ou techniques dans l'enseignement technique court (LEP, CFA, enseignement professionnel agricole) public ou privé. Ils ont le statut de PLP1 ou PLP2.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Professeur de collège d'enseignement technique (pcet)
Professeur de lycée d'enseignement professionnel (LEP)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de travaux pratiques d'école <LEP>
Professeur de LEP
Professeur de centre de formation pour apprentis (CFA)
Professeur technique d'enseignement de collège (PTEC)
Professeur technique d'enseignement général (PTEG)
Professeur technique d'enseignement professionnel (PTEP)
Professeur technique d'enseignement théorique (PTET)
Professeur technique de formation professionnelle (PTFP)

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur de lycée d'enseignement professionnel (LEP) --->341b
Moniteur de formation continue ---> 423b
Professeur d'ENNA ---> 341a
Professeur d'enseignement général de collège (pegc) <LEP> ---> 422c
Professeur technique adjoint <sauf LEP>---> 341a
Professeur technique de lycée <sauf LEP>---> 341a

422c MAITRES AUXILIAIRES ET PROFESSEURS CONTRACTUELS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cette rubrique rassemble:

(1) Les adjoints de l'enseignement et les maîtres auxiliaires, ainsi que les enseignants du privé de niveau équivalent, travaillant dans le secondaire.

(2) Les enseignants des disciplines sportives et artistiques de l'enseignement primaire et secondaire (y.c. LEP) ayant le statut de maître auxiliaire ou professeur contractuel, sauf s'ils sont agrégés, bi-admissibles ou certifiés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Maître auxiliaire (ma) <sauf LEP>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint d'enseignement (ae)

Assistant étranger

Délégué rectoral <sauf LEP>

Etudiant <ENNA : Ecole Normale Nationale d'Apprentissage>

Instructeur technique <enseignement secondaire, technique>

Maître auxiliaire (ma)

Moniteur agricole

Moniteur d'anglais

Moniteur d'atelier <enseignement secondaire, technique>

Moniteur d'enseignement ménager <enseignement>

Moniteur d'éducation physique <éducation nationale>

Moniteur de jeunesse et sports(js) <éducation nationale>

Moniteur de l'enseignement technique

Moniteur technique <enseignement secondaire, technique>

Professeur adjoint d'enseignement (ae) <sauf LEP>

Professeur auxiliaire <sauf LEP>

Professeur d'éducation physique adjoint (eps adjoint)

Professeur de gymnastique adjoint

Professeur maître auxiliaire

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur de collège --->341b

422d CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Personnels ayant la fonction et le rang de Conseiller principal d'éducation. Ils exercent un rôle d'encadrement des élèves, sans activité d'enseignement proprement dit.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conseiller principal d'éducation (CPE)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conseiller d'éducation
Surveillant général

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'orientation ---> 343a
Conseiller professionnel ---> 343a
Conseiller pédagogique ---> 421a, 421b
Documentaliste <enseignement> ---> 351a

422e SURVEILLANTS ET AIDES ÉDUCATEURS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Personnels exerçant un rôle d'encadrement des élèves, sans activité d'enseignement proprement dit.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide éducateur
Surveillant <enseignement>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur de l'éducation nationale
Animateur scolaire
Dame éducatrice
Etudiant maître d'internat (surveillant)
Instructeur <enseignement>
Maître d'externat/d'internat
Surveillant d'externat/d'internat

423a MONITEURS D'ÉCOLES DE CONDUITE

Personnes enseignant à des adultes ou à des adolescents la conduite de véhicules à moteur (autos, motos, camions, autocars, bateaux, avions de tourisme, hélicoptères, etc.) en vue de l'obtention du permis nécessaire à leur utilisation. Ils peuvent aussi participer à la gestion de l'entreprise, ou l'assurer totalement..

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Moniteur d'école de conduite (auto, moto...)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur d'auto école (moto ou bateau école)

<sauf cadre>

Inspecteur du permis de conduire

Moniteur de centre d'enseignement routier

PROFESSIONS EXCLUES

Moniteur d'école de voile ---> 424a

423b FORMATEURS ET ANIMATEURS DE FORMATION CONTINUE

Personnes enseignant dans des centres de formation postsecondaire, ou dans des entreprises comportant des centres de formation professionnelle ou continue. Ces personnes peuvent être salariées ou recevoir d'autres formes de rémunération (perception d'honoraires). Elles peuvent diriger, en qualité de chef d'entreprise la structure à laquelle elles participent, sous réserve d'y assurer effectivement une fonction d'enseignement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Animateur de formation <adultes>

Moniteur <formation professionnelle adultes (FPA, AFPA, CFPA) >

Moniteur technique <formation adultes>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant d'enseignement artistique

Assistant spécialisé d'enseignement artistique

Chargé de formation <en entreprise>

<sauf cadre>

Chef d'une entreprise de formation continue <enseignant>

Formateur

<sauf cadre>

Instructeur <formation adultes>

Instructeur technique <formation adultes>

Moniteur d'atelier <formation adultes>

Moniteur de formation continue

Professeur adulte (AFPA, FPA, CFPA)

Professeur d'entreprise

<sauf cadre>

Professeur dans une association, centre de formation

Professeur de CFPA

Professeur de bridge

Professeur de formation continue

Responsable de formation continue <enseignant>

PROFESSIONS EXCLUES

Animateur <socioculturel> ---> 435b

Animateur d'atelier ---> 435b

Animateur de loisirs ---> 435b

Professeur d'art <adultes> ---> 354g

Professeur d'art dramatique <adultes> ---> 354g

Professeur de chant <adultes> ---> 354g

Professeur de danse <adultes> ---> 354g

Professeur de musique <adultes> ---> 354g

424a MONITEURS ET EDUCATEURS SPORTIFS, SPORTIFS PROFESSIONNELS

Cette rubrique comprend des salariés et des indépendants :

- (1) Qui assurent, hors des établissements scolaires, l'enseignement de disciplines sportives.
- (2) Dont la profession est de participer à des compétitions sportives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Moniteur sportif
Sportif professionnel

PROFESSIONS ASSIMILEES

Educateur sportif
Entraîneur de sport
Guide de montagne
Guide de musée
Instructeur <sport>
Instructeur technique <sports>

<TECH,AM>

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller des activités physiques et sportives ---> 333f
Moniteur de conduite d'engins à moteur ---> 423a
Opérateur des activités physiques et sportives ---> 524a

425a SOUS-BIBLIOTHÉCAIRES, CADRES INTERMÉDIAIRES DU PATRIMOINE

Cadres intermédiaires de la fonction publique (catégorie B ou équivalent) ou du secteur privé, chargés de recueillir, d'organiser ou de traiter une documentation complexe pour la rendre accessible aux utilisateurs, de participer à la conservation et à l'archivage de documents, d'intervenir dans la préservation et la protection du patrimoine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bibliothécaire adjoint	<TECH,AM >
Chargé de relations <patrimoine>	<TECH,AM>
Documentaliste d'entreprise	<sauf cadre>
Sous-bibliothécaire	<TECH,AM >

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide-restaurateur (musée)	<TECH,AM>
Animateur scientifique <patrimoine>	<TECH,AM>
Archiviste	<TECH,AM >
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (musée, patrimoine)	<TECH,AM>
Assistant gestionnaire du patrimoine naturel	<TECH,AM>
Assistant qualifié de conservation du patrimoine	<TECH,AM>
Bibliothécaire	<TECH,AM >
Chargé d'étude documentaire	<TECH,AM >
Médiateur du livre	<TECH,AM>
Médiateur scientifique <patrimoine>	<TECH,AM>
Responsable de la documentation	<TECH,AM >
Secrétaire de documentation	

PROFESSIONS EXCLUES

Aide documentaliste <ETAT, COLL. LOC.> ----> 524a	
Aide documentaliste <Sauf état, coll. loc.>----> 543d	<EMP>

43 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe principalement des personnels de niveau intermédiaire chargés de dispenser des soins ou une assistance aux personnes qui éprouvent des difficultés en matière de santé ou d'insertion sociale.

La catégorie comprend notamment :

- les infirmiers et les sages-femmes ;
- les spécialistes de la rééducation ;
- les techniciens médicaux et préparateurs de pharmacie ;
- les spécialistes de l'intervention socio-éducative ;
- les animateurs socioculturels et de loisirs.

Les professions et métiers exercés peuvent être pratiqués en exercice libéral ou par des personnels salariés. Par exception, certaines activités peuvent être classées au sein de la catégorie lorsqu'elles sont exercées par des salariés placés en position de cadre (cadres infirmiers et assimilés, cadres de l'intervention socio-éducative).

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 31 - Professionnels de la santé et avocats	Peuvent intervenir dans des domaines voisins (santé) en exercice libéral	Exercent leur activité sur un plan d'intervention jugé supérieur (médecins libéraux, pharmaciens libéraux, psychologues qualifiés,...)
CS 34 - Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent intervenir dans des domaines voisins (santé, orientation scolaire ou professionnelle)	Exercent leur activité sur un plan d'intervention jugé supérieur (médecins salariés, pharmaciens salariés, psychologues spécialisés en orientation scolaire ou professionnelle)
CS 42 - Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées	Peuvent exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité proche (enseignement à composante sociale)	La composante d'enseignement est plus forte que la composante sociale
CS 52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique	Peuvent exercer dans le même domaine (santé, domaine social)	Pratiquent leur activité en position de qualification inférieure (agents de service, aides-soignants,...)
CS 55 - Employés de commerce	Peuvent exercer dans le même domaine	Pratiquent leur activité en position de qualification inférieure (vendeur en pharmacie pour préparateur en pharmacie)
CS 56 - Personnels des services directs aux particuliers	Peuvent exercer dans le même domaine ou paraître exercer dans un domaine voisin	Pratiquent leur activité en position de qualification inférieure (soins corporels, intervention sociale et aide domestique)

Les rubriques PCS :

Infirmiers, sages-femmes et professions assimilées

- 431a Cadres infirmiers et assimilés
- 431b Infirmiers psychiatriques
- 431c Puéricultrices
- 431d Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
- 431e Sages-femmes (libérales ou salariées)
- 431f Infirmiers en soins généraux, salariés
- 431g Infirmiers libéraux

Kinésithérapeutes et spécialistes de la rééducation

- 432a Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux
- 432b Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés
- 432c Autres spécialistes de la rééducation, libéraux
- 432d Autres spécialistes de la rééducation, salariés

Techniciens médicaux, spécialistes de l'appareillage médical

- 433a Techniciens médicaux
- 433b Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
- 433c Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
- 433d Préparateurs en pharmacie

Spécialistes de l'intervention socio-éducative

- 434a Cadres de l'intervention socio-éducative
- 434b Assistants de service social
- 434c Conseillers en économie sociale familiale
- 434d Educateurs spécialisés
- 434e Moniteurs éducateurs
- 434f Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
- 434g Educateurs de jeunes enfants

Spécialistes de l'animation socioculturelle et des loisirs

- 435a Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
- 435b Animateurs socioculturels et de loisirs

431a CADRES INFIRMIERS ET ASSIMILÉS

Salariés assurant l'encadrement, au niveau d'un service ou d'un établissement, de professionnels paramédicaux, de soins, de rééducation ou médico-techniques. Ils participent à l'organisation du travail, à l'administration, la gestion et la formation du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Infirmier chef

Infirmier général

Infirmier psychiatrique surveillant

Infirmier surveillant

Surveillant <infirmier, hôpital, services médicaux, psychiatrie, puéricultrice>
<radiologie, radiothérapie, laboratoire d'analyse> <infirmier ou non >

Surveillant chef <infirmier ou non>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'unité de soins <infirmier>

Coordonnatrice de crèche

Directrice de crèche

Directrice puéricultrice

Diététiciens <cadres ou enseignant la discipline>

Infirmier enseignant

Infirmier hors classe <COLL. LOC.>

Infirmier moniteur d'écoles de cadre ou non

Moniteur d'école de santé (infirmier, kinésithérapeute, ergothérapeute...)

Pédicures podologues <cadres ou enseignant la discipline>

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre (surveillante) sage-femme ---> 431e

431b INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES

Infirmiers diplômés du secteur psychiatrique, exerçant leur activité professionnelle au sein d'une équipe soignante, en milieu hospitalier, à domicile ou dans un foyer de postcure. Ils ont un rôle important de relations avec les malades, qu'ils aident à se réinsérer.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Infirmier en psychiatrie
Infirmier psychiatrique (de secteur...)

PROFESSIONS EXCLUES

Encadrement et moniteur ---> 431a
Infirmier psychiatrique non diplômé ---> 526a
Infirmier psychiatrique surveillant ---> 431a

431c PUERICULTRICES

Infirmières ou sages-femmes diplômées d'état qui ont suivi une formation spécialisée. Elles sont chargées de répondre aux besoins de santé des enfants en bas âge, dans leur famille, dans un établissement d'accueil (crèche) ou en milieu hospitalier. Elles participent aussi à des actions de prévention.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Puéricultrice <sauf auxiliaire>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Elève puéricultrice
Infirmière puéricultrice

PROFESSIONS EXCLUES

Aide puéricultrice ---> 526c
Encadrement et moniteur ---> 431a
Puéricultrice auxiliaire ---> 526c
Puéricultrice directrice (crèche) ---> 431a

**431d INFIRMIERS SPECIALISES
(AUTRES QU'INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES ET PUERICULTRICES)**

Infirmiers ayant suivi une formation complémentaire, qui assistent un chirurgien ou un médecin spécialiste, en général dans le cadre d'interventions chirurgicales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Anesthésiste (réanimateur...) <infirmier>
Infirmier de bloc opératoire
Infirmier spécialisé en anesthésie réanimation

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide anesthésiste
Aide dermatologiste <infirmier diplômé>
Auxiliaire anesthésiste
Elève infirmier anesthésiste
Elève infirmier de bloc opératoire
Infirmier instrumentiste <diplômé>
Infirmier spécialisé <diplômé>
Infirmier-panseur <diplômé>

PROFESSIONS EXCLUES

Encadrement et moniteur ---> 431a
Infirmier de réanimation ---> 431f
Infirmière puéricultrice ---> 431c

431e SAGES FEMMES (LIBERALES OU SALARIEES)

Professionnels diplômés chargés, sous leur responsabilité propre, de surveiller l'évolution des grossesses, conseiller les femmes enceintes, pratiquer les accouchements, et donner les soins post-natals à la mère et à l'enfant.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Maïeuticien
Sage-femme

PROFESSIONS ASSIMILEES

Sage-femme infirmière
Sage-femme monitrice
Sage-femme surveillante ou surveillante chef

431f INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX, SALARIES

Professionnels diplômés salariés dispensant des soins infirmiers sur prescription ou conseil du médecin ou en fonction du rôle qui leur est normalement dévolu. Ils peuvent aussi participer à des actions de prévention. Les infirmiers spécialisés de bloc opératoire ou aides anesthésistes, les infirmiers psychiatriques et les puéricultrices ne sont pas classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Infirmier diplômé d'état <sauf psychiatrique ou spécialisé> <SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Elève infirmier <hors bloc opératoire et anesthésie>	<SALARIE>
Infirmier autorisé ou assimilé	<SALARIE>
Infirmier d'entreprise	<SALARIE>
Infirmier de centre de santé	<SALARIE>
Infirmier de réanimation	<SALARIE>
Infirmier de santé scolaire	<SALARIE>
Infirmier en électroencéphalographie	<SALARIE>
Infirmier ergothérapeute, pédicure, etc.,	<SALARIE>
Infirmier spécialisé de laboratoire	<SALARIE>
Infirmier à domicile	<SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Encadrement et moniteur ---> 431a
Infirmier <non diplômé> ---> 526a
Infirmière puéricultrice ---> 431c

431g INFIRMIERS LIBERAUX

Infirmiers diplômés exerçant seuls ou en groupe avec le statut d'indépendant. Ils pratiquent à leur cabinet ou au domicile du malade des soins prescrits par le médecin.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Infirmier libéral	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Infirmier à domicile	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

432a MASSEURS KINESITHERAPEUTES-REEDUCATEURS, LIBERAUX

Le masseur-kinésithérapeute-rééducateur réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes entrepris à des fins de rééducation, dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles des patients, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Il exerce seul ou en cabinet de groupe.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Masseur kinésithérapeute rééducateur

<NON SAL/IND.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Masseur kinésithérapeute

<NON SAL/IND.>

Rééducateur

<NON SAL/IND.>

432b MASSEURS KINESITHERAPEUTES-REEDUCATEURS SALARIES

Professionnels salariés réalisant, de façon manuelle ou instrumentale, des actes entrepris à des fins de rééducation, dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Masseur kinésithérapeute rééducateur <SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Masseur kinésithérapeute <SALARIE>
Rééducateur <SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Encadrement et moniteur ---> 431a

432c AUTRES SPECIALISTES DE LA REEDUCATION, LIBERAUX

Professionnels diplômés exerçant seuls ou en groupe avec le statut d'indépendant. Ils exercent des activités thérapeutiques de rééducation (motricité, langage, vision) sur prescription médicale, ainsi éventuellement que des soins hygiéniques ou esthétiques. Les pédicures-podologues effectuent les soins de l'épiderme et des ongles du pied.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Orthophoniste <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Orthoptiste <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Psychomotricien <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Pédicure-podologue <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ergothérapeute <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Psychorééducateur <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Rééducateur en psychomotricité <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Thérapeute en psychomotricité <NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

432d AUTRES SPECIALISTES DE LA REEDUCATION, SALARIES

Professionnels diplômés salariés. Ils exercent des activités thérapeutiques de rééducation (motricité, langage, vision) sur prescription médicale, ainsi éventuellement que des soins hygiéniques ou esthétiques. Les diététiciens élaborent des menus de façon à respecter le régime des malades.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Diététicien	<SALARIE>
Orthophoniste	<SALARIE>
Orthoptiste	<SALARIE>
Psychomotricien	<SALARIE>
Pédicure-podologue	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ergothérapeute	<SALARIE>
Psychorééducateur	<SALARIE>
Rééducateur en langue écrite <orthophoniste>	<SALARIE>
Rééducateur en psychomotricité <psychomotricité>	<SALARIE>
Thérapeute en psychomotricité <psychomotricité>	<SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Diététiciens <cadres ou enseignant la discipline> ---> 431a
Pédicures podologues <cadres ou enseignant la discipline> ---> 431a

433a TECHNICIENS MEDICAUX

Professionnels, indépendants ou salariés, qui utilisent à des fins médicales des équipements techniques souvent complexes. Ils procèdent à des analyses, examens, traitements, sous le contrôle d'un médecin ou d'un pharmacien.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Manipulateur <électroradiologie médicale>
Technicien de biologie médicale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Laborantin <santé>
Radiologue (radiologie, radiographie) <non médecin>
Technicien de laboratoire <santé>

PROFESSIONS EXCLUES

Aide manipulateur (radiologie...) ---> 526b
Aide électroradiologiste ---> 526b
Encadrement et moniteur <cadres paramédicaux> ---> 431a
Surveillant <radiologie, radiothérapie, laboratoire d'analyses> ---> 431a

433b OPTICIENS LUNETIERS ET AUDIOPROTHESISTES (INDEPENDANTS ET SALARIÉS)

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Audioprothésiste
Opticien lunetier

433c AUTRES SPECIALISTES DE L'APPAREILLAGE MEDICAL (INDEPENDANTS ET SALARIÉS)

Professionnels, indépendants ou salariés, chargés de concevoir, réaliser ou adapter, d'après des prescriptions médicales, des appareillages de prothèse ou d'orthèse (autre qu'auditive ou optique).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Orthopédiste
Prothésiste (dentaire...)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Applicateur d'appareil orthopédique
Bottier orthopédiste
Contactologue
Mécanicien dentiste
Mécanicien en prothèse
Mécanicien orthopédiste
Technicien en prothèse (dentaire...)
Technopédiste

433d PREPARATEURS EN PHARMACIE

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Préparateur en pharmacie

PROFESSIONS EXCLUES

Aide pharmacien (ou de pharmacie) ---> 526b
Aide préparateur en pharmacie ---> 526b
Vendeur en pharmacie ---> 554f

434a CADRES DE L'INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE

Professionnels qui assurent les tâches suivantes : encadrement, expertise technique, conception et développement de projets. Ils assument la responsabilité des personnels dépendant de la structure administrative de leur secteur de compétence et peuvent participer à l'ensemble des actions propres à leur spécialité : éducation spéciale, service social,...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Responsable de services sociaux, éducatifs

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Cadre social
Cadre socio-éducatif
Chargé de mission <travail social>
Chef de projet <travail social>
Chef de service éducatif
Chef de services sociaux
Chef de travaux <travail social>
Chef du service social
Conseiller socio-éducatif <COLL. LOC.>
Conseiller technique de service social, de travail social
Coordonnateur de projet <travail social>
Directeur adjoint technique
Directeur de centre social
Directeur de foyer
Directeur de foyer de jeunes travailleurs
Directeur de maison de retraite
Directeur de maisons d'enfants
Responsable de circonscription ou d'unité territoriale

PROFESSIONS EXCLUES

Assistant(e) social(e) <non chef> ---> 434b
Directeur <hôpital> ---> 333f
Directeur <médecin> ---> 311a
Éducateur spécialisé ---> 434d

434b ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Les assistants de service social sont chargés de faciliter l'insertion sociale d'individus, de familles ou de groupes connaissant des difficultés en vue d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, économique ou culturel. Grâce à un soutien psychosocial et matériel, ils peuvent aider les personnes prises en charge à surmonter leurs difficultés et à développer leurs capacités propres, afin de maintenir ou de restaurer leur autonomie et de faciliter leur insertion.

Leurs interventions revêtent diverses formes :

- informer sur les droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, à la formation, aider dans ces démarches ;
- conseiller et orienter en fonction des demandes vers des lieux d'accueil ou des services spécialisés ;
- participer au développement social de quartier ou de collectivités en milieu urbain ou rural, concevoir et participer à la mise en oeuvre de projets socio-éducatifs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant(e) de service social

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant(e) social(e)
Assistant(e) social(e) polyvalent(e)
Conseiller du travail
Elève assistant(e) social(e)
Surintendante d'usine

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller en économie sociale et familiale ---> 434c
Délégué à la tutelle aux prestations sociales ---> 434c

434c CONSEILLERS EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Les conseillers en économie sociale et familiale contribuent, grâce à l'information prodiguée, au conseil technique ainsi qu'à l'organisation d'actions de formation, à aider les familles et les groupes à résoudre les problèmes de leur vie quotidienne. Leurs compétences techniques et pratiques en matière d'habitat, de logement, d'alimentation et de santé, de gestion des ressources et de consommation leur permettent de favoriser l'insertion sociale des personnes dont ils s'occupent.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conseiller conjugal
Conseiller en économie sociale et familiale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conseiller de promotion <économie familiale>
Conseiller en action économique budgétaire <économie familiale>
Conseiller parental
Conseiller social (office HLM)
Conseillère ménagère
Délégué à la tutelle aux prestations sociales
Educatrice en économie familiale
Educatrice en économie sociale
Moniteur d'enseignement ménager <travail social>

PROFESSIONS EXCLUES

Aide familiale ---> 563b
Animatrice d'un service de travailleuses familiales ---> 563b
Assistante maternelle ---> 563a
Auxiliaire familiale ---> 563b
Monitrice familiale ---> 563b

434d EDUCATEURS SPECIALISES

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants, d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap ou des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte, soit en milieu ouvert, soit dans des institutions sociales ou médico-sociales par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie. Il favorise également les actions de prévention.

Son intervention se situe aussi bien dans le champ social (y.c. le secteur de la protection judiciaire de la jeunesse) ou médico-social que dans le champ scolaire, celui de la santé. Il est également de plus en plus appelé à intervenir sur le développement local d'un quartier ou d'une communauté.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant socio-éducatif
Educateur spécialisé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de probation
Conseiller de probation et d'insertion
Educateur
Educateur (auxiliaire, stagiaire)
Educateur chef spécialisé
Educateur de groupe
Educateur de l'administration pénitentiaire
Educateur de l'enfance inadaptée
Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse (ex éducateur de l'éducation surveillée)
Educateur de prévention
Educateur en milieu ouvert
Elève éducateur

PROFESSIONS EXCLUES

Aide médico-psychologique ---> 526d
Aide éducateur ---> 422e
Conseiller d'éducation ---> 422d
Educateur scolaire ---> 421a, 421b
Instituteur spécialisé ---> 421a

434e MONITEURS EDUCATEURS

Le moniteur éducateur exerce sa fonction auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant un handicap ou des difficultés d'insertion. A travers un accompagnement particulier, le moniteur éducateur aide quotidiennement à instaurer, restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie de ces personnes. Il participe ainsi à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Moniteur éducateur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Moniteur d'enfants

Moniteur de centre culturel

Moniteur de foyer

Moniteur de maison de jeunes

PROFESSIONS EXCLUES

Aide médico-psychologique ---> 526d

Aide éducateur ---> 422e

434f EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES, MONITEURS D'ATELIER

L'éducateur technique spécialisé présente la caractéristique d'exercer à la fois la fonction d'éducateur et celle de spécialiste d'une technique professionnelle qu'il transmet aux personnes dont il a la charge. Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées jeunes ou adultes, d'une façon générale des personnes qui rencontrent de grandes difficultés d'insertion professionnelle. Son action vise à favoriser l'autonomie, la réinsertion ou l'intégration dans le monde du travail.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Educateur technique
Educateur technique spécialisé
Moniteur d'atelier
Moniteur de centre d'aide par le travail

PROFESSIONS ASSIMILEES

Instructeur (technique) <travail social>
Moniteur (d'atelier, technique) <travail social>
Moniteur chef

PROFESSIONS EXCLUES

Aide éducateur ---> 422e
Educateur spécialisé <non technique> ---> 434d

434g EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

L'éducateur de jeunes enfants est parmi les travailleurs sociaux, le spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il intervient auprès des enfants de 0 à 7 ans qui se situent hors de leur cadre familial, soit temporairement, soit de façon permanente. A cette époque clé de la petite enfance, il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants, en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Educateur chef de jeunes enfants

Educateur de jeunes enfants

Jardinière d'enfants

Jardinière d'enfants spécialisée

PROFESSIONS EXCLUES

Aide éducateur ---> 422e

Educateur scolaire ---> 421a, 421b

Instituteur spécialisé ---> 421a

435a DIRECTEURS DE CENTRES SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS

Les directeurs de centres socioculturels et de loisirs dirigent des entreprises ou des institutions chargées d'élaborer et de mettre en œuvre des projets d'animation. Ils organisent des activités visant : soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres ; soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'établissement social ou médico-social

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur de centre culturel
Directeur de maison de jeunes
Directeur socioculturel

PROFESSIONS EXCLUES

Animateur socioculturel et de loisirs <non chef> ---> 435b

435b ANIMATEURS SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS

Les animateurs socioculturels et de loisirs élaborent et mettent en œuvre des projets d'animation, souvent dans des institutions. Ils organisent ou aident à organiser des activités visant : soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres ; soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Animateur culturel
Animateur social
Animateur socio-éducatif

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur <travail social>
Animateur d'atelier
Animateur de bibliothèque enfantine
Animateur de club
Animateur de travaux manuels
Animateur de village de vacances
Animateur rural <travail social>
Animateur socioculturel
Assistant d'éducation populaire
Assistant jeunesse éducation populaire
Conseiller d'éducation populaire
Moniteur de colonies de vacances
Permanent de mouvement de jeunesse

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de développement <agriculture> ---> 471a
Animateur rural <agriculture> ---> 471a
Cadre social---> 434a

44 CLERGE, RELIGIEUX

Cette catégorie socioprofessionnelle est exclusivement réservée au classement de personnes exerçant un ministère au sein d'une confession religieuse reconnue ou ayant prononcé des vœux en vue de mener une vie consacrée.

Par convention, les personnes classées dans la catégorie sont considérées comme des salariés : l'appartenance à la catégorie détermine le statut et non l'inverse.

Lorsqu'elles exercent une activité rémunérée, liée ou non à leur état religieux, le classement des personnes demeure normalement opéré au sein de la catégorie. Toutefois, si l'activité pratiquée, non directement liée dans ce cas à l'état religieux, est réellement prédominante et vient notoirement limiter le temps consacré au ministère ou au temps réservé à la vie consacrée (par exemple, religieux occupant à plein-temps ou presque plein-temps un emploi séculier, prêtre-ouvrier,...), le classement doit être opéré suivant l'activité exercée à titre séculier. Les membres des clergés des départements concordataires d'Alsace-Lorraine ont un statut de fonctionnaire : ils doivent, en conséquence, être classés dans la catégorie. A l'inverse, les aumôniers militaires doivent être classés avec les officiers des armées et de la gendarmerie (catégorie 33).

Les personnes non religieuses exerçant une activité professionnelle dans le cadre d'une organisation religieuse doivent être classées dans la catégorie correspondant à leur emploi (par exemple : salarié d'une congrégation religieuse, n'ayant pas prononcé de vœux et pouvant mener, en dehors de la période de travail, une vie totalement séculière).

La catégorie ne doit pas inclure les personnes faisant profession de proposer à des clients ou adeptes une démarche ou un cheminement spirituel, lorsque ces personnes n'ont pas la qualité de religieux relevant d'une confession reconnue. La même restriction s'applique naturellement aux personnes dont le rôle se bornerait, toujours en dehors du cadre d'une confession religieuse reconnue, à mettre en œuvre des pratiques ou rites réputés mettre leurs adeptes ou clients en relation avec des puissances surnaturelles, le plus souvent à diverses fins opératoires ou de divination (magie).

Exercés à titre lucratif, ces deux derniers types d'activité relèvent normalement de la catégorie 22.

Les rubriques PCS :

- 441a Clergé séculier
- 441b Clergé régulier

441a CLERGE SECULIER

Personnes exerçant un ministère au sein d'une confession religieuse reconnue, chargées d'instruire les fidèles dans une religion, d'en célébrer le culte.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ecclésiastique
Imam
Pasteur
Pope
Prêtre
Rabbin

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aumônier <sauf militaire>
Curé
Evêque
Membre de l'armée du salut
Ministre du culte
Recteur (clergé)
Séminariste

PROFESSIONS EXCLUES

Sacristain ---> 564b

441b CLERGE REGULIER

Personnes, ayant en général prononcé des vœux, en vue de mener une vie consacrée au sein d'une confession religieuse reconnue, le plus souvent sous forme communautaire. Ces personnes peuvent éventuellement exercer une vie d'apparence séculière, notamment dans le domaine de l'action sociale, de l'accueil des personnes âgées ou en difficulté, des soins aux malades ou encore de l'enseignement, sous une forme compatible avec leur état de religieux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Moine
Moniale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Frère religieux
Religieuse enseignante
Religieuse garde-malade
Religieuse hospitalière
Religieuse infirmière
Religieux enseignant
Soeur religieuse
Supérieur d'un ordre religieux

45 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette catégorie regroupe :

- les sous-officiers supérieurs de l'armée et de la gendarmerie ;
- les cadres B² et assimilés (titulaires et non titulaires) de la fonction publique civile et les professions intermédiaires des établissements assimilés à la fonction publique ;
- les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.

à l'exception :

- des enseignants, directeurs d'école et personnels de surveillance des établissements d'enseignement (catégorie 42)
- des personnels de santé (catégorie 43)
- des travailleurs sociaux (catégorie 43)
- des techniciens (personnes exerçant une activité technique relevant de la catégorie 47) et des agents de maîtrise³ (catégorie 48). Toutefois les informaticiens de niveau technicien sont classés dans la catégorie.

LES CATEGORIES VOISINES :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 33 - Cadres de la fonction publique	Salariés de l'Etat et des collectivités locales ; peuvent avoir le même domaine d'activité	Niveau supérieur : catégorie A ou assimilés
CS 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Salariés ; peuvent exercer le même métier Exceptionnellement, salariés de l'Etat ou des collectivités locales	En entreprise y.c. nationalisée) En ce cas ; professions de la communication, des arts et des spectacles
CS 47 - Techniciens	Peuvent être des salariés de l'Etat ou des collectivités locales de catégorie B	En ce cas ; corps à vocation technique, autres qu'informaticiens et techniciens des transports
CS 52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique CS 53 - Policiers et militaires	Salariés de l'Etat ou des collectivités locales ; peuvent avoir le même domaine d'activité	Niveau inférieur : catégorie C, D ou assimilés
CS 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent parfois être des salariés de l'Etat ou des collectivités locales ayant le même domaine d'activité (documentation)	Domaine en général différent En ce cas : niveau supérieur (catégorie A)

² Par exception, les secrétaires de mairie et les « ex-contrôleurs » de la navigation aérienne ont été maintenus en profession intermédiaire.

³ Sauf pour la Poste et France Télécom, où l'appellation « agents de maîtrise » correspond au niveau supérieur 2.31 de la classe II, assimilable à la catégorie B.

Les rubriques PCS :

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Personnels administratifs

- 451a Professions intermédiaires de la Poste
- 451b Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
- 451c Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
- 451d Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
- 451e Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
- 451f Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)
 - 451g Professions intermédiaires administratives des collectivités locales*
 - 451h Professions intermédiaires administratives des hôpitaux*

Personnels de la police et des armées

- 452a Inspecteurs et officiers de police
- 452b Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'armée et de la gendarmerie

451a PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DE LA POSTE

Agents de la Poste, de niveau assimilable à la catégorie B de la Fonction publique : agents techniques et de gestion, agents de maîtrise, cadres d'exécution, à l'exclusion de ceux que leur fonction conduit à classer en techniciens.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent des modules (type A, type B,...) de la Poste
Chef d'équipe distribution/guichet de la Poste
Conseiller financier de la Poste
Dirigeant de bureau de poste G8, G7 (ou ATG2, agent de maîtrise)
Facteur de secteur
Guichetier de la Poste
Programmeur de la Poste <si grade inconnu>
Receveur rural de la Poste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent acheteur de la Poste
Agent chargé de la gestion administrative du personnel/de la gestion des services financiers/d'un guichet annexe de la Poste
Agent comptable, de comptabilité de la Poste
Agent de facturation, de suivi des paiements de la Poste
Agent de la paie et des prestations familiales de la Poste
Agent de la réserve en centre financier de la Poste
Agent de production informatique de la Poste
Agent de section en direction départementale de la Poste
Agent du contentieux en CSRF de la Poste
Agent organisation et méthodes de tri de la Poste
Assistant clientèle/commercial courrier/commercial financier/de communication de la Poste
Brigadier départemental de la Poste
Caissier de la Poste
Chargé de la réception et du contrôle courrier grandes entreprises de la Poste
Chef d'équipe de la Poste
Chef d'établissement de la Poste
Chef de cabine de la Poste
Chef magasinier
Conseiller courrier/en services informatiques de la Poste
Contrôleur chef de section PTT <Poste>
Contrôleur principal PTT <Poste>
Gestionnaire de prêts/des marchés/de valeurs mobilières/spécialisé de la Poste
Moniteur de saisie de la Poste
Pilote de machine de la Poste
Receveur (catégorie B) <Poste>
Secrétaire (de direction) de la Poste
Technicien comptable/de comptabilité/des modules/spécialisé paie de la Poste

<AM>

451b PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES DE FRANCE TÉLÉCOM (STATUT PUBLIC)

Fonctionnaires (et agents contractuels de droit public) de France Télécom, exerçant des professions administratives ou commerciales, de niveau assimilable à la catégorie B de la Fonction publique : agents techniques et de gestion, agents de maîtrise, cadres d'exécution.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif des ventes produits affaires de France-Télécom <statut public>
Agent d'accueil clientèle de France-Télécom <statut public>
Assistant de gestion de France-Télécom <statut public>
Secrétaire (de direction) de France-Télécom <statut public>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent chargé de la caisse de France-Télécom <statut public>
Agent des affaires générales de France-Télécom <statut public>
Agent des approvisionnements de France-Télécom <statut public>
Agent du contentieux de France-Télécom <statut public>
Agent du service consommateurs de France-Télécom <statut public>
Assistant commercial entreprises/d'études commerciales/de direction/ressources humaines de France-Télécom <statut public>
Attaché commercial professionnel de France-Télécom <statut public>
Chargé d'administration commerciale/de gestion du service clientèle/de sécurité de France-Télécom <statut public>
Chef de section de France-Télécom <statut public>
Conseiller commercial de France-Télécom <statut public>
Contrôleur (principal) de France-Télécom <statut public>
Coordonnateur commercial mises en service de France-Télécom <statut public>
Formateur de France-Télécom <statut public>
Gestionnaire de comptabilité/de comptes clients/fichier et contrôle facturations/marchés/précontentieux et contentieux de France-Télécom <statut public>
Moniteur commercial de France-Télécom <statut public>
Opérateur des services internationaux de France-Télécom <statut public>
Responsable d'une équipe commerciale/des affaires générales/de gestion comptable et finances/de gestion de personnel/d'opérateurs des services nationaux de France-Télécom <statut public>

451c CONTROLEURS DES IMPOTS, DU TRESOR, DES DOUANES ET ASSIMILES

Personnels de catégorie B des services financiers de l'Etat. Ils assurent des fonctions d'encadrement, ou des tâches qualifiées de nature diverse, parfois en contact avec le public.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Contrôleur des douanes, des impôts, du Trésor

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent contractuel des hypothèques

Agent contractuel des impôts

Chef de section des douanes, des impôts, du Trésor

451d INGÉNIEURS DU CONTRÔLE DE LA NAVIGATION AERIENNE

Cadres assurant le contrôle et la sécurité du trafic aérien. Ils sont affectés dans la catégorie 45 bien qu'ils appartiennent au cadre A de la fonction publique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aiguilleur du ciel
Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne

PROFESSIONS ASSIMILEES

Contrôleur aérien
Contrôleur d'approche
Contrôleur d'aérodrome
Contrôleur de la navigation aérienne
Contrôleur en routes aériennes
Ingénieur divisionnaire principal du contrôle de la navigation aérienne
Officier contrôleur de la circulation aérienne
Technicien coordinateur avion

<CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Contrôleur militaire des activités aériennes ---> 334a

451e AUTRES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE CATEGORIE B DE L'ETAT (HORS ENSEIGNEMENT, PATRIMOINE, IMPÔTS, TRÉSOR, DOUANES)

Personnels de catégorie B des services de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, Postes, Enseignement, patrimoine). Ils peuvent avoir des fonctions d'encadrement, mais aussi être affectés à des travaux administratifs ou techniques. Les personnels ayant une spécialité technique (hors informatique) de la catégorie 47 « Techniciens » sont affectés à celle-ci.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Contrôleur du travail

Secrétaire administratif <administration centrale, services déconcentrés>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de section <ETAT, sauf impôts, Trésor, douanes, Poste>

Chef de section INSEE

Chef de section des services extérieurs

Comptable <ETAT> : <si grade ignoré>

Conseiller (adjoint) de l'emploi (ANPE)

Contractuel du CNRS catégories d2, d3

Contrôleur de l'INSEE

Contrôleur de la concurrence DGCCRF

Contrôleur des affaires maritimes

Contrôleur des lois sociales en agriculture

Contrôleur des transmissions de l'intérieur

Contrôleur des transports terrestres

Contrôleur-comptable <ETAT>

Greffier

Programmeur <ETAT><si grade inconnu>

Prospecteur-placier <ANPE>

Pupitreux <ETAT> <si grade inconnu>

Rédacteur <Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale>

Secrétaire administratif de préfecture

Secrétaire chef (administration centrale)

Secrétaire chef des services extérieurs

Secrétaire d'administration de la recherche (et de la formation)

Secrétaire d'administration scolaire (et universitaire)

Secrétaire de chancellerie

Secrétaire technique Caisse des dépôts et consignations

Sous-officier de port

PROFESSIONS EXCLUES

Chefs de section des travaux publics de l'Etat ---> 472d

Contrôleur des travaux publics de l'Etat ---> 472d

Technicien des travaux publics de l'Etat ---> 472d

451f PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE CATÉGORIE B DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES HÔPITAUX

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Personnels de catégorie B (par exception les secrétaires de mairie de la catégorie A) des collectivités locales et des hôpitaux. Ils assurent des fonctions d'encadrement, ou des tâches qualifiées de nature diverse, parfois en contact avec le public. Les personnels ayant une spécialité technique (hors informatique) de la catégorie 47 " Techniciens " sont affectés à celle-ci.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint des cadres hospitaliers
Rédacteur(chef) territorial
Secrétaire de mairie <Catégories A et B>
Secrétaire médicale <hôpital>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de section <collectivités locales>
Comptable <COLL. LOC.> : <si grade ignoré>
Comptable <hôpital.> : <si grade ignoré>
Econome de petit établissement <hôpital>
Lieutenant de sapeurs-pompiers
Programmeur (...) <hôpital> <si grade inconnu>
Programmeur <COLL. LOC.> <si grade inconnu>
Pupitreux <COLL. LOC.> <si grade inconnu>
Pupitreux <hôpital> <si grade inconnu>
Receveur comptable des collectivités locales
Receveur principal des collectivités locales
Secrétaire médico-sociale

PROFESSIONS EXCLUES

Secrétaire de mairie <Adjoint administratif> --->523a
Techniciens des travaux publics des collectivités locales ---> 472d

452a INSPECTEURS ET OFFICIERS DE POLICE

Fonctionnaires de police assurant des fonctions d'encadrement (en tenue), ou d'enquêtes et de surveillance (en civil), sachant que les deux corps anciens sont fusionnés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Capitaine de police
Lieutenant de police
Officier de police

PROFESSIONS ASSIMILEES

(Ex-)Inspecteur de police
Chef de service pénitentiaire

PROFESSIONS EXCLUES

(Ex-)Inspecteur divisionnaire ---> 333e
Commandant de police ---> 333e
Commissaire de police ---> 333e

452b ADJUDANTS-CHEFS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS DE RANG SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE ET DE LA GENDARMERIE

Militaires de carrière, titulaires des grades de sous-officier les plus élevés. Ils assurent des fonctions d'encadrement ou parfois des fonctions techniques ou administratives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjudant <armée, gendarmerie>

Adjudant-chef <armée, gendarmerie>

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Major de gendarmerie

Major de l'armée

Maître principal <marine nationale>

Premier maître <marine nationale>

Sous-chef de musique militaire

46 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de rassembler les personnels de niveau maîtrise effectuant un travail administratif ou commercial. Comme pour les cadres, une ventilation par grandes fonctions est proposée : elle ne recouvre pas une distinction sectorielle. Par exemple, un comptable travaillant dans une entreprise de transport est classé comme comptable (461d). La structuration est plus simple que pour les cadres : on distingue encore fonctions spécifiques ou non, mais la taille de l'entreprise n'intervient pas.

Dans les emplois administratifs, de gestion, les emplois spécifiques des banques, la détermination du niveau se calque sur la classification des conventions collectives : au sens de celles-ci, les salariés sont agent de maîtrise ou technicien.

Dans les assurances, les termes « employé » et « agent de maîtrise » n'ont pas la même signification qu'ailleurs. Pour les « employés », le niveau IV ou D ou équivalent correspond au classement dans la CS 46; les niveaux V ou C et en dessous au classement dans la CS 54 Employés administratifs. On prendra garde au fait qu'à la Sécurité sociale et dans d'autres organismes analogues, les « techniciens » et « agents techniques » sont des employés d'exécution et sont classés dans la CS 54 « Employés administratifs ».

Dans les emplois de l'hôtellerie, des transports et du tourisme, les personnels de la catégorie sont en général classés d'après leur intitulé de profession, les cadres au sens des conventions collectives étant toutefois toujours exclus.

Les rubriques 462a, 464a, 464b, 465a et 465c contiennent à la fois des salariés et des indépendants. En outre, les rubriques 464a, 464b et 465c contiennent des salariés du secteur public.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 37 Cadres administratifs et commerciaux	Même domaine d'activité en général	Niveau supérieur : classés cadres dans les conventions collectives
CS 47 Techniciens	Même niveau de classification	L'aspect technique industriel l'emporte sur l'aspect administratif, commercial. Appliquent plutôt les sciences exactes qu'économiques ou humaines
CS 54 Employés administratifs	Domaine d'activité souvent voisin	Niveau inférieur : classés employés dans les conventions collectives
CS 55 Employés de commerce	Domaine d'activité souvent voisin	Niveau inférieur : classés employés dans les conventions collectives. Initiatives plus limitées, responsabilités ou technicité inférieures, pas de rôle important d'encadrement ni de gestion

Les rubriques PCS :

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Secrétaires de niveau supérieur, maîtrises des services administratifs d'entreprise

- 461a Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)
 - 461b *Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)*
 - 461c *Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)*
- 461d Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
- 461e Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
- 461f Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs

Maîtrises des magasins de vente, fonction achat, administration commerciale

- 462a Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
- 462b Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
- 462c Acheteurs non cadres, aides-acheteurs
- 462d Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
- 462e Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)

Techniciens des forces de vente, représentants

- 463a Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
- 463b Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
- 463c Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
- 463d Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
- 463e Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)

Publicité, relations publiques, communication

- 464a Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
- 464b Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)

Expression artistique, spectacles

- 465a Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
- 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
- 465c Photographes (indépendants et salariés)

Transports, tourisme

- 466a Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
- 466b Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
- 466c Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)

Services techniques et commerciaux de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

- 467a Chargés de clientèle bancaire

- 467b Techniciens des opérations bancaires
- 467c Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
- 467d Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale

Hôtellerie, restauration

- 468a Maîtrise de restauration : salle et service
- 468b Maîtrise de l'hébergement : hall et étages

**461a PERSONNELS DE SECRETARIAT DE NIVEAU SUPERIEUR,
SECRETAIRES DE DIRECTION (non cadres)**

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre, chargés de préparer et de réunir les éléments du travail d'un chef d'entreprise, d'un cadre ou d'un service, et d'établir leur correspondance.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant de direction	<sauf cadre>
Secrétaire <sauf Etat, coll. loc.>	<TECH,AM >
Secrétaire assistante de direction	<TECH,AM,QND>
Secrétaire de direction	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché de direction	<sauf cadre>
Chef de secrétariat <sauf Etat, coll. loc.>	<TECH,AM,QND>
Secrétaire agent de maîtrise	
Secrétaire commerciale	<TECH,AM>
Secrétaire comptable <sauf Etat, coll.loc.>	<TECH,AM>
Secrétaire médicale <sauf Etat, hôpital, coll.loc.>	<TECH,AM>

PROFESSIONS EXCLUES

Assistant de direction ---> 373b, 373c, 373d	<CADRE>
Attaché de direction ---> 373b, 373c, 373d	<CADRE>
Secrétaire de direction <GE> ---> 373b	<CADRE>

461d MAITRISE ET TECHNICIENS DES SERVICES FINANCIERS OU COMPTABLES

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre. Ils exercent des responsabilités d'encadrement intermédiaire auprès de personnes chargées de procéder à des opérations comptables mais dirigeant en général des aides-comptables ou des employés. Ils vérifient l'enregistrement des données commerciales, industrielles ou financières, et centralisent ces données pour établir des balances comptes d'exploitation, bilans, prix de revient ou statistiques sur l'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise comptable	
Chef comptable	<sauf cadre>
Comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<TECH,AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de section comptable <GE>	<sauf cadre>
Contrôleur de gestion	<sauf cadre>
Employé de bureau comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<TECH,AM>
Employé de comptabilité <sauf Etat, coll.loc.>	<TECH,AM>
Responsable de la comptabilité <sauf Etat, coll. loc.>	<sauf cadre>
Statisticien <hors sécurité sociale>	<TECH,AM>
Technicien comptable	

PROFESSIONS EXCLUES

Comptable <COLL. LOC.> : chiffrer suivant le grade à défaut : 451f
Comptable <ETAT> : chiffrer suivant le grade à défaut : 451e

461e MAITRISE ET TECHNICIENS ADMINISTRATIFS DES SERVICES JURIDIQUES OU DU PERSONNEL

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre mais dirigeant des employés ou ayant une expérience approfondie. Ils exercent une activité dans le service du personnel, y.c. le recrutement, dans les services juridiques, les services contentieux, sauf dans les banques et les assurances.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise service du personnel

Agent de maîtrise service juridique

Assistant de gestion du personnel

Secrétaire général <PME>

<sauf cadre,QND>

<sauf cadre,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant service emploi

Assistant service juridique

Assistant service recrutement, ressources humaines (RH)

Attaché administratif service du personnel

Clerc de notaire

<sauf cadre,QND>

<sauf cadre,QND>

<sauf cadre,QND>

<sauf cadre>

<sauf cadre>

461f MAITRISE ET TECHNICIENS ADMINISTRATIFS DES AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre mais dirigeant des employés ou ayant une expérience approfondie. Ils exercent une activité dans les services autres que ceux du personnel, services du recrutement, juridiques et contentieux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise administratif <sauf banques, assurances, sécurité sociale, hôtellerie, transports, audio>

Technicien administratif <sauf banques, assurances, sécurité sociale, hôtellerie, transports, audio>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise de sécurité

Agent de maîtrise en gestion <sauf comptable>

Assistant administratif <sauf banques, assurances, sécurité sociale> <TECH,AM>

Attaché administratif <PME> <sauf cadre>

Chef de pool dactylo <sauf Etat, col. loc.> <TECH,AM,QND>

Chef de section administrative <PME> <sauf cadre>

Chef de service gardiennage <sauf cadre>

Econome <sauf Etat, coll. loc.> <sauf cadre>

Enquêteur <enquête statistique><sauf Etat, coll. loc.> <TECH,AM>

Gérant d'immeuble <sauf cadre>

Gérant de cinéma <sauf cadre>

Hôtesse d'accueil <TECH,AM >

Monitrice de saisie informatique <sauf Etat, coll. loc.> <TECH,AM,QND>

Responsable administratif <PME> <sauf cadre>

Responsable de la sécurité, surveillance <sauf cadre>

462a CHEFS DE PETITE SURFACE DE VENTE (salariés ou mandataires)

Responsables d'un petit magasin (en principe moins de 400 m² de surface de vente) qui leur est confié par leur employeur ou leur mandant. Ils assurent les mêmes fonctions qu'un petit commerçant, mais ils ont le statut de salarié ou de mandataire (minimum fixe + pourcentage du chiffre d'affaires) et ne sont pas inscrits au registre du commerce.

La rubrique contient des personnes qui peuvent avoir un statut intermédiaire entre indépendant et mandataire-salarié. Les personnes sont classées là même si elles se déclarent "cadres". Leurs aides familiaux sont aussi classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur de supérette
Gérant d'alimentation
Gérant de supérette

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de magasin	<sauf cadre>
Coopérant de commerce	
Directeur de supermarché	<sauf cadre>
Employé de commerce <gérant de magasin>	
Epicier	
Gérant <commerce>	<sauf cadre><SALARIE>
Gérant de bibliothèque de gare	
Gérant de coopérative	
Gérant de magasin d'alimentation	<AM>
Gérant de station service	
Gérant de succursale <commerce>	
Gérant de supermarché	<sauf cadre>
Gérant mandataire <commerce>	<sauf cadre>
Responsable de magasin <commerce>	<sauf cadre>

PROFESSIONS EXCLUES

Gérant (mandataire) <commerce>---> 374a si	<SALARIE><CADRE>
Gérant salarié de station service ---> 554j	<ONQ,OQ,EMP,QND>

462b MAITRISE DE L'EXPLOITATION DES MAGASINS DE VENTE

Salariés d'entreprise, responsables, sans avoir la qualité de cadre, d'un ensemble de tâches d'administration, de contrôle, d'animation d'un magasin, ou d'un secteur de magasin, à grande surface (au moins 400 m² de surface de vente).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de rayon <commerce>
Manager de rayon <commerce>
Premier vendeur <commerce de détail> <TECH,AM >

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint chef de magasin <TECH,AM>
Cadre de magasin, du commerce <sauf cadre>
Caissier central <TECH,AM>
Chef de cafétéria <sauf cadre>
Chef de caisses <sauf cadre>
Chef de département <commerce> <sauf cadre>
Chef de secteur <commerce> <sauf cadre>
Employé de grande surface <TECH,AM>
Gérant de grande surface <sauf cadre>
Responsable de caisse <commerce> <TECH,AM>
Responsable de rayon <commerce>
Surveillant de caisses <commerce> <TECH,AM>
Vendeur en pharmacie <TECH,AM,CADRE>

462c ACHETEURS NON CLASSES CADRES, AIDE-ACHETEURS

Salariés d'entreprise, non cadres participant à l'achat de produits servant à approvisionner une usine, un magasin, etc.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur	<sauf cadre>
Acheteur de grand magasin, centrale d'achat	<sauf cadre>
Acheteur en bestiaux, boucherie	<sauf cadre>
Acheteur en fruits et légumes	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acheteur junior	
Aide-acheteur	
Approvisionneur <commerce>	<sauf cadre>
Employé aux achats <sauf Etat, coll. loc.>	<TECH,AM >
Responsable d'achats <commerce, industrie>	<sauf cadre>

**462d ANIMATEURS COMMERCIAUX DES MAGASINS DE VENTE,
MARCHANDISEURS (NON CADRES)**

Salariés d'entreprise non cadres chargés de conseiller ou de contrôler les gérants de magasins de vente. Leur rôle est variable selon qu'il s'agit de commerce intégré, de chaînes volontaires ou de commerces indépendants.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Animateur commercial <commerce de détail>	<TECH,AM >
Inspecteur des ventes <commerce de détail>	<sauf cadre>
Marchandiseur (/Merchandiser)	<TECH,AM >

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur en merchandisage	<TECH,AM >
Chef de groupe d'animateurs de vente	<sauf cadre>
Démonstrateur <commerce>	<TECH,AM >
Inspecteur commercial <commerce de détail>	<sauf cadre>
Responsable marketing	<sauf cadre>
Responsable promotion des ventes <commerce de détail>	<sauf cadre>
Technicien en merchandisage	

PROFESSIONS EXCLUES

Animateur commercial <transports> <sauf cadre> ---> 466a, 466b	
Marchandiseur ---> 374b	<CADRE>

**462e AUTRES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES COMMERCIALES
(SAUF TECHNICIENS DES FORCES DE VENTE)**

Salariés de niveau maîtrise participant dans l'entreprise à l'administration des relations commerciales, ou à des travaux d'étude, de contrôle, de coordination et d'animation dans le domaine commercial (éventuellement pour un seul type de produit).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché d'administration commerciale	<TECH,AM,QND>
Chef de section administration commerciale	<TECH,AM,QND>
Responsable de l'administration commerciale	<TECH,AM,QND>
Rédacteur commercial <sauf banque, assurance>	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de service commercial <sauf commerce, banque, assurances, édition>	<sauf cadre>
Chef de service promotion des ventes <sauf commerce>	<sauf cadre>
Directeur commercial <sauf commerce, banque, assurances, édition>	<sauf cadre>
Responsable de plateau de télévente	<TECH,AM>
Technicien commercial (études de marché)	
Technicien de la vente à distance	<TECH,AM>

**463a TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX,
REPRÉSENTANTS EN INFORMATIQUE**

Salariés de niveau maîtrise concourant à la présentation ou la vente de matériels ou logiciels informatiques produits ou vendus par leur entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Représentant en matériel informatique <sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant commercial <informatique> <TECH,QND>

Attaché commercial en matériel de bureau

Conseiller commercial <VPC><informatique> <TECH,QND>

Représentant en reprographie <sauf cadre>

463b TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS EN BIENS D'EQUIPEMENT, EN BIENS INTERMEDIAIRES, COMMERCE INTER-INDUSTRIEL (HORS INFORMATIQUE)

Salariés non cadres chargés de prospecter une clientèle de revendeurs ou d'entreprises utilisatrices pour leur présenter et leur vendre des biens d'équipement ou des biens intermédiaires produits par l'entreprise qui les emploie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Représentant en combustibles	<sauf cadre>
Représentant en fournitures industrielles	<sauf cadre>
Représentant en machines outil	<sauf cadre>
Représentant en matériel agricole	<sauf cadre>
Représentant en produits métallurgiques	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial <mécanique>	<sauf cadre>
Conseiller commercial <VPC><biens d'équipement, biens intermédiaires>	<TECH,QND>
Représentant <biens d'équipements>	<sauf cadre>
Représentant <biens intermédiaires>	<sauf cadre>
Représentant <commerce de gros interindustriel>	<sauf cadre>
Représentant <énergie, btp>	<sauf cadre>
Représentant en lubrifiants	<sauf cadre>
Représentant en matériaux	<sauf cadre>
Représentant en pièces détachées	<sauf cadre>
Représentant en sanitaire	<sauf cadre>
Représentant en véhicules industriels	<sauf cadre>
VRP <biens d'équipement, biens intermédiaires>	<sauf cadre>
Vendeur (de gros) de matériaux	<TECH,AM >
Vendeur de fournitures industrielles	<TECH,AM >

PROFESSIONS EXCLUES

Représentant <s.a.i.> ---> 463c	<sauf cadre>
---------------------------------	--------------

463c TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS EN BIENS DE CONSOMMATION AUPRES D'ENTREPRISES

Salariés non cadres chargés de prospecter une clientèle de revendeurs, ou éventuellement d'entreprises utilisatrices, pour leur présenter et leur vendre des biens de consommation produits par l'entreprise qui les emploie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Représentant en alimentation	<sauf cadre>
Représentant en textile	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial en alimentation	<sauf cadre>
Conseiller commercial <VPC> <biens de consommation auprès d'entreprises>	<TECH,QND>
Représentant <biens de consommation>	<sauf cadre>
Représentant <commerce de gros, intermédiaires>	<sauf cadre>
Représentant <produits agricoles et alimentaires>	<sauf cadre>
Représentant <s.a.i.>	<sauf cadre>
Représentant en confection	<sauf cadre>
Représentant en confiserie	<sauf cadre>
VRP <biens de consommation auprès d'entreprises>	<sauf cadre>

463d TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS EN SERVICES AUPRES D' ENTREPRISES OU DE PROFESSIONNELS (HORS BANQUE, ASSURANCE, INFORMATIQUE)

Salariés non cadres chargés de prospecter une clientèle de professionnels ou d'entreprises pour leur présenter ou leur vendre des services produits par l'entreprise qui les emploie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Démarcheur en publicité <sauf cadre>
Visiteur médical

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conseiller commercial <VPC><services auprès d'entreprises> <TECH,QND>
Délégué médical
Démarcheur intérim <sauf cadre>
Représentant <transports> <sauf cadre>
Représentant en appareils de jeux <sauf cadre>
Représentant en recouvrement de créances <sauf cadre>
Représentant en services <sauf cadre>
Représentant en sous traitance <sauf cadre>
VRP <services auprès d'entreprises> <sauf cadre>

PROFESSIONS EXCLUES

Représentant <assurances> ---> 467c <sauf cadre>
Représentant <banque> ---> 467a <sauf cadre>

**463e TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS
AUPRES DE PARTICULIERS (HORS BANQUE, ASSURANCE, INFORMATIQUE)**

Salariés non cadres chargés de prospecter une clientèle de particuliers pour leur présenter et leur vendre les produits de l'entreprise qui les emploie

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Démarcheur au porte à porte <hors assurances>

Démarcheur en produits de beauté

Représentant auprès de particuliers

VRP <auprès de particuliers>

Vendeur d'automobiles

<sauf cadre>

Vendeur en immobilier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent immobilier

<sauf cadre>

Conseiller commercial <VPC> <auprès de particuliers>

<TECH,QND>

Décorateur conseil <commerce de meuble>

Démarcheur en livres

Démonstratrice Tupperware

Vendeur porte à porte

464a ASSISTANTS DE LA PUBLICITE, DES RELATIONS PUBLIQUES (INDÉPENDANTS OU SALARIÉS)

Cette rubrique comprend des salariés non cadres du public ou du privé et des indépendants, chargés :

- soit d'une des phases d'une campagne publicitaire ;
- soit de contacts non commerciaux avec les différents publics et professionnels de l'information.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur d'espace	
Assistant de publicité	<sauf cadre>
Attaché de presse	<sauf cadre>
Chargé de relations (internes, externes)	<sauf cadre>
Rédacteur publicitaire	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de publicité	<sauf cadre>
Assistant marketing	<sauf cadre>
Attaché de relations publiques	<sauf cadre>
Attaché parlementaire	<sauf cadre>
Charge de relations publiques	<sauf cadre>
Chef de dessin <publicité>	<sauf cadre>
Chef de fabrication <publicité>	<sauf cadre>
Chef de studio publicitaire	
Chef de trafic publicité	<sauf cadre>
Conseiller artistique	<sauf cadre>
Journaliste attaché de presse	<sauf cadre>
Journaliste d'entreprise	<sauf cadre>
Publiciste	<sauf cadre>
Responsable d'édition publicitaire	<sauf cadre>
Responsable d'étude média	<sauf cadre>
Responsable de cinéma publicitaire	<sauf cadre>
Rédacteur de catalogue	<sauf cadre>
Technicien de fabrication <publicité>	
Technicien de publicité	<sauf cadre>
Technicien enquêteur <publicité>	<sauf cadre>

PROFESSIONS EXCLUES

Dessinateur publicitaire----> 465a	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maquettiste----> 465a	<SALARIE><sauf cadre>

464b INTERPRETES, TRADUCTEURS (INDÉPENDANTS OU SALARIÉS)

Professionnels chargés de traduire des textes ou des propos, à l'exclusion de ceux qui traduisent des oeuvres littéraires, qu'ils soient salariés du public ou du privé, ou indépendants.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Interprète (traducteur...)
Traducteur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Traducteur technique

PROFESSIONS EXCLUES

Accompagnateur interprète ---> 546e
Guide interprète ---> 546e
Hôtesse interprète ---> 546e
Secrétaire traductrice ---> 542a
Traducteur littéraire ---> 352b

465a CONCEPTEURS ET ASSISTANTS TECHNIQUES DES ARTS GRAPHIQUES, DE LA MODE ET DE LA DECORATION (INDÉPENDANTS ET SALARIÉS)

Indépendants ou salariés du secteur public et du secteur privé qui, pour répondre notamment aux besoins de la presse, de la publicité, de la mode, du théâtre, de la décoration intérieure ou extérieure, peuvent concevoir et exécuter des oeuvres originales en plan ou en volume, relevant du domaine des arts appliqués. Leur activité n'est cependant pas reconnue comme une activité de création artistique de premier plan, sans qu'il s'agisse, pour autant, d'œuvres de simple exécution.

Selon la spécialité exercée, la position professionnelle des intéressés est assimilable à celle de dessinateur, de technicien d'étude ou de production, ou encore d'agent de maîtrise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte d'intérieur
Artiste créateur <haute couture>
Artiste décorateur
Colorisateur
Concepteur-designer
Créateur <arts plastiques et graphiques>
Créateur concepteur <arts graphiques>
Créateur concepteur <arts plastiques>
Designer <arts graphiques>
Designer<non artiste>
Dessinateur publicitaire<non artiste>
Décorateur ensemblier <sauf commerce de meuble>
Etalagiste
Graphiste
Illustrateur
Illustrateur <artiste>
Maquettiste
Styliste modéliste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Architecte d'intérieur <non artiste><sauf commerce de meuble>
Artiste créateur <céramique d'art>
Créateur <arts graphiques, mode, décoration>
Dessinateur de catalogue
Dessinateur de meubles
Dessinateur en céramique
Dessinateur en joaillerie <non artiste>
Dessinateur en soierie <non artiste>
Dessinateur en sérigraphie <non artiste>
Dessinateur maquettiste <non artiste>
Directeur artistique <éditions, presse, graphisme>
Décorateur <sauf cinéma, spectacles et commerce de meuble>
Décorateur conseil <non artiste><sauf commerce de meuble>
Décorateur en publicité
Décorateur ensemblier <activité artistique de premier plan>
Décorateur ensemblier <sauf commerce de meuble><non artiste>
Etalagiste décorateur
Graphiste <non artiste>
Illustrateur <non artiste>
Metteur en carte sur tissu
Modéliste
Styliste <activité artistique de premier plan>

Styliste <non artiste>
Styliste costumier
Styliste modéliste <activité artistique de premier plan>
Styliste modéliste <non artiste>
Technicien <arts graphiques appliqués, mode, décoration>

PROFESSIONS EXCLUES

Artiste plasticien ---> 354a	
Dessinateur d'exécution ---> 543d	<EMP>
Décorateur <cinéma, théâtre, audiovisuel> ---> 465b	<sauf cadre>
Décorateur <cinéma, théâtre, audiovisuel> --->353c	<SALARIE><CADRE,QND>
Décorateur en publicité ---> 375a	<SALARIE><CADRE>
Gouacheur <dessin> ---> 543d	<EMP>
Responsable d'une entreprise de décoration --->233d	<10 A 49>
Tapissier-décorateur <sauf spectacles> ---> 635a	<OQ>
Tapissier-décorateur <spectacles> ---> 637c	<OQ>
Traceur <dessin > ---> 543d	<EMP>

465b ASSISTANTS TECHNIQUES DE LA REALISATION DES SPECTACLES VIVANTS ET AUDIOVISUELS (INDÉPENDANTS OU SALARIÉS)

Professionnels, du secteur public ou privé, indépendants ou salariés, exerçant une activité d'ordre technique à caractère spécialisé dans la production de spectacles vivants ou audiovisuels. Ils opèrent généralement selon des directives données par un directeur ou cadre artistique, ou celles d'un professionnel de rang cadre exerçant dans leur propre spécialité.

La rubrique comprend également les personnels techniques exerçant des fonctions d'encadrement dans la production de spectacles vivants ou audiovisuels ; les compétences techniques propres à cette seconde catégorie de professionnels peuvent ne pas être exclusivement spécifiques au secteur et revêtir une signification plus générale (tâches technico-administratives par exemple).

Il peut s'agir de personnes établies à leur compte, engagées pour une courte durée par l'entreprise de spectacles, ou recrutées par des entreprises spécialisées dans la délivrance de prestations au profit de ces entreprises de spectacles.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant décorateur <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Assistant monteur <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Assistant opérateur de prise de vue <cinéma, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Assistant opérateur du son <cinéma, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Assistant régisseur <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Assistant technique décor <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Monteur de film <cinéma, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Opérateur de prise de vue <cinéma, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Opérateur du son <cinéma, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bruiteur	<sauf cadre, si salarié>
Cadreur <cinéma, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef accessoiriste <spectacles>	<sauf cadre>
Chef coiffeur perruquier <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef constructeur <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef couturier <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef de plateau <cinéma, audiovisuel>	
Chef habilleuse <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef machiniste <spectacles>	<sauf cadre>
Chef magasinier <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef maquilleur <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef serrurier <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef éclairagiste <cinéma, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Chef électricien <spectacles>	<sauf cadre, si salarié>
Duplicateur de cassette	<sauf cadre, si salarié>
Etalonneur <cinéma>	<sauf cadre, si salarié>
Graveur report disque	<sauf cadre, si salarié>
Monteur adjoint <cinéma, télévision>	<sauf cadre, si salarié>
Perchiste <cinéma, télévision>	<sauf cadre, si salarié>
Recorder	<sauf cadre, si salarié>
Régisseur <spectacles>	<sauf cadre, si salarié>
Sculpteur <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Technicien banc-titre	<sauf cadre, si salarié>
Technicien d'effets spéciaux <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Technicien d'exploitation vidéo	<sauf cadre, si salarié>

Technicien de bureau d'étude décor <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Technicien de plateau	<sauf cadre, si salarié>
Technicien film	<sauf cadre, si salarié>
Technicien lumière <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Technicien son <cinéma, théâtre, audiovisuel>	<sauf cadre, si salarié>
Technicien vidéo	

PROFESSIONS EXCLUES

Monteur de film <imprimerie> ---> 476a

<TECH>

465c PHOTOGRAPHES (INDEPENDANTS OU SALARIÉS)

Professionnels dont l'activité consiste à prendre des clichés (et éventuellement les développer, tirer, retoucher) sans que cette activité ait un but purement artistique. Parfois, ils assurent, à titre secondaire, la vente de matériel photographique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Photographe de mode
Photographe de presse
Photographe industriel
Photographe indépendant <sai>
Photographe publicitaire

PROFESSIONS ASSIMILEES

Apprenti photographe <sauf imprimerie>
Assistant photographe
Photographe ambulancier
Photographe de plateau
Photographe de portrait
Photographe illustrateur

PROFESSIONS EXCLUES

Détaillant photo <commerce> ---> 223e	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Photographe <imprimerie> ---> 627e	
Photographe <noir, couleur, typo.> ---> 627e	
Photographe créateur ---> 354a	
Photographe d'art ---> 354a	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Photographeur ---> 627e	
Vendeur de magasin photo <commerce> ---> 554f	<SALARIE,ND >

466a RESPONSABLES COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET DU TOURISME (NON CADRES)

Salariés de niveau maîtrise des entreprises de transports de voyageurs et du tourisme, chargés des problèmes administratifs et des relations commerciales avec la clientèle. Ces personnels peuvent consacrer une partie de leur activité à des tâches d'exploitation, mais ces dernières ne constituent pas normalement leur activité dominante.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de voyages	<SALARIE,sauf cadre>
Chef d'agence de voyages	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acm, Acmp <SNCF>	
Agent de comptoir <tourisme>	<sauf emp,QND>
Agent de réservations	<sauf emp,QND>
Billettiste	<sauf emp,QND>
Chef de bureau de gare	<sauf cadre>
Chef de comptoir	<sauf cadre>
Chef de produit (tourisme)	<sauf cadre>
Directeur d'agence de voyages	<sauf cadre>
Forfaitiste	<sauf cadre>
Inspecteur commercial <transport>	<sauf cadre>
Organisateur de voyage	<sauf cadre>
Permanent passager	
Producteur technique de prestations touristiques	<sauf cadre>
Représentant <transports ferroviaires>	<sauf cadre>
Tour opérateur (voyagiste)	<sauf cadre>

466b RESPONSABLES COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES (NON CADRES)

Salariés de niveau maîtrise des transports de marchandises, chargés des problèmes administratifs et des relations commerciales avec la clientèle. Ils effectuent, à ce titre, diverses opérations administratives d'organisation, d'enregistrement ou de traitement des litiges. Ces personnels peuvent consacrer une partie de leur activité à des tâches d'exploitation, mais ces dernières ne constituent pas normalement leur activité dominante.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Déclarant en douane <sauf cadre,emp>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent consignataire	<sauf cadre>
Agent de transit	<TECH,AM>
Agent maritime	<sauf cadre>
Assistant de navire	<AM,TECH,QND>
Chef de groupe transit	<sauf cadre>
Chef de service transit	<sauf cadre>
Commis de douane <sauf fonctionnaire>	<TECH,AM>
Commissionnaire agréé en douane	<sauf cadre>
Commissionnaire de transport	<sauf cadre>
Consignataire maritime	<sauf cadre>
Employé litiges	<sauf emp>
Inspecteur de déménagement	<sauf cadre>
Litigeur	<sauf cadre>
Technicien de transit	<sauf cadre>
Transitaire	<sauf cadre>

466c RESPONSABLES D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES (NON CADRES)

Personnels non cadres chargés d'organiser et de contrôler l'exploitation optimale d'un parc de véhicules ou de matériel de transport ou de réguler l'écoulement du trafic.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef agent de mouvement	<sauf cadre>
Chef aiguilleur <SNCF>	<sauf cadre>
Chef d'équipe signalisation	<sauf cadre>
Chef de camionnage	<sauf cadre>
Chef de service logistique	<sauf cadre>
Chef de traction (de trafic)	<sauf cadre>
Technicien logistique	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affréteur	<sauf emp>
Appéreur	
Cborm, Csmv, Csuie, Csuu <SNCF>	
Cclg, Amam <SNCF>	
Chef d'agence de transport (voyageurs, marchandises)	<sauf cadre>
Chef d'escale	
Chef d'exploitation <transport>	<sauf cadre>
Chef de bord moniteur <SNCF>	
Chef de bureau transport extérieur	<sauf cadre>
Chef de centre, de dépôt, de garage <transport>	<sauf cadre>
Chef de dépôt <transport>	
Chef de gare routière	<sauf cadre>
Chef de gare, de réserve <SNCF>	<sauf cadre>
Chef de groupe transport, affrètement	<sauf cadre>
Chef de ligne <transport>	<sauf cadre>
Chef de manoeuvre	<TECH,AM>
Chef de marine	<sauf cadre>
Chef de mouvement	<sauf cadre>
Chef de poste, de quai, de quart <transport>	<sauf onq,oq,cadre>
Chef de secteur répartition matériel	<sauf cadre>
Chef de service déménagement, affrètement	<sauf cadre>
Chef de station <sauf métro>	<sauf cadre>
Chef de station, de terminus (réseau routier)	<sauf cadre>
Chef de transport	<sauf cadre>
Chef surveillant principal RATP	<sauf cadre>
Contrôleur d'exploitation <transport>	<sauf cadre>
Contrôleur de ligne <sédentaire>	<TECH,AM>
Contrôleur de réseau <transport>	<AM,TECH>
Contrôleur principal <transport>	<sauf cadre>
Courtier en affrètement	<sauf cadre>
Courtier maritime	<sauf cadre>
Directeur d'exploitation <transport>	<sauf cadre>
Dispatcheur	<sauf cadre>
Expéditeur <transport>	<sauf cadre>
Inspecteur de ligne	<sauf cadre>
Inspecteur de mouvement	<sauf cadre>
Logisticien	<sauf cadre>
Responsable <flotte, wagons, véhicules>	<sauf cadre>
Responsable d'affrètement	<sauf emp>

Responsable d'exploitation des transports (marchandises, voyageurs) <sauf cadre>
Répartiteur de dépôt (transport de voyageurs) <sauf cadre>
Tarifeur <sauf cadre>
Ttmv <SNCF>

PROFESSIONS EXCLUES

Chef d'entrepôt ---> 389a <CADRE>
Chef d'entrepôt ---> 487a <sauf cadre>
Chef de dépôt <magasin, magasinage> ---> 487a
Chef de gare ---> 389a si <CADRE>
Chef de station <métro> ---> 655a <OQ,EMP,QND>
Responsable des transports ---> 389a <CADRE>
Sous chef de gare ---> 655a

467a CHARGÉS DE CLIENTÈLE BANCAIRE

Salariés non cadres travaillant en contact direct avec la clientèle. Ils se distinguent des employés par une technicité, une autonomie ou une responsabilité d'encadrement particulière.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé de clientèle	<sauf cadre>
Conseiller commercial	<sauf cadre>
Conseiller de clientèle	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint chef d'agence	
Adjoint directeur d'agence	<sauf cadre>
Animateur commercial	<sauf cadre>
Assistant clientèle	
Attaché clientèle	
Attaché commercial de banque	<sauf cadre>
Attaché commercial professionnel / associations / collectivités locales...	
Chargé d'affaires	<sauf cadre>
Chargé d'affaires PME-PMI / particuliers / collectivités < sauf cadre>	
Chargé de clientèle particuliers / entreprises / financier	
Chef d'agence	<sauf cadre>
Chef de bureau	<sauf cadre>
Conseiller clientèle mixte / entreprises	
Conseiller d'épargne / financier	
Conseiller privé	<sauf cadre>
Exploitant clientèle privée	
Responsable commercial	<sauf cadre>
Responsable d'agence	<sauf cadre>
Responsable d'unité commerciale	<sauf cadre>
Responsable de bureau	<sauf cadre>
Responsable point de vente	<sauf cadre>
Responsable service clientèle	<sauf cadre>
Technicien de gestion commerciale	
Téléconseiller de banque à distance	

467b TECHNICIENS DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Cadres assurant des fonctions relatives à des opérations spécifiquement bancaires, notamment évaluation des risques, opérations financières, traitement d'opérations administratives, liées à la gestion des dépôts, des crédits et des moyens de paiements, à l'exclusion des cadres employés dans les services administratifs généraux, ayant une fonction commerciale, managériale ou en lien direct avec les marchés financiers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Rédacteur engagement
Technicien de back-office
Technicien gestion de crédit

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant administratif	<TECH,QND>
Chargé d'études crédit	<sauf cadre>
Gestionnaire en financements internationaux	<sauf cadre>
Gestionnaire opérations étranger	<TECH>
Instructeur prêt aux entreprises	<sauf cadre>
Instructeur prêt aux particuliers	<sauf cadre>
Opérateur de marché financier	<sauf cadre>
Opérateur de parquet	<sauf cadre>
Responsable administratif d'agence	<sauf cadre>
Responsable assistance technique	<sauf cadre>
Responsable back-office	<sauf cadre>
Responsable crédit	<sauf cadre>
Responsable d'unité de traitement	<sauf cadre>
Responsable de service	<sauf cadre>
Rédacteur crédit	
Technicien administratif des opérations bancaires	
Technicien contentieux	
Technicien de back-office marché financier	
Technicien de gestion financière	
Technicien en financements internationaux	<sauf cadre>
Technicien gestion bancaire	

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien comptable ---> 461d

467c PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES TECHNIQUES ET COMMERCIALES DES ASSURANCES

Salariés de niveau technicien, participant aux fonctions spécifiques de l'assurance (conception de produits, vente et gestion des contrats, indemnisation-règlement). Les juristes de niveau technicien spécialisés dans le droit des assurances sont classés sous la rubrique. La rubrique ne comprend pas les techniciens ayant des fonctions de soutien général (administration, informatique, ressources humaines).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise en assurance	
Chargé de clientèle <assurances>	<TECH,AM,QND>
Conseiller en assurances et épargne	<TECH,AM,QND>
Prospecteur en assurance	
Rédacteur d'assurances	<TECH,AM,QND>
Rédacteur sinistre	<TECH,AM,QND>
Souscripteur en assurances	<TECH,AM,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial en assurances	<TECH,AM,QND>
Agent d'accueil en assurances	<TECH>
Agent d'assurance	
Attaché d'inspection <assurances>	
Attaché de direction <assurances> <sai>	<TECH,AM>
Calculateur d'actuariat <assurances>	<TECH>
Chargé de mission <assurances>	
Chef de district assurance	
Chef de groupe <assurances>	
Collaborateur d'assurance	
Conseiller clientèle	<TECH,AM,QND>
Contrôleur technique d'assurances	<sauf cadre>
Démarcheur technico-commercial assurance	
Démarcheur technico-commercial en assurances	<TECH,AM,QND>
Expert d'assurance <sauf automobile>	<sauf cadre>
Gestionnaire d'assurance	<TECH,AM,QND>
Gestionnaire de dossier prestations <assurances>	<TECH>
Guichetier tarificateur incendie risques industriels	<TECH>
Inspecteur vérificateur en assurances	<TECH,AM>
Juriste d'assurances	<TECH,AM,QND>
Responsable accueil-gestion <assurances>	<TECH,AM,QND>
Responsable de bureau <assurances>	<TECH,AM>
Responsable de secteur <assurances>	<TECH>
Rédacteur contentieux <assurances>	<TECH,AM>
Rédacteur production incendie risques industriels (IRI)	<TECH,AM,QND>
Rédacteur production risques complexes	<TECH,AM,QND>
Sous agent d'assurances	
Souscripteur I.A.R.D. (Incendie Auto, Risques Divers)	<TECH,AM,QND>
Souscripteur autorisateur	<TECH,AM,QND>
Tarificateur <assurances>	<TECH,AM,QND>
Tarificateur risques spéciaux	<TECH,AM,QND>
Technicien d'actuariat	<TECH>
Vérificateur de propositions d'assurances	<TECH>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent d'accueil en assurances ---> 545c	<EMP,QND>
Agent de sécurité sociale ---> 545d	<EMP,QND>
Attaché de direction <assurances> <sai> ---> 376e	<CADRE>
Conseiller en assurances ---> 376e	<CADRE>
Conseiller en assurances <indépendant> ---> 226a	<NON SAL/IND.>
Décompteur de prestations <assurance maladie> ---> 467d	<TECH>
Rédacteur <assurances> ---> 376e	<CADRE>
Rédacteur <assurances> ---> 545a	<EMP>
Technicien administratif du service du matériel <assurances> ---> 461f	<TECH,AM,QND>

467d PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES TECHNIQUES DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Salariés de niveau technicien ou assimilés des organismes de sécurité sociale (caisses primaires et régionales d'assurance maladie, caisses d'allocations familiales, unions de recouvrement des cotisations, caisses départementales et interdépartementales de mutualité sociale agricole, organismes nationaux) et des organismes de prévoyance et de retraite complémentaire aux régimes de base. Ils exercent une activité spécialisée dans les fonctions mêmes de la sécurité sociale et des retraites complémentaires (contrôle de l'ouverture des droits, liquidation des prestations, contrôle médical ou réglementaire, gestion personnalisée de dossiers d'assuré, de professionnel de santé ou d'entreprise,...). Les juristes de niveau technicien spécialisés dans l'application du droit de la sécurité sociale sont classés sous la rubrique. La rubrique ne comprend pas les personnes chargées de fonctions de soutien général (administration, comptabilité, informatique, ressources humaines).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de contrôle de l'URSSAF	<TECH>
Agent technique <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Employé de la sécurité sociale	<TECH>
Responsable gestion du risque <assurance maladie>	<TECH>
Technicien des prestations <prévoyance obligatoire>	<TECH,QND>
Technicien des prestations familiales <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Technicien des prestations maladie <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Technicien des prestations vieillesse <sécurité sociale>	<TECH,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil <sécurité sociale>	<TECH>
Agent de permanence <sécurité sociale>	<TECH>
Agent de recouvrement <sécurité sociale>	<TECH>
Agent de service contentieux <sécurité sociale>	<TECH>
Agent enquêteur du contrôle médical <sécurité sociale>	<TECH>
Aide rédacteur <sécurité sociale>	<TECH>
Chef de service < sécurité sociale>	<TECH>
Décompteur de prestations <assurance maladie>	<TECH>
Employé de service production <sécurité sociale>	<TECH>
Gestionnaire de dossiers d'entreprises <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Gestionnaire de dossiers de professionnels <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Rédacteur <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Statisticien <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Technicien <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Technicien gestion du risque maladie <sécurité sociale>	<TECH,QND>
Technicien liquidateur de prestations sociales <sécurité sociale>	<TECH,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent administratif <sécurité sociale> ---> 461a, 461d, 461e, 461f	<TECH,QND>
Agent administratif du contrôle médical <sécurité sociale> ---> 461a, 461d, 461f	<TECH,QND>
Agent d'accueil <sécurité sociale> ---> 545d	<EMP,QND>
Agent de service contentieux <sécurité sociale> ---> 545d	<EMP,QND>
Rédacteur <sécurité sociale> ---> 376f	<CADRE>
Rédacteur<sécurité sociale> ---> 545d	<EMP>
Statisticien <sécurité sociale> ---> 376f	<CADRE>

Technicien <assurances> ---> 467c	<TECH>
Technicien <sécurité sociale> ---> 545d	<EMP>
Technicien gestion du risque maladie <assurances> ---> 467c	<TECH>
Technicien gestion du risque maladie <sécurité sociale> ---> 467d	<EMP>

468a MAITRISE DE RESTAURATION : SALLE ET SERVICE

Professionnels employés dans un restaurant ou un hôtel, dirigeant la totalité ou une partie du service des mets ou des boissons, sans avoir la qualité de cadre.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de rang	
Chef de salle <hôtel, restaurant>	<sauf cadre>
Chef sommelier <hôtel, restaurant>	<sauf cadre>
Maître d'hôtel	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acheteur de vin <hôtel, restaurant>	<sauf cadre>
Assistant directeur-manager <hôtel, restaurant>	<sauf cadre>
Caviste <hôtel, restaurant>	<sauf cadre>
Chef barman	<sauf cadre>
Chef de service <hôtel, restaurant>	<sauf cadre>
Directeur de bar	<sauf cadre>
Gérant <hôtel, restaurant>	<sauf cadre>
Gérant adjoint <hôtel, restaurant>	<sauf cadre>

468b MAITRISE DE L'HEBERGEMENT : HALL ET ETAGES

Responsables du fonctionnement de services hôteliers, n'ayant pas la qualité de cadre.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de réception <hôtellerie>	<sauf cadre>
Concierge d'hôtel	<sauf cadre>
Directeur d'hôtel	<sauf cadre,QND>
Réceptionnaire <hôtellerie>	<TECH,AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil <centre de vacances>	<sauf cadre,QND>
Agent d'accueil <hôtellerie>	<TECH,AM >
Commissaire de bord	<sauf cadre,QND>
Directeur de centre de vacances	<sauf cadre,QND>
Employé d'hôtel	<TECH,AM>
Gouvernante <hôtel>	<sauf cadre>
Groom	<TECH,AM>
Gérant d'hôtel	<sauf cadre,QND>
Gérant de camping	<sauf cadre>
Hôtesse <centre de vacances>	<sauf cadre,QND>
Hôtesse <hôtellerie : réceptionnaire>	<TECH,AM>
Night auditor	<sauf cadre>
Portier de nuit <hôtel>	<TECH,AM>
Responsable ménage lingerie <hôtel>	<sauf cadre>
Réceptionniste de village de vacances	<sauf cadre>

47 TECHNICIENS

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de regrouper les personnes qui appliquent, dans leur activité, des connaissances ou pratiques technologiques de type industriel. Celles-ci sont de rang supérieur, sans avoir la qualité de cadre.

Seules peuvent appartenir à la catégorie, les personnes classées agents de maîtrise ou techniciens dans les conventions collectives. De plus dans certaines conventions collectives, notamment chimie et IAA, les aides techniciens, aides de laboratoires, aides techniques... sont classés avec les techniciens alors que leur niveau correspond à celui des ouvriers qualifiés ; ils doivent être rangés dans les rubriques de la CS 62.

L'expression "Technicien d'atelier", dans la mécanique, la construction électrique, et électronique, la sidérurgie... désigne le niveau supérieur de la filière "ouvrier". Bien qu'ayant parfois des indices comparables à ceux des techniciens débutants, on les classera en catégorie « ouvriers ». Dans la chimie, les ouvriers qui ne sont pas directement affectés à la production sont également désignés d'une manière générale sous l'appellation technicien. Certains employés-vendeurs et ouvriers-réparateurs peuvent être appelés "techniciens" dans le but d'améliorer leurs relations avec la clientèle. Ces emplois sont bien classés en ouvriers ou employés selon le cas.

De même que pour les ingénieurs et cadres techniques, une ventilation est opérée selon la fonction assurée par le technicien. Tout d'abord, le rôle exercé permet de différencier les techniciens des contremaîtres et agents de maîtrise. Alors que ces derniers ont essentiellement des responsabilités d'encadrement, les techniciens ont plutôt un rôle d'étude, d'assistance, de conseil ou d'expertise. Certains techniciens ont des responsabilités d'encadrement, mais celles-ci sont secondaires par rapport à leurs compétences technologiques. Les techniciens peuvent participer aux activités de production, d'exploitation ou d'entretien, mais leur rôle est, en principe, distinct de celui des contremaîtres et agents de maîtrise.

Comme pour les ingénieurs et cadres techniques, la catégorie 47 recouvre plusieurs domaines fonctionnels :

- les études, la recherche-développement, et les méthodes ;
- la fabrication et le contrôle-qualité ;
- les fonctions connexes à la production (ordonnancement-programmation-logistique, maintenance, environnement) ;

Des rubriques particulières sont consacrées :

- aux activités relevant de l'informatique et des télécommunications ;
- aux activités liées à la recherche publique et privée.

La notion de domaine fonctionnel correspond à la spécialité individuelle, qui ne correspond pas forcément à l'activité économique de l'établissement où s'exerce l'activité, ni au produit final fabriqué. Ceci est vrai aussi bien pour les activités d'étude, recherche et développement que pour les activités de fabrication, construction, exploitation. Ainsi, on peut être technicien chimiste dans une usine de caoutchouc. De même, les professionnels de l'informatique de rang technicien (non ingénieurs ou non cadres) relèvent de la catégorie, même dans le cadre d'une activité non industrielle, comme la banque ou les assurances.

Cette catégorie contient quelques indépendants regroupés dans la rubrique 479b « Experts, salariés ou indépendants, de niveau technicien, techniciens divers ». En dehors de ce cas, la catégorie ne comprend que des salariés des secteurs public ou privé. Toutefois, la rubrique 472d « Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales » ne comprend que des salariés du public. Inversement, les rubriques 478a à 478d pour les techniciens de l'informatique ne rassemblent que des

salariés du privé, en raison de la difficulté à déterminer la fonction informatique pour les salariés du secteur public.

Les techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement, sans distinction de spécialité, sont rassemblés dans la rubrique 479a. Les autres techniciens de laboratoire sont principalement répartis :

- au sein de la rubrique 475a pour les domaines relevant du secteur des industries de transformation : chimie, biologie, pharmacie, agro-alimentaire, métallurgie, verrerie, industries lourdes du bois et du papier-carton :
- au sein des rubriques de techniciens de recherche, études, développement pour les domaines relevant des autres secteurs : électricité, électromécanique, construction mécanique et travail des métaux, industries légères.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Peuvent avoir la même activité	Niveau supérieur : classés cadres dans les conventions collectives
CS 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Niveau équivalent commercial ou artistique prédominant	Aspect administratif. Technicien de l'exploitation des réseaux de transport
CS 48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Niveau équivalent par des responsabilités	Rôle défini davantage d'encadrement, moins part la compétence technique
CS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	Niveau inférieur

Les rubriques PCS

Agriculture, eaux et forêts

- 471a Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
- 471b Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt

Bâtiment, travaux publics

- 472a Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
- 472b Géomètres, topographes
- 472c Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
- 472d Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales

Electricité, électromécanique et électronique

- 473a Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
- 473b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
- 473c Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique

Mécanique, travail des métaux

- 474a Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
- 474b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
- 474c Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie et matériaux lourds)

- 475a Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
- 475b Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

- 476a Assistants techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 476b Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois

Fonctions connexes de la production : logistique, maintenance (hors informatique), environnement

- 477a Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
- 477b Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
- 477c Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
- 477d Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions

Informatique et télécommunications

- 478a Techniciens d'étude et de développement en informatique
- 478b Techniciens de production, d'exploitation en informatique
- 478c Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
- 478d Techniciens des télécommunications

Techniciens experts et techniciens de la recherche publique

- 479a Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
- 479b Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers

471a TECHNICIENS D'ETUDE ET DE CONSEIL EN L'AGRICULTURE, EAUX ET FORETS

Techniciens salariés du public ou du privé qui, en général sous la responsabilité d'un ingénieur, se consacrent à des activités de conseil ou d'étude dans les domaines agricole, halieutique ou sylvicole. Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité lié aux productions de l'agriculture, de la forêt et de la pêche et employant des personnels spécialisés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Animateur agricole	<sauf cadre>
Chargé d'études agricoles	<sauf cadre>
Conseiller agricole	<sauf cadre>
Technicien d'études <agriculture>	
Technicien des eaux et forêts	
Technicien en génie rural	
Technicien en pisciculture	
Technicien en pêche	
Technicien en sylviculture	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de développement en agriculture	<sauf cadre>
Agent foncier	<sauf cadre>
Animateur rural <agriculture>	
Chargé d'études économiques, techniques <agriculture, iaa>	<sauf cadre>
Conseiller d'entreprise agricole	<sauf cadre>
Conseiller de gestion agricole	<sauf cadre>
Conseiller de groupement agricole	<sauf cadre>
Conseiller fiscal agricole	<sauf cadre>
Conseiller technique agricole	<sauf cadre>
Expert agricole	<sauf cadre>
Expert foncier	<SALARIE,sauf cadre>
Expert forestier	<SALARIE,sauf cadre>
Oenologue	<sauf cadre>
Paysagiste	<sauf onq,oq,empl>
Technicien agricole	
Technicien avicole	
Technicien des travaux forestiers	
Technicien en horticulture	
Technicien en viticulture	
Technicien foncier en milieu rural	<SALARIE>
Technicien supérieur en agriculture	
Vulgarisateur agricole	<sauf cadre>

471b TECHNICIENS D'EXPLOITATION ET DE CONTRÔLE DE LA PRODUCTION EN AGRICULTURE, EAUX ET FORETS

Techniciens salariés effectuant des opérations directement liées à la production agricole, halieutique ou sylvicole, ou à son contrôle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Contrôleur laitier
Inséminateur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent sanitaire <agriculture, i.a.a.>
Agent technique agricole
Agent technique d'élevage (bovin, ovin)
Agent technique en produits de traitement
Contrôleur de culture
Contrôleur de performances <agriculture>
Technicien <pêche>
Technicien bovin
Technicien ovin

472a DESSINATEURS EN BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS

Techniciens salariés chargés d'élaborer le plan d'ensemble d'une construction à partir du dossier établi par le bureau d'études et de réaliser les plans détaillés et cotes d'une partie des ouvrages. Ils dirigent et coordonnent les dessinateurs pour la réalisation des plans détaillés de l'ouvrage en respectant les normes techniques et de prix de revient.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dessinateur chef de projet <btp>	<sauf cadre>
Dessinateur d'études en bâtiment	<sauf cadre>
Dessinateur en architecture	<sauf cadre>
Dessinateur projeteur <btp>	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de bureau d'études <btp>	<sauf cadre,QND>
Chef de projet <btp>	<sauf cadre>
Collaborateur d'architecte	<sauf cadre>
Commis d'architecte	
Dessinateur <btp>	<sauf cadre>
Dessinateur cartographe	<sauf cadre>
Dessinateur chef de groupe <btp>	<sauf cadre>
Dessinateur en atelier d'urbanisme	<sauf cadre>
Dessinateur en bâtiment	<sauf cadre>
Dessinateur géomètre	<sauf cadre>
Dessinateur p1,p2 <btp>	<sauf cadre>
Dessinateur principal <btp>	<sauf cadre>
Dessinateur topographe	<sauf cadre>
Dessinateur vérificateur <btp>	<sauf cadre>
Projeteur <btp>	<sauf cadre>

472b GEOMETRES, TOPOGRAPHES

Techniciens salariés effectuant des relevés topographiques pour établir des plans, cartes ou autres documents décrivant les formes et les dimensions du terrain.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Géomètre	<SALARIE,sauf cadre>
Géomètre topographe	<SALARIE,sauf cadre>
Topographe	<SALARIE,sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de brigade <btp>	<sauf cadre>
Démarcheur d'autorisation	<sauf cadre>
Géomètre IGN	<sauf cadre>
Géomètre du cadastre	<sauf cadre>
Opérateur géomètre	
Opérateur topographe	
Technicien du cadastre	

PROFESSIONS EXCLUES

Géomètre ---> 479b	<NON SAL/IND.>
Géomètre expert ---> 312g	<NON SAL/IND.>
Géomètre topographe --->479b	<NON SAL/IND.>
Topographe ---> 479b	<NON SAL/IND.>

472c METREURS ET TECHNICIENS DIVERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Techniciens salariés chargés d'établir le prix de revient des ouvrages à partir de plans détaillés fournis par le bureau d'études, ou leur coût estimatif à partir du plan de masse et de quelques indications fournies par l'architecte ou le client ou relevées sur place. Ils peuvent intervenir dans la définition des méthodes ou dans la facturation définitive des travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Métreur du bâtiment
Métreur vérificateur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de bâtiment	
Assistant technique tp	
Chef d'agence <btp>	<sauf cadre>
Chef de mission <btp>	<sauf cadre>
Chef de section technique <btp>	<sauf cadre>
Contrôleur de chantier	<TECH>
Contrôleur des travaux <btp>	<TECH>
Maître d'oeuvre (bâtiment) <sauf architecte>	
Métreur commis d'architecte	
Métreur de bordereau	
Métreur dessinateur	
Technicien d'études en bâtiment	
Technicien de chantier <btp>	
Technicien en architecture	
Technicien en bâtiment, béton	
Technicien en génie civil	

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien du btp <ETAT, COLL. LOC.> ---> 472d	
Topographe ---> 472b	<SALARIE,sauf cadre>

472d TECHNICIENS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant technique TPE
Chef de section TPE
Chef de subdivision équipement
Contrôleur TPE
Technicien <ETAT, COLL. LOC.>
Technicien du bâtiment <ETAT, COLL. LOC.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant technique des ponts et chaussées personnel technique <sauf cadre>
(cete)
Réviseur vérificateur du btp <ETAT, COLL. LOC.>

473a DESSINATEURS EN ÉLECTRICITÉ, ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Techniciens qui élaborent les schémas d'ensemble de matériel électronique, d'automatismes, d'installations d'alimentation, à partir des indications fournies par les services de recherche ou d'études ou les services commerciaux. Ils dessinent les plans d'ensemble ou de détail, établissent les nomenclatures de montage ou d'installation, effectuent les modifications éventuelles en vue de la réalisation du projet. Ils sont souvent amenés à utiliser des outils informatique de conception assistée par ordinateur (CAO), de dessin assisté par ordinateur (DAO) ou de conception et fabrication assistée par ordinateur (CFAO). Parfois, ils suivent l'installation ou la fabrication comme conseiller technique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dessinateur d'études en matériel électrique	<sauf am,cadre>
Dessinateur d'études en schémas électroniques	<sauf am,cadre>
Dessinateur projeteur <électricité-électronique>	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dessinateur EDF	<sauf am,cadre>
Dessinateur chef de groupe en électricité-électronique	<sauf cadre>
Dessinateur en construction électrique	<sauf am,cadre>
Dessinateur industriel <électricité-électronique>	<sauf am,cadre>
Dessinateur p1, p2 <électricité-électronique>	<sauf cadre>
Dessinateur principal <électricité-électronique>	<sauf cadre>
Projeteur <électricité-électronique>	<sauf cadre>

PROFESSIONS EXCLUES

Dessinateur d'exécution ----> 543d	<EMP>
Dessinateur détaillant ---->543d	<EMP>

473b TECHNICIENS DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET DES MÉTHODES DE FABRICATION EN ÉLECTRICITÉ, ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Techniciens salariés qui participent à l'étude, aux essais et à la mise au point de nouveaux produits ou équipements dans le domaine de l'électricité, de l'électronique ou de l'électromécanique. Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité mettant en oeuvre des équipements électriques, électromécaniques ou électroniques et employant des personnels spécialisés.

Ils participent à l'élaboration du dossier complet d'exécution et de réalisation de matériels électriques, électroniques, électromécaniques, ou d'installations d'alimentation électrique, en respectant les normes techniques et de prix de revient. Parfois, ils suivent l'installation ou la fabrication comme conseiller technique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien d'installation <électricité-électromécanique, électronique>

Technicien d'études, de contrôle, d'essai <électricité-électromécanique, électronique>

Technicien de méthodes <électricité-électromécanique, électronique >

<TECH,AM >

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de méthodes de fabrication <électricité-électronique>

<TECH,AM>

Technicien de laboratoire <électricité, électromécanique, électronique>

Technicien de recherche en électromécanique

Technicien de recherche en électronique

Technicien en électromécanique <études, laboratoire, développement>

Technicien en électronique <études, laboratoire, développement>

Technicien en électronique s.a.i. <secteur électricité-électromécanique>

<TECH,AM,QND>

Technicien en électronique s.a.i. <électronique>

<TECH,AM,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien (...) <enseignement, recherche publique> ---> 479a

Technicien en télécommunications ---> 478d

Technicien en électronique <Télécom> ---> 478d

473c TECHNICIENS DE FABRICATION ET DE CONTROLE-QUALITÉ EN ÉLECTRICITÉ, ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Techniciens salariés dont l'activité spécifique consiste, dans les processus de production de matériel électrique, électromécanique et électronique, à définir, organiser et mettre en oeuvre les procédures permettant de contrôler l'exécution des différentes phases de production et de vérifier concrètement la qualité des produits réalisés.

Pour améliorer la qualité du processus de production, ils peuvent en suivre les différentes étapes et participer à l'amélioration des procédés et de l'organisation de la fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien de contrôle-qualité en électricité, électronique <TECH,AM>

Technicien de fabrication <électricité-électromécanique, électronique> <TECH,AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de plate-forme <électricité-électromécanique>

Technicien en électricité-électromécanique <production>

Technicien en électronique <production>

Vérificateur en courants faibles <TECH>

474a DESSINATEURS EN CONSTRUCTION MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Techniciens qui élaborent les schémas d'ensemble de matériels mécaniques à partir des indications fournies par les services de recherche ou d'études ou les services commerciaux. Ils dessinent les plans d'ensemble ou de détail, établissent les nomenclatures de montage ou d'installation, effectuent les modifications éventuelles en vue de la réalisation du projet. Ils sont souvent amenés à utiliser des outils informatique de conception assistée par ordinateur (CAO), de dessin assisté par ordinateur (DAO) ou de conception et fabrication assistée par ordinateur (CFAO). Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité mettant en oeuvre la construction mécanique ou le travail des métaux et employant des personnels spécialisés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dessinateur chef de projet <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>
Dessinateur d'outillage en chaudronnerie	<sauf cadre>
Dessinateur d'études <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>
Dessinateur en construction mécanique	<sauf cadre>
Dessinateur projeteur <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dessinateur <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>
Dessinateur chef de groupe <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>
Dessinateur industriel <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>
Dessinateur p1,p2 <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>
Dessinateur principal <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>
Projeteur <mécanique, travail des métaux>	<sauf cadre>

474b TECHNICIENS DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET DES MÉTHODES DE FABRICATION EN CONSTRUCTION MECANIQUE ET TRAVAIL DES MÉTAUX

Techniciens salariés qui élaborent les schémas d'ensemble de matériels mécaniques à partir d'indications fournies par le demandeur. Ils participent à l'élaboration du dossier complet d'exécution en respectant les normes techniques. Parfois, ils suivent l'installation ou la fabrication comme conseiller technique. Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité mettant en oeuvre la construction mécanique ou le travail des métaux et employant des personnels spécialisés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien de méthodes <mécanique, travail des métaux> <TECH,AM>
Technicien en estampage

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de bureau d'études <mécanique, travail des métaux> <TECH,AM>
Contrôleur en aéronautique <TECH>
Expert en automobile <SALARIE>
Prototypiste en mécanique <TECH>
Technicien <mécanique><études-recherche>

474c TECHNICIENS DE FABRICATION ET DE CONTROLE-QUALITÉ EN CONSTRUCTION MÉCANIQUE ET TRAVAIL DES MÉTAUX

Techniciens salariés dont l'activité spécifique consiste, dans les processus de production relevant de la mécanique et du travail des métaux, à définir, organiser et mettre en oeuvre les procédures permettant de contrôler l'exécution des différentes phases de production et de vérifier concrètement la qualité des produits réalisés.

Ils peuvent suivre les différentes étapes du processus de production et participer à l'amélioration des procédés et de l'organisation de la fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien de contrôle-qualité en mécanique, travail des métaux

Technicien de forge <production>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de plate-forme <mécanique>

Metteur au point AIR FRANCE

<TECH>

Mécanicien en moules

<TECH>

Technicien <mécanique, travail des métaux><production>

Technicien de fabrication <mécanique>

<TECH,AM>

Technicien en carrosserie

Technicien en métallurgie <mécanique, travail des métaux>

475a TECHNICIENS DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET DES MÉTHODES DE PRODUCTION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Techniciens salariés qui, hors des établissements de recherche publique ou d'enseignement, font, d'après les directives d'un ingénieur, des expériences, essais, analyses et contrôles, en vue d'étudier les phénomènes chimiques, mécaniques et biologiques et leurs applications industrielles. Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité mettant en oeuvre des procédés chimiques, le domaine de la métallurgie de la production et première transformation des métaux et de la fonderie ou des matériaux (fer, verre, matériaux de construction, céramique, placages et panneaux de particules, papiers et cartons), du textile, du cuir, de l'habillement, de la transformation du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules) et de la menuiserie industrielle, du façonnage du papier-carton. Il peut être exercé également dans les domaines de conseil et d'études.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chimiste <recherche, développement>	<TECH,QND>
Technicien chimiste, biologiste	<TECH,AM>
Technicien d'études <textile, habillement, cuir>	
Technicien de laboratoire <chimie, iaa>	<TECH,AM>
Technicien de laboratoire <métallurgie, matériaux de construction, industries lourdes du bois et du papier carton>	<TECH,AM>
Technicien des industries alimentaires	<TECH,AM>
Technicien en céramique <études, recherche>	<TECH,AM>
Technicien en sidérurgie <études, recherche>	<TECH,AM>
Technicien en verrerie <études, recherche>	<TECH,AM>
Technicien laitier	<TECH,AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Biochimiste <sauf médecin><sauf recherche publique>	<TECH,AM,QND>
Biologiste <sauf médecin><sauf recherche publique>	<TECH,AM,QND>
Chef de bureau d'études <textile, habillement, cuir>	<TECH,AM>
Modiste	<TECH>
Patronnier modéliste en chaussures	<TECH>
Technicien <fabrication de papier-carton>	<TECH,AM>
Technicien <façonnage du papier-carton>	
Technicien <panneaux de particules>	<TECH,AM>
Technicien du caoutchouc <recherche, développement>	<TECH,AM>
Technicien en matières plastiques <recherche, développement>	<TECH,AM>
Technicien en métallurgie <industrie sauf mécanique>	<TECH,AM>
Upérisateur <recherche, développement>	<TECH>

475b TECHNICIENS DE PRODUCTION ET DE CONTRÔLE-QUALITÉ DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Techniciens salariés chargés, dans les industries de transformation, de définir, à partir de dossiers techniques, les méthodes de fabrication, les modes opératoires (gammes) et les moyens de production à utiliser. Ils participent au lancement et au suivi de la fabrication. Ils peuvent être aussi chargés de définir, organiser et mettre en oeuvre les procédures permettant de contrôler l'exécution des différentes phases de production et de vérifier concrètement la qualité des produits réalisés.

Les domaines concernés sont ceux mettant en oeuvre des procédés chimiques, la métallurgie de la production et première transformation des métaux, la fonderie ou les matériaux (fer, verre, matériaux de construction, céramique, placages et panneaux de particules, papiers et cartons), le textile, le cuir, l'habillement, la transformation du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules) et la menuiserie industrielle, le façonnage du papier-carton. Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chimiste <production>	<TECH,QND>
Technicien de contrôle-qualité <industries de transformation>	
Technicien des industries alimentaires <production>	<TECH,AM>
Technicien en céramique <production>	<TECH,AM>
Technicien en sidérurgie <production>	<TECH,AM>
Technicien en verrerie <production>	<TECH,AM>
Technicien laitier <production>	<TECH,AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Technicien du caoutchouc <production>	<TECH,AM>
Technicien en matières plastiques <production>	<TECH,AM>
Upérisateur <production>	<TECH>

476a ASSISTANTS TECHNIQUES, TECHNICIENS DE L'IMPRIMERIE ET DE L'EDITION

Techniciens salariés préparant ou contrôlant la photogravure, la composition ou l'impression ; ou bien analysant les commandes de produits de ces industries pour définir les moyens nécessaires à leur exécution et établir des devis.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant technique <imprimerie>
Correcteur d'imprimerie

PROFESSIONS ASSIMILEES

Contremaître retouche <imprimerie, presse, édition>	
Graveur <imprimerie>	<TECH,AM>
Maîtrise de fabrication <imprimerie, presse, édition>	
Technicien devis <imprimerie>	
Technicien en photocomposition	<TECH,AM>

PROFESSIONS EXCLUES

Dessinateur maquettiste ---> 465a	<SALARIE><sauf cadre>
-----------------------------------	-----------------------

**476b TECHNICIENS DE L'INDUSTRIE DES MATÉRIAUX SOUPLES,
DE L'AMEUBLEMENT ET DU BOIS**

Techniciens salariés chargés, dans les domaines cités, de définir, à partir de dossiers techniques, les méthodes de fabrication, les modes opératoires (gammes) et les moyens de production à utiliser. Ils participent au lancement et au suivi de la fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien <bois, ameublement>

Technicien <textile, habillement, cuir><production>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Essayeur, retoucheur en haute couture

<TECH>

Retoucheuse de vêtements

<TECH>

477a TECHNICIENS DE LA LOGISTIQUE, DU PLANNING ET DE L'ORDONNANCEMENT,

Techniciens salariés qui contribuent à la détermination et à la programmation du plan de production d'une usine. Ils analysent les commandes, déterminent les intrants nécessaires, gèrent les stocks, suivent la production, ou répartissent le travail entre les unités.

Les deviseurs de l'imprimerie sont exclus de cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien chronométréur	<TECH,AM>
Technicien de planning, ordonnancement	<TECH,AM>
Technicien en organisation de travail	<TECH,AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de méthodes <industrie, sauf industries lourdes de transformation>	<TECH,AM>
Agent technique de méthodes <industrie, sauf industries lourdes de transformation>	<TECH,AM>
Préparateur de méthodes <industries lourdes de transformation, sidérurgie>	
Préparateur de travaux <industries lourdes de transformation, sidérurgie>	
Responsable planning, ordonnancement	<sauf cadre>

477b TECHNICIENS D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS (ÉLECTRIQUES, ÉLECTROMÉCANIQUES, MÉCANIQUES, HORS INFORMATIQUE)

Techniciens salariés chargés d'identifier, pour les équipements électriques et mécaniques industriels, les causes des pannes des systèmes de contrôle, de régulation, de traitement de l'information ou de télécommunication et des appareils de mesure non intégrés dans ces systèmes. Ils font les dépannages d'urgence, réparent en atelier les éléments défectueux, règlent et étalonnent les systèmes et appareils de mesure. Ils font aussi des inspections préventives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien d'installation <électronique>	
Technicien d'installation <équipements électriques industriels>	
Technicien de maintenance <équipements industriels>	<TECH,AM>
Technicien en automatisme <entretien, dépannage><industrie>	<sauf onq,oq,cadre>
Technicien en régulation <entretien, dépannage>	<sauf onq,oq,cadre>
Technicien en électronique <entretien, dépannage, travaux neufs><industrie>	<TECH,AM,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Instrumentiste de raffinerie	<TECH>
------------------------------	--------

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien (...) <enseignement, recherche publique> ---> 479a
Technicien en électronique <Télécom> ---> 478d

477c TECHNICIENS D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE, DES ÉQUIPEMENTS NON INDUSTRIELS (HORS INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS)

Techniciens salariés chargés d'identifier, pour les appareils et équipements non industriels, les causes des pannes des systèmes de contrôle, de régulation, de traitement de l'information ou de télécommunication et des appareils de mesure non intégrés dans ces systèmes. Ils en font l'installation, les dépannages d'urgence, réparent en atelier les éléments défectueux, règlent et étalonnent les systèmes et appareils de mesure. Ils font aussi des inspections préventives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dépanneur en radio, télévision, hi-fi	<TECH>
Technicien en automatisme <entretien, dépannage><hors industrie>	<sauf onq,oq,cadre>
Technicien en aéronautique, avion	
Technicien en électronique <entretien, dépannage, travaux neufs><hors industrie>	<TECH,AM,QND>

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Agent technique d'entretien, vérification, EDF	
Contrôleur technique <imprimerie, presse, édition>	
Dépanneur d'ascenseur	<TECH>
Electromécanicien de phare	<TECH>
Electromécanicien en matériel de bureau	<TECH>
Technicien d'entretien, de vérification EDF	
Technicien d'études et d'exploitation de l'aviation civile	
Technicien des parcs et ateliers de l'équipement	
Technicien en électronique <dépannage radio, hi-fi, audiovisuel>	<TECH,AM>
Technicien en électronique sans autre indication <sauf secteur électricité-électronique>	<TECH,AM,QND>
Technicien radio, tv, hi-fi	<TECH,AM>

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien <enseignement, recherche publique> ---> 479a
Technicien en électroménager ---> 633b

477d TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAITEMENT DES POLLUTIONS

Techniciens salariés chargés de l'assainissement, du traitement des déchets, et plus généralement de la protection de l'environnement. Les fonctions exercées présentent un caractère technique, mais dans un spectre étendu d'activités (animation, contrôle, etc.).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien assainissement
Technicien des espaces naturels
Technicien en traitement des déchets
Technicien environnement

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur environnement	<TECH,QND>
Animateur hygiène sécurité environnement	<TECH>
Animateur nature	<TECH,QND>
Animateur sécurité environnement	<TECH>
Animateur sécurité prévention environnement	<TECH>
Assistant sanitaire	
Assistant sécurité environnement	<TECH>
Assistant technique traitement des eaux	<TECH>
Chef d'équipe en déchetterie	<TECH>
Chef de secteur collecte des déchets ménagers	<TECH,QND>
Conseiller en environnement et sécurité	<TECH,QND>
Eco-interprète	<TECH,QND>
Economiste de flux <environnement>	
Educateur en environnement	<TECH,QND>
Garde technicien <espace naturel>	
Responsable de l'animation <espace naturel>	
Technicien cynégétique	
Technicien de gestion du littoral	
Technicien de rivière	
Technicien de réseau d'assainissement	
Technicien en analyse de pollution	
Technicien en environnement industriel	
Technicien en traitement des déchets ménagers	
Technicien en traitement des eaux usées	
Technicien gestionnaire en risques industriels	
Technicien hygiène environnement	
Technicien pollution de l'air	
Technicien sécurité environnement	
Technicien territorial de réseau d'assainissement	
Technicien énergies renouvelables	

478a TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT EN INFORMATIQUE

Techniciens salariés d'entreprise participant à l'étude et au développement des systèmes et des applications informatiques, notamment la programmation et/ou le paramétrage, la mise au point et la documentation de programmes réalisés selon les normes en vigueur dans l'environnement professionnel.

La rubrique ne comprend pas les techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 478d), ni les techniciens de l'informatique civils et militaires appartenant à un corps de l'Etat ou des collectivités locales (rubriques 451a à 452b, en fonction de leur corps et de leur grade).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Programmeur d'études <sauf Etat, coll.loc.>
Programmeur analyste <sauf Etat, coll.loc.>
Technicien d'étude <informatique>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste d'application	<sauf cadre>
Analyste d'études	<sauf cadre>
Analyste en informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Analyste en informatique de gestion <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Analyste fonctionnel <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre,QND>
Analyste micro-informatique <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Analyste organique <sauf Etat, coll. loc.>	<sauf cadre,QND>
Analyste programmeur <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Analyste programmeur d'application <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Analyste programmeur d'études <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Analyste programmeur de gestion <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Analyste programmeur scientifique <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Analyste responsable d'application <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Assistant chef de projet <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Chargé d'études <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Chef de groupe logiciel / informaticien <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Développeur d'application <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Informaticien d'application <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Informaticien d'études <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Informaticien de développement <sauf Etat, coll.loc.>	<sauf cadre>
Programmeur (d'applications ou d'études) <sauf Etat, coll.loc.>	
Programmeur <sauf Etat, coll.loc.>	
Programmeur d'application <sauf Etat, coll.loc.>	
Programmeur de gestion <sauf Etat, coll.loc.>	
Programmeur logiciel <sauf Etat, coll.loc.>	
Programmeur système <sauf Etat, coll. loc>	<sauf cadre>
Technicien en informatique <sauf Etat, coll. loc>	
Technicien en micro-informatique <sauf Etat, coll. loc>	
Technicien programmation <sauf Etat, coll. loc>	

PROFESSIONS EXCLUES

Programmeur <COLL. LOC.> Chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 451f

Programmeur <ETAT> Chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 451e

478b TECHNICIENS DE PRODUCTION, EXPLOITATION EN INFORMATIQUE

Techniciens salariés d'entreprise chargés de la conduite et de la surveillance des équipements informatiques, en vue de la mise en oeuvre des traitements informatiques dans le respect des dispositions et procédures adoptées dans l'entreprise.

La rubrique ne comprend pas les techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 478d) ni les techniciens de l'informatique civils et militaires appartenant à un corps de l'Etat ou des collectivités locales (rubriques 451a à 452b, en fonction de leur corps et de leur grade).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de production <informatique> <sauf Etat, coll.loc>	
Opérateur d'exploitation <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Responsable d'exploitation <sauf Etat, coll. loc>	<TECH,AM>
Responsable de la production <sauf Etat, coll.loc>	<sauf cadre>
Technicien d'exploitation <sauf Etat, coll. loc>	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint d'exploitation <sauf Etat, coll.loc>	<sauf cadre>
Adjoint technicien d'exploitation <sauf Etat, coll.loc>	
Administrateur de base de données <sauf Etat, coll.loc>	<sauf cadre>
Administrateur réseau <sauf Etat, coll.loc>	<sauf cadre>
Agent d'exploitation <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Agent technique (réseau) <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Analyste réseau <sauf Etat, coll.loc>	<sauf cadre>
Bibliothécaire <informatique> <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Chef d'exploitation <informatique> <sauf Etat, coll.loc>	<sauf cadre>
Chef d'équipe <informatique> <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Chef d'équipe de production <informatique> <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Chef de salle informatique <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Contrôleur réseau <informatique> <sauf Etat, coll.loc>	
Gestionnaire de support <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Gestionnaire de système informatique <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Informaticien pupitreur <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Opérateur <informatique> <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Opérateur gestionnaire de périphériques et d'équipements de façonnages <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Opérateur manipulant <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Opérateur pupitreur <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Opérateur périphérique <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Programmeur pupitreur en informatique <sauf Etat, coll. Loc.>	<TECH,AM>
Préparateur (technique) <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Préparateur de travaux <informatique> <sauf Etat, coll. loc.>	
Pupitreur d'exploitation <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Pupitreur en informatique <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Pupitreur programmeur <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Pupitreur réseau <sauf Etat, coll.loc>	<TECH,AM>
Responsable informatique <sauf Etat, coll.loc>	<sauf cadre>
Responsable support technique (production) <sauf Etat, coll.loc>	<sauf cadre>
Technicien réseau <sauf Etat, coll.loc>	
Technicien système <sauf Etat, coll.loc>	

PROFESSIONS EXCLUES

Pupitre <COLL. LOC.> chiffrer suivant le grade à défaut ---> 451f

Pupitre <Etat> chiffrer suivant le grade à défaut ---> 451e

478c TECHNICIENS DE MAINTENANCE, SUPPORT ET SERVICES AUX UTILISATEURS

Techniciens salariés d'entreprise chargés principalement d'apporter une assistance aux utilisateurs de l'informatique, en vue d'optimiser l'usage des applications des systèmes d'information.

La rubrique ne comprend pas les techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 478d) ni les techniciens de l'informatique civils et militaires appartenant à un corps de l'Etat ou des collectivités locales (rubriques 451a à 452b, en fonction de leur corps et de leur grade).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant bureautique <sauf Etat, coll.loc.>

<TECH,AM>

Programmeur de maintenance <sauf Etat, coll.loc.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant exploitation <sauf Etat, coll.loc.>

<TECH,AM>

Assistant information individuelle <sauf Etat, coll.loc.>

<TECH,AM>

Assistant micro-ordinateur <sauf Etat, coll.loc.>

<TECH,AM>

Bibliothécaire <informatique> <sauf Etat, coll.loc.>

<TECH,AM>

Didacticien <sauf Etat, coll.loc.>

<sauf cadre,QND>

Gestionnaire d'incident télématique <sauf Etat, coll.loc.>

<TECH,AM>

Responsable d'infocentre <sauf Etat, coll.loc.>

<sauf cadre,QND>

478d TECHNICIENS DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DES RESEAUX

Techniciens salariés qui assurent l'installation, l'exploitation et la maintenance des réseaux de télécommunications par liaisons filaires, voie hertzienne, liaisons satellites ou réseaux câblés.

La rubrique ne comprend pas les personnels technico-commerciaux ou commerciaux, ni les informaticiens travaillant pour l'Etat et les collectivités locales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien des télécommunications

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique automaticien < télécommunications>	
Agent technique d'équipement de tests <télécommunications>	<TECH>
Agent technique de contrôle en électricité, électronique <télécommunications>	
Agent technique électronicien <télécommunications>	
Technicien d'essais <télécommunications>	
Technicien de laboratoire <télécommunications>	
Technicien de mise au point <télécommunications>	
Technicien en télécommunication (études)	
Technicien en télécommunications essai-contrôle	
Technicien en électronique <télécommunications>	
Technicien processus (électricité-électronique)	
Technicien électricien <télécommunications>	
Testeur sur centraux téléphoniques	<TECH>

479a TECHNICIENS DES LABORATOIRES DE RECHERCHE PUBLIQUE OU DE L'ENSEIGNEMENT

Techniciens des laboratoires de recherche publique et d'enseignement (hors santé) chargés de participer à la mise au point de méthodes d'analyses, de produits nouveaux ou déjà existants, dans le cadre d'un projet de recherche, éventuellement lié à l'enseignement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant ingénieur	<sauf cadre>
Technicien de laboratoire<enseignement, recherche publique>	<sauf cadre>
Technicien de recherche	<sauf cadre>
Technicien de recherche et de formation	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de laboratoire <enseignement, recherche publique>	<TECH,AM>
Biochimiste <sauf médecin><recherche publique>	<TECH>
Biologiste <sauf médecin><recherche publique>	<TECH>
Technicien <enseignement, recherche publique>	
Technicien CEA	
Technicien CNRS	
Technicien de laboratoire ponts et chaussées	
Technicien de recherche <recherche publique>	
Technicien en électronique <recherche publique, enseignement>	

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien de laboratoire <santé> ---> 433a

479b EXPERTS SALARIÉS OU INDÉPENDANTS DE NIVEAU TECHNICIEN, TECHNICIENS DIVERS

Cette rubrique rassemble les professionnels de niveau technicien, ou leurs salariés, qui travaillent sous le statut libéral, seuls ou au sein d'un cabinet. Elle comprend aussi les techniciens non classés dans les rubriques précédentes

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Expert d'assurance <sauf automobile>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Expert en automobile	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Géomètre	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Métreur du bâtiment	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Projeteur en construction électrique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Technicien géologue	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chimiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dessinateur en électricité-électronique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Dessinateur vérificateur <btp>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Expert agricole	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Expert foncier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Expert forestier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Expert immobilier	<sauf cadre>
Expert immobilier	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Expert technique	<sauf cadre>
Expert technique	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Géomètre topographe	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Hydrographe	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Maître d'oeuvre (bâtiment) <sauf architecte>	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Météorologiste <sauf Etat>	<sauf cadre,QND>
Oenologue	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Technicien chimiste, biologiste	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Technicien conseil	
Technicien conseil	<NON SAL/IND.><0 A 9,ND>
Technicien en métrologie	

48 CONTREMAITRES, AGENTS DE MAÎTRISE

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de regrouper les personnes chargées de l'encadrement direct ou indirect des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou de techniciens dans la production industrielle et le bâtiment, génie civil, l'agriculture, la forêt, la pêche, les transports maritimes, la restauration, l'entretien, la manutention, le magasinage.

Seuls peuvent être classés dans la catégorie, ceux qui sont agents de maîtrise au sens des conventions collectives. Dans la production et la distribution d'énergie, les techniciens affectés à l'exploitation sont inclus dans la catégorie. Les gérants salariés de certains établissements artisanaux (à l'exclusion des gérants libres) ou d'exploitation agricoles et assimilés sont aussi classés dans la catégorie (cuisine y.c. la gestion de restaurants, à l'exclusion des emplois de salle).

La présence des expressions *agent de maîtrise*, *chef d'équipe*, dans un intitulé de profession ne suffit pas à indiquer que la personne doit être classée dans la catégorie. Certains chefs d'équipe n'ont pas le plein exercice de l'autorité hiérarchique, mais sont seulement chargés de coordonner le travail au sein de leur équipe sans en être responsables : ils ne sont pas classés agent de maîtrise dans les conventions collectives. D'une façon générale les chefs d'équipe classés ouvriers du point de vue des conventions collectives le sont aussi dans la nomenclature PCS : c'est le cas de tous les chefs d'équipe du bâtiment et du génie civil.

Les deux grandes fonctions traditionnelles des agents de maîtrise dans l'industrie fournissent la structuration majeure de cette catégorie : fabrication ou chantier, entretien et travaux neufs. On trouve ensuite une ventilation par domaines (analogues à celle des ingénieurs).

La catégorie ne comprend que des salariés (du privé et du public). Les agents de maîtrise administratifs sont exclus de cette catégorie, de même que les agents de maîtrise ayant une fonction d'études (en particulier en informatique), qui sont classés avec les techniciens.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Peuvent avoir le même domaine d'activité et un rôle analogue	Niveau supérieur : classés cadres dans les conventions collectives
CS 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Niveau intermédiaire : peuvent avoir un rôle d'encadrement	Encadrent alors des employés (sauf dans les transports non maritimes)
CS 47 Techniciens de maîtrise	Niveau équivalent ; domaine d'activité voisin	L'aspect compétence technique l'emporte sur l'aspect encadrement
CS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	"Niveau inférieur : classés ouvriers dans les conventions collectives responsabilités hiérarchiques absentes ou limitées"
CS 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	"Niveau inférieur : classés ouvriers dans les conventions collectives responsabilités hiérarchiques absentes ou limitées"
CS 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	"Niveau inférieur : classés ouvriers dans les conventions collectives responsabilités hiérarchiques absentes ou limitées"
CS 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	"Niveau inférieur : classés ouvriers dans les conventions collectives responsabilités hiérarchiques absentes ou limitées"

Les rubriques PCS :

Agriculture, eaux et forêts, métiers de la mer

- 480a Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture
- 480b Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche

Bâtiment, travaux publics

- 481a Conducteurs de travaux (non cadres)
- 481b Chefs de chantier (non cadres)

Electricité, électronique

- 482a Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique

Construction mécanique, travail des métaux

- 483a Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)

- 484a Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.
- 484b Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)

- 485a Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
- 485b Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

Maintenance, entretien, travaux neufs

- 486a Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique
- 486b Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité et électronique
- 486c Agents de maîtrise en maintenance, installation en électromécanique
- 486d Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
- 486e Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)

Entrepôt, magasinage, manutention

- 487a Responsables d'entrepôt, de magasinage
- 487b Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention

Restauration

- 488a Maîtrise de restauration : cuisine/production
- 488b Maîtrise de restauration : gestion d'établissement

**480a CONTREMAÎTRES ET AGENTS D'ENCADREMENT (non cadres)
EN AGRICULTURE, SYLVICULTURE**

Salariés qui, selon des directives reçues périodiquement, organisent et contrôlent l'ensemble des travaux sur tout ou partie d'une exploitation agricole ou forestière. Ils participent à la gestion de l'exploitation, dont ils doivent rendre compte.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjudant des haras
Chef de culture (maraîchère, arboricole, viticole,...)
Contremaître agricole
Contremaître d'exploitation agricole
Contremaître d'exploitation maraîchère
Contremaître en arboriculture
Contremaître horticole
Contremaître viticole
Régisseur d'exploitation agricole, forestière <TECH,AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise d'exploitation <agriculture, forêt,...>
Agent de maîtrise des eaux et forêts
Chef jardinier <TECH,AM,CADRE>
Chef palefrenier <TECH,AM,CADRE>
Contremaître de champignonnière
Directeur d'exploitation agricole <TECH,AM>
Gérant d'exploitation agricole <TECH,AM>
Intendant d'exploitation agricole <TECH,AM>

480b MAITRES D'EQUIPAGE DE LA MARINE MARCHANDE ET DE LA PECHE

Professionnels chargés, à bord des bateaux de commerce et de pêche, de transmettre à l'équipage les ordres des officiers, de répartir le travail entre les membres d'une équipe de matelots, et d'en contrôler l'exécution.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Maître d'équipage <marine marchande, pêche >

Maître principal <marine marchande, pêche >

Officier marinier <marine marchande, pêche >

Premier maître <marine marchande, pêche >

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise <marine marchande, pêche>

Capitaine de marine marchande, pêche

Chef d'équipe <marine marchande, pêche>

Lieutenant de marine marchande, pêche

Marin grande pêche

Marin pêcheur

Régisseur <marine marchande, pêche>

<TECH,AM,CADRE>

<TECH,AM,CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Premier maître <marine nationale>---> 452b

481a CONDUCTEURS DE TRAVAUX (NON CADRES)

Professionnels qui assurent la gestion technique et administrative d'un ou plusieurs chantiers, passent les commandes auprès des fournisseurs, représentent leur entreprise vis-à-vis de l'architecte ou du client. La rubrique concerne aussi les industries d'extraction.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de travaux <BTP>

<AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commis d'entreprise <BTP>

Conducteur de chantier

<sauf cadre>

Conducteur de travaux <bâtiment>

<sauf cadre>

Conducteur de travaux des lignes <Télécom>

Conducteur de travaux métreur <BTP>

<AM,CADRE>

Conducteur des travaux publics de l'Etat

<sauf cadre>

Contremaître du génie civil

Directeur de travaux <BTP>

481b CHEFS DE CHANTIER (NON CADRES)

Professionnels qui assurent l'organisation technique du chantier. Ils prévoient les besoins en main d'œuvre et en matériel et organisent le travail en équipe. Ils dirigent le personnel. Ils veillent à la conformité des travaux par rapport aux plans et aux normes techniques prévues. La rubrique concerne aussi les industries d'extraction.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de chantier <BTP>	<sauf cadre>
Chef porion	
Porion	
Surveillant de travaux <BTP>	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise d'exploitation minière	
Agent de maîtrise d'exploitation pétrolière	
Agent de maîtrise en génie civil	
Chef d'exploitation de mines	<sauf cadre>
Chef de chantier routier	<sauf cadre>
Chef de corvée <BTP>	
Chef de file <BTP>	
Clerc d'ardoisières	<AM,CADRE>
Commis de chantier	<sauf cadre>
Commis de ville	
Contremaître d'exploitation de carrières	<sauf cadre>
Contremaître de chantier <BTP>	
Contremaître en chauffage central	
Contremaître en exploitation pétrolière	<sauf cadre>
Contremaître en plomberie, sanitaire, couverture	
Responsable de chantier <BTP, mines, carrières>	<sauf cadre>

482a AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION DE MATERIEL ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans les ateliers de fabrication ou de montage de matériel électrique ou électronique. Ils interviennent dans la programmation de la production, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable, l'administration du personnel. Ils conseillent sur les méthodes opératoires, éventuellement interviennent directement dans la production.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de fabrication <électricité-électronique>	
Chef d'atelier de fabrication <électricité-électronique>	<AM,QND>
Chef de fabrication <électricité-électronique>	<sauf cadre>
Chef de section de fabrication <électricité-électronique>	<AM,CADRE>
Contremaître de fabrication en électricité-électronique	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier électromécanique <fabrication>	<AM,QND>
Chef d'atelier électronique <fabrication>	<AM,QND>
Chef d'équipe de câblage	<AM>
Chef d'équipe de fabrication en électromécanique	<AM>
Contremaître d'atelier de montage électricité	
Contremaître de câblage	

483a AGENTS DE MAITRISE EN CONSTRUCTION MECANIQUE, TRAVAIL DES METAUX

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans les ateliers de fabrication mécanique. Ils interviennent dans la programmation de la production, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable, l'administration du personnel. Ils conseillent sur les méthodes opératoires, éventuellement interviennent directement dans la production.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de fabrication <mécanique>
Agent de maîtrise de métallurgie <mécanique>
Agent de maîtrise en construction navale
Agent de maîtrise en décolletage
Agent de maîtrise en tôlerie-chaudronnerie
Chef d'atelier de chaudronnerie
Chef d'atelier de fabrication <mécanique>
Chef de fabrication <mécanique>
Contremaître de fabrication <mécanique>
Contremaître de forge
Contremaître en chaudronnerie

<AM,QND>
<AM,QND>
<AM,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier de décolletage
Chef d'atelier de forge
Chef d'atelier de métallurgie <mécanique>
Chef d'atelier de serrurerie
Chef d'équipe de décolletage
Chef d'équipe de forge
Chef d'équipe de montage <mécanique>
Chef d'équipe en chaudronnerie
Contremaître en construction aéronautique

<AM,QND>
<AM,QND>
<AM,QND>
<AM,QND>
<AM>
<AM>
<AM>
<AM>

**484a AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION :
AGRO-ALIMENTAIRE, CHIMIE, PLASTURGIE, PHARMACIE**

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans un atelier de fabrication de produits chimiques ou agro-alimentaires. Ils participent à la définition du programme de fabrication, planifient le travail au sein de l'unité ou du secteur d'activité dont ils ont la charge, en répartissent et en contrôlent l'exécution.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de production <chimie, pharmacie, agro-alimentaire>	
Agent de maîtrise de production <chimie,iaa>	
Chef d'atelier de production <chimie, pharmacie, iaa>	<AM,QND>
Maître de chai	<AM,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise en chimie, agro-alimentaire	
Agent de maîtrise en pétrochimie	
Chef boulanger <boulangerie industrielle>	<AM>
Chef d'équipe en alimentation	<AM>
Chef de cave <iaa, agriculture>	<AM>
Chef fromager	<AM>
Conducteur de tableau <chimie>	<AM>
Gérant de boucherie, boucherie-charcuterie	<SALARIE>
Gérant de boulangerie, pâtisserie	<SALARIE>
Gérant de charcuterie	<SALARIE>

**484b AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION :
MÉTALLURGIE, MATÉRIAUX LOURDS ET AUTRES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION**

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans les ateliers de production ou de première transformation des métaux, de fonderie (P1TMF), de fabrication de verre, matériaux de construction (FVMC), céramique, placages et panneaux de particules, papiers et cartons. Ils assurent la mise en route et le suivi de la production réalisée par une équipe pour faire respecter en quantité et en qualité le programme qui leur a été défini.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de production <industries lourdes de transformation, sauf chimie, iaa>
Agent de maîtrise en sidérurgie
Chef d'atelier de production <industries lourdes de transformation, sauf chimie, iaa> <AM,QND>
Chef de fabrication <fab. de papier-carton, panneaux de bois> <sauf cadre,QND>
Chef de fabrication <p1tmf, fvmc> <sauf cadre,QND>
Contremaître en moulage, noyautage

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise en fabrication de panneaux de bois
Chef d'atelier de fonderie <AM,QND>
Chef d'atelier de matériaux de construction <AM,QND>
Chef d'atelier de sidérurgie <AM,QND>
Chef d'équipe de fonderie <AM>
Chef d'équipe en papeterie <fabrication de papier> <AM>
Chef d'équipe en trempage de verre <AM>
Chef de four ou d'étirage <verre> <AM>
Contremaître de fonderie
Contremaître en fabrication de panneaux de bois
Contremaître en moulage, noyautage
Lamineur <p1tmf,fvmc> <AM>
Premier fondeur <AM>

485a AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS EN PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE, EAU, CHAUFFAGE,

Personnels non cadres assurant des fonctions d'encadrement de la production, ou des fonctions techniques ou technico-commerciales dans les domaines cités.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à la rubrique 485a.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'exploitation du service des eaux	<TECH,AM>
Agent de maîtrise de production, de distribution d'énergie, gaz, eau	
Agent technique d'exploitation EDF, GDF	<sauf cadre>
Contremaître d'exploitation EDF, GDF, chauffage, eau	
Techniciens <production et distribution d'eau et d'énergie>	<TECH>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de district EDF	<sauf cadre>
Agent de maîtrise EDF <en centrale, exploitation, distribution>	
Agent de maîtrise GDF <exploitation, distribution>	
Agent technico-commercial EDF	<sauf cadre>
Assistant chef de bloc EDF	<sauf cadre>
Chef de bloc EDF	<sauf cadre>
Contremaître de centrale EDF	
Contremaître de centrale de chauffage	
Contrôleur de réseau EDF	<sauf cadre>
Dispatcher EDF	<sauf cadre>
Démarcheur EDF	<sauf cadre>
Rondier EDF	<TECH,AM>
Surveillant d'exploitation EDF, GDF, chauffage, eau	<TECH,AM,CADRE>
Surveillant de tableau EDF, GDF, chauffage, eau	<TECH,AM,CADRE>
Technicien d'exploitation EDF	
Technicien d'études <énergie, eau>	

485b AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION DES AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATÉRIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS)

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans les ateliers d'imprimerie, presse, édition, de fabrication en textile, cuir, habillement, industrie du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules), façonnage du papier-carton, industries diverses. Ils contrôlent le travail des membres d'une équipe et apportent éventuellement leur assistance pour des réglages, dépannages, travaux particuliers...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de l'imprimerie et de l'édition	
Agent de maîtrise en menuiserie	
Agent de maîtrise en papeterie <sauf fabrication de papier>	
Chef d'atelier de menuiserie	<AM,QND>
Chef de fabrication <ameublement, menuiserie industrielle>	<sauf cadre,QND>
Chef de fabrication <autres bois et papier carton, ind. diverses>	<sauf cadre,QND>
Chef de fabrication <textile, habillement, cuir, chaussure>	<sauf cadre>
Contremaître en menuiserie	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise en ameublement	
Agent de maîtrise en confection	
Agent de maîtrise en scierie	
Charpentier menuisier	<AM>
Chef d'équipe de fabrication de meubles	<AM>
Chef d'équipe en chaussures	<AM>
Chef d'équipe en confection	<AM>
Chef d'équipe en menuiserie <menuiserie industrielle, ameublement>	<AM>
Contremaître en ameublement	
Contremaître en confection	
Contremaître en imprimerie, édition	
Contremaître en scierie	
Contremaître ébéniste	
Imprimeur	<AM>
Maître charpentier	<AM>
Menuisier <menuiserie industrielle, ameublement>	<AM>

**486a AGENTS DE MAÎTRISE EN MAINTENANCE, INSTALLATION
EN ÉLECTRICITÉ, ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE**

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Agents de maîtrise encadrant une équipe d'ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, chargés de l'entretien ou de l'installation de matériel électrique, électromécanique ou électronique. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et d'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise d'entretien en électromécanique
Chef d'atelier d'entretien électrique, électronique, électromécanique <AM,QND>
Chef de section d'entretien <électricité-électronique> <AM>
Contremaître d'entretien en électricité-électronique
Contremaître électromécanicien <entretien>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Régleur électricien d'entretien <AM>

486d AGENTS DE MAITRISE EN MAINTENANCE, INSTALLATION EN MECANIQUE

Agents de maîtrise en entretien, travaux neufs, installation de matériel mécanique. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et d'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise d'entretien en mécanique

Agent de maîtrise en outillage

Agent de maîtrise en réparation automobile

Agent de maîtrise en tôlerie-carrosserie

Chef d'atelier d'entretien mécanique

<AM,QND>

Chef d'atelier d'outillage

<AM,QND>

Chef d'atelier de mécanique <sauf secteur mécanique>

<AM,QND>

Contremaître d'entretien mécanique

Contremaître en réparation automobile

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise d'entretien <industrie>

Chef d'atelier <transport et réparation automobile>

<AM,CADRE>

Chef d'atelier de réparation automobile

<AM,QND>

Contremaître en réparation automobile

Mécanicien d'entretien SNCF

<AM>

Mécanicien réparateur <industrie>

<AM>

486e AGENTS DE MAITRISE EN ENTRETIEN GENERAL, INSTALLATION, TRAVAUX NEUFS (HORS MÉCANIQUE, ÉLECTROMÉCANIQUE, ÉLECTRONIQUE)

Agents de maîtrise en entretien, travaux neufs, installation de matériel, hors mécanique, électromécanique, électronique. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et d'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'atelier d'entretien <sauf industrie mécanique-électricité>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise d'entretien <sauf industrie>

Agent de maîtrise d'entretien du bâtiment

Agent de maîtrise en métallurgie <industrie sauf mécanique>

Contremaître d'entretien <sauf industrie>

487a RESPONSABLES D'ENTREPOT, DE MAGASINAGE

Salariés d'entreprises industrielles ou commerciales chargés d'organiser l'entreposage des produits et de tenir à jour un état des stocks.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef (de groupe, d'équipe) <magasin, magasinage>	<AM>
Chef d'entrepôt	<AM,TECH>
Chef de stock	<AM,TECH>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent chef magasinier	
Agent de logistique en magasinage	<AM>
Chef d'équipe manutention	<AM,TECH>
Chef de dépôt <magasin, magasinage, magasinier>	<AM,TECH>
Chef de magasinage (de stock, de réserve)	
Chef de réserve	<AM,TECH>
Chef magasinier	<AM,TECH>
Commis principal de magasin	
Contremaître magasinier	<AM,TECH>
Gestionnaire des stocks	<AM,TECH>
Magasinier	<AM,TECH,CADRE>
Magasinier chef	<AM,TECH>
Responsable <magasinage>	<AM,TECH>
Responsable <stocks>	<AM,TECH>
Responsable de la gestion des stocks	<AM,TECH>

PROFESSIONS EXCLUES

Chef <expédition, réception> ---> 487b
Chef de dépôt <transport> ---> 466c
Chef de manoeuvre ---> 466c
Responsable <expédition> ---> 487b

487b RESPONSABLES DU TRI, DE L'EMBALLAGE, DE L'EXPÉDITION ET AUTRES RESPONSABLES DE LA MANUTENTION

Salariés d'entreprises industrielles ou commerciales chargés d'organiser les opérations d'emballage et d'expédition. Souvent ils y participent eux-mêmes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'arrivage	<sauf onq,oq>
Chef d'expédition	<sauf onq,oq>
Chef de groupage	<sauf onq,oq>
Chef de quai	<sauf onq,oq>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Brigadier <manutention, messagerie>	<TECH,AM, CADRE>
Chef <expédition, réception>	
Chef <manoeuvre, manutention>	<sauf onq,oq>
Chef d'équipe grutier	<sauf onq,oq>
Chef de réception <sauf hôtellerie>	<sauf onq,oq>
Chef de service messagerie	<sauf onq,oq>
Chef déménageur	<sauf onq,oq>
Chef emballeur	<sauf onq,oq>
Contremaître de manutention	
Expéditeur	<AM,TECH>
Expéditionnaire manutentionnaire	<AM,TECH>
Préparateur de commandes	<AM,TECH>
Responsable <expédition>	<sauf cadre>
Responsable de la distribution	<AM,TECH>
Routeur	<AM,TECH>
Répartiteur de dépôt	<AM,TECH>
Sous chef de quai	<sauf onq,oq>

PROFESSIONS EXCLUES

Chef de réception <hôtellerie> --->377a si	<CADRE>
Chef de réception <hôtellerie> --->468b si	<sauf cadre>

488a MAITRISE DE RESTAURATION : CUISINE/PRODUCTION

Professionnels de niveau maîtrise chargés de gérer la totalité ou une partie de la cuisine d'un restaurant. Ils participent eux-mêmes au travail qu'ils organisent et contrôlent également. Ils peuvent aussi gérer les achats de marchandises et participer au recrutement et à la formation du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de cuisine	<sauf onq,oq,cadre>
Chef de partie	<TECH,AM>
Chef pâtissier <hôtel, restaurant>	<TECH,AM>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef rôtiisseur <hôtel, restaurant>	<TECH,AM>
Chef steward <hôtel, restaurant>	<sauf onq,oq,cadre>
Cuisinier	<TECH,AM>
Responsable de garniture <hôtel, restaurant>	<TECH,AM>
Second de cuisine	<TECH,AM>

488b MAITRISE DE RESTAURATION : GESTION D'ÉTABLISSEMENT

Professionnels de niveau maîtrise chargés de gérer la totalité ou une partie de la cuisine d'un restaurant. Ils y organisent et contrôlent le travail auquel ils ne participent pas eux-mêmes. Ils gèrent les achats de marchandises et peuvent participer au recrutement et à la formation du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'unité <restaurant>	<sauf cadre>
Chef gérant <restaurant>	<sauf cadre>
Gérant de cantine	<sauf cadre>
Gérant de self service	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de nuit <hôtel, restaurant>	<sauf onq,oq,cadre>
Régisseur de matériel <hôtel, restaurant>	<TECH,AM>

52 EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette catégorie regroupe :

- les agents des catégories C et D⁴ (titulaires ou non) de la fonction publique ;
- les employés et personnels de service des établissements assimilés à la fonction publique ;
- les personnels de services (ainsi que les aides-soignants et ambulanciers) des établissements d'enseignement et de santé, publics ou privés.

Elle ne comprend pas les militaires, policiers, agents de surveillance et de sécurité classés dans la CS 53. Elle est exclusivement composée de salariés.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent travailler dans le même domaine (Santé)	Niveau supérieur : infirmiers diplômés et équivalents Dans la Fonction publique, personnels de catégorie B (ou A)
CS 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	Salariés de la Fonction publique Domaine d'activité voisin	Niveau supérieur : personnels de catégorie B
CS 54 - Employés administratifs d'entreprise	Peuvent avoir les mêmes fonctions	Salariés d'entreprise (y.c. nationalisés)
CS 56 - Personnels des services directs aux particuliers	Peuvent avoir les mêmes fonctions	Salariés d'entreprise en dehors des écoles et hôpitaux

⁴ Le corps des agents de catégorie D est « en extinction ».

Les rubriques PCS :

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Employés de la Poste et de France Télécom (statut public)

- 521a Employés de la Poste
- 521b Employés de France Télécom (statut public)

Agents spécialisés des Impôts, du Trésor et des Douanes

- 522a Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, du Trésor, des Douanes

Adjoints administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)

- 523a Adjoints administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
- 523b *Adjoints administratifs de l'Etat (sauf Poste, France Télécom et agents spécialisés des Impôts, Trésor, Douanes)*
- 523c *Adjoints administratifs des collectivités locales*
- 523d *Adjoints administratifs des hôpitaux publics*

Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)

- 524a Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
- 524b *Agents administratifs de l'Etat (sauf Poste, France Télécom et agents spécialisés des Impôts, Trésor, Douanes)*
- 524c *Agents administratifs des collectivités locales*
- 524d *Agents administratifs des hôpitaux publics*

Agents de service de la fonction publique (y.c. enseignement) et assimilés (hôpitaux et cliniques privées)

- 525a Agents de service des établissements primaires
- 525b Agents de service des autres établissements d'enseignement
- 525c Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
- 525d Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)

Aides soignants et professions assimilées de la fonction publique ou du secteur privé

- 526a Aides-soignants
- 526b Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
- 526c Auxiliaires de puériculture
- 526d Aides médico-psychologiques
- 526e Ambulanciers salariés

521a EMPLOYÉS DE LA POSTE

Agents de la Poste de niveau assimilable à la catégorie C de la Fonction publique : agents professionnels et agents professionnels qualifiés, à l'exclusion de ceux que leur fonction conduit à classer en ouvriers ou en agents de service de la Fonction publique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Facteur de la Poste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'exploitation (principal) de la Poste

Agent de cabine de la Poste

Agent de collecte et de remise à domicile de la Poste

Agent de traitement des services financiers/de traitement informatique de la Poste

Agent de tri de la Poste

Agent des services de tri de la Poste

Agent rouleur de distribution de la Poste

Auxiliaire de saisie de la Poste

Dactylographe de la Poste

EAR distribution de la Poste

Opérateur sur machine en centre financier de la Poste

Préposé de la Poste

Trieur indexeur de la Poste

Vérificateur ITVF de la Poste

521b EMPLOYÉS DE FRANCE TÉLÉCOM (STATUT PUBLIC)

Fonctionnaires (et agents contractuels de droit public) de France Télécom, exerçant des professions administratives ou commerciales, de niveau assimilable à la catégorie C de la Fonction publique : agents professionnels et agents professionnels qualifiés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif des ventes résidentielles de France-Télécom<statut public>

Agent de gestion de France-Télécom<statut public>

Agent de traitement du courrier de France-Télécom<statut public>

Hôtesse standardiste de France-Télécom<statut public>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'exploitation (principal) de France-Télécom<statut public>

**522a AGENTS DE CONSTATATION OU DE RECOUVREMENT
DES IMPOTS, DU TRESOR, DES DOUANES**

Agents de catégorie C de niveau égal ou supérieur à l'échelle 4 des services financiers de l'Etat, affectés à des tâches administratives, de surveillance douanière, etc.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'assiette des impôts
Agent de constatation <douanes, impôts, droits indirects>
Agent de recouvrement <finances, impôts, trésor>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjudant des douanes
Agent breveté des douanes
Agent d'administration principal <trésor, douanes, impôts>
Brigadier (chef) des douanes
Commis de douane <fonctionnaire>
Intérimaire de recette des impôts
Préposé des douanes
Receveur auxiliaire des impôts

PROFESSIONS EXCLUES

Commis de douane <sauf fonctionnaire> ---> 546c <EMP,QND>

523a ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (y c. enseignement)

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie C de la fonction publique de niveau supérieur ou égal à l'échelle 4 (ou assimilés), à l'exclusion des employés de la Poste, de France-Télécom et des agents de constatation et de recouvrement des services financiers de l'Etat.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint administratif <COLL. LOC.>

Adjoint administratif <ETAT, sauf Poste, trésor, douanes, impôts >

Adjoint administratif <hôpitaux>

Adjoint administratif principal <ETAT, sauf Poste, trésor, douanes, impôts>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint administratif principal <COLL. LOC.>

Adjoint administratif principal <hôpitaux.>

Adjoint de contrôle DGCCRF

Aide d'économat <hôpitaux>

Aide d'économat <éducation nationale>

Appariteur enquêteur assermenté <COLL. LOC.>

Archiviste <informatique> <adjoint administratif><COLL. LOC.>

Archiviste <informatique> <adjoint administratif><ETAT>

Assistant de gestion ANPE

Chef de groupe administratif <COLL. LOC.>

Chef du standard téléphonique <hôpitaux>

Commis de bureau <COLL. LOC.>

Commis de bureau <ETAT>

Commis de bureau <hôpitaux>

Commis de la fonction publique

Commis des collectivités locales

Dessinateur d'exécution <COLL. LOC.>

Dessinateur d'exécution <ETAT>

Employé de bureau à l'éducation nationale

Enquêteur <ETAT>

Enquêteur des collectivités locales

Permanence de régulation médicale

Secrétaire de mairie <Adjoint administratif>

PROFESSIONS EXCLUES

Adjoint administratif principal de la Poste ---> 521a

Adjoint administratif principal des impôts, du trésor, des douanes ---> 522a

524a AGENTS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (y c. enseignement)

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie D (en extinction) et les agents de catégorie C des échelles 2 et 3 (ou assimilés) de la fonction publique, à l'exception des agents de service, des ouvriers et des employés de la Poste et de France-Télécom.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif < COLL. LOC.>	
Agent administratif <ETAT >	
Agent administratif <hôpitaux>	
Agent d'accueil espace naturel <COLL. LOC.>	<EMP>
Agent d'accueil espace naturel <ETAT>	<EMP>
Agent du patrimoine <hors surveillance> <COLL. LOC.>	
Agent du patrimoine <hors surveillance> <ETAT>	
Agent technique espace naturel <COLL. LOC.>	<EMP>
Agent technique espace naturel <ETAT>	<EMP>
Aide documentaliste <COLL. LOC.>	<EMP>
Aide documentaliste <ETAT>	<EMP>
Animateur parc naturel <COLL. LOC.>	<EMP>
Animateur parc naturel <ETAT>	<EMP>
Garde nature <COLL. LOC.>	
Garde nature <ETAT>	
Guide de musée <COLL. LOC.>	<EMP>
Guide de musée <ETAT>	<EMP>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de bureau de l'éducation nationale	
Agent technique de bureau (atb) <COLL. LOC.>	
Agent technique de bureau (atb) <ETAT >	
Agent technique de bureau (atb) <hôpitaux>	
Aide temporaire de bureau du trésor	
Archiviste <informatique> <agent administratif> <COLL. LOC.>	
Archiviste <informatique> <agent administratif> <ETAT>	
Auxiliaire de bureau < COLL. LOC.>	
Auxiliaire de bureau <ETAT >	
Auxiliaire de bureau <hôpitaux>	
Dactylo, sténo < COLL. LOC.> <sans indication de grade>	
Dactylo, sténo < hôpitaux> <sans indication de grade>	
Dactylo, sténo <ETAT> <sans indication de grade>	
Employé aux écritures <COLL. LOC.>	
Employé à la comptabilité <COLL. LOC.> <si grade inconnu>	
Employé à la comptabilité <ETAT.> <si grade inconnu>	
Employé à la comptabilité <hôpitaux> <si grade inconnu>	
Opérateur des activités physiques et sportives	
Opérateur en informatique <COLL. LOC.> <si grade ignoré>	
Opérateur en informatique <ETAT.> <si grade ignoré>	
Opérateur en informatique <hôpitaux> <si grade ignoré>	
Opératrice de saisie <COLL. LOC.> <si grade ignoré>	
Opératrice de saisie <ETAT > <si grade ignoré>	
Opératrice de saisie <hôpitaux> <si grade ignoré>	
Standardiste <COLL. LOC.> <si grade indisponible>	
Standardiste <ETAT.> <si grade indisponible>	

Standardiste <hôpitaux> <si grade indisponible>
Télexiste <COLL. LOC.> <si grade inconnu>
Télexiste <ETAT> <si grade inconnu>
Télexiste <hôpitaux> <si grade inconnu>

525a AGENTS DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES

Salariés assurant dans un établissement d'enseignement primaire ou maternel public ou privé des travaux de service hôtelier, de nettoyage, d'entretien. Parfois, ils assurent aussi des garderies ou la surveillance des repas.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de service <enseignement primaire ou maternel>
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Employé d'école primaire
Employé de collectivité <écoles primaires>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent auxiliaire de service <établissements primaires>
Agent spécialisé des écoles maternelles
Concierge <d'école, établissements primaires>
Employé de cantine <écoles primaires >
Femme de ménage <écoles primaires>
Surveillant de cantine <écoles primaires>

PROFESSIONS EXCLUES

Femme de ménage <ETAT sauf écoles et hôpitaux> ---> 525c
Femme de ménage <chez un particulier>---> 563c
Femme de ménage <hôpitaux> ---> 525d
Femme de ménage <nettoyage industriel, sauf Etat> ---> 684a

525b AGENTS DE SERVICE DES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Salariés assurant dans un établissement d'enseignement public ou privé, hors école primaire ou maternelle, des travaux de service hôtelier, de nettoyage, d'entretien.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de service <enseignement sauf primaire>

Ouvrier d'entretien et d'accueil (des établissements d'enseignement)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent auxiliaire de service <enseignement sauf primaire>

Agent chef <enseignement sauf primaire>

Concierge <d'école, enseignement sauf primaire>

Employé d'école <sauf primaire>

Employé de cantine <écoles sauf primaire>

Employé de collectivité <écoles sauf primaire>

Femme de ménage <écoles sauf primaire>

Surveillant de cantine <écoles sauf primaire>

PROFESSIONS EXCLUES

Femme de ménage <ETAT sauf écoles et hôpitaux> ---> 525c

Femme de ménage <chez un particulier>---> 563c

Femme de ménage <hôpitaux> ---> 525d

Femme de ménage <nettoyage industriel, sauf Etat> ---> 684a

525c AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE (sauf écoles, hôpitaux)

Agents de la fonction publique, chargés de tâches généralement peu qualifiées de surveillance ou d'accueil, éventuellement de nettoyage ou de service hôtelier, à l'exception de ceux qui sont employés dans une école ou un établissement de soins.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint technique d'accueil, surveillance et magasinage

<surveillance><ETAT>

Agent de service <ETAT, COLL. LOC., sauf santé et enseignement>

Magasinier de bibliothèque et d'archives

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent des services techniques <ETAT>

Concierge <ETAT, coll.loc>

Employé de cantine <ETAT, sauf écoles>

Employé de collectivité <ETAT, sauf écoles et hôpitaux>

Femme de ménage <ETAT, sauf écoles et hôpitaux>

Huissier <ETAT, coll.loc><sauf agent huissier du trésor>

Inspecteur du service intérieur et du matériel <ETAT>

Planton <ETAT, COLL. LOC.><sauf armée>

PROFESSIONS EXCLUES

Femme de ménage <chez un particulier>---> 563c

Femme de ménage <hôpitaux> ---> 525d

Femme de ménage <nettoyage industriel, sauf Etat> ---> 684a

Femme de ménage <écoles primaire> ---> 525a

Femme de ménage <écoles sauf primaire> ---> 525b

525d AGENTS DE SERVICE HOSPITALIERS (DU SECTEUR PUBLIC OU DU SECTEUR PRIVÉ)

Salariés qui assurent l'hygiène des locaux hospitaliers publics ou privés. Ils participent parfois à la distribution des repas.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de service hospitalier
Agent de service hospitalier qualifié
Agent hospitalier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien
Agent de clinique
Agent de service <santé>
Agent de service intérieur
Agent titulaire hospitalier
Brancardier
Employé d'hospice
Employé d'hôpital
Employé de clinique
Employé de collectivité <hôpitaux>
Femme de chambre <santé>
Femme de ménage <hôpitaux>
Femme de salle <santé>
Fille de salle <santé>
Gouvernante <santé>
Lingère <hôpital, santé>
Veilleur d'hôpital
Veilleur de nuit <santé>

PROFESSIONS EXCLUES

Aide pharmacien (ou de pharmacie) ---> 526b
Commis agent hospitalier ---> 526a

526a AIDE-SOIGNANTS (DU SECTEUR PUBLIC OU DU SECTEUR PRIVE)

Personnes qui, dans les établissements de soins publics ou privés, sous le contrôle des infirmières, surveillent les malades, leur donnent des soins d'hygiène et participent à leur alimentation.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide soignant

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide diététique

Aide infirmier <non infirmier>

Aide panseur

Auxiliaire des services hospitaliers

Auxiliaire infirmier <non infirmier>

Commis agent hospitalier

Elève aide soignant

PROFESSIONS EXCLUES

Aide anesthésiste <infirmier diplômé> ---> 431d

Aide dermatologiste <infirmier diplômé> ---> 431d

Assistant dentiste ---> 311c

Elève infirmier ---> 431f

Elève infirmier psychiatrique ---> 431b

Elève puéricultrice ---> 431c

526b ASSISTANTS DENTAIRES, MÉDICAUX ET VÉTÉRINAIRES, AIDES DE TECHNICIENS MEDICAUX

La rubrique comprend :

- les aides des professions médico-techniques : préparateurs en pharmacie, manipulateurs d'électroradiologie médicale, technicien de laboratoire de biologie médicale ;
- les aides de laboratoire, les aides préparateurs en pharmacie, les aides d'électroradiologie, les assistants dentaires, les autres aides des professions médico-techniques ou des techniciens médicaux,... ;
- les aides de professions paramédicales ou de certaines professions médicales, non cités par ailleurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide manipulateur d'électroradiologie médicale
Aide préparateur en pharmacie
Aide technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale
Assistant dentaire <non dentiste>
Assistant dentiste <non dentiste>
Assistant vétérinaire

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide de stérilisation
Aide laborantin (aides des techniciens de laboratoire)
Aide manipulateur (radiologie,..)
Aide médico-technique territorial
Aide orthoptiste
Aide pharmacien (ou de pharmacie)
Aide radiologiste
Aide technique en électroradiologie
Aide électroradiologiste
Assistant médical
Auxiliaire médical
Infirmière vétérinaire
Préparateur en pharmacie

PROFESSIONS EXCLUES

Aide anesthésiste <infirmier diplômé> ---> 431d
Aide dermatologiste <infirmier diplômé> ---> 431d
Elève infirmier ---> 431f
Elève infirmier psychiatrique ---> 431b

526c AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

L'auxiliaire de puériculture contribue à une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier et, en tant que de besoin, à leur éducation et à celle de leur entourage. Au sein de cette équipe, l'auxiliaire de puériculture participe, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, ou, le cas échéant, sous la responsabilité d'autres professionnels du secteur de la santé, des secteurs éducatif ou social, à la prise en charge individuelle ou en groupe, jusqu'à l'adolescence, de l'enfant bien portant, malade ou handicapé.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Auxiliaire puéricultrice

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide puéricultrice

Puéricultrice <auxiliaire>

PROFESSIONS EXCLUES

Elève puéricultrice ---> 431c

526d AIDES MEDICO PSYCHOLOGIQUES

L'aide médico-psychologique participe à l'accompagnement des enfants et des adultes handicapés ou des personnes âgées dépendantes. Il agit au sein d'une équipe pluri-professionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical. Il intervient dans les hôpitaux, les maisons d'accueil spécialisées, les maisons de retraite, partout où des personnes ont besoin d'une présence et d'un accompagnement individualisé du fait de la gravité de leur handicap ou de leur état de dépendance.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide médico-psychologique

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide médico-pédagogique

526e AMBULANCIERS SALARIES (DU SECTEUR PUBLIC OU DU SECTEUR PRIVE)

Chauffeurs salariés de véhicules légers, habilités à transporter des malades ou des blessés, qu'ils soient employés dans un hôpital public ou dans le privé.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ambulancier

<SALARIE>

Chauffeur <ambulancier>

<SALARIE>

Conducteur de véhicule sanitaire léger (VSL)

<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffeur de taxi-ambulance

53 POLICIERS ET MILITAIRES

Cette catégorie regroupe les policiers et militaires jusqu'au grade équivalent à sergent-chef selon la fonction ou l'arme. Elle comprend les gardiens de l'administration pénitentiaire, les pompiers civils et militaires, et les agents techniques forestiers. Elle inclut également les agents de sécurité et de surveillance.

En revanche, les gardiens d'immeuble sont classés avec les concierges dans la catégorie 56.

Les catégories voisines :

Catégorie voisine	Points communs	Différences
CS 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	Peuvent avoir le même domaine d'activité (armée, police, prisons)	Grade plus élevé

Les rubriques PCS

Police et surveillance pénitentiaire

- 531a Agents de police de l'Etat
- 531b Agents des polices municipales
- 531c Surveillants de l'administration pénitentiaire

Armée

- 532a Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
- 532b Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)
- 532c Hommes du rang (sauf pompiers militaires)

Pompiers, agents de surveillance des espaces naturels et du patrimoine

- 533a Pompiers (y.c. pompiers militaires)
- 533b Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
- 533c Agents de surveillance du patrimoine et des administrations

Agents de sécurité et de surveillance

- 534a Vigiles et agents de surveillance
- 534b Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)

531a AGENTS DE POLICE DE L'ETAT

Fonctionnaires de police en tenue qui, sous l'autorité des commandants et officiers de paix, participent à la protection des personnes et des biens, contribuent à leur sécurité, veillent au maintien de l'ordre public, participent au contrôle des circulations urbaine et routière et constatent les infractions aux lois et règlements.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Brigadier (chef/major) de la police
Gardien de la paix <police, CRS>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de sécurité
Agent contractuel de la police nationale
Agent de la police nationale
Brigadier (chef) des CRS
Contractuel <police nationale>
Enquêteur de la police nationale
Sous-brigadier de la police nationale

PROFESSIONS EXCLUES

Garde champêtre ---> 531b
Garde chasse ---> 533b

531b AGENTS DES POLICES MUNICIPALES

Fonctionnaires de police en tenue qui, sous l'autorité de la municipalité, participent à la protection des personnes et des biens, contribuent à leur sécurité, veillent au maintien de l'ordre public, participent au contrôle des circulations urbaine et routière et constatent les infractions aux lois et règlements.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de police municipale
Brigadier (chef) de police municipale
Chef de police municipale
Gardien de police municipale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Enquêteur <police municipale>
Garde champêtre
Sergent de ville

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de la police nationale ---> 531a
Garde chasse ---> 533b

531c SURVEILLANTS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Les personnels de surveillance assurent, au sein des établissements pénitentiaires, une fonction de sécurité et participent à la réinsertion des personnes privées de liberté. Ils sont chargés, par la loi, d'appliquer les peines privatives de liberté et de préparer les détenus à leur retour à la liberté.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Gardien de prison
Surveillant <administration pénitentiaire>
Surveillant-chef de maison d'arrêt

532a GENDARMES (de grade inférieur à adjudant)

Militaires servant dans la gendarmerie, de grade inférieur à celui d'adjudant. Sous le commandement des officiers de gendarmerie, ils constatent les crimes, délits et contraventions, recherchent les auteurs d'infractions, ou contribuent à la police de la route, à la sécurité, ou au maintien de l'ordre.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Gendarme

PROFESSIONS ASSIMILEES

Auxiliaire de gendarmerie
Brigadier (chef) de gendarmerie
Enquêteur <gendarmerie>
Garde républicain
Maréchal des logis-chef de gendarmerie
Musicien de la garde républicaine
Sous-officier de gendarmerie

532b SERGENTS ET SOUS-OFFICIERS DE GRADE ÉQUIVALENT DES ARMÉES (SAUF POMPIERS MILITAIRES)

Sous-officiers subalternes de l'armée de l'air, de l'armée de terre et de la marine, servant "après la durée légale". Sous les ordres de leurs supérieurs hiérarchiques, ils sont chargés de l'encadrement de petites unités, ou bien parfois de fonctions techniques ou administratives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Sergent (chef) <armée>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Maréchal des logis (chef) <armée>
Maître <marine nationale>
Second maître <marine nationale>

532c HOMMES DU RANG (SAUF POMPIERS MILITAIRES)

Militaires professionnels dans les grades inférieurs à sous-officiers de l'armée de l'air, de l'armée de terre et de la marine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Caporal(chef) <armée>
Soldat

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aviateur <armée>
Brigadier (chef) <armée>
Canonnier <armée>
Cavalier <armée>
Chasseur <armée>
Légionnaire
Matelot <marine nationale>
Quartier-maître <marine nationale>
Sapeur <armée>

533a POMPIERS (y.c. pompiers militaires)

Professionnels civils ou militaires (non officiers), relevant d'une brigade ou d'un corps de pompiers. Ils participent, dans le cadre d'une activité de service public, à la protection contre les dangers et accidents de toute nature menaçant la sécurité publique, en particulier les incendies. Ils doivent répondre à tout moment aux demandes d'intervention les plus diverses, et participent aussi à des actions de prévention.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Pompier <armée>

Pompier <collectivités locales>

Sapeur-pompier <collectivités locales>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjudant de pompiers

Caporal de pompiers

Marin-pompier

PROFESSIONS EXCLUES

Pompier d'administration ---> 534a

Pompier d'entreprise ---> 534a

533b AGENTS TECHNIQUES FORESTIERS, GARDES DES ESPACES NATURELS

Agents assermentés assurant la surveillance des espaces forestiers et la garde des espaces naturels. Ils peuvent également participer à des actions rattachées à la production forestière.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent technique de l'Office National des Forêts (O.N.F.)
Agent technique des eaux et forêts
Garde chasse
Garde forestier
Garde gestionnaire <espace naturel>
Garde moniteur <espace naturel>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur environnement
Animateur nature
Chef de district forestier
Chef de triage forestier
Eco-interprète
Educateur en environnement
Garde animateur <espace naturel>
Garde du littoral
Garde pêche
Garde rivière
Sous chef de district forestier

533c AGENTS DE SURVEILLANCE DU PATRIMOINE ET DES ADMINISTRATIONS

Agents assurant la surveillance des établissements liés à la conservation du patrimoine et des collections qui y sont exposées. Ils sont particulièrement chargés des conditions d'accueil du public. La rubrique ne comprend pas les agents de surveillance des espaces naturels (rubrique 533b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint technique d'accueil, surveillance et magasinage <surveillance><ETAT>

Agent du patrimoine <surveillance> <COLL. LOC.>

Agent technique d'accueil, surveillance et magasinage <surveillance><ETAT>

Gardien de musée

Surveillant de monument historique

Surveillant de musée

PROFESSIONS ASSIMILEES

Surveillant chef de musée

PROFESSIONS EXCLUES

Surveillant <administration pénitentiaire> ---> 531c

Surveillant <collège, lycée> ---> 422e

534a AGENTS CIVILS DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE

Salariés de niveau employé contribuant à la sécurité ou à l'ordre public, ou assurant la surveillance de lieux publics, mais n'appartenant pas à l'armée, la gendarmerie, la police, l'administration pénitentiaire, ni à l'Office National des Forêts, ni à la protection du patrimoine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de surveillance
Gardien d'usine
Gardien de nuit

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de sécurité
Chef de poste de gardiennage
Employé de gardiennage
Gardien de parking
Inspecteur de magasin
Maître chien
Pompier d'administration
Pompier d'entreprise
Surveillant de magasin
Veilleur de nuit <sauf hôtellerie et santé>
Vigile

PROFESSIONS EXCLUES

Convoyeur de fonds ---> 534b
Gardien d'immeuble ---> 564a
Rondier EDF ---> 625h

534b CONVOYEURS DE FONDS, GARDES DU CORPS, ENQUÊTEURS PRIVÉS ET MÉTIERS ASSIMILÉS (SALARIÉS)

Salariés de niveau employé chargés d'assurer pour le compte de leur employeur (entreprises, particuliers, ou parfois administrations) la protection des personnes ou des biens contre les actes de malveillance.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Convoyeur de fonds

Enquêteur privé

Garde du corps

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Enquêteur <détective, surveillance>

Surveillant agent payeur

Visagiste <casino, cercle de jeux>

54 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant, en entreprise, un travail administratif, qu'il soit qualifié ou non. Ces salariés sont affectés à des tâches de secrétariat, de mise en forme ou de transcription de l'information, de contrôle des opérations administratives, d'accueil. Salariés du secteur privé, ils sont classés comme employés dans les conventions collectives.

Le fait d'être classé en *employé*, ou la présence du terme *employé* dans une déclaration de profession, ne signifie pas que l'intéressé est, au sens de la nomenclature, employé et, à plus forte raison, employé administratif. Il peut s'agir d'une personne travaillant dans un autre domaine (conduite de véhicule, magasinage...). La déclaration *employé* est ambiguë, car très souvent synonyme de *salarié*. Si la classification professionnelle est *ouvrier* (qualifié ou non) ou si l'appellation est du type *employé d'usine*, *employé de fabrication* etc., le classement de la personne doit être opéré parmi les ouvriers. Si la classification professionnelle est *agent de maîtrise*, *technicien* ou *cadre*, le classement est effectué normalement dans les rubriques de *techniciens*, *agents de maîtrise*, *cadres*.

Dans la catégorie une première distinction est faite entre les fonctions administratives transversales aux entreprises (secrétariat, comptabilité, accueil, informatique et autres) et des activités plus spécifiques (banques, assurances et transport, tourisme). Les premières sont clairement distinctes d'une répartition sectorielle : une sténodactylo travaillant dans une banque n'est pas classée en employée de banque, mais en 542b. En revanche, les secondes se trouvent essentiellement dans les entreprises des secteurs concernés : il s'agit de professions administratives spécifiques aux activités de la banque, des assurances, du transport et du tourisme.

Sont exclus de la catégorie :

- les employés administratifs de la fonction publique (catégorie 52) ;
- les compositeurs-typographes, les typographes et les opérateurs en photocomposition (catégorie 62) ;
- les secrétaires de direction (catégorie 46).

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 23 Chefs d'entreprise	Peuvent faire le même métier	En ce cas : associés ou aides familiaux non salariés
CS 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Classés techniciens ou maîtrise ; ou du moins responsabilité ou technicité supérieure
CS 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage, des transports	Souvent classés employés dans les conventions collectives. Fonction parfois assez largement administrative voisine de certains employés administratifs (transports)	Davantage insérés dans l'activité de production industrielle. Participation plus grande à l'exploitation matérielle du réseau

Les rubriques PCS

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Accueil et information

- 541a Agents et hôtessees d'accueil et d'information (hors hôtellerie)
- 541b *Agents d'accueil qualifiés, hôtessees d'accueil et d'information*
- 541c *Agents d'accueil non qualifiés*
- 541d Standardistes, téléphonistes

Secrétariat, dactylographie

- 542a Secrétaires
- 542b Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte

Services comptables et administratifs

- 543a Employés des services comptables ou financiers
- 543b *Employés qualifiés des services comptables ou financiers*
- 543c *Employés non qualifiés des services comptables ou financiers*
- 543d Employés administratifs divers d'entreprises
- 543e *Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques*
- 543f *Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)*
- 543g *Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises*
- 543h *Employés administratifs non qualifiés*

Informatique

- 544a Employés et opérateurs d'exploitation en informatique

Services techniques et commerciaux de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

- 545a Employés administratifs des services techniques de la banque
- 545b Employés des services commerciaux de la banque
- 545c Employés des services techniques des assurances
- 545d Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale

Transport, tourisme

- 546a Contrôleurs des transports (personnels roulants)
- 546b Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
- 546c Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
- 546d Hôtessees de l'air et stewards
- 546e Autres agents et hôtessees d'accompagnement (transports, tourisme)

541a AGENTS ET HOTESSES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION (HORS HÔTELLERIE)

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Salariés du secteur privé chargés d'accueillir et d'informer des clients, des visiteurs. Leur lieu de travail est fixe. En général, ils assurent aussi quelques tâches annexes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'information <sauf hôtellerie>
Hôtesse au sol
Hôtesse d'accueil

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil <accueil ou information, y.c. des transports : hôtesse au sol>
Huissier <sauf de justice><sauf Etat, coll. loc.>
Hôtesse
Hôtesse <accueil ou information, y.c. dans les transports (hôtesse au sol)>
Hôtesse d'ambiance et de prévention <au sol>
Hôtesse de location de véhicule
Planton <sauf Etat, coll. loc.>
Réceptionnaire

PROFESSIONS EXCLUES

Hôtesse <accompagnement ; transports ou tourisme> ---> 546e
Hôtesse <centre de vacances> ---> 468b
Hôtesse <transports aériens> ---> 546d

541d STANDARDISTES, TELEPHONISTES

Employés du secteur privé chargés de recevoir et de distribuer, de façon continue, des télécommunications. Souvent, ils assurent aussi des fonctions d'accueil.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Standardiste <sauf Etat, coll. loc.>

Télexiste <sauf Etat, coll. loc.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Télégraphiste <sauf Etat, coll. loc.>

Téléphoniste <sauf Etat, coll. loc.>

Télétypiste <sauf Etat, coll. loc.>

PROFESSIONS EXCLUES

Standardiste <ETAT, COLL. LOC.> : chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 524a

Télexiste <ETAT, COLL. LOC.> : chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 524a

542a SECRETAIRES

Employés du secteur privé chargés d'assister un cadre ou un service dans la rédaction et la mise en forme de son courrier, la réception et l'archivage des documents reçus, le traitement des communications téléphoniques, la tenue des emplois du temps... Souvent, ils assurent aussi des travaux de sténographie et de dactylographie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Secrétaire <sauf Etat, hôpital, COLL. LOC.> <EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Correspondancièrè	<EMP,QND>
Dactylo correspondancièrè	<EMP,QND>
Employé de bureau correspondancièrè	<EMP,QND>
Employé de bureau secrétaire <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP,QND>
Employé secrétaire <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP,QND>
Hôtesse secrétaire	
Rédactrice correspondancièrè	
Secrétaire (steno)dactylo <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP,QND>
Secrétaire administrative <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP,QND>
Secrétaire assistante <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP,QND>
Secrétaire assistante de direction <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP>
Secrétaire bilingue, trilingue <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP,QND>
Secrétaire commerciale	<EMP,QND>
Secrétaire comptable <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP,QND>
Secrétaire juridique	<EMP,QND>
Secrétaire médicale <sauf Etat, hôpital, coll. loc.>	<EMP,QND>
Secrétaire notariale	<EMP,QND>
Secrétaire polyvalente	<EMP,QND>
Secrétaire réceptionniste	<EMP,QND>
Secrétaire standardiste	<EMP,QND>
Secrétaire technique	<EMP,QND>
Secrétaire traductrice	<EMP,QND>
Secrétaire vendeuse	<EMP,QND>
Sténo-correspondancièrè	<EMP,QND>
Sténo-secrétaire <sauf Etat, hôpital, coll.loc.>	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Employé de bureau ---> 543d <EMP,QND>

**542b DACTYLOS, STENO-DACTYLOS (sans secrétariat),
OPÉRATEURS DE TRAITEMENT DE TEXTE**

Employés du secteur privé exclusivement chargés de transcrire en sténographie des paroles (en général des messages qu'on leur dicte) ; ou de mettre en forme, à l'aide d'une machine à écrire ou d'une machine de traitement de textes, des écrits qu'ils ne rédigent pas eux-mêmes ; ou encore d'assurer le fonctionnement matériel d'un ordinateur de bureau.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dactylo <sans secrétariat ou nd><sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>
Employé (de bureau) dactylo <sans secrétariat ou nd><sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>
Opérateur de traitement de texte	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent (de bureau) dactylo <sans secrétariat ou nd><sauf Etat, coll. loc. >	<EMP,QND>
Agent technique de bureau <sauf Etat, coll.loc.>	<EMP,QND>
Apprenti dactylo <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>
Chef de pool dactylo <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP>
Opérateur de saisie	<EMP,QND>
Opérateur sur machine de bureau <sauf Etat, coll., loc.>	
Opérateur sur micro ordinateur <sauf Etat, Coll., loc.>	
Opérateur sur ordinateur de bureau <sauf Etat, coll., loc.>	
Sténo <sans secrétariat ou nd ><sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>
Sténotypiste <sauf Etat, coll. loc. >	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Dactylo, sténo <ETAT, COLL. LOC.> ---> 524a

543a EMPLOYES DES SERVICES COMPTABLES OU FINANCIERS

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Cette rubrique regroupe :

- des employés qualifiés qui, sous les ordres d'un comptable ou d'un chef d'entreprise, vérifient, enregistrent et imputent les données commerciales, financières ou industrielles sur différents supports ;
- des employés non qualifiés chargés de travaux d'écriture, chiffrage, classement, dans un service comptable ou financier.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Employé de bureau comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Facturière	<EQ,ENQ,QND>
Secrétaire comptable <sauf Etat, coll.loc.>	<EQ,ENQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent comptable <sauf Etat, coll. loc. et nd>	<EQ,ENQ>
Caissier <sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Caissier de restauration <restaurant, cantine, self-service,...>	<EQ,ENQ,QND>
Caissier-comptable <sauf de magasin, cinéma, banque, assurances, transports, Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP>
Comptable sténodactylo <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Dactylo comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Dactylo facturière	<EQ,ENQ,QND>
Employé de comptabilité <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Employé de service financier	<EQ,ENQ,QND>
Employé de service statistique <sauf Etat coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Encaisseur <sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Mécanographe facturière	<EQ,ENQ,QND>
Secrétaire facturière	<EQ,ENQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent comptable <COLL. LOC.> :
chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 333f
Agent comptable <ETAT> :
chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 333e
Employé à la comptabilité <ETAT, COLL. LOC.> :
Chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 524a

543d EMPLOYES ADMINISTRATIFS DIVERS D'ENTREPRISES

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Employés du secteur privé qualifiés ou non, affectés à des tâches d'administration générale, d'administration des achats et des ventes, de contentieux, ou de gestion du personnel, ne faisant pas appel à des techniques comptables ou financières. Cette rubrique comprend les dessinateurs d'exécution non techniciens ou agents de maîtrise, chargés, à partir d'un dessin d'ensemble, d'exécuter ceux de différentes pièces ou détails à une échelle déterminée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé aux achats <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Employé aux écritures <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances., transports>	<EQ,ENQ,QND>
Employé de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,ENQ,QND>
Employé de service commercial <hors vente> <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ, ENQ,QND>
Agent de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,ENQ,QND>
Agent de service <sauf Etat, coll. loc., santé, enseignement>	<EQ,ENQ,QND>
Aide de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,ENQ,QND>
Aide documentaliste <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Auxiliaire de bureau <sauf Etat, coll.loc., banque, assurances, transports>	<EQ,ENQ,QND>
Commis administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,ENQ,QND>
Commis de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,ENQ,QND>
Dessinateur	<EQ,ENQ,QND>
Dessinateur d'exécution	<EMP>
Dessinateur détaillant	
Employé administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,ENQ,QND>
Employé aux archives <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Employé de contentieux <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,ENQ,QND>
Employé de notaire	<EQ,ENQ,QND>
Employé des services généraux <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Enquêteur <enquête statistique> <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,ENQ,QND>
Gouacheur <dessin>	<EQ>
Pointeau <sauf transport>	<EQ,QND>
Releveur de compteurs	
Traceur <dessin >	<EQ>
Vaguemestre <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ, ENQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de bureau <ETAT, COLL. LOC.>---> 524a
Aide documentaliste <ETAT, COLL. LOC.> ---> 524a
Auxiliaire de bureau <ETAT, COLL. LOC.> ---> 524a
Commis de bureau <ETAT, COLL. LOC.>----> 523a

544a EMPLOYÉS ET OPERATEURS D'EXPLOITATION EN INFORMATIQUE

Salariés du secteur privé chargés des manipulations sur les ordinateurs et leurs périphériques. Ils peuvent être chargés de l'information des utilisateurs.

Les employés chargés de la saisie sur micro-ordinateur sont classés avec les dactylos.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Opérateur bandothécaire <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,TECH,QND>
Opérateur en informatique <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint d'exploitation <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Agent d'exploitation <informatique> <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>
Agent technique (réseau) <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Archiviste <informatique> <sauf Etat, coll. loc.>	
Assistant bureautique <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Assistant exploitation <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Assistant information individuelle <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Assistant micro-ordinateur <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Bandothécaire <informatique> <sauf Etat, coll. loc. >	<EMP,QND>
Bibliothécaire <informatique> <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Chef de salle <informatique> <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Contrôleur réseau <informatique> <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Correspondant informatique <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP >
Dactylo-codeuse.> <sauf Etat, coll. loc>	<EMP,TECH,QND>
Didacticien <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Débogueur (debugger) <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Employé de codage <sauf Etat, coll. loc	<EMP,TECH,QND>
Employé informatique <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>
Encodeur informatique <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,TECH,QND>
Gestionnaire d'incident télématique <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Gestionnaire de support <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Informaticien <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP>
Monitrice de saisie informatique <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP>
Mécanographe <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,TECH,QND>
Opérateur (sur ordinateur) <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Opérateur d'exploitation <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Opérateur en périphérique <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>
Opérateur gestionnaire de périphériques et d'équipements de façonnages <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Opérateur informatique <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>

Opérateur manipulant <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Opérateur pupitreur <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Opérateur périphérique <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Opérateur sur console <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Opérateur sur mini ordinateur <sauf Etat, coll., loc.>	<EMP,QND>
Opératrice en informatique <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,TECH,QND>
Programmeur (d'applications ou d'études) <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Programmeur <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP>
Programmeur de maintenance <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Préparateur (technique) <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Préparateur de travaux <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Pupitreur <sauf Etat coll.loc>	<EMP>
Pupitreur d'exploitation <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Pupitreur programmeur <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Pupitreur réseau <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Pupitreur sur gros ordinateur <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Pupitreur système <sauf Etat, coll.loc. >	<EMP,QND>
Responsable de saisie <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,QND>
Responsable support technique (production <sauf Etat, coll.loc. >)	<EMP,QND>
Vérificateur codeur <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP,TECH,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Opérateur de saisie ---> 542b	<EMP,QND>
Opérateur de traitement de texte ---> 542b	<EMP,QND>
Opérateur en informatique <ETAT, COLL. LOC.>	
Chiffreur suivant le grade, à défaut ---> 524a	
Opératrice de saisie <ETAT, COLL. LOC.> :	
chiffreur suivant le grade, à défaut ---> 524a	
Perfo-vérif <ETAT, COLL. LOC.> :	
chiffreur suivant le grade, à défaut ---> 524a	

545a EMPLOYES ADMINISTRATIFS DES SECTEURS TECHNIQUES DE LA BANQUE

Employés effectuant des tâches liées à la gestion des divers domaines de l'activité bancaire, ou à l'assistance au réseau commercial.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif <banque>	<EMP,QND>
Agent technique <banque>	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif polyvalent <banque>	<EMP,QND>
Agent de gestion <banque>	<EMP,QND>
Agent spécialisé <banque>	<EMP,QND>
Assistant administratif <banque>	<EMP>
Chargé de fonctions administratives <banque>	<EMP,QND>
Employé de back-office	<EMP,QND>
Gestionnaire d'opérations administratives <banque>	<EMP,QND>
Gestionnaire financements internationaux	<sauf tech>
Gestionnaire opérations étranger	<sauf tech>
Opérateur administratif <banque>	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Employé des services non spécifiquement bancaires ---> 542a à 543d

545b EMPLOYES DES SERVICES COMMERCIAUX DE LA BANQUE

Employés du secteur bancaire traitant directement avec la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent commercial <banque>	<EMP,QND>
Assistant clientèle <banque>	<EMP>
Assistant commercial <banque>	<EMP,QND>
Guichetier <banque>	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil commercial <banque>	<EMP,QND>
Agent d'exploitation polyvalent <banque>	<EMP,QND>
Animateur de guichet <banque>	<EMP,QND>
Animateur financier <banque>	<EMP,QND>
Caissier-guichetier <banque>	<EMP,QND>
Chargé d'accueil <banque>	<EMP,QND>
Chargé de service <banque>	<EMP,QND>
Guichetier-payeur <banque>	<EMP,QND>
Guichetier-vendeur <banque>	<EMP,QND>

545c EMPLOYES DES SERVICES TECHNIQUES DES ASSURANCES

Salariés des sociétés d'assurance exerçant une activité spécialisée dans les fonctions mêmes de l'assurance (indemnisation-règlement, vente et gestion des contrats), à l'exclusion de la participation à des fonctions de soutien général (administration, comptabilité, informatique, ressources humaines).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide rédacteur <assurances>	<EMP,QND>
Décompteur de prestations <assurances>	<EMP>
Employé de service production <assurances>	<EMP,QND>
Gestionnaire risques simples	<EMP,QND>
Producteur d'assurances	<EMP, QND>
Rédacteur risques simples	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif <assurances>	<EMP,QND>
Agent d'accueil en assurances	<EMP,QND>
Codificateur en assurance	<EMP,QND>
Conseiller en assurances	<EMP>
Employé d'assurance	<EMP,QND>
Employé risques divers	<EMP,QND>
Employé sinistres <assurances>	<EMP,QND>
Gestionnaire d'assurances	<EMP>
Guichetier <assurances>	<EMP,QND>
Guichetier tarificateur d'assurances	<EMP,QND>
Guichetier tarificateur incendie risques industriels	<sauf tech>
Guichetier-tarificateur risques simples (IARD)	<EMP,QND>
Producteur de base salarié <assurances>	
Pré-souscripteur <assurances>	<EMP>
Rédacteur <assurances>	<EMP>
Rédacteur amiable <assurances>	<EMP,QND>
Rédacteur polyvalent production sinistres	<EMP>
Rédacteur règlement automatique <assurance>	<EMP,QND>
Rédacteur sinistre auto	<EMP>
Rédacteur sinistre risques divers	<EMP,QND>
Souscripteur en assurances	<EMP>
Tarificateur <assurances>	<EMP>
Technicien administratif d'assurances	<EMP,QND>
Technicien liquidateur de prestations sociales	<EMP>
Vérificateur de propositions d'assurances	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent d'accueil en assurances ---> 467c	<TECH>
Agent de sécurité sociale ---> 545d	<EMP,QND>
Conseiller en assurances ---> 376e	<CADRE>
Conseiller en assurances <indépendant> ---> 226a	<NON SAL/IND.>
Décompteur de prestations maladie <assurances> ---> 545c	<EMP,QND>
Rédacteur <assurances> ---> 376e	<CADRE>
Rédacteur <assurances> ---> 467c	<TECH>
Vérificateur de propositions d'assurances ---> 467c	<TECH>

545d EMPLOYES DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE ET ASSIMILÉS

Salariés des organismes de sécurité sociale (caisses primaires et régionales d'assurance maladie, caisses d'allocations familiales, unions de recouvrement des cotisations, caisses départementales et interdépartementales de mutualité sociale agricole, organismes nationaux) et des organismes de prévoyance et de retraite complémentaires aux régimes de base, exerçant une activité spécialisée dans les fonctions mêmes de la sécurité sociale et des retraites complémentaires (ouverture des droits, liquidation des prestations, contrôle médical ou réglementaire, gestion personnalisée de dossiers d'assuré, de professionnel de santé ou d'entreprise,...), à l'exclusion de la participation à des fonctions de soutien général (administration, comptabilité, informatique, ressources humaines).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de contrôle de l'URSSAF, de la sécurité sociale	<EMP,QND>
Agent technique <sécurité sociale>	<EMP,QND>
At, atq, athq <sécurité sociale>	
Décompteur de prestations <retraite complémentaire>	<EMP,QND>
Employé de la sécurité sociale	<EMP,QND>
Liquidateur de prestations <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Technicien des prestations <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Technicien des prestations familiales	<EMP,QND>
Technicien des prestations maladie	<EMP,QND>
Technicien des prestations vieillesse	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Agent de permanence <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Agent de service contentieux <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Agent de sécurité sociale	<EMP,QND>
Agent enquêteur du contrôle médical <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Aide rédacteur <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Employé de service production <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Gestionnaire de dossier prestations <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Guichetier <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Technicien <sécurité sociale>	<EMP,QND>
Technicien gestion du risque maladie <sécurité sociale>	<EMP>
Technicien liquidateur de prestations sociales	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent administratif <assurances> ---> 545c	<EMP,QND>
Agent d'accueil <sécurité sociale> ---> 467d	<TECH>
Agent de service contentieux <sécurité sociale> ---> 467d	<TECH>
Aide rédacteur <sécurité sociale> ---> 467d	<TECH>
Gestionnaire de dossier prestations <assurances> ---> 467c	<TECH>
Liquidateur de prestations <assurances> ---> 545c	<EMP,QND>
Rédacteur <assurances> ---> 376e	<CADRE>
Technicien <sécurité sociale> ---> 467d	<TECH>
Technicien gestion du risque maladie <assurances> ---> 545c	<EMP>
Technicien gestion du risque maladie <sécurité sociale> ---> 467d	<TECH>

546a CONTROLEURS DES TRANSPORTS (PERSONNELS ROULANTS)

Salariés du secteur privé accompagnant les véhicules de transport de voyage (rail ou route) à courte ou longue distance, pour procéder au contrôle des titres de transport et à la surveillance générale du voyage.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de train
Contrôleur <autobus, métro, train>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de contrôle (transport)
Agent de train voyageur (stagiaire)
Brigadier conducteur
Cbor, Cborp <SNCF>
Chef de bord (SNCF) <sauf am,cadre>
Contrôleur (transport) <sauf am,cadre>
Contrôleur de route (stagiaire)
Contrôleur de trafic
Vérificateur de perception (transport)

PROFESSIONS EXCLUES

Contrôleur d'exploitation ---> 466c
Contrôleur de ligne <sédentaire> ---> 466c
Contrôleur principal ---> 466c

**546b AGENTS DES SERVICES COMMERCIAUX
DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET DU TOURISME**

Salariés du secteur privé, chargés des opérations administratives et commerciales de vente de titres de transport, de réservation, d'enregistrement des bagages et des passagers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'escale	<EMP,QND>
Agent de comptoir <transport, tourisme>	<EMP,QND>
Billettiste	<EMP,QND>
Employé de réservation	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ac, Acp, Acs, Acsp, Act, Actp <SNCF>	
Agent commercial <transport, tourisme>	<EMP,QND>
Agent de passage, de réservations	<EMP,QND>
Chef de comptoir	<EMP>
Coordinateur d'escale	<EMP>
Coordonnateur d'escale	<EMP>
Employé d'agence de voyages	<EMP,QND>
Employé principal <SNCF>	<EMP>
Loueur de véhicules, de voitures	<EMP,QND>
Préposé commercial de location sans chauffeur	
Technicien confirmé vente	<EMP>
Vendeur <transport, tourisme>	
Vendeur de voyages sur brochures	
Vendeur en agence de voyages	

PROFESSIONS EXCLUES

Commis marchandises <SNCF> ----> 546c

546c EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Salariés du secteur privé effectuant les opérations administratives liées à l'enregistrement et l'expédition des marchandises : enregistrement, vérification et élaboration de document.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Affréteur	
Agent commercial fret	<EMP,QND>
Agent de l'affrètement	
Commis litige <transport>	
Commis marchandise	
Consignataire	<EMP,QND>
Employé de transit	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'exploitation (affrètement)	<EMP,QND>
Agent de transit	<EMP,QND>
Agent déclarant en douane	<EMP,QND>
Agent litiges (transport)	<EMP,QND>
Agent service commercial litige <transport>	<EMP,QND>
Assistant de navire	<EMP>
Commis de douane <sauf fonctionnaire>	<EMP,QND>
Déclarant en douane	<EMP>
Employé de consignation	
Employé de facturation <transport>	
Employé de service affrètement	
Employé de service groupage	
Employé de transit international	<EMP,QND>
Employé litige bagage	<EMP,QND>
Employé litiges (transport)	<EMP,QND>
Litigeur	<EMP>
Tarifeur, tarificateur <transport>	<EMP>
Taxateur <transport>	<EMP>
Technicien de transit	<EMP>
Transitaire	<EMP>

PROFESSIONS EXCLUES

Commis de douane <fonctionnaire> ---> 522a	
Courtier en affrètement ---> 466c	
Déclarant en douane ---> 466b	<sauf cadre,empl>
Responsable d'affrètement ---> 466c	<sauf empl>

546d HOTESSES DE L'AIR ET STEWARDS

Personnes chargées d'assister les voyageurs des transports aériens au cours de leurs déplacements, en vue d'assurer leur sécurité, leur confort et leur agrément. Elles peuvent dans certains cas assurer à cet effet des tâches hôtelières.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Hôtesse de l'air
Steward

PROFESSIONS ASSIMILEES

Hôtesse de bord
Hôtesse navigante
Tour leader

PROFESSIONS EXCLUES

Chef du PNC (personnel navigant commercial) ---> 389b
Chef steward ---> 389b
Hôtesse <accompagnement, transports ou tourisme> ---> 546e
Hôtesse <accueil ou information, y.c. dans les transports, hôtesse au sol> ---> 541a
Hôtesse <centre de vacances> ---> 468b

<CADRE>

546e AUTRES AGENTS ET HOTESSES D'ACCOMPAGNEMENT (TRANSPORTS, TOURISME)

Personnes chargées d'assister les voyageurs au cours de leurs déplacements terrestres ou maritimes, en vue d'assurer leur sécurité, leur confort et leur agrément. Elles peuvent dans certains cas assurer à cet effet des tâches hôtelières.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Hôtesse de bord <sauf transports aériens>
Hôtesse de train

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accompagnateur <sauf en montagne>
Accompagnateur interprète
Agent d'accompagnement
Agent d'accueil <accompagnement, transports ou tourisme>
Agent d'accueil et de netteté <accompagnement, transports ou tourisme>
Agent d'ambiance et de prévention <accompagnement, transports ou tourisme>
Conducteur wl (wagon-lit)
Guide interprète
Hôtesse <accompagnement, transports ou tourisme><sauf transports aériens>
Hôtesse interprète <transports, tourisme>

PROFESSIONS EXCLUES

Hôtesse <accueil ou information, y.c. dans les transports (hôtesse au sol)> ---> 541a
Hôtesse <centre de vacances> ---> 468b
Hôtesse <transports aériens> ---> 546d

55 EMPLOYES DE COMMERCE

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés exécutant des opérations simples liées à la vente. Ces salariés appartiennent tous au secteur privé et sont en général classés comme employés dans les conventions collectives. Quelques-uns, surtout dans les grandes surfaces, peuvent être classés en ouvriers.

Les vendeurs sont répartis selon le produit vendu : cette ventilation conduit à distinguer quelques grands types de vendeurs, qui diffèrent selon les connaissances techniques et surtout le type de clientèle touchée. Les employés de libre service, les pompistes et les caissiers (de magasin, de cinéma, etc.) sont assimilés à cette catégorie.

La catégorie comprend :

- les vendeurs en gros et au détail et dans tous les types de points de vente, y.c. la vente ambulante (mais non les chauffeurs vendeurs classés dans la CS 64 comme les livreurs) ;
- les caissiers travaillant dans tout type de magasin (traditionnel, grande surface...), mais non les caissiers effectuant des opérations principalement administratives (caissiers de banque, par exemple) et les vendeurs de titres de transports (catégorie 54) ;
- les gérants salariés ou mandataires de station service, la vente constituant leur activité principale alors que le travail de gestion est particulièrement simple.

Les vendeurs dont l'initiative ou la responsabilité financière est plus grande sont classés dans la catégorie 46. Ceci concerne notamment :

- les vendeurs à domicile, représentants,...
- les vendeurs en automobile ou en immobilier.

Sont également exclues la gestion commerciale et les prestations de service (catégories 54 et 56), sauf pour les stations-service citées ci-dessus.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 23 Chefs d'entreprise Directeurs techniques d'entreprise	Peuvent exercer le même métier	En ce cas : associés ou aides familiaux non salariés
CS 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Peuvent assurer des fonctions de vente	Classés techniciens ou maîtrise ; ou initiative plus grande ou montant des transactions plus élevé, rôle de gestion d'encadrement
CS 54 Employé administratif	Classés "employés" dans les conventions collectives. Fonction parfois de type commercial	Le côté administratif l'emporte sur le côté commercial. Accueil et non vente
CS 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent assurer la vente (en pharmacie)	Métier différent. Responsabilités et compétences supérieures
CS 63 Ouvriers de type artisanal	Les mécaniciens auto à titre secondaire peuvent assurer la fonction pompiste	Métier sans rapport. Orientation dominante : mécanique auto
CS 68 Ouvriers de type artisanal	Les mécaniciens auto à titre secondaire peuvent assurer la fonction pompiste	Métier sans rapport. Orientation dominante : mécanique auto
CS 64 Chauffeurs	Peuvent parfois assurer la vente ou assurer la fonction pompiste	Métier sans rapport. Orientation dominante : mécanique auto
CS 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Fonctions pouvant être voisines de celles des approvisionneurs de grande surface	N'assurent ni vente, ni encaissement

Les rubriques PCS

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Approvisionnement, étiquetage

551a Employés de libre service du commerce et magasiniers

Caisse

552a Caissiers de magasin

Vente non spécialisée

553a Vendeurs non spécialisés

553b Vendeurs polyvalents des grands magasins

553c Autres vendeurs non spécialisés

Vente spécialisée (par domaines)

554a Vendeurs en alimentation

554b Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer

554c Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage

554d Vendeurs du commerce de fleurs

554e Vendeurs en habillement et articles de sport

554f Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique

554g Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)

554h Vendeurs de tabac, presse et articles divers

554j Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)

Vente par correspondance, télévente

555a Vendeurs par correspondance, télévendeurs

Vente en gros de biens d'équipement et de biens intermédiaires

556a Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

551a EMPLOYES DE LIBRE-SERVICE DU COMMERCE ET MAGASINIERS

Salariés chargés de la manutention et du marquage des produits dans les surfaces de vente et les réserves des libres-services. Parfois, ils effectuent aussi les opérations administratives simples se rapportant à ces travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé de libre service <ONQ,OQ,EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Approvisionneur <commerce grande surface> <EMP,OQ,ONQ,QND>
Employé de commerce <commerce > <EMP,OQ,ONQ,QND>
Employé de grande surface <EMP,OQ,ONQ,QND>
Employé de transformation <EMP,OQ,ONQ,QND>
Gestionnaire de stock <EMP,OQ,ONQ,QND>

552a CAISSIERS DE MAGASIN

Salariés de magasin chargés de tenir la caisse pour calculer les sommes à payer par les clients et effectuer les encaissements correspondants. Dans certains cas, ils établissent des pièces justificatives ou tiennent une comptabilité sommaire des opérations de caisse.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Caissier de magasin, de commerce <EMP,QND>
Responsable de caisse <commerce>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Caissier <spectacles>
Caissier de PMU
Caissier de cinéma
Caissier de courses
Caissier de station-service <EMP,QND>
Hôte (hôtesse) de caisse
Moniteur de caisse
Péager <EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Caissier de restauration <restaurant, cantine, self-service> ---> 543a <EMP,QND>
Responsable de caisse <commerce> ---> 462b <TECH,AM>

553a VENDEURS NON SPÉCIALISÉS

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Salariés chargés de la vente dans des surfaces de vente non spécialisées : libres-services, grands magasins. Parfois, ils effectuent aussi les opérations administratives simples se rapportant à ces travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de libre service	<EMP,QND>
Vendeur polyvalent de grand magasin	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur commercial <commerce>	<EMP,OQ,ONQ,QND>
Démonstrateur <commerce grande surface>	<EMP,OQ,ONQ,QND>
Employé commercial	<EMP,OQ,ONQ,QND>
Employé de rayon	<EMP,OQ,ONQ,QND>
Gondolier (e)	<EMP,OQ,ONQ,QND>
Vendeur de grand magasin <sans indication de spécialité>	<EMP,QND>
Vendeur de grande surface <sans indication de spécialité>	<EMP,QND>
Vendeur de supermarché, hypermarché <sans indication de spécialité>	<EMP,QND>
Vendeur sai <commerce grande surface>	<EMP,QND>

554a VENDEURS EN ALIMENTATION

Employés débitant, le plus souvent au détail, des produits alimentaires dont la manipulation et la préparation ne présentent pas, en principe, de difficultés particulières. La vente peut se faire dans un magasin traditionnel ou dans un rayon spécialisé de libre service ou de grande surface.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur en charcuterie	<EMP,QND>
Vendeur en pâtisserie	<EMP,QND>
Vendeur en épicerie	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Marchand de glaces, sorbets <commerce>	<EMP,QND>
Vendeur de fruits et légumes	<EMP,QND>
Vendeur en alimentation	<EMP,QND>
Vendeur en boucherie	<EMP,QND>
Vendeur en boulangerie	<EMP,QND>
Vendeur en confiserie	<EMP,QND>
Vendeur en crèmerie	<EMP,QND>
Vendeur en produits diététiques	<EMP,QND>
Vendeur en produits frais	<EMP,QND>
Vendeur en spiritueux	<EMP,QND>
Vendeur poissonnier	<EMP,QND>
Vendeur sans autre indication	<EMP,QND>
Vendeur à l'étal <sans indication de spécialité>	<EMP,QND>

554b VENDEURS EN AMEUBLEMENT, DECOR, EQUIPEMENT DU FOYER

Employés vendant, le plus souvent au détail, en magasin traditionnel (y.c. grand magasin), ou dans un rayon spécialisé de grande surface, des biens d'équipement ménager généralement durables, utiles à la vie courante ou à la pratique de certaines activités. Ils mettent en valeur l'esthétique des produits, et exposent leurs caractéristiques techniques à la clientèle pour guider son choix.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de meubles	<EMP,QND>
Vendeur en électroménager	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Shipchandler	<EMP,QND>
Vendeur <ameublement, décor, équipement du foyer>	<EMP,QND>
Vendeur d'accastillage	<EMP,QND>
Vendeur de bateaux de plaisance	<EMP,QND>
Vendeur de jouets	<EMP,QND>
Vendeur de matériel informatique	<EMP,QND>
Vendeur dépanneur tv	<EMP,QND>
Vendeur en arts de la table	<EMP,QND>
Vendeur en literie	<EMP,QND>
Vendeur en luminaires	<EMP,QND>
Vendeur en radio, télé, hi-fi	<EMP,QND>
Vendeur en équipement du foyer	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur <antiquaire> ---> 554g	<EMP,QND>
--------------------------------	-----------

554c VENDEURS EN DROGUERIE, BAZAR, QUINCAILLERIE, BRICOLAGE

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel (y.c. grand magasin), des produits à but purement utilitaire. Ils doivent être capables de proposer le produit qui s'adapte aux besoins du client.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur <droguerie, quincaillerie, bricolage>	<EMP,QND>
Vendeur en bricolage	<EMP,QND>
Vendeur en droguerie	<EMP,QND>
Vendeur en quincaillerie	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Vendeur d'accessoires auto	<EMP,QND>
Vendeur d'outillage	<EMP,QND>
Vendeur de bois au détail	
Vendeur de grand magasin <sans indication de spécialité>	<EMP,QND>
Vendeur de papiers peints	<EMP,QND>
Vendeur en jardinage	<EMP,QND>
Vendeur en plomberie, installations sanitaires	<EMP,QND>
Vendeur en produits utilitaires	<EMP,QND>
Vendeur en électricité	<EMP,QND>

554d VENDEURS DU COMMERCE DE FLEURS

Employés préparant, présentant et vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel (y.c. grand magasin), des fleurs et plantes vertes. Ils donnent des conseils d'entretien.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Fleuriste	<EMP,QND><SALARIE>
Vendeur fleuriste	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide-fleuriste	<EMP,QND>
Fleuriste-décorateur	<EMP,QND><SALARIE>
Fleuriste-grainetier	<EMP,QND><SALARIE>
Fleuriste-horticulteur	<EMP,QND><SALARIE>

554e VENDEURS EN HABILLEMENT ET ARTICLES DE SPORT

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel (y.c. grand magasin), des vêtements, articles de sport et autres produits à usage personnel semi-durables (à l'exclusion des produits de luxe).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur <magasin d'habillement>	<EMP,QND>
Vendeur de chaussures	<EMP,QND>
Vendeur en confection	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commerçant en bateaux, accastillage	<EMP, QND>
Vendeur <équipement de la personne, articles de sport>	<EMP,QND>
Vendeur de skis	<EMP,QND>
Vendeur de tissu	<EMP,QND>
Vendeur en articles de sport	<EMP,QND>
Vendeur en bonneterie	<EMP,QND>
Vendeur en cycles, motocycles	<EMP,QND>
Vendeur en lingerie	<EMP,QND>
Vendeur en prêt à porter	<EMP,QND>
Vendeur retoucheur	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur de jouets ---> 554b	<EMP,QND>
-----------------------------	-----------

554f VENDEURS EN PRODUITS DE BEAUTÉ, DE LUXE, (HORS BIENS CULTURELS) ET OPTIQUE

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel (y.c.grand magasin), des produits destinés à procurer un agrément particulier ou un plaisir esthétique. Ils doivent faire preuve de goût et de distinction pour guider le choix de la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur en bijouterie	<EMP,QND>
Vendeur en matériel optique, photographique	<EMP,QND>
Vendeur en optique, lunetterie	<EMP,QND>
Vendeur en parfumerie	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent animalier	<EMP,QND>
Commerçant en aquarium, poissons exotiques et marins	<EMP,QND>
Employé de pharmacie	<EMP,QND>
Vendeur <articles de luxe>	<EMP,QND>
Vendeur animalier	<EMP,QND>
Vendeur cadeaux	<EMP,QND>
Vendeur de magasin photo <commerce>	<SALARIE,QND>
Vendeur de matériel de cinéma	<EMP,QND>
Vendeur de produits exotiques	<EMP,QND>
Vendeur en fourrures	<EMP,QND>
Vendeur en horlogerie	<EMP,QND>
Vendeur en maroquinerie	<EMP,QND>
Vendeur en orfèvrerie	<EMP,QND>
Vendeur en pharmacie	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur fleuriste ---> 554d	<EMP,QND>
-----------------------------	-----------

554g VENDEURS DE BIENS CULTURELS (LIVRES, DISQUES, MULTIMEDIA, OBJETS D'ART)

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel, parfois en grande surface, des produits destinés à la pratique d'une activité intellectuelle ou culturelle, dont le bon usage requiert certaines connaissances que le vendeur doit, au moins en partie, partager, pour pouvoir conseiller la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Disquaire <commerce de détail>	<EMP,QND><SALARIE>
Libraire <commerce de détail>	<EMP,QND><SALARIE>
Vendeur de disques	<EMP,QND>
Vendeur en librairie	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Vendeur <antiquaire>	<EMP,QND>
Vendeur <librairie, disques, journaux>	<EMP,QND>
Vendeur d'objets d'art	<EMP,QND>
Vendeur en antiquités	<EMP,QND>
Vendeur en produits culturels	<EMP,QND>

554h VENDEURS DE TABAC, PRESSE ET ARTICLES DIVERS

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel, parfois en grande surface, les articles de tabac, la presse et les objets non inclus dans les rubriques précédentes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de journaux	<EMP,QND>
Vendeur de presse	<EMP,QND>
Vendeur en papeterie	<EMP,QND>

554j POMPISTES ET GERANTS DE STATION SERVICE (SALARIÉS OU MANDATAIRES)

Salariés chargés de distribuer au détail des carburants pour véhicules, et de procéder aux encaissements correspondants. Souvent, ils assurent aussi quelques travaux d'entretien courant des véhicules ne nécessitant pas de connaissances particulières en mécanique. Les gérants ont des tâches de gestion et, souvent, d'encadrement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Gérant salarié de station service
Pompiste

<sauf am,cadre>
<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur de piste <station-service>
Employé de station service
Laveur graisseur
Vendeur de piste
Vendeur de station service

<EMP,QND>
<EMP,QND>
<ONQ,OQ,EMP,QND>
<EMP,QND>
<EMP,QND>

555a VENDEURS PAR CORRESPONDANCE, TELEVENDEURS

Employés assurant des opérations de prospection ou de vente, en ne recourant pas à un contact direct avec la clientèle mais par le moyen de correspondance (écrite ou informatique) et du téléphone. Ils peuvent notamment prospector et renseigner la clientèle sur le bien ou service vendu, assurer l'enregistrement et le suivi des commandes reçues, effectuer des relances.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Télévendeur	<EMP,QND>
Vendeur par correspondance	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant en télémarketing	<EMP,QND>
Conseiller commercial <VPC>	<EMP>
Téléacteur	<EMP,QND>
Téléprospecteur	<EMP,QND>
Vendeur <VPC, à distance>	<EMP,QND>
Vendeur au téléphone	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller commercial <VPC> ---> 463b, 463c, 463d, 463e	<TECH,QND>
Responsable de plateau de télévente ---> 462e	<TECH,AM>
Technicien de la vente par correspondance---> 462e	<TECH,AM>
Technicien de la vente à distance ---> 462e	<TECH,AM>

556a VENDEURS EN GROS DE BIENS D'EQUIPEMENT, BIENS INTERMEDIAIRES,

Employés participant à la vente en gros, à des entreprises ou d'autres commerçants, de biens intermédiaires ou d'équipements.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur (de gros) en matières premières	<EMP,QND>
Vendeur de fournitures industrielles	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Vendeur (de gros) de matériaux	<EMP,QND>
Vendeur <biens intermédiaires et d'équipement>	<EMP,QND>
Vendeur de gros en combustible	<EMP,QND>
Vendeur de matériaux de construction	<EMP,QND>
Vendeur de produits chimiques	<EMP,QND>
Vendeur de produits semi-finis	<EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur (de gros) de matériaux ---> 463b	<TECH,AM>
--	-----------

56 PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant un travail généralement manuel en vue de produire des services domestiques ou équivalents destinés aux particuliers. Ces emplois concernent les domaines suivants : service restauration, hôtelier, soins personnels, travail domestique, concierges en dehors des établissements d'enseignement et de santé. La catégorie ne comprend, en principe, que des personnels de niveau employé ou ouvrier.

Cette catégorie comprend des professionnels :

- du service hôtelier : seuls appartiennent à la catégorie les employés qualifiés ou non qualifiés affectés au service hôtelier ou au service en salle dans les restaurants ou café. Les « ouvriers non qualifiés » des cuisines sont rangés dans cette catégorie (rubrique 561d), car il est fréquent qu'une même personne dans les petits établissements aide en cuisine et serve en salle. En revanche, les cuisiniers qualifiés sont classés parmi les ouvriers qualifiés de type artisanal (rubrique 636d) ;
- des soins corporels d'hygiène et d'esthétique à l'exclusion des soins de santé ;
- de la garde d'enfants en dehors des crèches et autres établissements spécialisés ;
- du travail domestique chez des particuliers à l'exclusion de l'entretien de locaux à usage collectif dont les professionnels sont classés en agent de service (rubriques 525a à 525d pour les écoles, hôpitaux et administrations) ou en ouvriers non qualifiés de type artisanal (usines et bureaux d'entreprise) (rubrique 684a) ;
- de la surveillance de bâtiment d'habitation (concierges et gardiens d'immeuble) : en revanche les gardiens d'usine sont classés avec les agents de sécurité (rubrique 534a) et les employés d'immeuble chargés du nettoyage et de l'entretien avec les ouvriers d'entretien (rubrique 684a).

Quelques emplois de salariés sont classés ici faute d'avoir pu les classer ailleurs : agents de pompes funèbres, employés de casino, ouvriers de cinéma ou de théâtre.

La rubrique ne comprend que des salariés du secteur privé, à l'exception des rubriques 563a et 563b (gardiennes d'enfants, aides ménagères, etc.) qui peuvent comprendre des salariés du secteur public et, même, des personnes se considérant comme indépendantes. Cependant, les personnels des établissements de santé et d'enseignement, publics et privés, ne sont pas classés dans la catégorie, mais, parmi les employés civils et agents de service dans la catégorie 52.

Les aides familiaux salariés en font partie alors que les aides familiaux non salariés en sont exclus (ex. : fils de cafetier aidant son père sans être salarié).

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 23 Chefs d'entreprise Directeurs techniques d'entreprise	Peuvent exercer le même métier	En ce cas : associés ou aides familiaux non salariés
CS 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Classés techniciens ou maîtrise ; ou du moins responsabilité ou technicité supérieure
CS 48 Agents de maîtrise	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Classés techniciens ou maîtrise ; ou du moins responsabilité ou technicité supérieure
CS 52 Agent de service et aide soignant	Peuvent exercer les mêmes fonctions	Salariés d'établissements de santé ou d'enseignement
CS 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Peuvent assurer des travaux de nettoyage	Employés par des établissements au sens strict, et non par des particuliers

Les rubriques PCS

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont décrites en annexe)

Hôtels, cafés, restaurants

- 561a Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)
- 561b *Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés*
- 561c *Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés*
- 561d Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
- 561e Employés de l'hôtellerie : réception et hall
- 561f Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie

Soins corporels

- 562a Manucures, esthéticiens (salariés)
- 562b Coiffeurs salariés

Intervention sociale et aide domestique

- 563a Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
- 563b Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
- 563c Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers

Divers

- 564a Concierges, gardiens d'immeubles
- 564b Employés des services divers

**561a SERVEURS, COMMIS DE RESTAURANT, GARÇONS
(BAR, BRASSERIE, CAFÉ OU RESTAURANT)**

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Cette rubrique rassemble les professionnels du service en salle (de niveau employé).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de rang
Commis de restaurant
Garçon de café, de restaurant
Serveur <restaurant, hôtel, >

PROFESSIONS ASSIMILEES

Barman
Commis de bar
Commis de brasserie
Commis de salle <restaurant, hôtel>
Commis de suite
Employé de cafétéria
Employé de restaurant
Etagère <hôtel, restaurant>
Femme de ménage <restaurant><sauf Etat, coll.loc>
Fille de salle <hôtel, restaurant>
Garçon de comptoir
Hôte/hôtesse <restaurant>
Officier <hôtel, restaurant>
Personnel de service <hôtel, restaurant>
Pompier <restaurant>
Serveur de café, bar, hôtel
Serveur de restaurant, cantine
Surveillant de cantine <enseignement, action sociale><sauf Etat, coll.loc>
Vaisselier

561d AIDES DE CUISINE, APPRENTIS DE CUISINE ET EMPLOYÉS POLYVALENTS DE LA RESTAURATION

Cette rubrique rassemble les salariés aidant à la cuisine ou en apprentissage de cuisiniers ainsi que les employés polyvalents travaillant à la restauration.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide de cuisine	<ONQ,QND>
Plongeur <hôtel, restaurant>	<EMP,OQ,ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent polyvalent <restaurant>	<ONQ,QND>
Apprenti cuisinier	
Commis de cuisine	<ONQ,QND>
Conditionneur <restaurant>	<EMP,ONQ,QND>
Crépier	<EMP,ONQ,QND>
Cuisinier <hôtel, restaurant>	<ONQ>
Cuisinier de cantine, de collectivité	<ONQ,QND>
Pizzaïolo	<EMP,ONQ,QND>
Préparateur <restaurant>	<EMP,ONQ,QND>

561e EMPLOYES DE L'HOTELLERIE : RÉCEPTION ET HALL

Salariés qualifiés ou non, assurant les travaux courants d'accueil dans les services hôteliers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chasseur <hôtel>	<EMP,QND>
Employé de réception <hôtellerie>	<EMP,QND>
Réceptionniste <hôtellerie>	<EMP,ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil <hôtellerie>	<EMP,QND>
Agent d'information <hôtellerie>	<EMP,QND>
Bagagiste <hôtel>	<EMP,QND>
Employé du hall	<EMP,QND>
Groom	<EMP,QND>
Hôtesse <hôtellerie : réceptionnaire>	<EMP,QND>
Liftier <hôtel>	<EMP,QND>
Réceptionnaire d'hôtellerie	<EMP,OQ,ONQ,QND>

561f EMPLOYES D'ETAGE ET EMPLOYES POLYVALENTS DE L'HOTELLERIE

Salariés qualifiés ou non, assurant les travaux courants d'entretien dans les services hôteliers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé d'hôtel-restaurant	<EMP,QND>
Employé polyvalent <hôtellerie/restauration>	<EMP,QND>
Femme de chambre <hôtel>	<EMP,QND>
Veilleur de nuit <hôtel>	<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de collectivité <sauf enseignement, action sociale><sauf Etat, coll.loc>	
Femme de chambre <hôtellerie>	<EMP,QND>
Femme de ménage <hôtellerie><sauf Etat, coll.loc>	
Lingère <hôtel>	<EMP,QND>
Portier de nuit <hôtel>	<EMP,QND>
Valet de chambre <hôtel>	<EMP,QND>
Voiturier <hôtel>	<EMP,QND>

562a MANUCURES, ESTHETICIENS (SALARIÉS)

Professionnels salariés assurant les soins esthétiques des mains, du corps ou du visage.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Esthéticienne
Manucure

PROFESSIONS ASSIMILEES

Biothéticienne
Maquilleuse <sauf spectacles>

PROFESSIONS EXCLUES

Chef maquilleuse <spectacles> ---> 353c
Maquilleuse <spectacles> ---> 637c

<CADRE>

562b COIFFEURS SALARIES

Professionnels salariés procédant aux soins esthétiques et hygiéniques de la chevelure, de la barbe et de la moustache.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coiffeur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Apprenti coiffeur

Capilliculteur

Etheirologue

Shampouineuse

Visagiste <sauf casino, cercles de jeu>

PROFESSIONS EXCLUES

Manucure ---> 562a

Visagiste <casino, cercle de jeu>----> 534b

563a ASSISTANTES MATERNELLES, GARDIENNES D'ENFANTS, FAMILLES D'ACCUEIL

Salariés d'établissements privés ou publics ou de particuliers, faisant profession de s'occuper d'enfants ou d'adultes pendant tout ou partie de la journée, à leur domicile (en général), à celui des parents,... Ce travail peut également s'exercer dans le cadre d'associations.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistante maternelle
Famille d'accueil
Gardiennne d'enfants
Nourrice

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide de classe enfantine <hors enseignement primaire ou maternel>
Aide maternelle
Assistante maternelle agréée, libre
Baby-sitter
Bonne d'enfants
Fille au pair

PROFESSIONS EXCLUES

Agent spécialisé des écoles maternelles ---> 525a
Assistante maternelle <écoles> ---> 525a
Auxiliaire puéricultrice ---> 526c
Puéricultrice ---> 431c

563b AIDES A DOMICILE, AIDES MENAGERES, TRAVAILLEUSES FAMILIALES

Les interventions des aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales s'adressent en général soit à des personnes âgées, handicapées ou à des familles. Il s'agit d'apporter une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Grâce à l'intervention de ces professionnels souvent complétée et coordonnée avec d'autres services (travailleurs sociaux, soins à domicile), des personnes handicapées, des personnes âgées ou des familles ont la possibilité de rester dans leur cadre de vie habituel et de conserver une certaine autonomie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide ménagère

Aide à domicile

Travailleuse familiale, technicien de l'intervention sociale et familiale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent social <s.a.i.>

Aide (à domicile) de personnes âgées

<SALARIE>

Aide familial <travail social> <services domestiques>

<SALARIE>

Aide familiale rurale

Animateur d'un service de travailleuses familiales

Assistante de vie

Assistante familiale

Auxiliaire de vie

Auxiliaire en gérontologie

Auxiliaire familiale

Auxiliaire sociale

Dame de compagnie

Employé garde malade

Femme de ménage <soins à domicile>

Garde malade <services domestiques>

Garde malade de jour/de nuit <au domicile>

Garde à domicile

Monitrice familiale

Tierce personne

PROFESSIONS EXCLUES

Aide familial ---> 219a

<NON SAL/IND.>

Conseillère ménagère ---> 434c

563c EMPLOYES DE MAISON ET FEMMES DE MENAGE CHEZ DES PARTICULIERS

Personnes exécutant, chez un particulier qui l'emploie, divers travaux domestiques, notamment le nettoyage des locaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé de maison
Employé de nettoyage <chez un particulier>
Femme de ménage <chez un particulier>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent <nettoyage chez un particulier>
Aide de prêtre
Bonne <chez un particulier>
Domestique <chez un particulier>
Employé chez un particulier
Femme de chambre <chez un particulier>
Gens de maison
Gouvernante <chez un particulier>
Homme toutes mains <chez un particulier>
Repasseuse à domicile
Valet <chez un particulier>
Valet de chambre

PROFESSIONS EXCLUES

Femme de ménage <ETAT sauf écoles et hôpitaux> ---> 525c
Femme de ménage <hôpitaux> ---> 525d
Femme de ménage <nettoyage industriel, sauf Etat> ---> 684a
Femme de ménage <soins à domicile> ---> 563b
Femme de ménage <écoles primaires > ---> 525a
Femme de ménage <écoles sauf primaire > ---> 525b

564a CONCIERGES, GARDIENS D'IMMEUBLES

Salariés auxquels sont confiés la surveillance du service intérieur d'un immeuble et le contrôle de ses accès. Ils peuvent participer au nettoyage. La distribution du courrier dans l'immeuble leur est souvent confiée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Concierge <sauf Etat, coll. loc, enseignement, hôtel>
Gardien d'immeuble <sauf Etat, coll.loc>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Gardien chef d'immeuble
Gardien de propriété
Surveillant d'immeuble

PROFESSIONS EXCLUES

Concierge <ETAT, coll.loc> ---> 525c
Concierge <d'école, enseignement sauf primaire> ----> 525b
Employé d'immeuble ---> 684a
Employé de gardiennage ---> 534a
Gardien d'usine ---> 534a
Surveillant de magasin ----> 534a

564b EMPLOYES DES SERVICES DIVERS

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé de casino
Gardiennne de vestiaire/de toilette
Ouvreuse <cinéma, théâtre...>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent des pompes funèbres <EMP,QND>
Croupier
Dresseur de chiens
Employé de jeu
Employé du culte (laïc)
Sacristain

62 OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés exécutant, dans le cadre d'une division poussée du travail, des tâches manuelles exigeant une formation spéciale ou un apprentissage suffisamment long, ou impliquant des responsabilités matérielles importantes. La catégorie comprend exclusivement des salariés classés ouvriers qualifiés dans les conventions collectives. Elle inclut les personnels ouvriers du secteur public.

La conduite des engins de transport et la manutention étant exclue, le domaine d'activité des ouvriers de type industriel se définit en principe par deux caractéristiques : ils exécutent un travail à dominante manuelle ; ce travail est de type industriel. Cette notion de type industriel se définit par sa distinction avec le type artisanal (voir p. 45).

L'exécution d'un travail de type industriel peut consister en la conduite, la surveillance, la préparation, le réglage, l'entretien d'installations industrielles, de machines, d'engins de génie civil ou de travail du béton ; elle n'inclut pas la conduite d'engins de transport et de la manutention.

Précisément, les domaines suivants relèvent du type industriel :

- la conduite d'installations industrielles automatisées, ou de machines dans l'industrie lourde (chimie, IAA, production et première transformation des métaux, fonderie, industrie du verre, des matériaux de construction et céramiques, industrie lourde du bois et du papier carton) ;
- la conduite d'installations de production d'énergie ;
- le travail de laboratoire ;
- le travail des métaux par formage, soudure, revêtement, enlèvement de métal dans le cadre d'une activité de production (même à l'unité ou en petite série) ;
- l'ajustage et le montage en atelier d'éléments mécaniques (même à l'unité ou en petite série) ;
- la production de matériels électriques et électroniques ;
- la conduite de machines du textile ;
- le travail industriel ou semi-industriel des étoffes et du cuir (grande ou moyenne série seulement) ;
- le travail industriel du bois ;
- la composition et l'impression ;
- le contrôle des produits fabriqués, dans les industries de toutes natures ;
- le réglage et l'entretien (électrique ou mécanique) des équipements de production industrielle, des équipements de télécommunication et des matériels lourds de transport (air, mer, fer) ;
- les travaux publics et le travail du béton, ainsi que le montage des charpentes métalliques de grande dimension et la conduite d'engins spéciaux des travaux publics et du bâtiment (engins de levage exclus) ;
- les mines et les carrières (taille de pierre exclue).

Pour les ouvriers de fabrication et assimilés, on trouve une suite de spécialités qui sont repérées par le 3^{ème} chiffre du code de profession (électricité-électronique, travail des métaux, mécanique, construction mécanique, etc.). L'activité économique de l'établissement (code NAF) peut être utilisée lorsque l'intitulé de profession n'est pas suffisamment précis ou pour aider à situer le « contexte ». Mais il est bien entendu que les notions de profession et de secteur d'activité ne doivent pas être confondues : tous les ouvriers d'une usine de mécanique ne sont pas des mécaniciens et des mécaniciens peuvent travailler sur des machines de production relevant d'activités très diverses.

Quelques rubriques concernent les pilotes d'installation lourde de certaines industries. Il s'agit là d'ouvriers ayant en charge des installations intégrées d'appareils et de machines, qui réalisent de manière quasi automatique la totalité ou quasi-totalité des phases de production. Leur activité peut

s'exercer à partir de salles de commande centralisées dotées d'écrans de visualisation et de consoles informatiques.

Un groupe spécial de rubriques est consacré à la maintenance et à l'entretien des équipements industriels, aux activités de réglage et aux travaux de laboratoire du domaine industriel (à l'exception du domaine des industries de transformation, pour lequel ces travaux sont assimilés à des travaux de production).

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 47 Techniciens	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité	Classés techniciens dans les conventions collectives (niveau de connaissances requis plus élevé)
CS 48 Contremaîtres - agents de maîtrise	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité - l'encadrement est leur principale fonction	Classés agents de maîtrise dans les conventions collectives
CS 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Généralement ouvriers qualifiés dans les conventions collectives	Travaillent dans les petits établissements. Travail moins répétitif. Apprentissage sur le tas
CS 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage, des transports	Peuvent avoir le même niveau de classification et faire un travail de type industriel	Spécialisés dans la manutention : conduite d'engins de manœuvre ou de levage, de chariots automoteurs (ou conducteurs d'engins de transport)
CS 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Peuvent avoir le même type de travail	Classés ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives

Les rubriques PCS :

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont détaillées en annexe)

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction

- 621a Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
- 621b Ouvriers qualifiés du travail du béton
- 621c Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
- 621d Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
- 621e Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
- 621f Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
- 621g Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)

Electricité, électronique

- 622a Opérateurs sur machines automatiques en production électrique ou électronique
- 622b Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés
 - 622c *Monteurs câbleurs qualifiés en électricité*
 - 622d *Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)*
 - 622e *Autres monteurs câbleurs en électronique*
 - 622f *Bobiniers qualifiés*
- 622g Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique

Travail des métaux

- 623a Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
- 623b Tuyauteurs industriels qualifiés
- 623c Soudeurs qualifiés sur métaux
 - 623d *Opérateurs qualifiés sur machine de soudage*
 - 623e *Soudeurs manuels*
- 623f Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou sur petites séries, moulistes qualifiés
- 623g Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)

Mécanique, construction mécanique

- 624a Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
 - 624b *Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série*
 - 624c *Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série*
- 624d Monteurs qualifiés en structures métalliques
- 624e Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
- 624f Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
- 624g Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (*ou spécialité non reconnue*)

Industries agro-alimentaires, chimiques et dérivées (chimie, plasturgie, pharmacie, eau, énergie)

- 625a Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
- 625b Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
- 625c Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
- 625d Opérateurs de la transformation des viandes
- 625e Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)

- 625f *Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agro- alimentaire (hors transformation des viandes)*
- 625g *Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)*
- 625h Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)

Industries de transformation (métallurgie, production verrière, matériaux de construction)

- 626a Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626b Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626c Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton

Autres industries (textile, mégisserie, habillement, travail industriel du cuir, travail du bois, ameublement, papier-carton, impression)

- 627a Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
- 627b Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
- 627c Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
- 627d Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
- 627e Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
- 627f Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton

Maintenance, entretien des équipements industriels, réglage, travaux de laboratoire

- 628a Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
- 628b Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
- 628c Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (*travail des métaux, mécanique*)
- 628d Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (*hors travail des métaux et mécanique*)
- 628e Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
- 628f Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
- 628g Ouvriers qualifiés divers de type industriel

621a CHEFS D'EQUIPE DU GROS OEUVRE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Ouvriers qualifiés dirigeant une équipe d'ouvriers spécialisés ou une équipe mixte (OS et OQ), dans le gros oeuvre (maçonnerie, béton armé, couverture) ou les travaux publics.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'équipe de coffrage, ferrailage <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de terrassement <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe en travail du béton <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef cimentier <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Chef coffreur <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe (cimentier, ferrailleur, maçon, couvreur) <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe <travaux publics, gros oeuvre du bâtiment> <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe boiseur <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>

621b OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL DU BETON

Ouvriers qualifiés du travail du béton réalisant la partie maçonnerie (fondation, mur, façade, chapes, etc.) d'une construction par coulage du béton. Ils peuvent assembler des éléments de béton préfabriqués. Les OQ qui procèdent au coffrage et au ferrailage sont classés dans cette rubrique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Boiseur-coffreur<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Bétonneur, bétonnier <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Ferrailleur<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boiseur <sauf extraction><sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Chapiste<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Coffreur-ferrailleur<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Maçon boiseur, coffreur, cimentier, ferrailleur, etc. <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Ouvrier du bâtiment<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Mouleur en béton ---> 626b si	<OQ>
Ouvrier de cimenterie ---> 626b si	<OQ>

621c CONDUCTEURS QUALIFIES D'ENGIN DE CHANTIER DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Ouvriers qualifiés conduisant les engins de chantier classés dans les catégories C, D, E, et d'utilisation assez complexe (bouteur, pelle mécanique ou hydraulique, sonnette, excavatrice, compacteur, engin de répandage, engin de forage, soudeuse), dont ils assurent le réglage, l'entretien et les réparations simples.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Asphalteur<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Conducteur de bulldozer<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur de sondeuse<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bitumeur<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Chauffeur de cylindres<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur d'engin <pétrole><sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,EMP,QND>
Conducteur d'engin de forage <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur d'engin de répandage<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur d'engins de travaux publics <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur de chargeuses <sauf mines><sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur de compacteur<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur de niveleuse<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur de pelle<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Conducteur de sonnette<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Machiniste <btp><sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Conducteur de travaux <btp> ---> 481a

621d OUVRIERS DES TRAVAUX PUBLICS EN INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Ouvriers des travaux publics, non salariés de l'Etat et des collectivités locales, qui travaillent sur des chantiers d'installations électriques et d'équipements de télécommunications.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent Télécom <installation de lignes>	<OQ,QND>
Electricien installateur de ligne	<OQ,QND>
Poseur de lignes <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent EDF électricien <installation de lignes>	<OQ,QND>
Vérificateur en télécommunications	<OQ,QND>

621e AUTRES OUVRIERS QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Egoutier<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Terrassier<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Canalisateur <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Fonceur de puits <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Fossoyeur <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Homme grenouille<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Ouvrier routier<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Poseur de voies<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ>
Puisatier <sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>
Scaphandrier<sauf Etat, coll. loc.>	<OQ,QND>

**621f OUVRIERS QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS
(SALARIÉS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES)**

Ouvriers qualifiés ayant le statut de fonctionnaires ou assimilés, qui travaillent sur les chantiers de travaux publics (construction ou entretien de gros ouvrages) ou dans le travail du béton. Ils peuvent utiliser des machines ou engins.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de travaux DDE	<OQ>
Asphalteur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Boiseur-coffreur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Bétonneur, bétonnier <ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Chef d'équipe de coffrage, ferrailage <ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de terrassement<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe des ponts et chaussées <ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe en travail du béton<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur de bulldozer<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur de sondeuse<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Egoutier <ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Ferrailleur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Terrassier<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de voies navigables <sauf éclusier><ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Agent des tpe	<OQ>
Auxiliaire de travaux DDE	<OQ>
Bitumeur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Boiseur <sauf extraction><ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Canalisateur <Electricité, Télécom><ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Canalisateur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Chapiste<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Chauffeur de cylindres<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Chef cimentier<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Chef coffreur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe (cimentier, ferrailleur, maçon, couvreur) <ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe <travaux publics, gros oeuvre du bâtiment><ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Chef d'équipe boiseur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Coffreur-ferrailleur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Conducteur d'engin <pétrole> <ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,EMP,QND>
Conducteur d'engin de forage<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur d'engin de répandage<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur d'engins de travaux publics<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur de chargeuses <sauf mines><ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur de compacteur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur de niveleuse<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur de pelle<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Conducteur de sonnette<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Fonceur de puits<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Fossoyeur<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Homme grenouille<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Machiniste <btp><ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>

Maçon boiseur, coffreur, cimentier, ferrailleur, etc. <ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Ouvrier des parcs et ateliers	<OQ,QND>
Ouvrier des ponts et chaussées	<OQ>
Ouvrier des travaux publics	<OQ>
Ouvrier du bâtiment<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Ouvrier routier<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Poseur de voies<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ>
Puisatier<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>
Sableur de route, travaux publics	<OQ>
Scaphandrier<ETAT, COLL. LOC.>	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Conducteur de travaux <btp> ---> 481a	
Mouleur en béton ---> 626a si	<OQ>
Ouvrier de cimenterie ---> 626a si	<OQ>

621g MINEURS DE FOND QUALIFIES ET AUTRES OUVRIERS QUALIFIES DES INDUSTRIES D'EXTRACTION (CARRIÈRES, PÉTROLE, GAZ, ...)

Ouvriers qualifiés effectuant, sous terre ou en surface, différents travaux nécessaires aux industries extractives.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Abatteur de carrières	<OQ>
Abatteur de mines	<OQ>
Foreur <recherche, extraction de gaz, pétrole>	<OQ>
Machiniste extraction <mines>	<OQ,QND>
Mineur de fond	<OQ,QND>
Mineur de jour	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accrocheur en ardoisières	<OQ,QND>
Boutefeux <mines>	<OQ>
Carrier	<OQ,QND>
Chargeur de mines	<OQ>
Concasseur de carrières	<OQ>
Concasseur de mines	<OQ>
Conducteur d'engin <mines>	<OQ,QND>
Conduiseur <mines>	<OQ,QND>
Encageur <mines>	<OQ,QND>
Extracteur de carrières	<OQ>
Mineur boiseur	<OQ,QND>
Moulineur <mines>	<OQ,QND>
Ouvrier d'about <mines>	<OQ,QND>
Ouvrier de carrière	<OQ>
Ouvrier de plate-forme de forage	<OQ,QND>
Purgeur de mines	<OQ>
Sondeur <recherche, extraction de gaz, pétrole>	<OQ>
Sondeur de mines	<OQ>
Trancheur de mines	<OQ>
Trayeur de mines	<OQ>

622a OPÉRATEURS QUALIFIÉS SUR MACHINES AUTOMATIQUES EN PRODUCTION ÉLECTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE

Cette rubrique regroupe les ouvriers qualifiés affectés à la fabrication de matériel électrique ou électronique, sur machine automatique. Ceci concerne, en particulier les opérateurs en « salle blanche » lorsqu'ils travaillent sur machine automatique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de ligne de fabrication <production électrique et électronique>	<OQ,QND>
Contrôleur en matériel électrique <machine automatique>	<OQ,QND>
Opérateur de fabrication automatique <production électrique et électronique>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande<production électrique et électronique>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de contrôle <production électrique et électronique>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <production électrique et électronique>	<OQ,QND>
Pilote d'installation <production électrique et électronique>	<OQ,QND>
Pilote de machine automatique <production électrique et électronique>	<OQ,QND>

622b CABLEURS QUALIFIES, BOBINIERS QUALIFIES

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Ouvriers qualifiés montant des éléments électriques, électroniques, électromécaniques sur un châssis et procédant aux connexions, d'après des plans. Ils effectuent des montages à l'unité ou en petite série, ou participent à l'installation d'équipements en chantier extérieur.

Les bobiniers qualifiés fabriquent des enroulements pour machines électriques statiques ou tournantes (transformateurs, moteurs) ; ou bien montent, règlent ou installent ces machines lors de leur fabrication ou de leur installation.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bobinier (ou bobineur) <électricité-électronique>	<OQ>
Câbleur de cartes de circuit imprimé	<OQ,QND>
Câbleur en armoires électriques	<OQ,QND>
Câbleur en électronique	<OQ,QND>
Monteur bobinier	<OQ>
Monteur câbleur <électricité>	<OQ>
Monteur câbleur <électronique>	<OQ>
Ouvrier de montage en électronique	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent EDF monteur câbleur électricien	<OQ,QND>
Agent EDF électricien <hors installation de lignes>	<OQ,QND>
Ajusteur électricien de transformateurs	<OQ,QND>
Bobinier en machines statiques ou tournantes	<OQ,QND>
Bobinier en transformateurs	<OQ,QND>
Bobinier électricien	<OQ,QND>
Chef d'équipe de câblage en électronique	<OQ,QND>
Chef d'équipe de câblage électrique	<OQ,QND>
Chef d'équipe de fabrication en électromécanique	<OQ,QND>
Câbleur en aéronautique	<OQ,QND>
Electricien <électricité>	<OQ,QND>
Electricien en aéronautique	<OQ,QND>
Electromécanicien <électricité>	<OQ,QND>
Electromécanicien en machines statiques	<OQ,QND>
Electromécanicien en transformateurs	<OQ,QND>
Electronicien <domaine électronique>	<OQ,QND>
Etalonneur EDF	<OQ,QND>
Monteur ajusteur <électricité >	<OQ,QND>
Monteur ajusteur <électronique>	<OQ,QND>
Monteur ajusteur en moteurs électriques	<OQ,QND>
Monteur de transformateurs	<OQ,QND>
Monteur en machines tournantes	<OQ,QND>
Monteur électricien EDF	<OQ,QND>
Ouvrier d'entretien EDF	<OQ,QND>
Poseur de compteur	<OQ,QND>
Réparateur sur machines tournantes	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent EDF électricien <installation de lignes> ---> 621d	<OQ,QND>
Bobinier <imprimerie, presse, diffusion> ---> 627f si	<OQ,QND>
Bobinier <papier-carton> ---> 626c si	<OQ,QND>
Bobinier <première transformation des métaux non ferreux> ---> 626b si	<OQ>
Bobinier <textile> ---> 627a si	<OQ>
Electricien <hors électricité, télécom> ---> 633a si	<OQ,QND>
Electricien <télécom.> ---> 621d	<OQ,QND>
Electricien installateur de ligne ---> 621d	<OQ,QND>

622g PLATEFORMISTES, CONTROLEURS QUALIFIES DE MATERIEL ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE

Ouvriers qualifiés affectés au contrôle du matériel électrique ou électronique, soit en cours de fabrication, soit sur banc d'essai une fois le matériel terminé.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de plate-forme <électricité-électronique>	<OQ,QND>
Contrôleur en matériel électrique<hors machine automatique>	<OQ,QND>
Contrôleur en électronique	<OQ,QND>
Plateformiste <électricité-électronique>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Contrôleur de fabrication <électricité-électronique>	<OQ,QND>
Contrôleur qualité <électricité, électronique>	<OQ,QND>
Electricien de plate-forme	<OQ,QND>
Ouvrier d'essai <électricité-électronique><hors machine automatique>	<OQ>
Ouvrier d'essai <électricité-électronique><machine automatique>	<OQ>
Régleur de relais téléphoniques	<OQ,QND>
Régleur en matériel téléphonique	<OQ,QND>
Régleur électricien d'entretien industriel	<OQ,QND>
Testeur en courants faibles <télécom. et postes>	<OQ,QND>
Testeur sur centraux téléphoniques	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Testeur en courants faibles <sauf télécom. et postes> ---> 628b

623a CHAUDRONNIERS-TOLIER INDUSTRIELS, OPÉRATEURS QUALIFIES DU TRAVAIL EN FORGE, CONDUCTEURS QUALIFIÉS D'ÉQUIPEMENT DE FORMAGE, TRACEURS QUALIFIÉS

Ouvriers qualifiés travaillant en chaudronnerie-tôlerie industrielle et travail de forge.

Ils peuvent :

- travailler au formage à chaud de pièces mécaniques à partir de produits massifs ;
- travailler, d'après des schémas ou des plans , le métal en feuille pour obtenir toutes formes à l'aide de machines lourdes (plieuse, guillotine, rouleuse, etc.) ;
- effectuer d'après des plans ou des maquettes le tracé sur tôle, les ébauches de pièces mécaniques, en repérant les cotes à respecter et en indiquant les opérations à exécuter, ou bien réaliser les épures et les maquettes nécessaires à ces opérations à partir de plans d'ensemble ou de détail.

Ils préparent la fabrication, montent l'outillage, règlent et conduisent les équipements. Ils participent à la définition de la gamme d'opérations et effectuent les contrôles qui ne sont pas assurés par des spécialistes de maintenance.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673b, 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide-forgeron	<OQ,QND>
Chaudronnier	<OQ,QND>
Conducteur de four <forge, mécanique>	<OQ,QND>
Forgeron	<OQ>
Formeur chaudronnier	<OQ,QND>
Matricier <forge, mécanique>	<OQ,QND>
Traceur en salle	<OQ,QND>
Traceur sur métaux	<OQ,QND>
Traceur sur pièces	<OQ,QND>
Tôlier chaudronnier	<OQ,QND>
Tôlier métallurgie	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chalumiste	<OQ>
Chargeur de four <forge, mécanique>	<OQ>
Chaudronnier soudeur	<OQ>
Chaudronnier traceur	<OQ,QND>
Chef d'équipe d'estampage	<OQ,QND>
Chef d'équipe de forge	<OQ,QND>
Chef d'équipe de traceurs	<OQ,QND>
Chef d'équipe en chaudronnerie	<OQ,QND>
Cisailleur métaux	<OQ,QND>
Cylindreur	<OQ,QND>
Estampeur	<OQ,QND>
Etireur en estampage	<OQ,QND>
Façonneur sur métaux	<OQ,QND>
Ferblantier	<OQ>
Lamineur <métaux>	<OQ>
Lamineur circulaire	<OQ>
Machiniste sur marteau pilon	<OQ>
Machiniste sur presse <mécanique>	<OQ,QND>
Manipulateur de forge	<OQ,QND>
Manipulateur de forge<installation lourde automatisée>	<OQ,QND>

Marteleur <forge, mécanique>	<OQ,QND>
Monteur ajusteur en chaudronnerie	<OQ>
Monteur chaudronnier	<OQ>
Monteur soudeur en chaudronnerie	<OQ,QND>
Ouvrier chaudronnier	<OQ,QND>
Ouvrier tôlier <industrie>	<OQ,QND>
Oxycoupeur	<OQ,QND>
Pilonnier <forge, mécanique>	<OQ,QND>
Planeur <mécanique>	<OQ,QND>
Plieur en tôlerie	<OQ>
Presseur sur métaux	<OQ>
Repousseur sur métaux	<OQ>
Scieur sur métaux	<OQ>
Tourneur repousseur <mécanique>	<OQ>
Traceur chaudronnier	<OQ,QND>
Traceur de coques	<OQ,QND>
Traceur en carrosserie	<OQ,QND>
Traceur en charpente métallique	<OQ,QND>
Traceur en construction aéronautique	<OQ,QND>
Traceur en construction navale	<OQ,QND>
Traceur en serrurerie	<OQ>
Traceur mécanicien	<OQ>
Traceur serrurier	<OQ>
Traceur tôlier	<OQ>
Tôlier <industrie>	<OQ,QND>
Tôlier cisailleur	<OQ,QND>
Tôlier traceur	<OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Lamineur <mécanique> ---> 624f si	<OQ>
Lamineur <production verrière ><installation lourde automatisée> ---> 626a si	<OQ>
Lamineur <production verrière> <machine semi-automatique ou en commande manuelle>---> 626bsi	<OQ>
Lamineur en matière plastique <installation lourde automatisée> ---> 625a si	<OQ>
Lamineur en matière plastique <machine semi-automatique ou en commande manuelle>---> 625c si	<OQ>
Tôlier <automobile, transport>---> 634a si	<OQ>
Tôlier <bâtiment, génie civil> ---> 624d si	<OQ,QND>
Tôlier <sauf bâtiment, génie civil, automobile, transport><hors industrie>---> 682a si	<OQ,QND>

623b TUYAUTEURS INDUSTRIELS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés travaillant, d'après des plans ou des schémas à la mise en forme, à l'assemblage, au montage de tuyauteries industrielles alimentant différents équipements industriels. Les ouvriers travaillant aux tuyauteries des bâtiments à usage d'habitation ou de bureaux, ou aux tuyauteries de chauffage central, sont exclus de la rubrique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Tuyauteur chaudronnier	<OQ,QND>
Tuyauteur industriel	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chaudronnier tuyauteur	<OQ,QND>
Cintreur de tubes	<OQ>
Soudeur tuyauteur	<OQ,QND>
Tuyauteur <industrie>	<OQ,QND>
Tôlier tuyauteur	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Monteur tuyauteur <industrie, travaux publics> --->632f si	<ONQ,OQ,QND>
Tuyauteur <hors industrie> ---> 632f si	<OQ,QND>
Tuyauteur en chauffage central ---> 632f si	<OQ,QND>
Tuyauteur en matière plastique ---> 625c si	<OQ,QND>

623c SOUDEURS QUALIFIES SUR METAUX

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Ouvriers qualifiés exécutant, d'après des plans, l'assemblage soudé, par tout procédé (soudure oxyacétylénique, soudure à l'arc, etc.) recourant à une machine de soudage, des pièces métalliques. En général, ils choisissent eux-mêmes le mode opératoire le mieux adapté.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Opérateur sur machine de soudage	<OQ,QND>
Soudeur de précision	<OQ,QND>
Soudeur nucléaire	<OQ,QND>
Soudeur sur machine de soudage	<OQ,QND>
Soudeur à l'arc	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur par point	<OQ>
Assembleur sur machine de soudage	<OQ,QND>
Chef d'équipe soudure	<OQ,QND>
Chef d'équipe soudure sur machine de soudage	<OQ,QND>
Contrôleur soudeur <hors radiographie, ultrasons, ressuage>	<OQ>
Soudeur argon	<OQ,QND>
Soudeur en lunetterie	<OQ>
Soudeur monteur	<OQ,QND>
Soudeur monteur sur machine de soudage	<OQ,QND>
Soudeur mécanicien	<OQ,QND>
Soudeur sans autre indication	<OQ>
Soudeur sur métaux	<OQ,QND>
Soudeur sur métaux sur machine de soudage	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Chalumiste ---> 623a si	<OQ>
Soudeur haute fréquence en chaussure ---> 627c si	<OQ,QND>
Soudeur tuyauteur ---> 623b si	<OQ,QND>

**623f OPÉRATEURS QUALIFIES D'USINAGE DES MÉTAUX
TRAVAILLANT À L'UNITÉ OU EN PETITE SÉRIE, MOULISTES QUALIFIÉS**

Ouvriers qualifiés réalisant des pièces à l'unité ou en petite série par enlèvement de métal (fraisage, tournage, etc.), en général sur machine classique. Ils travaillent sur plan sans gammes imposées ; les réglages et les contrôles sont généralement effectués sous leur responsabilité.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur pointeur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Aléseur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Fraiseur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Fraiseur graveur modéliste	<OQ,QND>
Prototypiste en mécanique	<OQ,QND>
Tourneur sur métaux <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur aléseur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Ajusteur de fabrication <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Ajusteur fraiseur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Ajusteur tourneur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Chef d'équipe de décolletage <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de tourneurs <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Conducteur de tour, fraiseuse, aléseuse <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Décolleteur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Fraiseur ajusteur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Fraiseur coquille	<OQ,QND>
Fraiseur en instrument de précision <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Fraiseur mouliste	<OQ,QND>
Fraiseur outilleur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Fraiseur sur machine à reproduire <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Fraiseur sur matrice <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Grignoteur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Mortaiseur sur métaux <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Mouleur plaquiste <sauf à la main>	<OQ,QND>
Mouliste	<OQ,QND>
Mécanicien aléseur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Mécanicien en estampes <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Mécanicien en moules	<OQ,QND>
Mécanicien fraiseur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Mécanicien tourneur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Ouvrier fraiseur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Ouvrier tourneur <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Perceur <mécanique> <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Raboteur métaux <à l'unité ou en petite série>	<OQ>
Rectifieur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Rectifieur outilleur	<OQ,QND>
Tailleur d'engrenage <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Tourneur <mécanique> <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Tourneur ajusteur mécanicien <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Tourneur en mécanique générale <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Tourneur outilleur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Tourneur pointeur <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>

Tourneur sur matrice <à l'unité ou en petite série>	<OQ,QND>
Tourneur sur tour automatique, semi-automatique <à l'unité ou en petite série>	<OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur <bois, ameublement> ---> 627d si	<OQ,QND>
Ajusteur <mécanique> ---> 624a si	<OQ,QND>
Ajusteur <sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens mécanique> ---> 624g si	<OQ,QND>
Ajusteur <sauf transports ferroviaires> ---> 628c si	<OQ,QND>
Ajusteur <transp. maritimes et aériens> ---> 628a si	<OQ,QND>
Ajusteur <transports ferroviaires> ---> 628a si	<OQ,QND>
Ajusteur monteur ---> 624a si	<OQ,QND>
Ajusteur électricien de transformateurs--> 622b si	<OQ,QND>

623g OPÉRATEURS QUALIFIES D'USINAGE DES MÉTAUX SUR AUTRES MACHINES (SAUF MOULISTES)

Ouvriers qualifiés réalisant des pièces en moyenne ou en grande série, par enlèvement de métal, sur installations, avec des machines à commande numérique en général.

La rubrique comprend les pilotes d'installations qui assurent le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines d'usinage des métaux. Cette installation réalise de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur pointeur <sur machine>	<OQ,QND>
Aléseur<sur machine>	<OQ,QND>
Conducteur de ligne de fabrication <travail des métaux>	<OQ,QND>
Fraiseur<sur machine>	<OQ>
Opérateur de conduite et maintenance <travail des métaux>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <travail des métaux>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de contrôle <travail des métaux>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <travail des métaux>	<OQ>
Pilote d'installation <travail des métaux>	<OQ,QND>
Pupitreur-lecteur <travail des métaux>	<OQ>
Rondier polyvalent <travail des métaux>	<OQ,QND>
Surveillant opérateur <travail des métaux>	<OQ,QND>
Tableautiste <travail des métaux>	<OQ>
Tourneur sur métaux<sur machine>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur aléseur<sur machine>	<OQ,QND>
Ajusteur de fabrication <sur machine>	<OQ,QND>
Ajusteur fraiseur<sur machine>	<OQ,QND>
Ajusteur tourneur <sur machine>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de décolletage <sur machine>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de tourneurs <sur machine>	<OQ,QND>
Conducteur d'équipement de formage	<OQ>
Conducteur de presse <travail des métaux>	<OQ,QND>
Conducteur de tour, fraiseuse, aléseuse <sur machine>	<OQ>
Décolleteur <sur machine>	<OQ>
Fraiseur ajusteur <sur machine>	<OQ>
Fraiseur en instrument de précision <sur machine>	<OQ>
Fraiseur outilleur <sur machine>	<OQ,QND>
Fraiseur sur machine à reproduire <sur machine>	<OQ,QND>
Fraiseur sur matrice <sur machine>	<OQ,QND>
Grignoteur <sur machine>	<OQ,QND>
Mortaiseur sur métaux <sur machine>	<OQ,QND>
Mécanicien aléseur <sur machine>	<OQ,QND>
Mécanicien en estampes<sur machine>	<OQ>
Mécanicien fraiseur <sur machine>	<OQ>
Mécanicien tourneur <sur machine>	<OQ>
Opérateur de forgeage	<OQ>
Opérateur de laminage	<OQ>
Opérateur de presse<travail des métaux>	<OQ,QND>
Opérateur sur machine à commande numérique <sur machine>	<OQ>
Opérateur sur machine à pointer	<OQ,QND>

Ouvrier fraiseur <sur machine>	<OQ>
Ouvrier tourneur <sur machine>	<OQ,QND>
Perceur <mécanique> <sur machine>	<OQ,QND>
Plaquiste	<OQ>
Pointeur <mécanique>	<OQ>
Préparateur sur pupitre <travail des métaux>	<OQ,QND>
Raboteur métaux <sur machine>	<OQ>
Rectifieur <sur machine>	<OQ>
Tailleur d'engrenage <sur machine>	<OQ,QND>
Tourneur <mécanique><sur machine>	<OQ,QND>
Tourneur ajusteur mécanicien<sur machine>	<OQ,QND>
Tourneur en mécanique générale<sur machine>	<OQ,QND>
Tourneur outilleur<sur machine>	<OQ,QND>
Tourneur pointeur<sur machine>	<OQ,QND>
Tourneur sur matrice<sur machine>	<OQ,QND>
Tourneur sur tour automatique, semi-automatique<sur machine>	<OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur <bois, ameublement> ---> 627d si	<OQ,QND>
Ajusteur <mécanique> ---> 624a si	<OQ,QND>
Ajusteur <sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens mécanique> ---> 624g si	<OQ,QND>
Ajusteur <transp. maritimes et aériens> ---> 628a si	<OQ,QND>
Ajusteur <transports ferroviaires> ---> 628a si	<OQ,QND>
Ajusteur monteur ---> 624a si	<OQ,QND>
Ajusteur électricien de transformateurs--> 622b si	<OQ,QND>
Mécanicien sur machine <entretien> ---> 628a	<OQ>

624a MONTEURS QUALIFIES D' ENSEMBLES MECANIQUES

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Ouvriers qualifiés réalisant le montage d'ensembles mécaniques (gros moteurs, machines-outils, etc.). Ils procèdent souvent à l'ajustage et à la finition des éléments à monter. Ils effectuent le réglage et contrôlent la conformité et le bon fonctionnement à l'aide d'appareils appropriés.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur de précision	<OQ,QND>
Ajusteur metteur au point	<OQ,QND>
Ajusteur monteur	<OQ,QND>
Monteur mécanicien	<OQ>
Monteur prototypiste	<OQ,QND>
Régleur en horlogerie	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur <mécanique>	<OQ,QND>
Ajusteur balancier	<OQ,QND>
Chef d'équipe de montage <mécanique>	<OQ,QND>
Chef d'équipe en ajustage mécanique	<OQ,QND>
Chef d'équipe en fabrication automobile	<OQ>
Horloger <fabrication>	<OQ,QND>
Monteur ajusteur <mécanique>	<OQ,QND>
Monteur de précision <mécanique>	<OQ,QND>
Monteur en aéronautique	<OQ,QND>
Monteur en hydraulique	<OQ,QND>
Monteur motoriste <construction automobile>	<OQ>
Monteur régleur d'instrument d'optique	<OQ,QND>
Monteur soudeur	<OQ>
Mécanicien monteur	<OQ>
Oléopneumaticien	<OQ,QND>
Viroleuse centreuse en horlogerie	<OQ,QND>

624d MONTEURS QUALIFIES EN STRUCTURES METALLIQUES

Ouvriers qualifiés effectuant le montage des constructions métalliques de grande dimension (ponts, charpentes d'édifices, pylônes, etc.). Ils préparent l'assemblage des pièces en atelier et effectuent ou dirigent les opérations de montage sur le terrain.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Monteur de charpente métallique	<OQ>
Monteur levageur	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur en charpentes métalliques	<OQ>
Charpentier de navire	<OQ,QND>
Charpentier fer	<OQ>
Charpentier-tôlier	<OQ>
Chef monteur en charpentes métalliques	<OQ,QND>
Echafauteur	<OQ>
Levageur en charpente métallique	<OQ,QND>
Menuisier en charpentes métalliques	<OQ,QND>
Monteur d'échafaudage	<OQ>
Monteur de grue	<OQ,QND>
Tôlier en charpente métallique <montage>	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Charpentier métallier ---> 634b si	<OQ,QND>
Serrurier en charpente fer ---> 634b si	<OQ,QND>

624e OUVRIERS QUALIFIES DE CONTROLE ET D'ESSAIS EN MECANIQUE

Ouvriers qualifiés chargés d'effectuer les contrôles et essais portant sur la conformité, la qualité ou les performances de pièces ou d'ensembles mécaniques. Ils interviennent à la réception, ou bien en cours ou en fin de fabrication. En général ils ont à apprécier l'importance et l'origine des défauts qu'ils constatent ; ils effectuent parfois eux-mêmes certains contrôles.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Contrôleur qualité <mécanique>

<OQ,QND>

Metteur au point <mécanique>

<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de contrôle qualité <mécanique>

<OQ,QND>

Contrôleur de fabrication <mécanique>

<OQ>

Contrôleur en aéronautique

<OQ,QND>

Contrôleur en mécanique

<OQ,QND>

Essayeur metteur au point <mécanique>

<OQ,QND>

Régleur ajusteur

<OQ,QND>

624f OUVRIERS QUALIFIES DES TRAITEMENTS THERMIQUES ET DE SURFACE SUR METAUX

Ouvriers qualifiés qui :

- soit conduisent une installation destinée au traitement thermique des pièces métalliques ou à leur traitement de surface ;
- soit sont chargés de décaper ou de revêtir des objets métalliques, en petite ou grande série, à l'aide d'outils ou d'appareils appropriés.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Galvaniseur	<OQ>
Métalliseur <mécanique>	<OQ,QND>
Peintre carrossier <industrie>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'équipe en peinture <mécanique>	<OQ,QND>
Ebarbeur <forge, mécanique>	<OQ>
Ebavureur <forge, mécanique>	<OQ>
Emailleur <électroménager, mécanique>	<OQ>
Enduseur ponceur <mécanique>	<OQ>
Etameur	<OQ>
Lamineur <mécanique>	<OQ,QND>
Peintre <industrie>	<OQ,QND>
Peintre SNCF	<OQ,QND>
Peintre au pistolet <industrie>	<OQ>
Peintre d'avion	<OQ,QND>
Peintre de navire	<OQ,QND>
Peintre en construction navale	<OQ,QND>
Polisseur <métaux, coutellerie>	<OQ>
Recuseur de métaux	<OQ>
Trempeur	<OQ>

**624g AUTRES MECANICIENS OU AJUSTEURS, QUALIFIES
(ou spécialité non reconnue)**

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur <sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens, mécanique>	<OQ,QND>
Mécanicien <mécanique>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de fabrication automobile	<OQ>
Ajusteur aviation	<OQ,QND>
Ajusteur aérospatiale	<OQ,QND>
Ajusteur mécanicien s.a.i. <secteur mécanique>	<OQ,QND>
Chef mécanicien s.a.i <secteur mécanique>	<OQ,QND>
Coutelier	<OQ>
Mécanicien de précision <mécanique>	<OQ,QND>
Taillandier	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur <bois, ameublement> ---> 627d si	<OQ,QND>
Ajusteur <mécanique> ---> 624a si	<OQ,QND>
Ajusteur <sauf transports ferroviaires> ---> 628c si	<OQ,QND>
Ajusteur <transp. maritimes et aériens> ---> 628a si	<OQ,QND>
Ajusteur <transports ferroviaires> ---> 628a si	<OQ,QND>
Ajusteur aléseur, fraiseur, tourneur ---> 623f si	<OQ>
Ajusteur monteur ---> 624a si	<OQ,QND>
Ajusteur électricien de transformateurs--> 622b si	<OQ,QND>
Mécanicien <auto. transp. routiers> ---> 634c si	<OQ,QND>
Mécanicien <santé> ---> 433c	
Mécanicien armement ---> 628c si	<OQ,QND>

625a PILOTES D'INSTALLATION LOURDE DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION : AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, PLASTURGIE, ÉNERGIE

Ouvriers qualifiés assurant le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines de la chimie ou des industries voisines (agroalimentaire, carbo et pétrochimie, parachimie, pharmacie, fils et fibres synthétiques, caoutchouc, plastiques, énergie). L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Le pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques. Les personnes concernées connaissent les grandes lignes du processus et, dans certains cas, sont capables d'intervenir en cas d'incident. L'emploi peut être exercé en relation avec des opérateurs en poste sur d'autres machines.

Les ouvriers qualifiés assurant la conduite de machines ou appareils de production qui ne sont pas incorporés dans une installation intégrée, ainsi que les ouvriers qualifiés dont l'activité se limite exclusivement à la conduite d'une machine ou d'un appareil faisant partie d'une telle installation intégrée, sans intervenir sur le contrôle du processus d'ensemble, relèvent de la rubrique 625c.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de ligne de fabrication <chimie, plasturgie, iaa>	<OQ,QND>
Opérateur de conduite et maintenance <chimie, plasturgie, iaa><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <chimie, plasturgie, iaa><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de contrôle <chimie, plasturgie, iaa><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <chimie, plasturgie, iaa><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Pilote d'installation <chimie, plasturgie, iaa><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Pupitreur-lecteur <chimie, plasturgie, iaa><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Rondier polyvalent <chimie, plasturgie, iaa><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Surveillant opérateur <chimie, plasturgie, iaa><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Tableautiste <chimie, plasturgie, iaa> <installation lourde automatisée>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Centrifugeur <iaa><installation lourde automatisée>>	<OQ,QND>
Chef de poste (salle) <chimie, plasturgie, iaa> <installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Chef de quart (salle) <chimie, plasturgie, iaa> <installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Conducteur de silo (salle) <installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Préparateur sur pupitre (salle) <chimie, plasturgie, iaa>	<OQ,QND>

**625b OUVRIERS QUALIFIES ET AGENTS QUALIFIES DE LABORATOIRE :
AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, BIOLOGIE, PHARMACIE**

Ouvriers qualifiés de la chimie ou des industries voisines (carbo et pétrochimie, parachimie, pharmacie, fils et fibres synthétiques, caoutchouc, plastiques, agro-alimentaire), ne travaillant pas sur machine, mais effectuant des travaux spécifiques réalisés en laboratoire. Ils participent en général à la réalisation de travaux d'études ou de contrôle.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674a>

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de contrôle qualité <chimie, iaa>	<OQ,QND>
Laborantin <chimie, iaa>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent chimiste EDF, GDF, service des eaux	<OQ,QND>
Agent de laboratoire <chimie, iaa>	<OQ,QND>
Agent de préparation <chimie>	<OQ,QND>
Aide de laboratoire <chimie>	<OQ,QND>
Aide laborantin <chimie>	<OQ,QND>
Coloriste <fabrication de peinture, chimie>	<OQ,QND>
Filtreur (de laboratoire) <chimie>	<OQ,QND>
Ouvrier de laboratoire <chimie, iaa>	<OQ,QND>
Préparateur de laboratoire <chimie>	<OQ,QND>
Technicien chimiste, biologiste	<OQ,QND>
Technicien de laboratoire <chimie, iaa>	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Aide laborantin <santé, pharmacie> ---> 526b	
Laborantin <sauf chimie, santé, pharmacie, iaa> --->628f si	<OQ,QND>
Ouvrier de laboratoire <sauf chimie, santé, pharmacie> --->628f si	<OQ>

625c AUTRES OPÉRATEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DE LA CHIMIE (y.c. pharmacie) ET DE LA PLASTURGIE

Ouvriers semi-qualifiés, qualifiés assurant la conduite d'une installation ou d'une machine de la chimie ou des industries voisines (carbo et pétrochimie, parachimie, pharmacie, fils et fibres synthétiques, caoutchouc, plastiques), hors agro-alimentaire. Ils sont capables de régler cette installation ou cette machine. Dans certains cas, ils connaissent les grandes lignes du processus et sont capables d'intervenir en cas d'incident.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Préparateur de bains <fabrication de peinture, chimie> <petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Thermoformeur <petite ou moyenne installation> <OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide opérateur <chimie><petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Artificier <petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Conducteur d'installation de mélange <chimie> <OQ,QND>
Conducteur d'électrolyse <OQ,QND>
Conducteur de calcination <chimie> <OQ,QND>
Conducteur de presse à vulcaniser <OQ,QND>
Conducteur de séchoir, distillation, de mélangeur, calandre, <chimie> <OQ,QND>
Cuisinier <chimie> <petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Enrouleur <caoutchouc, plastique, chimie> <petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Extrudeur <caoutchouc, plastique, chimie> <OQ,QND>
Lamineur en matière plastique <machine semi-automatique ou en commande manuelle> <OQ,QND>
Mouleur stratifieur <petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Ouvrier fabricant de skis<petite ou moyenne installation> <OQ>
Responsable de composition <chimie><petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Rondier <raffinerie, chimie><petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Tableautiste <chimie><petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Tuyauteur matières plastiques <fabrication><petite ou moyenne installation> <OQ,QND>
Vulcanisateur<petite ou moyenne installation> <OQ,QND>

625d OPÉRATEURS DE LA TRANSFORMATION DES VIANDES

Ouvriers qualifiés procédant aux différentes opérations concourant à la transformation des viandes, depuis l'abattage des animaux, le désossage, la découpe, jusqu'à la fabrication des produits salaisoniers (jambons, saucissons, pâtés,...), la préparation et le conditionnement des viandes (bovine, ovine, porcine) en quartiers et en morceaux, ainsi que des volailles et des gibiers. Aux différents stades de la transformation, ils mettent en oeuvre des procédés en utilisant des outils (pistolets pneumatiques, couteaux, cisailles, scies,...) et des appareils (machines à hacher, à embosser,...).

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ouvrier boucher <industrie de la viande>	<OQ,QND>
Ouvrier charcutier <industrie de la viande>	<OQ>
Ouvrier d'abattage (de volailles) <industrie de la viande>	<OQ>
Ouvrier salaisonier<industrie de la viande>	<OQ>
Préparateur de viandes <industrie de la viande>	<OQ>

625e AUTRES OPÉRATEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DE L'INDUSTRIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE (HORS TRANSFORMATION DES VIANDES)

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires travaillant en général mais pas nécessairement sur une installation ou une machine qu'ils sont capables de régler eux-mêmes.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Brasseur de bière	<OQ,QND>
Centrifugeur <iaa> < installation légère>	<OQ,QND>
Chocolatier <sauf commerce><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de four à chaux <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Echantillonneur <iaa>	<OQ,QND>
Etuviste <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conducteur d'enrobeuse <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de meunerie<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de pétrin <sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de silo <sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Confiseur <sauf commerce><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Cuiseur <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Fermenteur <iaa>	<OQ,QND>
Glacier <sauf commerce>	<OQ,QND>
Huilier<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Ouvrier confiseur<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Ouvrier de laiterie<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Ouvrier fromager	<OQ,QND>
Pasteurisateur<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Préposé à la démulagination	<OQ,QND>
Stérilisateur <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Upérisateur<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>

625h OUVRIERS QUALIFIES DES AUTRES INDUSTRIES (EAU, GAZ, ENERGIE, CHAUFFAGE)

Ouvriers qualifiés généralement chargés de surveiller le fonctionnement des équipements automatisés mis en oeuvre dans les domaines cités (traitement des eaux, adduction et distribution des fluides, production d'électricité quelle que soit sa source, etc.). Les équipements concernés fonctionnent généralement en continu. Ils interviennent sur ceux-ci, d'après des consignes précises, pour satisfaire les besoins d'exploitation ou de production, ou en cas d'incident.

Tous les ouvriers de ces industries sont considérés comme qualifiés.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à la rubrique 625c.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'exploitation du service des eaux	<OQ>
Chef de bloc (salle) <énergie>	<OQ,QND>
Conducteur de ligne de fabrication <eau, énergie>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <eau, énergie>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <eau, énergie>	<OQ,QND>
Pilote d'installation <eau, énergie>	<OQ,QND>
Rondier polyvalent <eau, énergie>	<OQ,QND>
Surveillant d'exploitation EDF, GDF, chauffage, eau <hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Surveillant de tableau EDF, GDF, chauffage, eau	<OQ,QND>
Surveillant opérateur <eau, énergie>	<OQ,QND>
Tableautiste <eau, énergie>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffagiste <distribution chauffage urbain><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur d'exploitation EDF, GDF, chauffage, service, utilités, eau<hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de tableau EDF, GDF, chauffage, eau<hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Préparateur sur pupitre (salle) <eau, énergie>	<OQ,QND>
Rondier EDF	<OQ,QND>

626a PILOTES D'INSTALLATION LOURDE DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION : MÉTALLURGIE, PRODUCTION VERRIÈRE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ouvriers qualifiés assurant le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines de la première transformation des métaux et de la fonderie, de la production du verre, de la céramique et des matériaux de construction (CMC). L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Le pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques. Les personnels concernés connaissent les grandes lignes du processus et, dans certains cas, sont capables d'intervenir en cas d'incident. L'emploi peut être exercé en relation avec des opérateurs en poste sur d'autres machines.

Les ouvriers qualifiés assurant la conduite de machines ou appareils de production qui ne sont pas incorporés dans une installation intégrée, ainsi que les ouvriers qualifiés dont l'activité se limite exclusivement à la conduite d'une machine ou d'un appareil faisant partie d'une telle installation intégrée, sans intervenir sur le contrôle du processus d'ensemble, relèvent des rubriques 626b et 628f.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de four en salle <métallurgie, fonderie><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Conducteur de ligne de fabrication <céramique, matériaux de construction>	<OQ,QND>
Conducteur de machine à couler <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Conducteur de train de fabrication <métallurgie, fonderie >	<OQ>
Opérateur de conduite et maintenance <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Opérateur de haut fourneau (salle)	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de contrôle <<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Pilote d'installation <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Pupitreux-lecteur <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Rondier polyvalent <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Surveillant opérateur <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Tableautiste <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de fusion (salle) <industrie du verre>	<OQ,QND>
Conducteur d'atelier de broyage (salle) <céramique, matériaux de construction>	<OQ,QND>
Conducteur de centrale à béton (salle) <céramique, matériaux de construction>	<OQ,QND>
Conducteur de four (salle) <industrie du verre>	<OQ,QND>
Conducteur de haut fourneau	<OQ,QND>
Conducteur de mélangeur (salle) <industrie du verre>	<OQ,QND>
Fondeur-compositeur (salle) <industrie du verre>	<OQ,QND>
Opérateur programmeur<céramique, matériaux de construction>	<OQ,QND>

Préparateur sur pupitre (salle) <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre>

<OQ,QND>

**626b AUTRES OPÉRATEURS ET OUVRIERS QUALIFIÉS :
METALLURGIE, PRODUCTION VERRIÈRE, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Ouvriers qualifiés de la production et de la première transformation des métaux et de la fonderie, de la production du verre, de la céramique et des matériaux de construction (CMC). Ils assurent en général la conduite d'une machine. Ils assurent en général la conduite d'une machine. La nature concrète de leur travail est cependant fort variable : rôle dominant de surveillance pour les uns, intervention directe sur le produit pour d'autres.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674d>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de machine à mouler <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Céramiste <hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Opérateur d'étenderie <verre>	<OQ,QND>
Opérateur de cimenterie	<OQ,QND>
Opérateur programmeur<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre>< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Préparateur de pâtes <verre>	<OQ>
Régleur de cokerie	<OQ,QND>
Verrier< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobinier <première transformation des métaux non ferreux>	<OQ>
Chargeur de four<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de débardage< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de fabrication <céramique, matériaux de construction><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de fabrication <industrie du verre>< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Chef d'équipe de fabrication <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre>	<OQ,QND>
Chef d'équipe en trempage de verre< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Chef d'équipe fondeur< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Chef de composition <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Chef de four ou d'étirage <industrie du verre>	<OQ,QND>
Composeur<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de broyeur, de concasseur<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre>	<OQ,QND>
Conducteur de four <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre>	<OQ,QND>
Conducteur de four à plâtre, à chaux <mat. de constr.> <hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de machine formage verre creux< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de mélangeur <verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de soufflage <verre>< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de trempage <verre>	<OQ,QND>
Contrôleur de raffinerie<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre>	<OQ,QND>
Coquilleur< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Couleur de cuve<métallurgie, fonderie>	<OQ,QND>
Couleur fondeur	<OQ,QND>

Couleur pocheur	<OQ>
Couleur régleur< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Cuviste<céramique, matériaux de construction, industrie du verre>	<OQ,QND>
Fileur <industrie du verre>< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Fileur<céramique, matériaux de construction, industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Gazier<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Lamineur<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Machiniste d'enfournement<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre>	<OQ,QND>
Malaxeur <fonderie>< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Malaxeur<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Mélangeur<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Opérateur d'agglomération<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Opérateur de bains <verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Opérateur de déversoir <verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Ouvrier d'imprégnation <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre>< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Pianiste d'aciérie	<OQ,QND>
Polisseur de verre, cristal	<OQ>
Premier couleur	<OQ,QND>
Premier fondeur	<OQ,QND>
Presseur<céramique, matériaux de construction, industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Préparateur de charge <verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Pupitreur<céramique, matériaux de construction><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Régleur de four à coke	<OQ,QND>
Rémouleur <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Surveillant de broyeur<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Surveillant de concasseur<métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Trempeur bombeur <verre><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Trempeur de verre<hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Tréfileur< hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Pilote d'installation lourde <métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction,industrie du verre> ---> 626a

626c OPÉRATEURS ET OUVRIERS QUALIFIÉS DES INDUSTRIES LOURDES DU BOIS ET DE LA FABRICATION DU PAPIER-CARTON

Ouvriers qualifiés conduisant une machine utilisée dans la fabrication de papiers ou de cartons et dans l'industrie lourde du bois (fabrication de placages, panneaux de particules). Ils peuvent effectuer également certaines préparations ou certains contrôles des matières premières ou des produits.

La rubrique comprend aussi les ouvriers qualifiés assurant le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines de la fabrication de papiers ou de cartons et de l'industrie lourde du bois (fabrication de placages, panneaux de particules). L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Ce pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674e>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'équipe en papeterie <fabrication de papier>	<OQ,QND>
Conducteur de calandreuse <papier-carton>	<OQ,QND>
Conducteur de dérouleuse bois	<OQ,QND>
Conducteur de ligne de fabrication <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Conducteur de placage (bois)	<OQ,QND>
Conducteur de séchoir <papier-carton>	<OQ,QND>
Conducteur de séchoir à bois	<OQ,QND>
Opérateur de conduite et maintenance <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de contrôle <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Pilote d'installation <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Pupitreux-lecteur <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Rondier polyvalent <industries lourdes du bois et du papier-carton><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Surveillant opérateur <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Tableautiste <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Bobinier <papier-carton>	<OQ,QND>
Chef de presse à bois <fabrication de panneaux de bois>	<OQ,QND>
Conducteur <fabrication de panneaux de bois>	<OQ,QND>
Conducteur d'encolleuse bois	<OQ,QND>
Conducteur d'installation de fabrication de panneaux (salle) <industries lourdes du bois>	<OQ,QND>
Conducteur de massicot (bois)	<OQ,QND>
Conducteur de séchoir de particules	<OQ,QND>
Dérouleur bois	<OQ,QND>
Gouverneur de papeterie (salle) <industries lourdes du bois>	<OQ,QND>
Machiniste <fabrication de panneaux de bois>	<OQ,QND>
Massicoteur bois	<OQ,QND>
Opérateur <fabrication de panneaux de bois>	<OQ,QND>
Ouvrier <fabrication de panneaux de bois>	<OQ>
Ouvrier <fabrication de papier-carton>	<OQ>
Préparateur sur pupitre (salle) <industries lourdes du bois et du papier-carton>	<OQ,QND>
Surveillant <fabrication de panneaux de bois>	<OQ>

Surveillant <fabrication de papier-carton>

<OQ>

627a OPÉRATEURS QUALIFIÉS DU TEXTILE ET DE LA MÉGISSERIE

Opérateurs et ouvriers qualifiés chargés de conduire une machine, qu'ils peuvent en principe régler eux-mêmes, utilisée dans l'industrie textile (y.c. la bonneterie et la maille), l'ennoblissement ou la tannerie-mégisserie. Souvent, ils effectuent certaines préparations ou certains contrôles des matières premières ou des produits.

Certains assurent le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines de l'industrie textile, de la tannerie-mégisserie et du travail industriel du cuir. L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Ce pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chamoiseur <tannerie, mégisserie>	<OQ,QND>
Conducteur de ligne de fabrication <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>
Conducteur de machine à tuffer	<OQ,QND>
Conducteur régleur de dérayeuse	<OQ,QND>
Conducteur régleur de machine <tannerie, mégisserie>	<OQ,QND>
Corroyeur	<OQ,QND>
Opérateur de conduite et maintenance <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de contrôle <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>
Pilote d'installation <tannerie, mégisserie, textile, ennoblissement textile, teinture>	<OQ,QND>
Pupitreux-lecteur <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>
Rondier polyvalent <tannerie, mégisserie, textile><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Surveillant opérateur <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>
Tableautiste <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Conducteur de laineuse	<OQ,QND>
Conducteur de merceriseuse	<OQ,QND>
Coupeur <tannerie, mégisserie>	<OQ,QND>
Crouponneur <tannerie, mégisserie>	<OQ,QND>
Foulonnier	<OQ,QND>
Guipurier	<OQ,QND>
Liseur jacquard	<OQ,QND>
Lisseur <tannerie, mégisserie>	<OQ,QND>
Monteur de chaînes <textile>	<OQ,QND>
Noueur <textile>	<OQ,QND>
Ourdisseur	<OQ,QND>
Passeur de fil, de peigne <textile>	<OQ,QND>
Peigneron, peigneur	<OQ,QND>
Piqueur de cartons <textile>	<OQ,QND>
Préparateur sur pupitre (salle) <tannerie, mégisserie, textile>	<OQ,QND>
Raccommodeuse	<OQ,QND>
Rubanier	<OQ,QND>
Tisseur	<OQ,QND>
Tordeur <textile>	<OQ,QND>
Tulliste	<OQ,QND>

627b OUVRIERS QUALIFIES DE LA COUPE DES VÊTEMENTS ET DE L'HABILLEMENT, AUTRES OPÉRATEURS DE CONFECTION QUALIFIÉS

Ouvriers qualifiés chargés de découper des tissus d'après des patrons, ou de mettre la dernière main à des vêtements par des repassages ou des retouches, chargés d'assembler des pièces d'étoffe à l'aide d'une machine à coudre programmable ou non, en vue de confectionner des vêtements. Ils travaillent le plus souvent en grande série, mais sont considérés comme ouvriers qualifiés au sens des conventions collectives, généralement en raison de leur polyvalence ou de leur habileté à exécuter des travaux difficiles.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coupeur en confection	<OQ,QND>
Monitrice de fabrication en confection	<OQ,QND>
Mécanicienne polyvalente en confection	<OQ,QND>
Patronnier gradueur	<OQ,QND>
Retoucheuse piqueuse en confection	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Brodeuse en confection, lingerie	<OQ>
Calandreur en confection	<OQ,QND>
Couseur en confection	<OQ>
Essayeur, retoucheur en confection	<OQ,QND>
Gradueur <habillement>	<OQ,QND>
Matelasseur raccords	<OQ,QND>
Mécanicienne en confection, couture	<OQ>
Mécanicienne sur machine à coudre	<OQ>
Opérateur de conduite et maintenance <habillement, confection>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <habillement, confection>	<OQ,QND>
Opérateur de salle de contrôle <habillement, confection>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <habillement, confection>	<OQ,QND>
Ourleur en confection	<OQ>
Pilote d'installation <habillement, confection>	<OQ,QND>
Piqueur en confection	<OQ>
Placeur <habillement>	<OQ,QND>
Plieur <habillement>	<OQ,QND>
Plisseur <habillement>	<OQ,QND>
Pupitreur-lecteur <habillement, confection>	<OQ,QND>
Retoucheur en confection <habillement>	<OQ,QND>
Rondier polyvalent <habillement, confection><installation lourde automatisée>	<OQ,QND>
Surveillant opérateur <habillement, confection>	<OQ,QND>
Tableautiste <habillement, confection>	<OQ,QND>
Vérificatrice en confection	<OQ>

627c OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL INDUSTRIEL DU CUIR

Ouvriers qualifiés travaillant sur machine à la fabrication en grande série de chaussures, sacs ou gants.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coupeur en ganterie, maroquinerie <sauf main>	<OQ,QND>
Machiniste en ganterie	<OQ,QND>
Mécanicien assembleur en maroquinerie	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Afficheur de semelles	<OQ,QND>
Apprêteur en chaussures	<OQ,QND>
Bichonneur	<OQ,QND>
Brocheur en chaussures	<OQ,QND>
Cardeur	<OQ,QND>
Coffretier	<OQ,QND>
Coupeur en chaussures	<OQ,QND>
Fraiseur en chaussures	<OQ,QND>
Gainier	<OQ,QND>
Pareur (découpeur) <cuir, chaussure>	<OQ,QND>
Préparateur en chaussures	<OQ,QND>
Rempieur <chaussure, cuir>	<OQ,QND>
Surjeteur en cuir, ganterie, maroquinerie	<OQ,QND>
Traceur en cuir	<OQ,QND>

627d OUVRIERS QUALIFIES DE SCIERIE, DE LA MENUISERIE INDUSTRIELLE ET DE L'AMEUBLEMENT

Ouvriers qualifiés

- dont la principale fonction est de découper des grumes à l'aide de machines (scies à ruban, circulaires...) pour fabriquer diverses pièces en bois. En général, ils déterminent eux-mêmes la façon optimale de découper la grume ;
- qui façonnent des pièces en bois, ou les assemblent pour fabriquer des meubles et objets analogues, dans le cadre d'une production de type industriel.

Certains assurent le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines. L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Ce pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Affûteur scieur <scierie>	<OQ,QND>
Conducteur de ligne de fabrication <menuiserie, ameublement>	<OQ,QND>
Ebéniste <menuiserie industrielle, ameublement>	<OQ,QND>
Machiniste <menuiserie industrielle, ameublement >	<OQ>
Menuisier <menuiserie industrielle>	<OQ>
Menuisier ébéniste <menuiserie industrielle >	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <menuiserie, ameublement>	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <menuiserie, ameublement>	<OQ,QND>
Pilote d'installation <menuiserie, ameublement>	<OQ,QND>
Rondier polyvalent <menuiserie, ameublement>	<OQ,QND>
Scieur <bois> <hors pilotage d'installation lourde>	<OQ>
Surveillant opérateur <menuiserie, ameublement>	<OQ,QND>
Tableautiste <menuiserie, ameublement>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'usinage bois	<OQ>
Agent de finition bois	<OQ,QND>
Agent de montage bois	<OQ>
Agent de sculpture sur bois <menuiserie industrielle>	<OQ,QND>
Ajusteur <bois, ameublement>	<OQ,QND>
Charron (menuisier, carrossier,...)	<OQ,QND>
Chef d'équipe en menuiserie <menuiserie industrielle, ameublement>	<OQ,QND>
Chef d'équipe scieur	<OQ,QND>
Classeur qualité <scierie>	<OQ>
Contrôleur de finition meubles	<OQ>
Formiste <ameublement, menuiserie industrielle>	<OQ,QND>
Litier	<OQ,QND>
Marqueur de scierie	<OQ>
Maître ébéniste <menuiserie industrielle>	<OQ,QND>
Menuisier de série (bois)	<OQ>
Menuisier en meubles	<OQ,QND>
Monteur de jouets en bois	<OQ>
Mortaiseur (bois)	<OQ>
Ouvrier <ameublement, menuiserie industrielle>	<OQ>
Ouvrier de scierie	<OQ>
Ouvrier ébéniste	<OQ>

Plaqueur <ameublement, menuiserie industrielle>	<OQ>
Ponceur en ameublement, menuiserie	<OQ>
Préparateur sur pupitre (salle) <menuiserie, ameublement>	<OQ,QND>
Scieur de long	<OQ,QND>
Tonnelier	<OQ,QND>
Tourneur sur bois	<OQ,QND>
Vernisseur <bois, ameublement>	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ebéniste d'art ---> 637b	<OQ,QND>
--------------------------	----------

627e OUVRIERS DE LA PHOTOGRAVURE ET DES LABORATOIRES PHOTOGRAPHIQUES ET CINEMATOGRAPHIQUES

Ouvriers qui effectuent une ou plusieurs des phases de réalisation du produit dans les domaines cités: prise de vue du document, développement, tirage, agrandissement, retouches, mise en place des films pour la copie et le report, montage. En principe, ils ne sont pas chargés de définir le produit à obtenir. Les ouvriers exerçant ces métiers sont en général qualifiés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Clicheur	<OQ,QND>
Photographe héli	<OQ,QND>
Photographe offset	<OQ,QND>
Photographeur	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Apprenti photographe <imprimerie>	
Chromiste	<OQ,QND>
Graveur retoucheur	<OQ,QND>
Incorporateur	<OQ,QND>
Monteur couleur	<OQ,QND>
Monteur de film <sauf cinéma, télévision>	<OQ,QND>
Monteur en photogravure	<OQ,QND>
Monteur offset	<OQ,QND>
Monteur photo	<OQ,QND>
Opérateur scanneriste	<OQ,QND>
Photo trameur	<OQ,QND>
Photographe <imprimerie, laboratoires photo et cinéma>	<OQ,QND>
Photographe typo	<OQ,QND>
Reporteur copiste	<OQ,QND>
Reporteur photomécanique	<OQ,QND>
Retoucheur <photographie>	<OQ,QND>
Tireur <imprimerie, labo photo et cinéma>	<OQ>
Trameur	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Monteur <cinéma, télévision> ---> 465b
Opérateur sur machine à développer ou à tirer ---> 675c
Photographe <art, création> ---> 354a

627f OUVRIERS DE LA COMPOSITION ET DE L'IMPRESSION, OUVRIERS QUALIFIÉS DE LA BROCHURE, DE LA RELIURE ET DU FAÇONNAGE DU PAPIER-CARTON

Ouvriers

- qui composent ou mettent en page des textes qui leur sont remis accompagnés d'indications techniques plus ou moins contraignantes. Ils saisissent le texte, réalisent la mise en forme du document et éditent une première épreuve pour la relecture et les corrections. Ils effectuent les mises en forme nécessaires à la mise en page et l'imposition des pages. Ces opérations peuvent être réalisées selon le procédé de composition typographique (plomb) ou de photocomposition ;
- chargés de conduire ou de surveiller, et de régler, une machine ou une installation utilisée pour la brochure, la reliure ;
- qui préparent, règlent et mettent en route une presse typographique ou une machine rotative, et surveillent la qualité de l'impression.
- chargés de conduire ou de surveiller, et de régler, une machine ou une installation utilisée pour le façonnage du papier-carton.

Certains assurent le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines. L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Ce pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de fabrication <imprimerie, presse, édition><hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Brocheur	<OQ>
Cartonnier	<OQ>
Conducteur <imprimerie, presse, édition>	<OQ,QND>
Conducteur de ligne de fabrication <imprimerie, papier-carton>	<OQ,QND>
Conducteur offset	<OQ,QND>
Conducteur rotative	<OQ,QND>
Conducteur typographe	<OQ,QND>
Imprimeur typographe	<OQ,QND>
Linotypiste	<OQ,QND>
Opérateur de salle de commande <imprimerie, papier-carton>	<OQ,QND>
Opérateur en photocomposition	<OQ,QND>
Opérateur-tableau <imprimerie, papier-carton>	<OQ,QND>
Pilote d'installation <imprimerie, papier-carton>	<OQ,QND>
Pilote d'installation en façonnage du bois et du papier-carton> (salle)	<OQ,QND>
Relieur	<OQ>
Rondier polyvalent <imprimerie, papier-carton>	<OQ,QND>
Surveillant opérateur <imprimerie, papier-carton>	<OQ,QND>
Tableautiste <imprimerie, papier-carton>	<OQ,QND>
Typographe	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide-imprimeur	<OQ,QND>
Aide-offsetiste	<OQ,QND>
Apprenti imprimerie	<OQ,QND>
Apprenti typographe	<OQ,QND>
Bobinier (bobineur) <imprimerie, presse, édition>	<OQ>
Claviste	<OQ,QND>

Compositeur typographe	<OQ,QND>
Conducteur hélio	<OQ,QND>
Conducteur litho	<OQ,QND>
Coucheur carbone	<OQ,QND>
Doreur sur machine	<OQ>
Flexographe	<OQ,QND>
Héliographe	<OQ,QND>
Imposeur <photographie>	<OQ,QND>
Imprimeur sur tissu <sur machine>	<OQ,QND>
Lecteur correcteur <imprimerie>	<OQ,QND>
Lecteur d'épreuve	<OQ,QND>
Metteur en page	<OQ,QND>
Minerviste	<OQ,QND>
Monotypiste	<OQ,QND>
Opérateur en composition chaude	<OQ,QND>
Papetier brocheur	<OQ>
Phototypiste	
Préparateur sur pupitre (salle) <imprimerie, papier-carton>	<OQ,QND>
Receveur <imprimerie, presse, édition>	<OQ,QND>
Typographe conducteur	<OQ,QND>
Typomonteur	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Doreur à la main ----> 637b	
Façonnier d'art ---> 637b	
Lecteur <maison d'édition> ---> 352b	
Phototypiste ---> 628f	
Pilote d'installation <industries lourdes du bois et du papier-carton> ---> 626c	<OQ,QND>
Relieur d'art ---> 637b	

628a MECANICIENS QUALIFIES DE MAINTENANCE, ENTRETIEN : EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Ouvriers qualifiés assurant la maintenance ou la réparation des parties mécaniques des équipements de production industrielle ou des matériels de transport aérien, maritime ou ferroviaire, soit en service entretien, soit en service après-vente. Lors d'inspections périodiques, ils repèrent les défauts, procèdent à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses. Ils interviennent aussi en cas de panne.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Mécanicien d'entretien <industrie, transports, ferroviaires, aériens>	<OQ,QND>
Mécanicien dépanneur <industrie>	<OQ,QND>
Mécanicien réparateur <industrie>	<OQ,QND>
Mécanicien sur machines <entretien>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affûteur	<OQ,QND>
Affûteur ouilleur	<OQ,QND>
Ajusteur	<OQ,QND>
Ajusteur <transports ferroviaires, maritimes et aériens >	<OQ,QND>
Ajusteur SNCF	<OQ,QND>
Metteur au point AIR FRANCE	<OQ,QND>
Mécanicien <industrie sauf mécanique>	<OQ,QND>
Mécanicien avion	<OQ,QND>
Mécanicien de bord	<OQ,QND>
Mécanicien de chantier	<OQ,QND>
Mécanicien de marine	<OQ,QND>
Mécanicien de piste	<OQ,QND>
Mécanicien à la pêche	<OQ,QND>
Mécanicien électricien <industrie sauf mécanique>	<OQ,QND>
Ouilleur	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur <bois, ameublement> ---> 627d si	<OQ,QND>
Ajusteur <mécanique> ---> 624a si	<OQ,QND>
Ajusteur <sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens, mécanique> ---> 624g si	<OQ,QND>
Ajusteur <sauf transports ferroviaires> ---> 628c si	<OQ,QND>
Ajusteur aléseur ---> 623f, 623g si	<OQ>
Ajusteur de fabrication ---> 623f, 623g si	<OQ>
Ajusteur fraiseur ---> 623f, 623g si	<OQ>
Ajusteur ouilleur ---> 623f si	<OQ>
Ajusteur pointeur ---> 623f si	<OQ>
Ajusteur tourneur ---> 623g si	<OQ>
Ajusteur électricien de transformateurs--> 622b si	<OQ,QND>
Mécanicien <cuir> ---> 627c si	<OQ,QND>
Mécanicien <habillement> ---> 627b si	<OQ,QND>
Mécanicien <hors industrie, sauf réparation automobile>---> 634d si	<OQ,QND>
Mécanicien <industrie hors mécanique, habillement, cuir> --> 628c si	<OQ,QND>

Mécanicien <menuiserie ind> ---> 627d si	<OQ,QND>
Mécanicien <mécanique> ---> 624g si	<OQ,QND>
Mécanicien <réparation automobile> ---> 634c si	<OQ,QND>
Mécanicien <santé> ---> 433c	
Mécanicien <sauf réparation automobile> ---> 634d si	<OQ,QND>
Mécanicien armement ---> 628c si	<OQ,QND>
Mécanicien dentiste ---> 433c	<SALARIE>

628b ELECTROMECHANICIENS, ELECTRONICIENS QUALIFIES D'ENTRETIEN : EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Ouvriers qualifiés assurant l'entretien ou le dépannage des organes électromécaniques, électriques ou électroniques des équipements industriels, des installations électriques complexes (télécommunications, courants faibles) ou des matériels de transport aérien, maritime ou ferroviaire.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Electricien <industrie>	<OQ,QND>
Electricien d'entretien industriel	<OQ,QND>
Electromécanicien <industrie>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien d'équipement électrique, électronique	<OQ>
Electricien <entretien><industrie>	<OQ,QND>
Electricien <industrie sauf électricité-électronique>	<OQ,QND>
Electricien d'équipement <industrie>	<OQ,QND>
Electricien de navire	<OQ,QND>
Electricien travaux neufs	<OQ>
Electronicien <industrie sauf électricité-électronique>	<OQ,QND>
Electronicien <industrie>	<OQ,QND>
Frigoriste <dépannage chez des professionnels ou des entreprises >	<OQ,QND>
Instrumentiste de raffinerie	<OQ,QND>
Surveillant d'installations (électriques, électroniques, électrotechniques...)	<OQ,QND>
Testeur en courants faibles <sauf télécom. et postes>	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Electricien <télécom> ---> 621d si	<OQ,QND>
Electricien <électricité > ---> 622b si	<OQ,QND>
Electricien d'installation ---> 633a si	<OQ,QND>
Electricien du bâtiment---> 633a si	<OQ>
Electricien installateur de ligne ---> 621d	<OQ,QND>

**628c REGLEURS QUALIFIES D'EQUIPEMENTS DE FABRICATION
(TRAVAIL DES METAUX, MECANIQUE)**

Ouvriers qualifiés procédant à la préparation et au réglage de machines utilisées pour le travail des métaux et la fabrication mécanique (machines-outils, presses, poste de soudure...). Leur rôle peut consister à fabriquer la première pièce et en contrôler toutes les cotes, avant de confier la conduite de la machine à un ouvrier moins qualifié. Ils peuvent intervenir en cours de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Mécanicien régleur <travail des métaux, mécanique> <OQ,QND>
Régleur (de presse) <mécanique> <OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conducteur régleur <mécanique> <OQ,QND>
Mécanicien armement <OQ,QND>
Outilleur régleur <mécanique> <OQ,QND>
Régleur <mécanique> <OQ,QND>
Régleur d'encocheuse <mécanique> <OQ,QND>
Régleur d'outillage <mécanique> <OQ,QND>
Régleur de machine <mécanique> <OQ,QND>
Régleur de machine-outil <OQ,QND>
Régleur emboutisseur <OQ>
Régleur en décolletage <OQ,QND>
Régleur en tôlerie <OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur <bois, ameublement> ---> 627d si <OQ,QND>
Ajusteur <mécanique> ---> 624a si <OQ,QND>
Ajusteur <sauf bois ameublement, transports maritimes et aériens, mécanique> ---> 624g si <OQ,QND>
Ajusteur <transports ferroviaires, maritimes et aériens> ---> 628a si <OQ,QND>
Régleur ajusteur <mécanique> ---> 624e

628d REGLEURS QUALIFIES D'EQUIPEMENTS DE FABRICATION (HORS TRAVAIL DES MÉTAUX ET MÉCANIQUE)

Ouvriers qualifiés procédant à la préparation, au réglage, à la mise en route de machines utilisées pour des productions autres que le travail des métaux et la mécanique. Ils contrôlent la conformité du produit aux normes définies, avant de confier la conduite de la machine à un ouvrier moins qualifié.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Mécanicien régleur <industrie sauf mécanique>	<OQ,QND>
Régleur de métier à tisser	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Régleur de machine <industries lourdes...>	<OQ,QND>
Régleur de machine de bureau	<OQ,QND>
Régleur de machines d'extrusion, injection	
Régleur soudure caoutchouc	<OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Régleur de machine téléphonique ---> 622g
Régleur électricien d'entretien ---> 622g

628e OUVRIERS QUALIFIES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ouvriers qualifiés du secteur public ou du secteur privé chargés du nettoyage de la voie publique, de l'enlèvement et du traitement des ordures, ou de l'assainissement des eaux usées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'assainissement	<OQ>
Agent de station d'épuration	<OQ>
Agent technique de traitement des eaux usées	<OQ>
Eboueur	<OQ>
Egoutier	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien de déchetterie	<OQ>
Agent d'entretien environnement	<OQ>
Agent d'exploitation d'usine d'incinération des déchets	<OQ,QND>
Agent d'exploitation de déchetterie	<OQ>
Agent de collectivité ramassage des ordures	<OQ>
Agent de déchetterie	<OQ>
Agent de décontamination	<OQ,ONQ,QND>
Agent de radioprotection	<OQ,ONQ,QND>
Agent de salubrité	<OQ>
Agent de traitement des déchets	<OQ>
Agent de traitements dépolluants	<OQ,QND>
Chauffeur de four <incinération des déchets>	<OQ,QND>
Chef d'équipe en déchetterie	<OQ,QND>
Collecteur de déchets	<OQ>
Conducteur de four <incinération des déchets>	<OQ,QND>
Désinfecteur de bâtiment	<OQ>
Fontainier <traitement des eaux>	<OQ,QND>
Gardien de déchetterie	<OQ,QND>
Opérateur assainissement	<OQ>
Opérateur de déchetterie	<OQ,QND>
Ouvrier de déchetterie	<OQ>
Ouvrier de décontamination nucléaire	<OQ,ONQ,QND>
Ouvrier de tri des déchets	<OQ>
Pupitreux <assainissement, déchets>	<OQ,QND>
Ripeur	<OQ>
Rondier <incinération des déchets>	<OQ,QND>
Récupérateur de déchets	<OQ>
Surveillant en dépollution	<OQ,QND>
Vidangeur	<OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Dératiseur ---> 684a	<OQ,ONQ,QND>
Désinfecteur de bâtiment ---> 684a	<ONQ,QND>

628f AGENTS QUALIFIES DE LABORATOIRE (SAUF CHIMIE, SANTÉ)

Cette rubrique regroupe :

- les ouvriers qualifiés chargés, dans le domaine de l'industrie, hors industries de transformation, d'effectuer en laboratoire, selon un mode opératoire prescrit, des essais mécaniques ou physiques ;
- les agents de laboratoire de niveau équivalent à ouvrier qualifié, de l'enseignement et de la recherche publique.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à la rubrique 625b.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint technique de recherche et de formation de l'éducation nationale	
Agent de laboratoire <bois, papier-carton>	<OQ,EMP,QND>
Agent de laboratoire <enseignement, recherche publique>	<OQ,EMP,QND>
Agent de laboratoire <fer, verre, matériaux de construction>	<OQ,EMP,QND>
Agent de laboratoire <hors industries de transformation, énergie>	<OQ,EMP,QND>
Agent de laboratoire <première transformation des métaux>	<OQ,EMP,QND>
Agent technique de recherche et de formation de l'éducation nationale	
Ouvrier de laboratoire <hors santé, industries de transformation, énergie>	<OQ,EMP,QND>

628g OUVRIERS QUALIFIES DIVERS DE TYPE INDUSTRIEL

Cette rubrique rassemble les ouvriers qualifiés fabriquant dans le cadre d'une production de type industriel des jouets, articles de sport (autres que vêtements), etc., dans la mesure où il n'est pas possible de les classer dans une autre rubrique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 676e>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ouvrier <industries diverses>	<OQ>
-------------------------------	------

63 OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés exécutant, dans le cadre d'un travail peu divisé, des tâches manuelles exigeant une formation spéciale ou un apprentissage suffisamment long, en dehors des activités agricoles et des services.

La catégorie ne comprend, en principe, que des ouvriers qualifiés au sens des conventions collectives. La principale difficulté est de repérer la frontière entre ouvriers qualifiés et non qualifiés. De manière générale, les appellations "chef", "chef d'équipe", "compagnon" "maître" sont classés en ouvriers qualifiés, sauf si la position professionnelle de l'intéressé correspond à celle de technicien, agent de maîtrise ou ouvrier non qualifié. Les apprentis des métiers ouvriers sont classés parmi les ouvriers non qualifiés.

Les frontières entre ouvriers qualifiés, techniciens et agents de maîtrise sont parfois floues. Par exemple, certains ouvriers réparateurs ou les dépanneurs en électroménager peuvent couramment être désignés comme "techniciens" alors que ce sont en réalité des ouvriers de type artisanal, de même pour les techniciens en plomberie, et les techniciens en chauffage non classés maîtrise. Les chefs d'équipe du bâtiment sont généralement des ouvriers qualifiés (CS 63), mais il peut s'agir exceptionnellement d'ouvriers non qualifiés (CS 68). Les autres chefs d'équipe sont à classer en fonction de leur position professionnelle (ouvriers qualifiés ou non maîtrise)

La catégorie comprend exclusivement des salariés ; les aides familiaux salariés peuvent en faire partie si leur métier et leur classification correspondent à un classement dans la catégorie.

La conduite de véhicule étant exclue, le domaine d'activité des ouvriers de type artisanal se définit en principe par les deux caractéristiques suivantes : ils font un travail manuel ; ce travail est de type artisanal. Il s'oppose au travail de type industriel.

Précisément, les domaines suivants relèvent du type artisanal :

- le gros œuvre du bâtiment, à l'exception du travail du béton et du montage des charpentes métalliques de grandes dimensions, les travaux publics étant exclus, la taille des pierres incluse ;
- le second œuvre du bâtiment dans son ensemble, y.c. la menuiserie du bâtiment, la métallerie, l'installation électrique ;
- l'entretien et la réparation des automobiles et autres véhicules terrestres, à l'exclusion des matériels ferroviaires ;
- le dépannage des appareils électroménagers à usage domestique (y.c. radio, télé, haute fidélité,...), à l'exclusion des matériels lourds de télécommunications ;
- l'entretien et la réparation d'autres matériels à usage non industriel : montres, horloges, machines de bureau (ordinateurs exclus), ascenseurs
- l'entretien général des bâtiments ;
- les travaux de fabrication effectués à la main ou à l'aide d'un outillage léger pour l'habillement, les étoffes, les cuirs et peaux, les chaussures, la maroquinerie, le moulage noyautage à la main, le travail du verre ou de la céramique à la main ;
- la fabrication d'aliments ou de repas. Les cuisiniers qualifiés sont considérés comme des ouvriers de type artisanal ainsi que les bouchers charcutiers, boulangers et pâtisseries quand ils vendent directement au consommateur (quand ils travaillent dans l'industrie agro-alimentaire lourde, ils sont dans la catégorie 62). Les vendeurs en boucherie ne préparant pas eux-mêmes les morceaux vendus sont à classer dans les employés de commerce.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent travailler dans des professions artistiques	Aspect création plus marqué par rapport à l'aspect production
CS 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Salariés d'entreprise. Peuvent assurer des fonctions de vente	Classés techniciens ou maîtrise, plus d'initiative, technicité supérieure ou rôle d'encadrement de gestion
CS 47 Techniciens	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité	Classés techniciens dans les conventions collectives (niveau de connaissances requis plus élevé)
CS 48 Contremaîtres - agents de maîtrise	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité	Classés agents de maîtrise dans les conventions collectives. L'encadrement est leur principale fonction
CS 56 Employés de commerce	Peuvent travailler dans le même domaine que les cuisiniers, bouchers, etc.	En ce cas : ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives
CS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Généralement ouvriers de type industriel qualifiés dans les conventions collectives	Travaillent dans les établissements plus grands. Travail plus répétitif. Apprentissage scolaire plus fréquent
CS 64 Chauffeurs	Ouvriers ne pouvant être considérés comme de type industriel	Spécialisés dans la conduite de véhicules industriels routiers
CS 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Peuvent avoir le même type de travail	Classés ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives : boulangers, pâtisseries, charcutiers, bouchers sont exclus si apprentis

Les rubriques PCS :

Jardinage

631a Jardiniers

Bâtiment

632a Maçons qualifiés
632b Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
632c Charpentiers en bois qualifiés
632d Menuisiers qualifiés du bâtiment
632e Couvreurs qualifiés
632f Plombiers et chauffagistes qualifiés
632g Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
632h Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
632j Monteurs qualifiés en agencement, isolation
632k Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments

Electricité, électronique

633a Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)
633b Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)
633c Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
633d Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels

Mécanique, travail des métaux

634a Carrossiers d'automobiles qualifiés
634b Mécaniciens, serruriers qualifiés
634c Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
634d Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels

Textile, habillement, cuir

635a Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir

Alimentation, restauration

636a Bouchers (sauf industrie de la viande)
636b Charcutiers (sauf industrie de la viande)
636c Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
636d Cuisiniers et commis de cuisine

Divers

637a Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
637b Ouvriers d'art
637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
637d Ouvriers qualifiés divers de type artisanal

631a JARDINIERS

Salariés qualifiés réalisant les tâches matérielles de la création et d'entretien des jardins et espaces verts d'agrément. Ils peuvent travailler selon les plans établis par un agent de maîtrise, sous la responsabilité duquel ils travaillent.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Jardinier
Jardinier municipal
Jardinier paysagiste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Employé communal jardinier
Employé jardinier
Horticulteur paysagiste
Jardinier cantonnier
Jardinier horticulteur
Manoeuvre jardinier

PROFESSIONS EXCLUES

Jardinier éducateur (jardin d'enfants) ---> 434g

632a MACONS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés de la maçonnerie réalisant la partie maçonnée d'une construction (fondations, murs, façade, chapes) par assemblage de matériaux divers (briques, pierres, parpaings, etc.) avec des liants tels que les mortiers de chaux et de ciment, de sable et gravier. Les ouvriers qualifiés du travail du béton appartiennent à la rubrique 621b.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Carreleur (maçon, mosaïste.)	<OQ,QND>
Maçon corvoyeur, fumiste, industriel, carreleur, d'entretien	<OQ,QND>
Plâtrier <sauf plâtrier-peintre>	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Brasqueur	<OQ>
Briqueteur	<OQ>
Chef d'équipe carreleur	<OQ,QND>
Chef maçon	<OQ,QND>
Chef plâtrier	<OQ,QND>
Compagnon maçon	<OQ,QND>
Crépisseur	<OQ,QND>
Démolisseur	<OQ>
Enduiseur <bt>	<OQ>
Etanchéiste, étancheur	<OQ>
Fumiste industriel	<OQ,QND>
Limousinant	<OQ,QND>
Maçon	<OQ>
Monteur en préfabrication béton	<OQ>
Monteur en préfabrication lourde	<OQ>
Ravaleur	<OQ>

632b OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL DE LA PIERRE

Ouvriers qualifiés dont l'activité consiste à scier, tailler, polir des blocs, plaques ou objets en pierre ou en marbre destinés à la construction ou à un autre usage (à l'exclusion des ouvriers d'art).

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés 671b>.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Marbrier	<OQ,QND>
Tailleur de pierres, de marbres	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Equarrisseur de pierres	<OQ,QND>
Piqueur, polisseur de pierres	<OQ,QND>
Scieur de pierres, de marbres	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Tailleur de pierre à la main ---> 637b	<OQ,QND>
--	----------

632c CHARPENTIER EN BOIS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés qui fabriquent et mettent en place, conformément à des plans ou des devis, des charpentes et étaitements en bois, dont ils réalisent parfois eux-mêmes le tracé.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Charpentier bois	<OQ,QND>
------------------	----------

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charpentier coffreur, boiseur	<OQ,QND>
Charpentier menuisier	<OQ,QND>
Chef d'équipe charpentier	<OQ,QND>
Monteur de charpente en bois	<OQ>

632d MENUISIERS QUALIFIES DU BATIMENT

Ouvriers qualifiés effectuant la menuiserie des travaux de bâtiment et d'agencement, ou participant à l'entretien des parties en bois des immeubles et locaux. Ils travaillent parfois en atelier, ou, plus souvent, sur chantier.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Menuisier d'entretien	<OQ,QND>
Menuisier du bâtiment	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'équipe de menuiserie d'entretien	<OQ,QND>
Compagnon menuisier	<OQ,QND>
Escaliéteur	<OQ,QND>
Menuisier <sauf ameublement, menuiserie industrielle>	<OQ,QND>
Menuisier boiseur, coffreur	<OQ,QND>
Menuisier charpentier	<OQ,QND>
Menuisier de chantier	<OQ,QND>
Menuisier de ville	<OQ,QND>
Menuisier poseur	<OQ,QND>
Raboteur vitrificateur	<OQ,QND>

632e COUVREURS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés préparant les supports et procédant à la pose des toitures (tuiles, ardoises, tôles ondulées, etc.). Ils installent également les gouttières, chéneaux, descentes... servant à l'évacuation de l'eau de pluie.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Couvreur	<OQ,QND>
Couvreur zingueur	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ouvrier zingueur	<OQ>
------------------	------

632f PLOMBIERS ET CHAUFFAGISTES QUALIFIES

Ouvriers qualifiés en plomberie, sanitaire, chauffage procédant à l'installation et la réparation des tuyauteries d'eau ou de gaz, des appareils sanitaires ou de chauffage.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffagiste plombier	<OQ,QND>
Installateur en sanitaire	<OQ,QND>
Plombier	<OQ,QND>
Plombier (couvreur, zingueur, chauffagiste, sanitaire,...)	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent des eaux <entretien, dépannage>	<OQ,QND>
Dépanneur de chaudières <sauf industrie>	<OQ,QND>
Ferblantier installateur	<OQ,QND>
Installateur en chauffage	<OQ,QND>
Installateur en plomberie	<OQ,QND>
Monteur réparateur de chaudière <sauf industrie>	<OQ,QND>
Monteur tuyauteur <industrie, btp>	<OQ,QND>
Ouvrier d'entretien <service des eaux>	<OQ,QND>
Ouvrier d'entretien GDF	<OQ,QND>
Ouvrier plombier	<OQ>
Poseur de canalisation	<OQ,QND>
Robinetier	<OQ>
Régleur de chaudières <sauf industrie>	<OQ,QND>
Technicien en chauffage (central,...)	<OQ,QND>
Technicien en plomberie, sanitaire	<OQ,QND>
Tuyauteur <hors industrie>	<OQ,QND>
Tuyauteur en chauffage central <bâtiment>	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Tuyauteur <industrie> ---> 623a

632g PEINTRES ET OUVRIERS QUALIFIES DE POSE DE REVÊTEMENTS SUR SUPPORTS VERTICAUX

Ouvriers qualifiés réalisant, à l'aide de peinture et autres revêtements légers, les travaux de finition du bâtiment : protection, revêtement, peinture, décoration des murs, portes, fenêtres, etc..

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Peintre	<OQ,QND>
Poseur de papiers peints	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'équipe en peinture <bâtiment>	<OQ,QND>
Chef peintre <btp>	<OQ,QND>
Ouvrier peintre <btp>	<OQ>
Peintre <btp>	<OQ>
Peintre en lettres <bâtiment>	<OQ,QND>
Peintre tapissier de bâtiment	<OQ,QND>
Plâtrier-peintre	<OQ,QND>
Tapissier peintre	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Carreleur (maçon, mosaïste.) ---> 632a	<OQ,QND>
--	----------

**632h SOLIERS MOQUETTEURS ET OUVRIERS QUALIFIÉS DE POSE
DE REVÊTEMENTS SOUPLES SUR SUPPORTS HORIZONTAUX**

Ouvriers qualifiés réalisant, à l'aide de revêtements souples (moquette, etc.) ou semi-rigides (linoléum, etc.), les travaux de finition du bâtiment : protection, revêtement, décoration des sols, plafonds.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Poseur de revêtement de sol <OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Moquettiste <OQ>

Solier <OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Carreleur (maçon, mosaïste) ---> 632a <OQ,QND>

632j MONTEURS QUALIFIES EN AGENCEMENT, ISOLATION

Ouvriers qualifiés effectuant le montage et l'assemblage d'éléments rigides (en bois, métal...) pour l'habillage, l'agencement, l'isolation des bâtiments et des locaux.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Monteur de cloisons	<OQ,QND>
Monteur en agencement	<OQ,QND>
Monteur en isolation	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Calorifugeur	<OQ,QND>
Décorateur installateur de cuisine <sauf commerce de meuble>	<OQ,QND>
Installateur d'exposition	<OQ,QND>
Menuisier d'agencement	<OQ,QND>
Menuisier installateur	<OQ,QND>
Miroitier <sauf commerce>	<OQ,QND>
Monteur d'éléments préfabriqués	<OQ>
Monteur de cuisine	<OQ,QND>
Monteur de décors	<OQ,QND>
Monteur de magasin	<OQ,QND>
Monteur en menuiserie	<OQ,QND>
Monteur en tixit	<OQ,QND>
Monteur poseur	<OQ,QND>
Poseur de cloisons	<OQ>
Poseur de faux plafonds	<OQ>
Poseur en menuiserie	<OQ,QND>
Poseur en miroiterie	<OQ,QND>
Vitrier <sauf commerce>	<OQ,QND>

632k OUVRIERS QUALIFIES D'ENTRETIEN GENERAL DES BATIMENTS

Ouvriers qualifiés participant à l'entretien général de bâtiments ou de locaux (à l'exclusion des travaux de nettoyage), sans être spécialisés dans un domaine particulier comme la menuiserie, la plomberie, la réparation des organes électriques ou mécaniques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ouvrier d'entretien <sauf industrie> <OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de l'éducation nationale <ouvrier d'entretien> <OQ>
Employé d'hôtel <entretien du bâtiment> <OQ,QND>
Ouvrier professionnel <enseignement, administration> <OQ,QND>
Ouvrier professionnel <hôpitaux> <OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Electricien d'entretien <hors industrie> ----> 633a. <OQ,QND>
Electromécanicien d'entretien <hors industrie> ---> 633d si <OQ,QND>
Menuisier d'entretien ---> 632d si <OQ,QND>
Mécanicien d'entretien <hors industrie, transport> ---> 634d si <OQ,QND>
Ouvrier nettoyeur ----> 684a

633a ELECTRICIENS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL (y c. bâtiment)

Ouvriers qualifiés qui, d'après des plans et schémas, installent les fils et câbles électriques et établissent les raccordements permettant d'alimenter en électricité les appareils domestiques ou industriels.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Electricien d'installation	<OQ,QND>
Electricien du bâtiment	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Electricien <btp ou hors industrie, commerce>	<OQ>
Electricien d'entretien <hors industrie>	<OQ,QND>
Electricien d'équipement <hors industrie>	<OQ,QND>
Electricien de chantier	<OQ,QND>
Electricien général	<OQ,QND>
Electromécanicien du bâtiment	<OQ>
Installateur en alarme	<OQ>
Installateur téléphonique	<OQ>
Monteur d'enseignes	<OQ>

633b DEPANNEURS QUALIFIES EN RADIOTELEVISION, ELECTROMENAGER MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE (SALARIÉS)

Ouvriers qualifiés chargés de diagnostiquer et de réparer les pannes des appareils électroménagers ou de radio-télévision, soit au domicile du client, soit en atelier.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dépanneur en radio, télévision, hi-fi	<OQ,QND>
Dépanneur en électroménager	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dépanneur en matériels audiovisuels	<OQ,QND>
Dépanneur frigoriste <en matériel ménager>	<OQ,QND>
Electricien en radio, télévision, hi-fi <réparation>	<OQ,QND>
Electricien en électroménager <réparation>	<OQ,TECH,QND>
Electricien ménager	<OQ,QND>
Electronicien <hors industrie>	
Technicien en électroménager	<OQ,QND>
Technicien radio, tv, hi-fi	<OQ,QND>

633c ELECTRICIENS, ÉLECTRONICIENS QUALIFIES EN MAINTENANCE, ENTRETIEN, RÉPARATION : AUTOMOBILES

Ouvriers qualifiés effectuant les réparations sur tous les organes mécaniques d'automobiles, de véhicules utilitaires, de cycles ou de motocycles. Ils localisent la panne, réparent ou remplacent les pièces défectueuses, procédant au réglage et à la mise au point.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Electricien automobile

<OQ,QND>

633d ELECTRICIENS, ÉLECTRONICIENS QUALIFIES EN MAINTENANCE, ENTRETIEN, RÉPARATION : EQUIPEMENTS NON INDUSTRIELS

Ouvriers qualifiés chargés de l'entretien, du dépannage ou de l'installation d'équipements électromécaniques ou électroniques, autres que les machines et équipements industriels, les matériels de transport et de télécommunication et les appareils ménagers.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dépanneur d'ascenseur

<OQ>

Electromécanicien d'entretien <hors industrie, transport>

<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Electromécanicien de phare

<OQ,QND>

Electromécanicien en matériel de bureau

<OQ,QND>

Monteur d'ascenseur

<OQ>

634a CARROSSIERS D'AUTOMOBILES QUALIFIES

Ouvriers qualifiés effectuant sur les ferrures, tôles, carrosseries d'automobile des réparations ou retouches nécessitant l'utilisation de tas, marteaux, ponceuses, disqueuses, etc., ou éventuellement d'un poste de soudure.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 682a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Carrossier	<OQ,QND>
Tôlier automobile	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Carrossier-tôlier	<OQ,QND>
Ouvrier tôlier <transport routier, réparation automobile>	<OQ,QND>
Peintre en automobile <sauf industrie>	<OQ>
Soudeur-carrossier <réparation automobile>	<OQ,QND>
Tôlier <transport routier, réparation automobile>	<OQ,QND>
Tôlier caravane	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Tôlier industriel ---> 623a	<OQ,QND>
-----------------------------	----------

634b METALLIERS, SERRURIERS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés qui réalisent ou adaptent des éléments de menuiseries métalliques ou de ferronneries, dont ils assurent le montage (à l'exclusion des ouvriers d'art).

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 682a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ferronnier	<OQ,QND>
Menuisier métallique	<OQ,QND>
Métallier	<OQ,QND>
Serrurier	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charpentier métallier	<OQ,QND>
Menuisier en alliage léger	<OQ,QND>
Monteur serrurier	<OQ>
Métallier ferronnier	<OQ,QND>
Métallier serrurier	<OQ,QND>
Rampiste	<OQ,QND>
Serrurier chaudronnier	<OQ,QND>
Serrurier construction métallique	<OQ,QND>
Serrurier du bâtiment	<OQ,QND>
Serrurier en charpente fer	<OQ,QND>
Serrurier en menuiserie métallique	<OQ,QND>
Serrurier ferronnier	<OQ,QND>
Serrurier métallier	<OQ,QND>
Serrurier soudeur	<OQ,QND>

634c MÉCANICIENS QUALIFIES EN MAINTENANCE, ENTRETIEN, RÉPARATION : AUTOMOBILES

Ouvriers qualifiés effectuant les réparations sur tous les organes mécaniques de véhicules utilitaires, d'automobiles, de cycles ou de motocycles. Ils localisent la panne, réparent ou remplacent les pièces défectueuses, procédant au réglage et à la mise au point.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 682a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Diéséliste	<OQ,QND>
Garagiste mécanicien	<OQ>
Mécanicien réparateur automobile	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur d'entretien <transports routiers, réparation automobile>	<OQ,QND>
Chef mécanicien <transport routier, réparation automobile>	<OQ,QND>
Essayeur metteur point <transport routier, réparation automobile>	<OQ,QND>
Metteur au point <transport routier, réparation automobile>	<OQ,QND>
Monteur motoriste <sauf construction automobile>	<OQ,QND>
Mécanicien carrossier	<OQ>
Mécanicien d'entretien <transport routier, réparation automobile>	<OQ,QND>
Mécanicien en cycles et motocycles	<OQ>
Mécanicien motoriste <sauf construction auto>	<OQ,QND>
Mécanicien réparateur de cycles motocycles	<OQ,QND>
Mécanicien réparateur machines agricoles	<OQ,QND>
Réparateur de motoculteurs	<OQ>

**634d MECANICIENS QUALIFIES DE MAINTENANCE, ENTRETIEN :
EQUIPEMENTS NON INDUSTRIELS**

Ouvriers qualifiés chargés de l'entretien, la réparation, la révision de tous types de matériels mécaniques (sans intervention sur des organes électriques), sauf les machines et équipements de production industrielle et les matériels de transport.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 682a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Horloger réparateur	<OQ,QND>
Micromécanicien	<OQ,QND>
Mécanicien réparateur en machines de bureau	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur mécanicien <hors industrie>	<OQ,QND>
Mécanicien d'entretien <hors industrie, transport>	<OQ,QND>
Mécanicien de précision <hors mécanique>	<OQ,QND>
Mécanicien dépanneur <hors industrie>	<OQ,QND>
Mécanicien en appareils de distribution	<OQ,QND>
Mécanicien en instruments de bord	<OQ,QND>
Mécanicien mécanographe	<OQ,QND>

**635a TAILLEURS ET COUTURIERES QUALIFIES, OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL DES
ETOFFES (SAUF FABRICATION DE VÊTEMENTS),
OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL DU TRAVAIL DU CUIR**

Cette rubrique comprend :

- des ouvriers qualifiés travaillant à l'unité ou en petite série dans l'habillement, la fourrure, le cuir, le textile. Ils sont capables d'effectuer en entier une opération complexe, par exemple la confection d'un vêtement à partir de coupons de tissu, mais ne sont pas reconnus comme ouvriers d'art ;
- des ouvriers qualifiés travaillant, à la main ou en petite série, à la fabrication de chaussures, gants ou autres objets en cuir (à l'exclusion des ouvriers d'art).

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cordonnier	<OQ,QND>
Coupeur en ganterie, maroquinerie <à la main>	<OQ,QND>
Couseur en sellerie	<OQ,QND>
Couturier tapissier	<OQ,QND>
Matelassier	<OQ,QND>
Modiste	<OQ,QND>
Première main	<OQ,QND>
Réparateur de chaussures, en maroquinerie	<OQ,QND>
Tailleur (messieurs, dames, en confection,...)	<OQ,QND>
Voilier (gréeur...)	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bottier <sauf commerce>	<OQ,QND>
Bourrelier	<OQ,QND>
Brodeuse <sauf à la main>	<OQ,QND>
Casquier	<OQ,QND>
Chef d'équipe en confection	<OQ,QND>
Couturière (à domicile, à façon,...)	<OQ,QND>
Dépeceur de peaux, en ganterie	<OQ,QND>
Essayeur, retoucheur en haute couture	<OQ,QND>
Fourreur <sauf commerce>	<OQ,QND>
Gantier <sauf commerce>	<OQ,QND>
Gradeur <habillement>	<OQ,QND>
Imprimeur sur tissu <sauf à la main>	<OQ,QND>
Képissière	<OQ,QND>
Maroquinier <sauf commerce>	<OQ,QND>
Ouvrier chapelier <sauf commerce>	<OQ,QND>
Patronnier modéliste en chaussures	<OQ,QND>
Peaussier	<OQ,QND>
Piqueur en sellerie	<OQ,QND>
Pompier <couture>	<OQ,QND>
Retoucheur en haute couture	<OQ,QND>
Retoucheuse de vêtements	<OQ,QND>
Réceptionnaire en ganterie, maroquinerie	<OQ,QND>
Seconde main	<OQ,QND>
Sellier (bourrelier)	<OQ,QND>
Tapissier en siège, d'ameublement, décorateur, ensemblier, villier	<OQ,QND>
Trieur de peaux	<OQ,QND>

636a BOUCHERS (SAUF INDUSTRIE DE LA VIANDE)

Ouvriers procédant, dans le cadre d'un travail artisanal, au découpage des bêtes de boucherie et au parage des morceaux. Ils participent parfois à la vente elle-même. Cette activité implique normalement d'exercer un emploi qualifié, à l'exception des apprentis.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Boucher de collectivité, cantine	<ONQ,OQ,QND>
Ouvrier boucher <sauf industrie de la viande>	<ONQ,OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boucher <commerce de détail>	<ONQ,OQ,QND>
Boucher-charcutier <commerce de détail>	<ONQ,OQ,QND>
Commis boucher <commerce>	<ONQ,OQ,QND>
Garçon boucher <commerce>	<ONQ,OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti boucher ---> 683a

636b CHARCUTIERS (SAUF INDUSTRIE DE LA VIANDE)

Ouvriers qui, dans le cadre d'un travail artisanal, procèdent au travail des viandes, en particulier de porc, par cuisson, salaison ou fumage, les accommodent et les présentent en vue de la vente à emporter. Cette activité implique normalement d'exercer un emploi qualifié, à l'exception des apprentis.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Charcutier traiteur <commerce>	<ONQ,OQ,QND>
Ouvrier charcutier <sauf industrie de la viande>	<ONQ,OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charcutier <commerce de détail>	<ONQ,OQ,QND>
Rôtisseur <commerce>	<ONQ,OQ,QND>
Salaisonnier <commerce>	<ONQ,OQ,QND>
Tripier <commerce>	<ONQ,OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti charcutier ---> 683a

636c BOULANGERS, PATISSIERS (SAUF ACTIVITÉ INDUSTRIELLE)

Ouvriers qui, soit à la main, soit en conduisant des machines mais dans le cadre d'un travail artisanal, fabriquent, pour la vente à emporter : du pain ; des viennoiseries (croissants, pains au chocolat,...) ; ou des biscuits, des pâtes sucrées, des crèmes et autres garnitures destinées à les accompagner pour former des gâteaux ; ou bien encore d'autres douceurs (marrons glacés, truffes en chocolat, et assimilés). Cette activité implique normalement d'exercer un emploi qualifié, à l'exception des apprentis.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef pâtissier <sauf pâtisserie industrielle et restaurant>
Ouvrier boulanger <sauf boulangerie industrielle>

<ONQ,OQ,QND>
<ONQ,OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boulangier <sauf boulangerie industrielle>
Ouvrier pâtissier <sauf pâtisserie industrielle>
Pâtissier <sauf pâtisserie industrielle et restaurant>

<ONQ,OQ,QND>
<ONQ,OQ,QND>
<ONQ,OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti boulanger ---> 683a
Apprenti pâtissier ---> 683a

636d CUISINIERS ET COMMIS DE CUISINE

Professionnels qualifiés préparant des aliments destinés à être consommés dans un lieu de restauration (restaurant, hôtel-restaurant, restaurant de collectivité). La préparation est souvent assurée sur place mais ils sont parfois chargés aussi des approvisionnements. La confection industrielle de plats cuisinés ne relève pas de cette rubrique.

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 561d>.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commis de cuisine	<OQ,EMP>
Commis pâtissier <hôtel, restaurant>	<OQ,EMP,QND>
Cuisinier	<OQ,EMP,QND>
Second de cuisine	<OQ,EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide de cuisine	<OQ,EMP>
Chef de cuisine	<OQ,EMP>
Chef travaillant seul <restaurant>	<OQ,EMP>
Commis boucher <hôtel, restaurant>	<OQ,EMP,QND>
Commis garde-manger	<OQ,EMP,QND>
Commis grillardin	<OQ,EMP,QND>
Commis poissonnier <hôtel, restaurant>	<OQ,EMP,QND>
Commis rôtiisseur <hôtel, restaurant>	<OQ,EMP,QND>
Communard	<OQ,EMP,QND>
Cuisinier <hôtel, restaurant>	<OQ,EMP,QND>
Cuisinier de cantine, de collectivité	<OQ,EMP>
Garde manger <hôtel, restaurant>	<ONQ,OQ,EMP,QND>
Poissonnier <hôtel, restaurant>	<ONQ,OQ,EMP,QND>
Pâtissier <hôtel, restaurant>	<ONQ,OQ,EMP,QND>
Responsable de garniture <hôtel, restaurant>	<ONQ,OQ,EMP,QND>
Rôtiisseur <hôtel, restaurant>	<ONQ,OQ,EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti cuisinier ---> 561d

637a MODELEURS (SAUF MODELEURS DE MÉTAL), MOULEURS-NOYAUTEURS A LA MAIN, OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL DU VERRE OU DE LA CERAMIQUE A LA MAIN

1) Ouvriers qualifiés réalisant à l'unité :

- soit des moules et noyaux en sable pour la réalisation des pièces de fonderie ;
- soit des modèles en bois, plâtre, plastique pour les besoins de tous les secteurs d'activités.

2) Ouvriers qualifiés travaillant à la main au façonnage, à la finition, à la décoration d'objets en verre ou en céramique (à l'exception des ouvriers d'art).

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Faïencier	<OQ,QND>
Modeleur (mécanicien) bois	<OQ,QND>
Modeleur <fer, verre, matériaux de construction>	<OQ,QND>
Modeleur <fonderie><première transformation des métaux>	<OQ,QND>
Mouleur (noyateur) à la main (fonderie)	<OQ,QND>
Porcelainier	<OQ,QND>
Souffleur de verre au chalumeau	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Façonnier sur glace	<OQ,QND>
Maquettiste bois	<OQ,QND>
Menuisier maquettiste	<OQ,QND>
Modeleur mécanicien bois	<OQ,QND>
Noyateur <fonderie>	<OQ,QND>
Opticien de précision	<OQ,QND>
Potier en verrerie, faïence, porcelaine	<OQ,QND>
Tailleur de verre, de cristal, en miroiterie	<OQ,QND>

637b OUVRIERS D'ART

Ouvriers très qualifiés, travaillant le plus souvent dans de petites entreprises, qui fabriquent ou restaurent, par des techniques essentiellement manuelles, à l'unité ou en petite série, des objets susceptibles de procurer un plaisir esthétique. Leur activité n'est cependant pas reconnue comme purement artistique. La liste suivante doit être considérée comme exhaustive.

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accordeur d'instruments	<OQ,QND>
Agrandisseur statuaire	<OQ,QND>
Archetier	<OQ,QND>
Argenteur	<OQ,EMP,QND>
Argenteur sur feuille	<OQ,QND>
Armurier <sauf commerce>	<OQ,QND>
Artisan d'art s.a.i.	<OQ,QND>
Batteur d'or	<OQ,EMP,QND>
Bijoutier <sauf commerce>	<OQ,EMP,QND>
Bombreur de verre	<OQ,QND>
Brodeur (à la main, à l'aiguille, au crochet)	<OQ,QND>
Bronzier d'art	<OQ,QND>
Céramiste d'art	<OQ,QND>
Chaînistre (bijouterie, horlogerie)	<OQ,QND>
Ciseleur	<OQ,QND>
Ciseleur repousseur sur cuir	<OQ,QND>
Coutelier d'art <sauf commerce>	<OQ,QND>
Créateur de figurines	<OQ,QND>
Damasquineur	<OQ,QND>
Décorateur en céramique	<OQ,QND>
Décorateur sur verre	<OQ,EMP,QND>
Dentellière (à la main, au crochet, au fuseau)	<OQ,QND>
Diamantaire <sauf commerce>	<OQ,QND>
Dinandier	<OQ,QND>
Dominotier	<OQ,QND>
Doreur	<OQ,QND>
Doreur à la feuille	<OQ,QND>
Doreur ornemaniste	<OQ,QND>
Doreur sur bois, cuir, métal	<OQ,QND>
Doreur sur tranche	<OQ,QND>
Ebéniste d'art	<OQ,QND>
Ecailliste	<OQ,QND>
Emailleur d'art	<OQ,QND>
Emailleur sur verre	<OQ,QND>
Encadreur <sauf commerce>	<OQ,EMP,QND>
Enlumineur	<OQ,QND>
Estampeur à froid	<OQ,QND>
Estampeur en bijouterie	<OQ,QND>
Fabricant d'oriflammes	<OQ,QND>
Fabricant d'automates	<OQ,QND>
Fabricant de luminaire en bronze	<OQ,QND>
Fabricant de papier à la main	<OQ,QND>
Fabricant de papier peint (à la main, à la cuve, à la planche)	<OQ,QND>
Façonnier d'art	<OQ,QND>
Facteur d'instruments de musique (accordéon, clavecin, harpe, hautbois, orgue, piano, percussion)	<OQ,QND>
Facteur d'instruments à corde	<OQ,QND>

Facteur d'instruments à vent	<OQ,QND>
Faïencier d'art	<OQ,QND>
Feuillagiste en bijouterie	<OQ,QND>
Ferronnier d'art	<OQ,QND>
Fileur de verre	<OQ,QND>
Fileur doreur	<OQ,QND>
Fondeur d'art	<OQ,QND>
Fondeur de cloche	<OQ,QND>
Fondeur d'or	<OQ,QND>
Forgeron d'art	<OQ,QND>
Fourreur à la main	<OQ,QND>
Fresquiste	<OQ,QND>
Gainier d'art	<OQ,QND>
Glypticien	<OQ,QND>
Gnomoniste	<OQ,QND>
Graveur d'art	<OQ,QND>
Graveur en bijouterie-orfèvrerie	<OQ,QND>
Graveur en pierre fine et camées	<OQ,QND>
Graveur en taille-douce	<OQ,QND>
Graveur héraldiste	<OQ,QND>
Graveur miroiterie	<OQ,QND>
Graveur ornemaniste	<OQ,QND>
Graveur sur bois, cristal, métal, pierre, verre <sauf artiste>	<OQ,QND>
Graveur sur tissus à la main, à la planche <sauf artiste>	<OQ,QND>
Guillocheur	<OQ,QND>
Harmoniste	<OQ,QND>
Imprimeur d'art	<OQ,EMP,QND>
Imprimeur sur textile, cuir, fourrure à la main	<OQ,QND>
Imprimeur taille-doucier	<OQ,QND>
Incrustateur	<OQ,QND>
Ivoirier	<OQ,QND>
Joaillier <sauf commerce>	<OQ,QND>
Lapidaire	<OQ,QND>
Laqueur décorateur	<OQ,QND>
Lissier ou licier	<OQ,QND>
Lithographe	<OQ>
Lustreur en pelleterie	<OQ,QND>
Luthier	<OQ,QND>
Marbreur de papier à la main	<OQ,QND>
Marbrier d'art	<OQ,QND>
Maroquinier d'art <sauf commerce>	<OQ,QND>
Marqueteur d'art <sauf commerce>	<OQ,QND>
Médailleur	<OQ,QND>
Médailleur	<OQ,QND>
Menuisier d'art	<OQ,QND>
Metteur aux points en sculpture	<OQ,QND>
Miniaturiste	<OQ,QND>
Miroitier d'art	<OQ,QND>
Modeleur sculpteur <sauf artiste>	<OQ,QND>
Monteur en bronze	<OQ,QND>
Monteur en orfèvrerie	<OQ,QND>
Mosaïste d'art	<OQ,QND>
Mouleur statuaire sur plâtre	<OQ,QND>
Nacreur	<OQ,QND>
Orfèvre <sauf commerce>	<OQ,QND>
Ornemaniste	<OQ,QND>
Papetier (à la main, à la cuve, à la planche)	<OQ,QND>
Papetier d'art <sauf commerce>	<OQ,QND>
Parcheminier	<OQ,QND>
Pareur de peau	<OQ,QND>

Passementier à la main	<OQ,QND>
Peintre décorateur sur éventails	<OQ,QND>
Peintre en lettres <sauf bâtiment>	<OQ,QND>
Peintre héraldiste	<OQ,QND>
Peintre sur meuble	<OQ,QND>
Peintre sur cuir, soie et tissus	<OQ,QND>
Peintre à la main sur faïence, grès, porcelaine, verre	<OQ,QND>
Pélissier	<OQ,QND>
Perceur de pierres précieuses	<OQ,QND>
Pipier à la main en bruyère, morta, céramique	<OQ,QND>
Planeur à la main en orfèvrerie	<OQ,QND>
Polisseur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	<OQ,QND>
Porcelainier	<OQ,QND>
Poseur de fonds en céramique	<OQ,QND>
Potier d'art	<OQ,QND>
Potier en étain	<OQ,QND>
Relieur d'art	<OQ,QND>
Rentrayeur en tapisserie et tapis	<OQ,QND>
Reperceur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	<OQ,QND>
Repousseur sur bronze et métaux précieux	<OQ,QND>
Repousseur sur cuir	<OQ,QND>
Repousseur en orfèvrerie	<OQ,QND>
Restaurateur d'automates	<OQ,QND>
Restaurateur de monuments	<OQ,QND>
Restaurateur d'instruments de musique	<OQ,QND>
Restaurateur de meubles anciens	<OQ,QND>
Restaurateur de tableaux, dessins	<OQ,QND>
Restaurateur d'objets d'art	<OQ,QND>
Santonnier	<OQ,QND>
Sculpteur céramiste	<OQ,QND>
Sculpteur médailliste	<OQ,QND>
Sculpteur orfèvre	<OQ,QND>
Sculpteur ornemaniste	<OQ,QND>
Sculpteur sur bois, cuir, ivoire, pierre <sauf artiste>	<OQ,EMP,QND>
Sculpteur agrandisseur ou réducteur	<OQ,QND>
Sérigraphie au cadre ou à la planche	<OQ,QND>
Serrurier d'art	<OQ,QND>
Sertisseur	<OQ,QND>
Souffleur de verre à la canne ou au chalumeau	<OQ,QND>
Staffeur ornemaniste	<OQ,QND>
Stucateur	<OQ,QND>
Tabletier d'art	<OQ,QND>
Tabletier en corne, écaille, bois, os	<OQ,QND>
Taille doucier	<OQ,QND>
Tailleur de cristal	<OQ,QND>
Tailleur de pierres pour monuments historiques	<OQ,QND>
Tailleur de pierres fines ou dures	<OQ,QND>
Tapissier à la main, à l'aiguille	<OQ,QND>
Tapissier d'art	<OQ,QND>
Teinturier sur pelleterie	<OQ,QND>
Tisseur à bras	<OQ,QND>
Tisseur de soie à la main	<OQ,QND>
Tourneur d'art	<OQ,QND>
Tourneur en céramique, sur bois, sur pierre	<OQ,QND>
Tourneur repousseur en orfèvrerie	<OQ,QND>
Vernisseur à la main, au tampon	<OQ,QND>
Vernisseur d'art	<OQ,QND>
Verrier d'art	<OQ,QND>
Vitrailliste	<OQ,QND>

637c OUVRIERS ET TECHNICIENS DES SPECTACLES VIVANTS ET AUDIOVISUELS

Professionnels exerçant des métiers à qualification technique, spécifiques de la production des spectacles vivants et audiovisuels, mais pouvant mettre en oeuvre également des compétences relevant d'autres secteurs. D'une manière générale, les activités exercées se rapportent directement à la préparation et à l'élaboration de ces spectacles, ainsi qu'à la surveillance technique de leur bon déroulement.

Le travail exécuté par les professionnels concernés est généralement tenu pour un travail de haute qualité dans leurs domaines d'activités respectifs. Toutefois, il ne leur est pas reconnu une activité de création et ils n'assument pas un rôle d'encadrement.

La rubrique inclut les personnels exerçant leur spécialité au sein d'entreprises de prestations de services.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Accessoiriste <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Coiffeur posticheur <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Costumier <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Couturière <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Electricien <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Habilleuse <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Machiniste <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Maquilleuse <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Menuisier <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Monteur de cirque <cirque>
Peintre <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Perruquier <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Serrurier <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Tapissier <théâtre, audiovisuel, spectacles>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Armurier <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Bottier <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Câbliste <théâtre, spectacles>
Employé de spectacle, music-hall <sa><sauf caissière, ouvreuse, vestiaire,...>
Laveuse repasseuse <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Lingère raccommodeuse <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Modiste <théâtre, audiovisuel, spectacles>
Opérateur projectionniste <salle de cinéma, salle de spectacles>
Technicien de plateau <cinéma, audiovisuel, spectacles>
Travelling-man <cinéma, audiovisuel, spectacles>

PROFESSIONS EXCLUES

Caissier(ère) <spectacles> ---> 552a
Chef accessoiriste <spectacles> ---> 465b <sauf cadre>
Chef costumier <spectacles> ---> 353c <CADRE>
Chef habilleuse <spectacles> ---> 465b
Chef machiniste<spectacles> ---> 465b <sauf cadre>
Chef maquilleuse <spectacles>---> 353c <CADRE>
Chef technicien de plateau <cinéma, audiovisuel, spectacles>

---> 465b
Chef éclairagiste <spectacles> ---> 465b
Chef électricien <spectacles> ---> 465b
Gardien(ne) de vestiaire <spectacles> ---> 564b
Ouvreur(se) <spectacles> ---> 564b

637d OUVRIERS QUALIFIES DIVERS DE TYPE ARTISANAL

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accordeur réparateur de pianos	
Blanchisseur	<OQ,QND>
Canneuse de chaises	<OQ,QND>
Clé minute	<OQ,QND>
Presseur <pressing>	<sauf onq,am>
Rempailleur	<OQ,QND>
Sabotier <sauf commerce>	
Taxidermiste	<OQ,QND>
Toiletteur d'animaux	<OQ,QND>
Vannier	<OQ,QND>

64 CHAUFFEURS

Cette catégorie socioprofessionnelle comprend les chauffeurs de poids lourd, de véhicule de transport en commun ou de véhicule léger. Les conducteurs d'engins de transport guidés (tramways trolleybus...) sont exclus. Sont aussi exclus les conducteurs d'engins spéciaux de manutention, des travaux publics, de l'agriculture et de l'exploitation forestière. En revanche la catégorie comprend les livreurs et coursiers à vélo, à triporteur ou même à pied.

L'intitulé de profession permet généralement de déterminer l'appartenance à la catégorie. Les chauffeurs peuvent être classés, dans les conventions collectives, en ouvriers qualifiés ou non, mais aussi en employés.

La catégorie ne comprend que des salariés. Les aides familiaux non salariés en sont exclus (ex : fils de commerçant aidant son père et se déclarant chauffeur livreur). En revanche, les aides familiaux salariés peuvent en faire partie si leur métier correspond à un classement dans cette catégorie.

En général, le chauffeur ne se contente pas de conduire son véhicule, mais participe à d'autres activités : chargement, livraison, opérations commerciales simples liées au transport de voyageurs. D'une façon générale, on considère toujours que le fait d'être chauffeur suffit à justifier un classement dans la catégorie sauf pour les ambulanciers en raison de l'aspect « profession de santé ».

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 52 Employés civils et agents de service de la Fonction publique	Peuvent avoir les mêmes activités	Ambulanciers
CS 62 ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent conduire des véhicules	Engins spéciaux du B.T.P.
CS 65 Ouvriers qualifiés de la manutention du magasinage et du transport	Peuvent conduire des véhicules	Engins spéciaux de manutention ou engins de transport guidés
CS 67 ouvriers non qualifiés de type industriel	Activités pouvant être associées au transport	Manutention et non conduite de véhicules routiers.

Les rubriques PCS

Conducteurs routiers

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (*salariés*)
- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (*salariés*)

Chauffeurs de taxi et de voitures particulières

- 642a Conducteurs de taxi (*salariés*)
- 642b Conducteurs de voiture particulière (*salariés*)

Conducteurs livreurs, coursiers

- 643a Conducteurs livreurs, coursiers (*salariés*)

Environnement

- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

641a CONDUCTEURS ROUTIERS ET GRANDS ROUTIERS (SALARIÉS)

Salariés préparant et effectuant le transport de marchandises dans un véhicule lourd (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 t) <p.l>. Ils sont responsables de l'arrimage et de leur chargement. Ils participent parfois à l'entretien courant de leur véhicule.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur <camion, poids lourd, routier : transport de marchandises>	<SALARIE>
Conducteur <camion, poids lourd, routier : transport de marchandises>	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Camionneur <p.l>	<SALARIE>
Chauffeur déménageur <p.l>	<SALARIE>
Chauffeur grumier <p.l>	<SALARIE>
Chauffeur livreur <p.l>	<SALARIE>
Chauffeur magasinier <p.l>	<SALARIE>
Chauffeur mécanicien <p.l>	<SALARIE>
Chauffeur transporteur <p.l>	<SALARIE>
Conducteur routier de transport de marchandises	<SALARIE>
Conducteur routier international, régional	<SALARIE>
Convoyeur <p.l>	<SALARIE>
Stagiaire conducteur routier <p.l>	<SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Cariste ---> 652a	
Chauffeur <bus, car, tourisme, tc : transport de personnes> ---> 641b	
Chauffeur <taxi> ---> 642a	
Chauffeur de ramassage <marchandises> ---> 643a	
Chauffeur livreur <sauf poids lourd> ---> 643a	
Ouvrier routier <ETAT, COLL. LOC.> ---> 621f	<OQ>
Ouvrier routier <ETAT, COLL. LOC.> ---> 671a	<ONQ,QND>
Ouvrier routier <hors Etat, coll. loc.> ---> 621e	<OQ>
Ouvrier routier <hors Etat, coll. loc.> ---> 671b	<ONQ,QND>

641b CONDUCTEURS DE VEHICULE ROUTIER DE TRANSPORT EN COMMUN (SALARIÉS)

Salariés conduisant un autobus ou un autocar (au moins 10 places avec le chauffeur), en ville ou à la campagne. Ils effectuent en général un trajet régulier. Ils perçoivent souvent le prix des places et renseignent la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur de bus	<SALARIE>
Conducteur de bus <RATP>	
Conducteur de car	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffeur de ligne	<SALARIE>
Chauffeur de ramassage <personnes>	<SALARIE>
Conducteur de tourisme	<SALARIE>
Conducteur de trolleybus	<SALARIE>
Conducteur de voyageurs	<SALARIE>
Conducteur receveur	<SALARIE>
Conducteur transport en commun (tc) non guide	<SALARIE>
Machiniste <autobus RATP>	
Machiniste receveur	

PROFESSIONS EXCLUES

Chauffeur <camion, poids lourd, routier : transport de marchandises> ---> 641a
Chauffeur <taxi> ---> 642a
Conducteur de tramway ---> 654a

642a CONDUCTEURS DE TAXI (SALARIÉS)

Salariés conduisant une voiture légère (au plus 9 places, chauffeur compris), dans laquelle ils transportent les clients vers le lieu de leur choix, moyennant une redevance qu'ils sont chargés de percevoir.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur de taxi	<SALARIE>
Conducteur de taxi	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffeur de grande remise	<SALARIE>
Chauffeur de voiture de place	<SALARIE>
Taxi, Taximan, Taxiteur	<SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Chauffeur <auto, véhicule léger> ---> 642b
Chauffeur de taxi-ambulance ---> 526e

642b CONDUCTEURS DE VOITURE PARTICULIERE (SALARIÉS)

Salariés chargés de transporter certaines personnes dans une voiture légère (au plus 9 places, chauffeur compris).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur <auto, véhicule léger> (direction, d'entreprise)	<SALARIE>
Chauffeur de voiture particulière	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffeur de direction	<SALARIE>
Chauffeur de maître	<SALARIE>
Chauffeur de pompes funèbres	<SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Chauffeur <ambulancier> ---> 526e	<SALARIE>
Chauffeur de taxi ---> 217a	<NON SAL/IND.>
Chauffeur de taxi ---> 642a	<SALARIE>

643a CONDUCTEURS-LIVREURS, COURSIERS (SALARIÉS)

Salariés qui conduisent des véhicules légers (poids autorisé en charge au plus 3,5 t) pour enlever ou livrer des marchandises, en général à faible distance. Ils ont la responsabilité de leur chargement et des opérations commerciales et encaissement qui peuvent être liés à la livraison.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur livreur	<SALARIE>
Conducteur livreur	<SALARIE>
Coursier	
Livreur	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide chauffeur	
Aide livreur	
Chauffeur de ramassage <marchandises>	<SALARIE>
Chauffeur emballeur	<SALARIE>
Chauffeur laitier	<SALARIE>
Chauffeur livreur <sauf poids lourd>	
Chauffeur magasinier	
Chauffeur manutentionnaire	<SALARIE>
Chauffeur vendeur	<SALARIE>
Commissionnaire <coursier>	<SALARIE>
Conducteur convoyeur	<SALARIE>
Conducteur messagerie	
Convoyeur <sauf transports de fonds>	<OQ,EMP,QND>
Distributeur de journaux, de prospectus	<SALARIE>
Livreur en alimentation	<SALARIE>
Livreur à domicile de biens de consommations	<SALARIE>
Magasinier vl	<SALARIE>
Ramasseur de lait	<SALARIE>
Vendeur livreur	<SALARIE>

PROFESSIONS EXCLUES

Chauffeur de ramassage <personnes> ---> 641b	
Conducteur de bennes à ordures ---> 644a	<OQ,ONQ,QND>
Convoyeur <transports de fonds> ---> 534b	

644a CONDUCTEURS DE VÉHICULE DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Salariés préparant et effectuant la conduite de véhicule de ramassage des ordures ménagères. Ils sont responsables du ramassage et de leur chargement. Ils participent souvent à l'entretien courant de leur véhicule.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de bennes à ordures

<OQ,ONQ,QND>

Conducteur poids lourd ordures ménagères

<OQ,ONQ,QND>

65 OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT

Cette catégorie socioprofessionnelle comprend les ouvriers qualifiés de la manutention et du magasinage, les conducteurs d'engins lourds de levage et les ouvriers qualifiés du transport à l'exclusion des chauffeurs routiers. Les salariés classés dans cette catégorie peuvent être ouvriers qualifiés ou employés dans les conventions collectives.

La catégorie comprend précisément :

- la conduite d'installations industrielles lourdes de transport de produits et d'autres engins lourds de manœuvre, y.c. les grues des chantiers du bâtiment. La conduite d'autres engins spéciaux du bâtiment et des travaux publics, ainsi que celle des engins agricoles et forestiers, est en revanche exclue ;
- la conduite de chariots élévateurs automoteurs, à l'exclusion des engins de manutention non mécanisés, de la manutention purement manuelle, et de l'approvisionnement des rayons de grandes surfaces, activité souvent liée à la vente ou à l'encaissement ;
- le travail des dockers, qui sont, par exception inclus dans la catégorie, quelles que soient leur fonction et leur classification ;
- la conduite de tous les engins guidés de transports terrestres, c'est-à-dire des trains mais aussi des engins de manœuvre sur rail, des engins guidés pouvant circuler sur une partie du réseau routier, et les véhicules ou même les engins légers circulant sur câble ;
- l'exploitation matérielle des réseaux de transport (y.c. routier), c'est-à-dire les tâches effectuées par les personnes sédentaires, donc excluant la conduite des engins de transport, mais nécessaires au fonctionnement matériel du réseau. Sont exclues les fonctions principalement administratives ou commerciales et l'entretien ou la réparation des matériels et des infrastructures ;
- les tâches manuelles du bord dans la marine marchande, pêche exclue, au niveau exécution ;
- les tâches du bord dans la navigation intérieure, y.c. le commandement du navire.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Domaine d'activité parfois voisin (transports)	Responsabilité ou technicité supérieure ; en principe classé technicien ou agent de maîtrise
CS 48 Contremaîtres - agents de maîtrise	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité	Classés agents de maîtrise ou techniciens dans les conventions collectives. L'encadrement est leur principale fonction
CS 54 Employés administratifs d'entreprise	Domaine d'activité parfois voisin	L'aspect administratif ou commercial l'emporte sur l'aspect exploitation matérielle
CS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Ouvriers qualifiés dans les conventions collectives. Domaine d'activité parfois voisin	Conduite d'engins spéciaux du bâtiment, des travaux publics (autres que grues) ou entretien, réparation des matériels ou des infrastructures
CS 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Peuvent avoir le même type de travail	Classés ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives (ou métier de type non qualifié)
CS 64 Chauffeurs	Salariés ; conducteurs de véhicules	Véhicules non guidés

Les rubriques PCS

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont détaillées en annexe)

Conducteurs d'engins lourds de levage et de manœuvre

- 651a Conducteurs d'engin lourd de levage
- 651b Conducteurs d'engin lourd de manœuvre

Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes

- 652a Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
- 652b Dockers

Magasiniers

- 653a Magasiniers qualifiés

Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés

- 654a Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
 - 654b *Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)*
 - 654c *Conducteurs qualifiés de systèmes de remontée mécanique*

Autres agents qualifiés des transports

- 655a Autres agents et ouvriers qualifiés (*sédentaires*) des services d'exploitation des transports

Matelots (marine marchande), capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

- 656a Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (*salariés*)
 - 656b *Matelots de la marine marchande*
 - 656c *Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)*

651a CONDUCTEURS D'ENGIN LOURD DE LEVAGE

Ouvriers qualifiés qui conduisent des engins conçus pour soulever de fortes charges afin de les déplacer, dont la manœuvre est assez difficile ou dangereuse. Ils travaillent généralement au sein d'une unité spécialisée dans la manutention, sur un chantier du bâtiment ou au sein d'un atelier.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Grutier
Pontier
Pontonnier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charpentier levageur
Chef d'équipe grutier
Conducteur <engin lourd de levage>
Conducteur d'engin <portuaire, aéroportuaire>
Conducteur grutier
Grutier-pontier

PROFESSIONS EXCLUES

Cariste ---> 652a, 652b

651b CONDUCTEURS D'ENGIN LOURD DE MANOEUVRE

Ouvriers qui conduisent des engins conçus pour déplacer, sans les soulever de fortes charges à courtes distances, à l'exception de ceux travaillant sur un chantier du bâtiment ou dans une exploitation agricole ou forestière. En particulier, la rubrique comprend les agents des chemins de fer chargés de conduire un engin servant à déplacer sur une courte distance des wagons et à réaliser certaines manœuvres. Ces opérations n'impliquent pas les mêmes responsabilités que celles du conducteur de train.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur <locomoteur, locotracteur, engin de manoeuvre>
Tractiste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'exploitation <transport>	<OQ>
Agent de manoeuvre	<OQ>
Cabinier	<OQ>
Conducteur (locomoteur locotracteur)	
Conducteur <engin lourd de manutention : locomoteur, locotracteur >	
Conducteur de manoeuvre	
Conducteur de tapis roulant	
Cr1, Cr1p, Crmp, Crlo, Crloh <SNCF>	

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de conduite <engin de transport guidé>---> 654a
Conducteur (mécanicien) de route <SNCF, métro,...>---> 654a
Docker ---> 652b

652a OUVRIERS QUALIFIÉS DE LA MANUTENTION, CONDUCTEURS DE CHARIOT ÉLEVATEUR

Ouvriers qualifiés assurant généralement l'approvisionnement ou l'évacuation de postes de fabrication. Ils conduisent souvent un chariot élévateur automoteur ou un engin (à l'exception des engins lourds de manœuvre mentionnés en rubrique 651b) dont ils assurent l'entretien courant.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cariste
Opérateur de matière premières <industrie>
Préparateur <industrie>

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Chargeur d'avion
Chauffeur <cariste, élévateur>
Chef cariste
Conducteur d'engins de manutention (transpalette, chariot élévateur)
Conducteur de chariot élévateur (cariste)
Préparateur de matière premières <plasturgie>

PROFESSIONS EXCLUES

Cariste docker ---> 652b
Conducteur <de route (SNCF, métro...) > ---> 654a
Conducteur <engin lourd de levage : grutier, pontier, pontonnier > ---> 651a
Conducteur <engin lourd de manutention : locomoteur, locotracteur > ---> 651b
Docker ---> 652b

652b DOCKERS

Ouvriers chargeant ou déchargeant les bateaux, ou effectuant certaines manipulations à terre dans les ports maritimes. Leur profession est régie par la loi d'organisation de la manutention portuaire du 6 septembre 1947.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Docker

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cariste docker

Docker (camionneur, cariste, occasionnel)

653a MAGASINIERS QUALIFIÉS

Salariés de niveau ouvrier qualifié qui participent à la réception, à la mise en place et à la sortie des produits entreposés dans un magasin ; ils ont pour principale fonction d'assurer la gestion des stocks de produits et d'en tenir à jour un état.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Magasinier	<OQ,EMP,QND>
Stockiste	<OQ,EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Employé de réception <magasinage>	<OQ,EMP,QND>
Gestionnaire des stocks	<OQ,EMP>
Magasinier <manutentionnaire>	<OQ,EMP,QND>
Magasinier préparateur de commande	<OQ,EMP,QND>
Magasinier vendeur	<OQ,EMP,QND>
Réceptionnaire-pointeur	<OQ,EMP,QND>
Répartiteur de dépôt	<OQ,EMP,QND>
Vendeur magasinier	<OQ,EMP,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Chef de magasinage (de stock, de réserve) ---> 487a
Responsable de magasinage, de stock... ---> 487a

654a CONDUCTEURS QUALIFIES D'ENGIN DE TRANSPORT GUIDE

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Conducteur de train ou conducteur qualifié d'autres engins de transports de personnes ou de marchandises astreints à rester en contact avec un support spécial(rails, câbles porteur ou d'alimentation,...). Ils sont responsables de la sécurité du transport. La complexité de leur travail et la longueur de leurs déplacements dépendent beaucoup du mode de transport.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de métro, train, locomotive (RATP, SNCF, etc.)

Conducteur de remontées mécaniques

Opérateur de remontées mécaniques

<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de conduite de métro

Aide conducteur (remontée filo-guidée)

Assistant de piste

Conducteur (réseau ferré RATP, métro urbain)

Conducteur de route <SNCF, métro...>

Conducteur de tramway, funiculaire

Conducteur de télécabine/téléphérique/télesiège/téléski

Conducteur diesel <transports ferroviaires>

Coordonnateur de remontées

Elève conducteur <SNCF>

Employé de remontées mécaniques

Mécanicien de route <SNCF, métro...>

Perchiste <sauf cinéma, télévision>

Pilote du rail (SNCF)

Wattman (tramway)

<OQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Conducteur <locomoteur, locotracteur> ---> 651b

Conducteur de bus ---> 641b

Conducteur de manoeuvre ---> 651b

Conducteur de trolleybus, bus ---> 641b

CrI, Crlo <SNCF> ---> 651b

655a AUTRES AGENTS ET OUVRIERS QUALIFIES (SÉDENTAIRES) DES SERVICES D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS

Salariés de niveau ouvrier qualifié affectés à l'exploitation d'un réseau de transports. Leur travail ne nécessite pas de déplacements à longue distance et n'implique pas en principe la conduite de véhicules. Ils n'ont pas de fonction notable d'encadrement, mais leur emploi exige des connaissances particulières ou comporte d'importantes responsabilités.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aiguilleur (principal...)	
Chef de station de métro	<OQ,EMP,QND>
Sous chef de gare	
Surveillant de gare routière	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accrocheur (manutention) (réseau ferré)	<OQ>
Accrocheur de wagons (réseau ferré)	<OQ>
Agent d'exploitation <SNCF>	<OQ,QND>
Agent de manoeuvre (réseau ferré)	<OQ>
Agent de mouvement (SNCF)	<OQ>
Agent de mouvement signaux et aiguilles	
Aiguilleur (réseau ferré)	<OQ>
Amvm, Amvhm, Amvkm, Amvkhm <SNCF>	
Aplg, Calg, Apam, Atam, suie <SNCF>	
Brigadier <manutention, messagerie>	<OQ,EMP,QND>
Chef de brigade <transports>	<OQ,EMP,QND>
Chef de manoeuvre	<OQ>
Chef opérateur de manoeuvres	<OQ>
Chef opérateur mouvement sécurité	<OQ>
Contrôleur de ligne sédentaire	<OQ>
Eclusier	
Inspecteur d'exploitation	<OQ>
Opérateur de manoeuvres	<OQ>
Opérateur mouvement sécurité	<OQ>
Régulateur	<OQ>
Sous-chef de manoeuvres	<OQ>
Sous-chef de terminus	<OQ>
Surveillant de station	

**656a MATELOTS DE LA MARINE MARCHANDE,
CAPITAINES ET MATELOTS TIMONIERIS DE LA NAVIGATION FLUVIALE (SALARIÉS)**

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Salariés embarqués à bord des bateaux de mer ou fluviaux marchands, chargés d'exécuter différentes opérations manuelles relatives à la conduite et à l'entretien du navire, à la sécurité à bord.... Sous la responsabilité d'un officier ou d'un maître d'équipage, ils peuvent, selon leur qualification assurer l'encadrement direct des personnes effectuant ces travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Matelot <marine marchande>	
Matelot <navigation intérieure> pénicheur (pénichier)	<SALARIE>
Premier matelot <marine marchande>	
Quartier maître <marine marchande>	
Second maître <marine marchande>	
Timonier <navigation intérieure>	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Batelier	<SALARIE>
Bosco	
Capitaine <automoteur, remorqueur, pousseur>	<SALARIE>
Commandant <péniche, remorqueur, pousseur>	<SALARIE>
Conducteur <automoteur, remorqueur, pousseur>	<SALARIE>
Convoyeur de bateaux	
Marin <premier ou second maître, maître d'équipage, matelot> <marine marchande>	
Marinier	
Navigateur <marine marchande>	
Passeur	
Premier matelot <navigation intérieure>	
Quartier maître <navigation intérieure>	
Second maître <navigation intérieure>	
Suppléant machine <marine marchande>	
Suppléant machine <navigation intérieure>	
Timonier <marine marchande>	

PROFESSIONS EXCLUES

Matelot <pêche> ---> 692a

67 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL

La catégorie ne comprend en principe que des ouvriers non qualifiés au sens des conventions collectives. La conduite des engins de transport et la manutention étant exclue, le domaine d'activité des ouvriers de type industriel se définit en principe par deux caractéristiques : ils exécutent un travail à dominante manuelle ; ce travail est de type industriel. Cette notion de type industriel se définit par sa distinction avec le type artisanal (voir introduction p. 15).

Précisément, les domaines suivants relèvent du type industriel :

- le service d'installations industrielles automatisées, ou de machines dans l'industrie lourde (chimie au sens large, IAA, production et première transformation des métaux, fonderie, industries du verre, des matériaux de construction et céramiques, industrie lourde du bois et du papier carton) ;
- la conduite d'installations de production d'énergie ;
- le travail en laboratoire ;
- le travail des métaux par formage, soudure, revêtement, enlèvement de métal dans le cadre d'une activité de production ;
- l'ajustage et le montage en atelier d'éléments mécaniques (même à l'unité ou en petite série) ;
- la production de matériels électriques et électroniques ;
- le service de machines du textile ;
- le travail industriel ou semi-industriel des étoffes et du cuir (grande ou moyenne série seulement) ;
- le travail industriel du bois ;
- le contrôle des produits fabriqués, dans les industries de toutes natures ;
- le réglage et l'entretien (électrique ou mécanique) des équipements de production industrielle, des équipements de télécommunication et des matériels lourds de transport (air, mer, fer) ;
- les travaux publics et le travail du béton, ainsi que le montage des charpentes métalliques de grande dimension et la conduite d'engins spéciaux des travaux publics et du bâtiment (engins de levage exclus) ;
- les mines et les carrières (taille de pierre exclue) ;
- la manutention ;
- le tri, l'emballage et l'expédition (sauf celle des courriers) ;
- le service d'exploitation des transports.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Même domaine d'activité	Classés ouvriers qualifiés dans les conventions collectives
CS 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et des transports	Peuvent avoir le même domaine d'activité ou sont parfois classés non qualifiés dans les conventions collectives	En ce cas : métier où les ouvriers sont en général qualifiés
CS 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	En général ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives	Travaillent dans les petits établissements, travail moins divisé, moins dépendant des équipements, moins répétitif
CS 54 Employés administratifs d'entreprise	Peuvent avoir des activités proches de la manutention	Milieu de travail différent
CS 55 Employés de commerce	Comprend les approvisionnements en grande surface, voisin des manutentionnaires	Pour ceux-ci, commerce de grande surface uniquement

Les rubriques PCS

(Les rubriques en italiques sont des rubriques de PCS-ESE destinées aux déclarations de métiers par les employeurs ; elles sont détaillées en annexe)

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction

- 671a Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
- 671b Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales
 - 671c *Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton*
 - 671d *Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction*

Electricité, électronique

- 672a Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique

Forge, travail des métaux, mécanique

- 673a Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 673b Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
- 673c Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux

Industries de transformation (chimie, pharmacie, plasturgie, industrie agro-alimentaire, transformation des métaux, verre, matériaux de construction)

- 674a Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
- 674b Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
- 674c Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire
- 674d Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction
- 674e Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons

Autres industries (textile, habillement, cuir, bois, ameublement, papier-carton, impression, presse, édition)

- 675a Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir
- 675b Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
- 675c Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition

Manutention, tri, emballage, expéditions, divers

- 676a Manutentionnaires non qualifiés
- 676b Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
- 676c Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
- 676d Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
- 676e Ouvriers non qualifiés divers de type industriel

671a OUVRIERS NON QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Ouvriers ayant le statut de fonctionnaires ou assimilés, qui, sur les chantiers de travaux publics (construction ou entretien de gros ouvrages) ou dans le travail du béton, exécutent des tâches n'exigeant pas des connaissances techniques approfondies. Ils ont souvent à manipuler des charges importantes, malgré l'usage de machines ou engins.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de travaux DDE <ETAT, COLL.LOC.>	<ONQ,QND>
Cantonnier <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Cimentier <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Terrassier <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aenve <ETAT, COLL.LOC>	
Agent de voies navigables <sauf éclusier> <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Agent des tpe <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Bitumeur <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Boiseur <sauf extraction> <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Bétonneur, bétonnier <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Chef d'équipe <btp> <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ>
Conducteur d'engin <pétrole> <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ>
Egoutier <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Ferrailleur <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Fossoyeur <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Manoeuvre <travaux publics> <ETAT, COLL.LOC>	
Ouvrier d'entretien des voies <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ>
Ouvrier des parcs et ateliers <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ>
Ouvrier des ponts et chaussées <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Ouvrier du bâtiment <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Ouvrier routier <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Poseur de voies <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>
Sableur de route, travaux publics <ETAT, COLL.LOC>	<ONQ,QND>

671b OUVRIERS NON QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRAVAIL DU BETON ET DE L'EXTRACTION, HORS ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES

En PCS-ESE, cette rubrique est éclatée

Ouvriers n'ayant pas le statut de fonctionnaires ou assimilés, qui, sur les chantiers de travaux publics (construction ou entretien de gros ouvrages) ou dans le travail du béton, exécutent des tâches n'exigeant pas des connaissances techniques approfondies. Ils ont souvent à manipuler des charges importantes, malgré l'usage de machines ou engins.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de travaux DDE <Hors Etat, coll.loc.>	<ONQ,QND>
Boutefeu <mines>	<ONQ,QND>
Cantonnier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Cimentier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Lampiste <mines>	<ONQ,QND>
Mineur de jour	<ONQ>
Ouvrier carrier	<ONQ,QND>
Purgeur <mines>	<ONQ,QND>
Terrassier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Trayeur <mines>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Abatteur de carrières	<ONQ,QND>
Abatteur de mines	<ONQ,QND>
Accrocheur en ardoisières	<ONQ>
Aenve <Hors Etat, coll.loc>	
Agent de voies navigables <sauf éclusier> <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Bitumeur <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Boiseur <sauf extraction> <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Bétonneur, bétonnier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Carrier-ébaucheur	<ONQ,QND>
Chargeur de mines	<ONQ,QND>
Chef d'équipe <btp> <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ>
Concasseur de carrières	<ONQ,QND>
Conducteur d'engin <pétrole> <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ>
Conduiseur <mines>	<ONQ>
Ebaucheur <carrières>	<ONQ,QND>
Egoutier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Encageur <mines>	<ONQ>
Equarrisseur de pierres	<ONQ>
Ferrailleur <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Fossoyeur <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Laveur de mines	<ONQ,QND>
Manoeuvre <travaux publics> <Hors Etat, coll.loc>	
Mineur de fond	<ONQ>
Ouvrier d'about <mines>	<ONQ>
Ouvrier d'ardoisière	<ONQ,QND>
Ouvrier d'entretien des voies <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ>
Ouvrier de carrière	<ONQ,QND>
Ouvrier des parcs et ateliers <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ>
Ouvrier du bâtiment <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Ouvrier routier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>

Piqueur de pierres	<ONQ>
Polisseur de pierres	<ONQ>
Poseur de voies <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Sableur de route, travaux publics <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Scieur de pierres, de marbres	<ONQ>
Sondeur <mines>	<ONQ,QND>
Trancheur <mines, carrières>	<ONQ>

672a OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'ELECTRICITE ET DE L'ELECTRONIQUE

Ouvriers exécutant les travaux les plus simples de bobinage, câblage, montage, contrôle d'appareils électriques, électromécaniques, dans le cadre d'un travail en grande série souvent très parcellisé.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bobinier (ou bobineur) <électricité-électronique>	<ONQ >
Câbleur <électricité, électronique>	<ONQ>
Monteur câbleur <électricité, électronique>	<ONQ,QND>
Monteur de transformateurs	<ONQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent EDF électricien	<ONQ>
Agent d'entretien d'équipement <électricité, électronique>	<ONQ,QND>
Agent de contrôle qualité <électricité, électronique>	<ONQ>
Bobinier électricien	<ONQ>
Conducteur de plate-forme <électricité-électronique>	<ONQ>
Câbleur en armoires électriques	<ONQ>
Electricien <entretien><industrie>	<ONQ>
Electricien industriel	<ONQ>
Electromécanicien d'entretien industriel	<ONQ>
Electromécanicien en transformateurs	<ONQ>
Monteur bobinier	<ONQ,QND>
Monteur câbleur de circuits imprimés	<ONQ,QND>
Monteur câbleur en construction électrique	<ONQ,QND>
Monteur en machines tournantes	<ONQ>
Monteur électricien EDF	<ONQ>
Ouvrier d'entretien EDF	<ONQ>
Poseur de compteur	<ONQ>
Régleur en matériel téléphonique	<ONQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Electricien <bâtiment> ---> 681b	<ONQ>
----------------------------------	-------

673a OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL

Ouvriers débutants ou n'effectuant que les travaux les moins précis ou les moins difficiles sur une machine outil travaillant par enlèvement de métal. Ils ont surtout à alimenter et surveiller la machine, et travaillent en grande série, à des cadences généralement contrôlées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aléseur	<ONQ,QND>
Conducteur de tour, fraiseuse, aléseuse	<ONQ,QND>
Décolleteur	<ONQ,QND>
Ouvrier ajusteur	<ONQ,QND>
Ouvrier fraiseur	<ONQ,QND>
Ouvrier tourneur	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur de fabrication	<ONQ,QND>
Ajusteur fraiseur	<ONQ,QND>
Ajusteur tourneur	<ONQ,QND>
Fraiseur sur machine à reproduire	<ONQ,QND>
Grignoteur	<ONQ,QND>
Mortaiseur sur métaux	<ONQ,QND>
Opérateur sur machine à commande numérique <travail des métaux>	<ONQ,QND>
Perceur <mécanique>	<ONQ,QND>
Raboteur métaux	<ONQ,QND>
Régleur en décolletage	<ONQ>
Tourneur sur tour automatique, semi-automatique	<ONQ,QND>

673b OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES TRAVAILLANT PAR FORMAGE DE METAL

Ouvriers chargés d'alimenter, surveiller et décharger une machine-outil travaillant par formage ou découpage de métal. Ils travaillent en grande série, à une cadence en général imposée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chalumiste	<ONQ,QND>
Chargeur de four <forge, mécanique>	<ONQ,QND>
Cisailleur de métaux	<ONQ,QND>
Machiniste sur marteau pilon	<ONQ,QND>
Plieur en tôlerie	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide-forgeron	<ONQ,QND>
Cintreur de tubes	<ONQ,QND>
Coutelier	<ONQ,QND>
Cylindreur	<ONQ,QND>
Dresseur <laminoir>	<ONQ>
Débiteur <forge>	<ONQ,QND>
Façonneur sur métaux	<ONQ,QND>
Machiniste sur presse <mécanique>	<ONQ,QND>
Marteleur <forge, mécanique>	<ONQ,QND>
Ouvrier chaudronnier	<ONQ,QND>
Ouvrier tôlier <industrie>	<ONQ,QND>
Oxycoupeur	<ONQ,QND>
Pilonnier	<ONQ,QND>
Planeur <mécanique>	<ONQ,QND>
Presseur sur métaux	<ONQ,QND>
Régleur emboutisseur	<ONQ,QND>
Scieur sur métaux	<ONQ,QND>
Tôlier cisailleur	<ONQ,QND>

673c OUVRIERS NON QUALIFIES DE MONTAGE, CONTROLE EN MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Ouvriers non qualifiés exécutant des tâches spécifiques de la mécanique industrielle, en dehors de ceux travaillant sur une machine-outil au formage, au découpage ou à l'usinage des métaux. Leur travail varie selon les cas : traitement thermique, peinture, contrôle, assemblage de pièces mécaniques. Ils peuvent travailler soit en atelier, dans le cadre d'un travail parcellisé en grande série, soit sur un chantier du bâtiment.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Charpentier fer	<ONQ,QND>
Contrôleur de fabrication <mécanique>	<ONQ,QND>
Galvaniseur	<ONQ,QND>
Mécanicien monteur	<ONQ,QND>
Soudeur par point	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de fabrication automobile	<ONQ,QND>
Ajusteur d'entretien <industrie>	<ONQ>
Ajusteur s.a.i	<ONQ>
Assembleur en charpentes métalliques	<ONQ,QND>
Assembleur par point	<ONQ,QND>
Charpentier-tôlier	<ONQ,QND>
Contrôleur soudeur	<ONQ,QND>
Ebarbeur <forge, mécanique>	<ONQ,QND>
Ebavureur <forge, mécanique>	<ONQ,QND>
Echafauteur <production>	<ONQ,QND>
Emailleur <électroménager, mécanique>	<ONQ,QND>
Enduiseur ponçeur <mécanique>	<ONQ,QND>
Etameur	<ONQ,QND>
Monteur de charpente en fer	<ONQ,QND>
Monteur motoriste <construction auto>	<ONQ,QND>
Monteur mécanicien	<ONQ,QND>
Monteur soudeur	<ONQ,QND>
Mécanicien s.a.i <mécanique>	<ONQ,QND>
Opérateur sur machine à souder	<ONQ,QND>
Planeur <charpente en fer>	<ONQ,QND>
Polisseur <métaux, coutellerie>	<ONQ,QND>
Recuiseur de métaux	<ONQ,QND>
Régleur soudure caoutchouc	<ONQ,QND>
Soudeur s.a.i	<ONQ,QND>
Soudeur à l'étincelle, en lunetterie	<ONQ,QND>
Suiveur soudeur	<ONQ,QND>
Trempeur <mécanique>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur <bois, ameublement> ---> 675b si	<ONQ>
---	-------

674a OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES : CHIMIE, PHARMACIE, PLASTURGIE

Ouvriers non qualifiés exécutant des tâches spécifiques de la chimie et des industries voisines (carbo et pétrochimie, parachimie, pharmacie, fils et fibres synthétiques caoutchouc, plastiques). Leur travail peut être d'assurer de façon répétitive l'alimentation, le déclenchement ou le déchargement d'une machine qu'ils ne règlent pas eux-mêmes ; d'effectuer des manipulations simples à cadence imposée ; de confectionner des pneus ; ou de contrôler visuellement ceux-ci.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assembleur <caoutchouc, plastique, chimie>	<ONQ,QND>
Opérateur de presse <plastique, chimie>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Calandreur <chimie>	<ONQ,QND>
Chauffeur de four <raffinerie, chimie>	<ONQ,QND>
Confectionneur de matelas	<ONQ,QND>
Confectionneur de pneumatiques	<ONQ,QND>
Doreur <chimie>	<ONQ,QND>
Détringleur	<ONQ,QND>
Ebarbeur <caoutchouc, plastique, chimie>	<ONQ,QND>
Ebavureur <caoutchouc, plastique, chimie>	<ONQ,QND>
Empâteur <chimie>	<ONQ,QND>
Enducteur plastique	<ONQ,QND>
Entringleur <pneumatiques>	<ONQ,QND>
Galvanoplaste	<ONQ,QND>
Metteur aux bains <chimie>	<ONQ,QND>
Mouleur <plastique, chimie>	<ONQ,QND>
Opérateur de broyeur <chimie>	<ONQ,QND>
Opérateur de chaîne d'agglomération <chimie>	<ONQ,QND>
Opérateur de concentration, de granulation	<ONQ,QND>
Opérateur de conditionnement <chimie>	<ONQ,QND>
Opérateur de cémentation <chimie>	<ONQ,QND>
Opérateur de ligne d'enrobage <chimie>	<ONQ,QND>
Ouvrier de cuisson <caoutchouc>	<ONQ,QND>
Ouvrier de fabrication de fibres artificielles	<ONQ,QND>
Ouvrier de fabrication de linoléum	<ONQ,QND>
Ouvrier du caoutchouc	<ONQ,QND>
Ouvrier en amiante	<ONQ,QND>
Ouvrier en plastiques	<ONQ,QND>
Ouvrier en pneumatiques	<ONQ,QND>
Ouvrier fabricant de skis	<ONQ,QND>
Préparateur <caoutchouc, plastique, chimie>	<ONQ,QND>
Soudeur <chimie>	<ONQ,QND>

674b OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES DE LA TRANSFORMATION DES VIANDES

Ouvriers exécutant des tâches simples ou répétitives dans la préparation, la mise en forme ou le contrôle des produits carnés; qu'ils travaillent ou non sur machine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Désosseur <iaa> <ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Abatteur <iaa> <ONQ,QND>
Charcutier <industrie de la viande> <ONQ,QND>
Equarrisseur <iaa> <ONQ,QND>
Ouvrier d'abattoir <ONQ,QND>
Préparateur de viandes <iaa> <ONQ,QND>

674c AUTRES OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES : INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

Ouvriers exécutant des tâches simples ou répétitives dans la préparation, la mise en forme ou le contrôle de produits alimentaires, hors transformation des viandes; qu'ils travaillent ou non sur machine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de ligne <iaa> <ONQ,QND>
Ouvrier d'usine agricole <ONQ,QND>
Ouvrier de brasserie <ONQ,QND>
Ouvrier de chai <ONQ,QND>
Ouvrier de chocolaterie <ONQ,QND>
Surveillant de machines <iaa> <ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boulangier <boulangerie industrielle> <ONQ>
Conditionneur <iaa> <ONQ,QND>
Opérateur de mélangeur <iaa> <ONQ,QND>
Ouvrier de cidrerie <ONQ,QND>
Ouvrier de conditionnement <iaa> <ONQ,QND>
Ouvrier de conserverie <ONQ,QND>
Ouvrier de distillerie <iaa> <ONQ,QND>
Ouvrier minotier <ONQ,QND>
Préparateur de pâtes <iaa> <ONQ,QND>
Pâtissier <boulangerie industrielle> <ONQ>

**674d OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES :
METALLURGIE, PRODUCTION VERRIÈRE, CERAMIQUE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

Ouvriers non qualifiés exécutant des tâches spécifiques de la production et de la première transformation des métaux (P1TMF), de la fonderie, du verre, de la céramique ou des matériaux de construction (FVMC) : chargement, déclenchement, surveillance, déchargement ou nettoyage d'installations lourdes, préparation et surveillance des opérations de coulée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coquilleur	<ONQ,QND>
Mouleur machine en fonderie	<ONQ,QND>
Mouleur noyauteur machine (fonderie)	<ONQ,QND>
Opérateur de machine formage verre creux	<ONQ>
Ouvrier de coulée <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Pocheur couleur	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobineur <p1tfm>	<ONQ,QND>
Conducteur de foyer <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Cubilotier	<ONQ,QND>
Câbleur en tréfilerie	<ONQ,QND>
Décapeur <p1tmf, fvmc>	<ONQ>
Défourneur <p1tmf>	<ONQ,QND>
Démouleur <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Ebavureur <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Enfourneur <p1tmf>	<ONQ,QND>
Etireur <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Fileur <fvmc>	<ONQ,QND>
Granulateur <fvmc>	<ONQ,QND>
Malaxeur <fvmc>	<ONQ,QND>
Marqueur de trame <fvmc>	<ONQ,QND>
Opérateur d'affinage <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Opérateur de train de fabrication <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QQ>
Opérateur foyer <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Ouvrier d'imprégnation <fvmc>	<ONQ,QND>
Ouvrier de bassin <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Ouvrier de plancher <fonderie>	<ONQ,QND>
Ouvrier fondeur <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Planeur <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Polisseur de verre, cristal	<ONQ,QND>
Presseur <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Préparateur de pâtes <fvmc>	<ONQ,QND>
Pupitreur <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Quenouilleur	<ONQ,QND>
Rémouleur <p1tmf, fvmc>	<ONQ,QND>
Tréfileur	<ONQ,QND>

**674e OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES :
INDUSTRIE LOURDE DU BOIS, FABRICATION DES PAPIERS ET CARTONS**

Ouvriers non qualifiés assurant la surveillance et le déchargement de machines ou d'installations dans les domaines cités.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Opérateur de dérouleuse bois	<ONQ>
Ouvrier <fabrication de papier-carton>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de presse à bois <fabrication de panneaux de bois>	<ONQ>
Conducteur <fabrication de panneaux de bois>	<ONQ>
Dérouleur bois	<ONQ>
Machiniste <fabrication de panneaux de bois>	<ONQ>
Massicoteur bois	<ONQ>
Opérateur <fabrication de panneaux de bois>	<ONQ>
Opérateur d'encolleuse bois	<ONQ>
Opérateur de chaîne à bois	<ONQ>
Opérateur de machine à bois <fabrication de panneaux de bois>	<ONQ>
Opérateur de massicot (bois)	<ONQ>
Opérateur de placage (bois)	<ONQ>
Opérateur de presse à bois <fabrication de panneaux de bois>	<ONQ>
Opérateur de séchoir <papier-carton>	<ONQ>
Opérateur de séchoir de particules	<ONQ>
Opérateur de séchoir à bois	<ONQ>
Ouvrier <fabrication de panneaux de bois>	<ONQ,QND>
Surveillant <fabrication de panneaux de bois>	<ONQ,QND>
Surveillant <fabrication de papier-carton>	<ONQ,QND>

675a OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES DU TEXTILE ET DE LA CONFECTION, DE LA TANNERIE-MEGISSERIE ET DU TRAVAIL DU CUIR

Ouvriers exécutant des travaux spécifiques du textile (y.c. la bonneterie) et de la confection des vêtements, de l'ennoblissement ou de la tannerie-mégisserie, participant aux différentes étapes de la production des chaussures, des sacs et des gants, n'exigeant pas de qualification particulière. En général, ils servent une machine qu'ils ne règlent pas eux-mêmes. En particulier, font partie de la rubrique les ouvriers non qualifiés chargés d'assembler à l'aide d'une machine à coudre certaines pièces d'étoffe déterminées pour réaliser tout ou partie d'un vêtement, dans une production de grande série.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Brodeuse en confection, lingerie	<ONQ,QND>
Colleur <cuir, chaussure>	<ONQ,QND>
Doleur de peaux, de cuir <tannerie-mégisserie>	<ONQ>
Enoueur <textile>	<ONQ>
Mécanicienne en chaussure	<ONQ,QND>
Mécanicienne en confection, couture	<ONQ,QND>
Ouvrier bourrelier	<ONQ,QND>
Ouvrier du cuir	<ONQ>
Piqueur en chaussures, ganterie, maroquinerie	<ONQ,QND>
Piqueuse en confection	<ONQ,QND>
Pistoletteur <tannerie-mégisserie>	<ONQ>
Retordeur en filature	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur de collants <bonneterie>	<ONQ>
Bourrelier-coureur	<ONQ,QND>
Bourrelier-piqueur	<ONQ,QND>
Bourrelier-sellier	<ONQ,QND>
Boutonnériste	<ONQ,QND>
Chaussonnier	<ONQ,QND>
Chemisière	<ONQ,QND>
Couseur en confection	<ONQ,QND>
Dérailleur de tissus <textile>	<ONQ>
Dérayeur de cuir <tannerie-mégisserie>	<ONQ>
Empièceuse en confection	<ONQ,QND>
Employée en confection	<ONQ,QND>
Entoileur en confection	<ONQ,QND>
Eplucheur de tissus<textile>	<ONQ>
Festonneuse en confection	<ONQ,QND>
Formier <cuir, chaussure>	<ONQ,QND>
Monteur en chaussures	<ONQ,QND>
Mécanicienne en prêt à porter	<ONQ,QND>
Mécanicienne sur machine à coudre	<ONQ,QND>
Ourleur en bonneterie	<ONQ>
Ourleur en confection	<ONQ,QND>
Palissonneur <tannerie-mégisserie>	<ONQ>
Pantalonière	<ONQ,QND>
Presseur en bonneterie	<ONQ,QND>
Presseur en confection	<ONQ,QND>
Préparateur de peaux <tannerie-mégisserie>	<ONQ,QND>
Rabatteur <chaussures>	<ONQ,QND>
Repasseur en confection	<ONQ,QND>
Rouloteuse	<ONQ,QND>

Saladeuse en confection
Surjeteur <textile, cuir>
Thermocolleur <habillement>
Toileur
Tondeur <textile>

<ONQ,QND>
<ONQ>
<ONQ,QND>
<ONQ,QND>
<ONQ>

675b OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES DU TRAVAIL DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT

Ouvriers non qualifiés participant aux travaux spécifiques des industries du bois (sauf fabrication de placages et panneaux de particules) et du meuble. Le plus souvent, ils conduisent une machine qu'ils ne règlent pas eux-mêmes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de montage bois	<ONQ,QND>
Manoeuvre de scierie	
Menuisier de série (bois)	<ONQ,QND>
Ouvrier-menuisier (bois)	<ONQ,QND>
Ouvrier-ébéniste	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affûteur scieur <scierie>	<ONQ>
Agent d'usinage bois	<ONQ,QND>
Agent de finition bois	<ONQ>
Charron (menuisier, carrossier,...)	<ONQ>
Ebéniste <sauf ébéniste d'art>	<ONQ>
Ebéniste menuisier	<ONQ>
Formiste <ameublement, menuiserie industrielle>	<ONQ>
Machiniste <menuiserie industrielle, ameublement>	<ONQ,QND>
Menuisier <menuiserie industrielle, ameublement>	<ONQ,QND>
Menuisier en meubles	<ONQ>
Monteur de jouets en bois	<ONQ,QND>
Monteur de meubles, fauteuils	<ONQ,QND>
Monteur de sièges	<ONQ>
Opérateur de machine à bois	<ONQ,QND>
Ouvrier <ameublement, menuiserie industrielle>	<ONQ,QND>
Ouvrier de scierie	<ONQ,QND>
Ouvrier ébéniste	<ONQ,QND>
Plaqueur <ameublement, menuiserie industrielle>	<ONQ>
Ponceur en ameublement, menuiserie	<ONQ,QND>
Scieur <bois>	<ONQ,QND>
Vernisseur <bois, ameublement> <sauf vernisseur d'art>	<ONQ>

675c OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES DE L'IMPRIMERIE, PRESSE, ÉDITION

Ouvriers non qualifiés du façonnage du papier-carton, de la brochure et de la reliure, de l'impression, de la photographie ou de la composition. Le plus souvent, ils conduisent une machine qu'ils ne règlent pas eux-mêmes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Brocheur	<ONQ>
Papetier brocheur	<ONQ,QND>
Relieur <sauf relieur d'art>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobinier (bobineur) <imprimerie, presse, édition>	<ONQ,QND>
Claviste	<ONQ>
Doreur sur machine	<ONQ,QND>
Opérateur sur machine à développer ou à tirer	<ONQ,QND>
Tireur <imprimerie, labo photo et cinéma>	<ONQ,QND>

676a MANUTENTIONNAIRES NON QUALIFIES

Ouvriers qui procèdent aux tâches de manutention de chargement et de déchargement en relation directe avec l'outil de production. Lors de ces opérations ils peuvent aider au guidage de véhicules et fournir l'assistance manuelle nécessaire aux manœuvres. Ils ne participent pas, en principe, aux opérations finales de tri, emballage et expédition des produits réalisés à moins que ces opérations ne soient entièrement automatisées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Manutentionnaire
Ouvrier de la manutention
Porteur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accrocheur <manutention>	
Agent de manutention	<ONQ,QND>
Bagagiste <hors hôtellerie>	
Bargier	
Basculeur	<ONQ,QND>
Commis de marée	
Débardeur	
Elingueur	
Employé de marée	
Manutentionnaire expéditeur	
Manutentionnaire haute couture	
Perchiste <sauf cinéma, télévision>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Bagagiste <hôtellerie> ---> 561e
Distributeur ---> 676c
Docker (manutentionnaire...) ---> 652b
Déménageur ---> 676b
Emballeur ---> 676c
Expéditeur (manutentionnaire) ---> 676c
Manutentionnaire <expédition> ---> 676c
Peseur (basculeur) ---> 676c

676b DEMENAGEURS (HORS CHAUFFEURS-DÉMÉNAGEURS), NON QUALIFIÉS

Ouvriers qui procèdent aux opérations d'emballage et de déballage de matériels, meubles et objets parfois fragiles ou volumineux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Déménageur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide déménageur

676c OUVRIERS DU TRI, DE L'EMBALLAGE, DE L'EXPEDITION, NON QUALIFIÉS

Ouvriers qui emballent des marchandises, les trient et les expédient en constituant des colis. Les activités décrites peuvent comporter une part de manutention, mais doivent demeurer spécifiques.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Empaqueteur	
Etiqueteur	
Expéditeur (expéditionnaire)	
Préparateur de commande	<ONQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affranchisseur	<ONQ,QND>
Agent de logistique en magasinage	<ONQ>
Agent de messagerie	<ONQ,QND>
Agent de routage	<ONQ,QND>
Agent de service expédition	<ONQ,QND>
Agent de tri	<ONQ>
Aide magasinier	
Chargeur emballeur	
Colleur	<ONQ,QND>
Distributeur <conditionnement, emballage>	
Eclateur	
Emballeur	
Embouteilleur	
Employé au conditionnement	<ONQ,QND>
Employé de réception	<ONQ,QND>
Etiqueteur-pointeur	<ONQ,QND>
Expéditionnaire manutentionnaire	
Magasinier <manutentionnaire>	<ONQ>
Manutentionnaire expéditionnaire	
Opérateur de machine d'affranchissement	<ONQ>
Ouvrier <conditionnement, emballage>	
Ouvrier du départ	<ONQ,QND>
Paqueteur	
Peseur (basculeur)	
Préparateur magasinier	<ONQ>
Ramasseur conditionneur	
Réceptionnaire	<ONQ,QND>
Réceptionnaire-pointeur	<ONQ>
Répartiteur de dépôt	<ONQ,QND>
Vendeur magasinier	<ONQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Bagagiste (bargier) ---> 676a
Manutentionnaire <sauf expéditionnaire>---> 676a

676d AGENTS NON QUALIFIES DES SERVICES D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS

Ouvriers qui, dans une entreprise d'exploitation des transports, procèdent aux tâches de manutention de chargement et de déchargement. Lors de ces opérations ils peuvent aider au guidage de véhicules et fournir l'assistance manuelle nécessaire aux manœuvres.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'exploitation <transport>	<ONQ,QND>
Chargeur d'avion	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aam, Ae, Alg <SNCF>	
Accrocheur de wagons	
Arrimeur	<ONQ,QND>
Assistant d'avion	<ONQ,QND>
Avitailleur	<ONQ,QND>
Garde barrière	
Haleur	
Lamaneur	
Metteur en ligne <transports>	

676E OUVRIERS NON QUALIFIES DIVERS DE TYPE INDUSTRIEL

Cette rubrique rassemble les ouvriers non qualifiés de type industriel non classés dans les rubriques précédentes, particulièrement les agents de laboratoire non qualifiés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ouvrier de laboratoire	<ONQ>
------------------------	-------

68 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés exécutant, dans le cadre d'un travail peu divisé, des tâches manuelles n'exigeant ni formation spéciale, ni long apprentissage, en dehors des activités agricoles.

La catégorie ne comprend, en principe, que des ouvriers non qualifiés au sens des conventions collectives. Les nettoyeurs sont généralement considérés comme non qualifiés, ainsi que les apprentis des maîtres ouvriers, sauf dans les métiers de l'imprimerie. En revanche, certains ouvriers de l'alimentation (boulangers pâtisseries, charcutiers, bouchers) sont considérés comme qualifiés, de même que les jardiniers, et sont donc exclus de la catégorie.

Les chefs d'équipe peuvent parfois être classés parmi les ouvriers non qualifiés.

La catégorie comprend exclusivement des salariés ; les aides familiaux non salariés en sont exclus.

La conduite de véhicule étant exclue, le domaine d'activité des ouvriers non qualifiés de type artisanal se définit en principe par les deux caractéristiques suivantes : ils font un travail manuel ; ce travail est de type artisanal. Il s'oppose par-là au travail de "type industriel".

Précisément, les domaines suivants relèvent du type artisanal :

- le gros œuvre du bâtiment, à l'exception du travail du béton et du montage des charpentes métalliques de grandes dimensions, les travaux publics étant exclus, la taille des pierres incluse ;
- le second œuvre du bâtiment dans son ensemble, y.c. la menuiserie du bâtiment, la métallerie, l'installation électrique ou téléphonique ;
- l'entretien et la réparation des automobiles et véhicules utilitaires, à l'exclusion des matériels ferroviaires, des bateaux et des avions ;
- le dépannage des appareils électroménagers à usage domestique, (y.c. radio, télé, haute fidélité,...) à l'exclusion des matériels lourds de télécommunications ;
- l'entretien et la réparation d'autres matériels à usage non industriel : montres, horloges, machines de bureau (ordinateurs exclus), ascenseurs ;
- l'entretien général des bâtiments ;
- les travaux de fabrication effectués à la main ou à l'aide d'un outillage léger pour l'habillement, les étoffes, les cuirs et peaux, les chaussures, la maroquinerie, le moulage noyautage à la main, le travail du verre ou de la céramique à la main ;
- le nettoyage des locaux industriels, de bureaux... à l'exclusion des écoles et des hôpitaux. Les femmes de ménage des écoles et des hôpitaux sont classées avec les agents de service des établissements d'enseignement ou les agents de service hospitaliers. Les femmes de ménage, bonnes, employées par des particuliers, dont les conditions de travail et d'emploi sont sensiblement différentes de celles des nettoyeurs des locaux collectifs, sont classées en personnels des services directs aux particuliers.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 52 Agents de service, aide soignant	Peuvent faire le même métier (nettoyage)	Travaillent dans une école ou un hôpital
CS 55 Employés de commerce	Peuvent être apprentis	Apprentis vendeurs et non apprentis ouvriers
CS 56 Employés des services directs aux particuliers	Peuvent faire le même métier (nettoyage)	En ce cas : travail domestiques chez les particuliers
CS 62 Ouvriers qualifiés	Peuvent être apprentis de type industriel	Apprentis de métiers (de type industriel)
CS 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Ouvriers de type artisanal parfois classés ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives	Classés ouvriers qualifiés dans les conventions collectives Ouvriers boulangers, pâtissiers, bouchers...
CS 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Classés en général ouvriers qualifiés dans les conventions collectives	Travaillent plutôt dans les grands établissements Travail plus divisé, plus dépendant des équipements, plus répétitif

Les rubriques PCS :

Bâtiment

- 681a Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
- 681b Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment

Mécanique

- 682a Mécaniciens, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés

Alimentation

- 683a Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers

Nettoyement, assainissement, traitement des déchets

- 684a Nettoyeurs
- 684b Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Autres

- 685a Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

681a OUVRIERS NON QUALIFIES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT

Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre (bâtiment) exécutant sous la direction du chef d'équipe des travaux simples. Ils peuvent conduire de petits engins de chantier (bétonnière, compresseur, treuil simple, etc.).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Manoeuvre <bâtiment>	
Ouvrier couvreur	<ONQ>
Ouvrier maçon	<ONQ>
Ouvrier monteur en préfabrication lourde	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide maçon	
Applicateur d'étanchéité	<ONQ,QND>
Apprenti charpentier	
Apprenti couvreur	
Brasqueur	<ONQ,QND>
Briqueteur	<ONQ,QND>
Carreleur (maçon, mosaïste.)	<ONQ>
Charpentier coffreur, boiseur	<ONQ>
Charpentier menuisier	<ONQ>
Couvreur zingueur	<ONQ>
Dalleur	<ONQ,QND>
Démolisseur	<ONQ,QND>
Enduiseur <bt>	<ONQ,QND>
Etanchéiste, étancheur	<ONQ,QND>
Fumiste industriel	<ONQ>
Monteur de charpente en bois	<ONQ,QND>
Monteur en préfabrication béton	<ONQ>
Mosaïste	<ONQ,QND>
Plâtrier <sauf plâtrier-peintre>	<ONQ,QND>
Ravaleur	<ONQ,QND>
Zingueur	<ONQ,QND>

681b OUVRIERS NON QUALIFIES DU SECOND OEUVRE DU BATIMENT

Ouvriers non qualifiés du second oeuvre (bâtiment) assistant les ouvriers qualifiés dans la pose, le montage, l'installation des différents appareils d'équipement et dans les différents travaux de finition. Ils exécutent les travaux qui n'utilisent que des techniques simples.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Electricien <btb ou hors industrie commerce>	<ONQ>
Menuisier <bâtiment>	<ONQ>
Monteur d'éléments préfabriqués	<ONQ,QND>
Peintre <btb>	<ONQ>
Plombier (industriel, chauffagiste, sanitaire,...)	<ONQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent des eaux <entretien, dépannage>	<ONQ>
Apprenti menuisier	
Apprenti peintre en bâtiment	
Apprenti plombier	
Calorifugeur	<ONQ>
Electricien d'entretien <hors industrie>	<ONQ>
Installateur d'alarme, de téléphone	<ONQ,QND>
Menuisier sans autre indication	<ONQ>
Monteur d'enseignes	<ONQ>
Monteur de lignes	<ONQ>
Monteur poseur	<ONQ>
Moquettiste	<ONQ,QND>
Ouvrier d'entretien <sauf industrie>	<ONQ>
Ouvrier d'entretien GDF	<ONQ>
Peintre sans autre indication	<ONQ>
Peintre tapissier de bâtiment	<ONQ>
Ramoneur	<ONQ,QND>
Solier	<ONQ,QND>
Technicien en chauffage (central,...)	<ONQ>
Tuyauteur <bâtiment>	<ONQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Tuyauteur <industrie> ---> 623b si	<OQ,QND>
Tuyauteur <industrie> ---> 673b si	<ONQ>

682a METALLIERS, SERRURIERS, REPARATEURS EN MECANIQUE, NON QUALIFIES

Ouvriers non qualifiés (ou apprentis) participant au travail des pièces métalliques ou à leur montage en dehors de la production industrielle, le plus souvent dans le cadre d'activités d'entretien ou de réparation (réparation automobile en particulier).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Carrossier	<ONQ>
Mécanicien auto	<ONQ>
Mécanicien d'entretien <hors industrie>	<ONQ>
Métallier	<ONQ>
Serrurier	<ONQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Apprenti automobile	
Apprenti carrossier	
Apprenti mécanicien auto	
Apprenti tôlier	
Monteur serrurier	<ONQ,QND>
Mécanicien <transport routier, réparation automobile>	<ONQ>
Mécanicien agricole <sauf fabrication de machines agricoles>	<ONQ>
Mécanicien carrossier	<ONQ>
Mécanicien en cycles et motocycles	<ONQ>
Peintre en automobile <sauf industrie>	<ONQ,QND>
Réparateur de motoculteurs	<ONQ,QND>
Tôlier automobile	<ONQ>

683a APPRENTIS BOULANGERS, BOUCHERS, CHARCUTIERS

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Apprenti boucher
Apprenti boulanger
Apprenti charcutier
Apprenti pâtissier

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti coiffeur ---> 562b
Apprenti cuisinier ---> 561d

684a NETTOYEURS

Salariés du secteur privé chargés de nettoyer seuls ou au sein d'une petite équipe des locaux industriels ou collectifs (bureaux,...), en général à l'aide d'un matériel simple.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de propreté <nettoyage industriel, bureaux, immeubles>
Employé de nettoyage <nettoyage industriel, bureaux, immeubles>
Femme de ménage <nettoyage industriel, sauf Etat>
Femme de ménage <sauf enseignement, santé, services domestiques, services des hôtels, cafés, restaurants>
Ouvrier nettoyeur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien <nettoyage industriel>
Agent de nettoyage <nettoyage industriel, bureaux, immeubles>
Agent de surface <nettoyage industriel>
Carreautier
Dératiseur
Désinfecteur de bâtiment
Employé d'immeuble <nettoyage>
Femme de service <privé>
Laveur de carreaux, de vitres
Manoeuvre <nettoyage>
Nacellier <nettoyage>
Nettoyeur
Opérateur de matériel d'entretien
Ouvrier d'entretien d'immeubles
Technicien(ne) de surface

<OQ,ONQ,QND>
<ONQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent d'entretien <machine> ---> 628a, 628b, 682a
Femme de ménage <ETAT, coll. loc sauf écoles, hôpitaux> ---> 525c
Femme de ménage <enseignement> ---> 525a, 525b
Femme de ménage <services de médecine> ---> 525d
Femme de ménage <services des hôtels, cafés, restaurants> ---> 561a, 561f
Femme de ménage <services domestiques> ---> 563c
Gardien d'immeuble ---> 564a

684b OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ouvriers du secteur public ou du secteur privé chargés du nettoyage de la voie publique, de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères ou industrielles, ou de l'assainissement des eaux usées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'assainissement	<ONQ,QND>
Agent de station d'épuration	<ONQ,QND >
Agent technique de traitement des eaux usées	<ONQ,QND>
Balayeur <nettoyage voie publique>	
Eboueur	<ONQ,QND >
Egoutier	<ONQ,QND >

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien de déchetterie	<ONQ,QND>
Agent d'entretien de l'espace rural	<ONQ,QND>
Agent d'entretien de rivière	<ONQ,QND>
Agent d'entretien des espaces naturels	<ONQ,QND>
Agent d'entretien environnement	<ONQ,QND>
Agent d'entretien nature	<ONQ,QND>
Agent d'exploitation d'usine d'incinération des déchets	<ONQ,QND>
Agent d'exploitation de déchetterie	<ONQ,QND>
Agent de collectivité ramassage des ordures	<ONQ,QND>
Agent de déchetterie	<ONQ,QND>
Agent de salubrité	<ONQ,QND>
Agent de traitement des déchets	<ONQ,QND>
Agent de traitements dépolluants	<ONQ,QND>
Agent de tri des déchets	<ONQ,QND>
Assainisseur	<ONQ,QND>
Collecteur de déchets	<ONQ,QND>
Fontainier <traitement des eaux>	<ONQ,QND>
Gardien de déchetterie	<ONQ>
Opérateur assainissement	<ONQ,QND>
Ouvrier côtier	<ONQ,QND>
Ouvrier d'entretien des espaces naturels	<ONQ,QND>
Ouvrier de déchetterie	<ONQ,QND>
Ouvrier de tri des déchets	<ONQ,QND>
Ouvrier environnement nature	<ONQ,QND>
Ripeur	<ONQ,QND>
Rondier <assainissement>	<ONQ,QND>
Récupérateur de déchets	<ONQ,QND>
Surveillant en dépollution	<ONQ,QND>
Trieur de déchets	<ONQ,QND>
Vidangeur	<ONQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de décontamination ---> 628e	<OQ,ONQ,QND>
Agent de radioprotection ---> 628e	<OQ,ONQ,QND>
Balayeur <nettoyage industriel> ---> 684a	

Dératiseur ---> 684a
Désinfecteur de bâtiment ---> 684a
Ouvrier de décontamination nucléaire ---> 628e

<OQ,ONQ,QND>
<ONQ,QND>
<OQ,ONQ,QND>

685a OUVRIERS NON QUALIFIES DIVERS DE TYPE ARTISANAL

Cette rubrique comprend les ouvriers non qualifiés de type artisanal qui n'ont pu être affectés ailleurs.

PROFESSIONS ASSIMILEES

Armurier <sauf commerce>	<ONQ>
Batteur d'or	<ONQ>
Bijoutier <sauf commerce>	<ONQ>
Blanchisseur	<ONQ>
Bombeur de verre	<ONQ>
Brodeuse <sauf à la main>	<ONQ>
Bronzior d'art	<ONQ>
Chapelier <sauf commerce>	<ONQ>
Ciseleur	<ONQ>
Colleur d'affiches	<ONQ,QND>
Céramiste d'art	<ONQ>
Dinandier	<ONQ>
Doreur sur bois	<ONQ>
Doreur sur métal	<ONQ>
Dépanneur en électroménager	<ONQ>
Encadreur <sauf commerce>	<ONQ>
Fabricant de papier à la main	<ONQ>
Facteur d'instruments de musique	<ONQ>
Faïencier	<ONQ>
Fourreur <sauf commerce>	<ONQ>
Gantier <sauf commerce>	<ONQ>
Monteur en orfèvrerie	<ONQ>
Polisseur (aviveur) en orfèvrerie	<ONQ>
Porcelainier	<ONQ>
Poseur d'affiches	<ONQ>
Potier en étain	<ONQ>
Presseur <pressing>	<ONQ>
Rempailleur	<ONQ>
Souffleur de verre au chalumeau	<ONQ>
Stoppeuse	<ONQ>
Vernisseur au tampon	<ONQ>

69 OUVRIERS AGRICOLES

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution de niveau ouvrier exerçant des professions spécifiques de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'aquaculture, de la pêche et de l'exploitation des marais salants.

La catégorie ne comporte pas de distinction portant sur la qualification du salarié ; sont donc inclus les conducteurs d'engins agricoles, les ouvriers agricoles sans spécialité, les saisonniers employés par les exploitations agricoles et assimilés.

Sont compris également les matelots assurant occasionnellement d'autres fonctions de la pêche, la manœuvre ou l'entretien général du navire.

Sont exclus de la catégorie, les jardiniers ou jardiniers paysagers qui doivent être classés dans la catégorie socioprofessionnelle "ouvriers qualifiés de type artisanal", les personnels spécialisés uniquement dans l'entretien des moteurs et instruments de bord ainsi que ceux de la recherche et de l'exploitation des autres ressources minérales des océans.

Les agents de maîtrise et les techniciens sont exclus de la catégorie.

Les catégories voisines :

Catégories voisines	Points communs	Différences
CS 23 Chefs d'entreprise	Peuvent avoir la même activité (agriculteur exploitant)	Chef d'entreprise, associés ou aides familiaux non salariés.
CS 48 Agent de maîtrise	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Encadrent alors des ouvriers et éventuellement gèrent l'exploitation agricole.
CS 47 Techniciens	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Classés techniciens dans les conventions collectives
CS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	Participent en ce cas à la transformation des produits agricoles et non à la culture, à l'élevage au sens strict. Ou bien conduisent des engins non spécifiquement agricoles, forestiers.
CS 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Salariés classés ouvriers	
CS 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Salariés classés ouvriers Jardiniers-horticulteurs ont parfois un domaine d'activité voisin.	Spécialité non agricole Culture visant à constituer des espaces verts d'agrément et non à obtenir des produits à vendre.

Les rubriques PCS :

Agriculture, sylviculture

- 691a Conducteurs d'engin agricole ou forestier
- 691b Ouvriers de l'élevage
- 691c Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
- 691d Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
- 691e Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 691f Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture

Pêche, aquaculture

- 692a Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

691a CONDUCTEURS D'ENGIN AGRICOLE OU FORESTIER

Ouvriers chargés dans une exploitation agricole ou forestière, ou dans une entreprise de travaux agricoles ou forestiers, de conduire un engin automoteur ou de traction, dont ils actionnent les mécanismes. Ils en assurent l'entretien courant et le dépannage.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur d'engin agricole
Conducteur d'engin forestier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conducteur d'engin <agriculture>
Conducteur d'engin de débardage
Conducteur de tracteur <agriculture, sylviculture>
Tractoriste

691b OUVRIERS DE L'ELEVAGE

Ouvriers qui s'occupent en principe exclusivement des soins aux animaux : distribution et contrôle des rations, traite, mise à bas,... Certains d'entre eux sont responsables d'un troupeau dont ils assurent le pâturage ; d'autres peuvent travailler dans une exploitation hors sol.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Berger	
Eleveur	<SALARIE>
Garçon d'écurie	
Ouvrier avicole	
Ouvrier vacher	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide d'élevage	
Aide familial <élevage>	<SALARIE>
Animalier de laboratoire	
Apiculteur	<SALARIE>
Bouvier	
Brigadier des haras	
Chevrier	
Etalonnier	
Garde des haras	
Garçon des haras	
Homme d'écurie	
Lad	
Ouvrier d'élevage	
Palefrenier	
Porcher	
Seigneur d'animaux	
Trayeur	

691c OUVRIERS DU MARAICHAGE OU DE L'HORTICULTURE

Ouvriers chargés des travaux qu'exigent la plantation et la culture en vue de leur vente, de légumes, de fleurs et de plantes fruitières non arborescentes : semis, plantation, repotage, récolte, conditionnement des produits. Ils travaillent en plein air ou en serre.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Horticulteur	<SALARIE>
Maraîcher	<SALARIE>
Ouvrier d'horticulture	
Ouvrier de culture maraîchère	
Pépiniériste	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <horticulture>	<SALARIE>
Bulbiculteur	<SALARIE>
Cultivateur	<SALARIE>
Endivier	<SALARIE>
Ouvrier de champignonnière	
Ouvrier pépiniériste	
Ouvrier serriste	

PROFESSIONS EXCLUES

Jardinier horticulteur ---> 631a	<SALARIE>
----------------------------------	-----------

691d OUVRIERS DE LA VITICULTURE OU DE L'ARBORICULTURE FRUITIERE

Ouvriers chargés des travaux qu'exige ce type de production : taille, traitement chimique éventuel, cueillette...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Grefeur
Ouvrier arboricole
Ouvrier viticole
Vigneron <SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial <culture> <SALARIE>
Arboriculteur <SALARIE>
Cultivateur de fruits <SALARIE>
Ouvrier de cueillette
Viticulteur <SALARIE>

691e OUVRIERS AGRICOLES SANS SPECIALISATION PARTICULIERE

Cette rubrique rassemble les ouvriers agricoles ne présentant pas de spécialisation particulière et exécutant des travaux divers. Elle inclut également les ouvriers agricoles dont on ne peut pas déterminer l'orientation dominante de l'exploitation sur laquelle ils travaillent.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide de culture
Ouvrier agricole polyvalent

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide agricole
Commis agricole
Cultivateur <agriculture> <SALARIE>
Domestique agricole
Homme toutes mains <agriculture>
Valet <agriculture>
Valet de ferme

691f OUVRIERS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE OU DE LA SYLVICULTURE

Ouvriers effectuant des travaux spécifiques de l'exploitation forestière ou de la sylviculture, à l'exception des ouvriers chargés de conduire des engins lourds. Ils procèdent aux travaux de plantation, d'entretien et de coupe. Ils peuvent également être chargés de diverses opérations liées au transport des grumes, à l'exclusion de la conduite d'un engin autotracté.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bûcheron	<SALARIE>
Fendeur <sylviculture>	
Ouvrier d'exploitation <sylviculture>	
Ouvrier forestier	

PROFESSIONS ASSIMILEES

Débardeur	<SALARIE>
Employé forestier	
Manoeuvre forestier	
Schlitteur	<SALARIE>
Sylviculteur	<SALARIE>

692a MARINS-PECHEURS ET OUVRIERS DE L'AQUACULTURE

Cette rubrique rassemble :

- les marins pêcheurs qui participent aux travaux du bord sur un bateau de pêche (entretien et utilisation des filets, préparation des poissons) ;
- les ouvriers qui participent à l'élevage et au ramassage des produits de l'aquaculture.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Marin <pêche>	<SALARIE>
Marin pêcheur	<SALARIE>
Ostréiculteur	<SALARIE>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conchyliculteur	<SALARIE>
Marin grande pêche	<SALARIE>
Marin ostréicole	<SALARIE>
Marin pêcheur mécanicien	<ONQ,OQ,EMP,QND>
Marin à la part	<SALARIE>
Matelot <pêche>	
Mytiliculteur	<SALARIE>
Navigateur <pêche>	
Ouvrier bouchot	
Ouvrier paludier	
Pisciculteur	<SALARIE>
Premier matelot <pêche>	
Pêcheur	<SALARIE>
Quartier maître <pêche>	
Salinier	<SALARIE>
Second maître <pêche>	
Suppléant machine <pêche>	
Timonier <pêche>	

PROFESSIONS EXCLUES

Marin <marine marchande, navigation intérieure> ---> 656a

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES AIDES FAMILIAUX

AIDE FAMILIAL SALARIE

Lorsque l'appellation AIDE FAMILIAL fait référence à une activité **salariée d'aide aux personnes à domicile**, pour des travaux ménagers ou familiaux, le codage est réalisé de la façon suivante:

- si l'employeur est une collectivité locale ou une association, le codage s'effectue en 563b - Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales ;
- si l'employeur est une personne physique, le codage s'effectue en 563c - Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers.

Lorsqu'en revanche l'appellation AIDE FAMILIAL renvoie à une situation où la personne concernée **aide un membre non salarié de sa famille, tout en étant salariée de ce parent**, le codage s'effectue comme pour n'importe quel salarié, c'est-à-dire selon le métier exercé.

AIDE FAMILIAL NON SALARIE

Lorsque l'appellation AIDE FAMILIAL s'applique à une personne **aidant un membre non salarié de sa famille, sans en être salariée**, plusieurs cas sont à distinguer :

- si la personne aidée est exploitant agricole, forestier ou pêcheur (catégories 11, 12 et 13), le codage s'effectue comme pour la personne aidée ;
- si la personne aidée est un artisan (catégorie 21), le codage s'effectue selon le type de travail réalisé par l'aide familial :
 - si l'aide familial exerce le même métier que l'artisan, le codage s'effectue comme pour ce dernier,
 - si l'aide familial réalise un travail de secrétariat, de vente ou de comptabilité, le codage s'effectue en 219a - Aides familiaux, conjoints collaborateurs (non salariés),
 - si le questionnaire ne permet pas de déterminer le type de travail réalisé par l'aide familial, on codera en faisant l'hypothèse que les hommes exercent un métier d'artisan et que les femmes réalisent un travail de secrétariat, de vente ou de comptabilité ;
- si la personne aidée est membre d'une profession libérale (catégorie 31), le codage s'effectue en 313a - Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif ;
- si la personne aidée est membre d'une autre profession indépendante, le codage s'effectue comme pour la personne aidée.

Pour les enquêtes ménage où on ne disposerait pas d'information sur la personne aidée et l'aide familial, on procède de la manière suivante :

- si l'aide familial figure dans le questionnaire sans aucune autre indication, le codage s'effectue comme pour le chef de ménage⁵ ;
- si la personne est seule, le codage s'effectue en 563b - Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales ;
- si la composition du ménage est inconnue et si le lieu de résidence est une commune urbaine, le codage s'effectue comme pour un commerçant ;
- si la composition du ménage est inconnue et si le lieu de résidence est une commune rurale ou inconnue, le codage s'effectue comme pour un agriculteur.

⁵ On ne sait pas si c'est la personne aidée.

ANNEXE 2 : LE PERSONNEL DE MENAGE ET DE NETTOYAGE

Pour le personnel de ménage et de nettoyage, **le codage s'effectue selon le lieu de travail** :

- 525a ou 525b s'il s'agit d'une école ;
- 525d s'il s'agit d'un hôpital ;
- 525c s'il s'agit d'un lieu qui relève de la fonction publique, hors écoles et hôpitaux, et que la personne est salariée de la fonction publique ;
- 563c lorsque le travail est réalisé chez un particulier ; 684a s'il s'agit d'une entreprise industrielle du secteur privé ; 561a s'il s'agit d'un café ou d'un restaurant ; 561f s'il s'agit d'un hôtel.

ANNEXE 3 : LES GERANTS

Si l'intitulé d'emploi appartient à la liste suivante :

- gérant d'entreprise
- gérant d'exploitation agricole
- gérant majoritaire, minoritaire
- gérant de SARL
- gérant de société <sauf commerce>
- gérant <sauf commerce>

ou correspond à une situation de gérant du secteur de l'artisanat (gérant de boulangerie, de garage, de pressing, etc.), **la personne est codée comme indépendante** (c'est-à-dire dans les catégories 11, 12, 13, 21, 22, 23 ou 31), quel que soit son statut déclaré par ailleurs (salarié ou non).

Si l'intitulé d'emploi appartient en revanche à la liste suivante :

- gérant de magasin
- gérant de cantine
- gérant de coopérative agricole
- gérant d'hôtel-café-restaurant
- gérant de société immobilière
- gérant de salle de spectacle
- gérant de société <commerce>
- gérant de supermarché
- gérant <commerce>

ou correspond à une situation de gérant dans le secteur du commerce, de la distribution et des services non artisanaux, le codage dépend du statut déclaré :

- **si la personne est à son compte, ou salarié mais chef de sa propre entreprise, elle est codée comme indépendante** (catégories 22, 23) ;
- si la personne est salariée, et n'est pas chef de sa propre entreprise, **elle est codée comme un salarié**, c'est-à-dire selon son domaine d'activité et sa position hiérarchique.

Par exemple, un gérant de supérette **salarié** sera classé:

- dans les rubriques 222b ou 233c s'il est chef de son entreprise, selon le nombre de salariés qu'il emploie ;
- dans les rubriques 374a ou 462a, s'il n'est pas chef de son entreprise, selon qu'il est cadre ou non.

Cas particuliers :

- un gérant mandataire est codé comme un salarié ;
- un gérant dans la fonction publique est codé comme un salarié du public (catégories 52, 45 ou 33) ;
- un gérant d'agence de la Poste est codé comme un salarié de la Poste, en fonction de son niveau de qualification ;
- un gérant de station-service est codé en :
 - 554j s'il est employé, ouvrier ou de qualification inconnue,
 - 462a s'il est technicien ou agent de maîtrise,
 - 374a s'il est cadre.

ANNEXE 4 : LES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Par activité professionnelle, on entend un travail effectué en vue d'un échange marchand (obtention d'un salaire ou d'un bénéfice sur la vente du produit fabriqué), et dont la nature n'est pas contraire aux lois ou à la moralité publique.

Ne sont pas des activités professionnelles :

- la production de biens ou services pour soi-même ou sa famille ;
- les activités bénévoles de toute nature ;
- le travail des détenus ;
- les activités qui, par leur nature ou leur but, sont illégales (mais non les activités légales exercées dans des conditions illégales).

Les enfants de 14 ans ou moins sont réputés n'avoir aucune activité professionnelle.

Les chômeurs appartiennent à la population active et sont classés dans les catégories d'actifs en fonction de leur dernière situation professionnelle (ou éventuellement de l'activité professionnelle qu'ils ont exercée le plus longtemps). Les chômeurs n'ayant jamais travaillé, pour lesquels cette règle n'aurait pas de sens, sont classés dans une catégorie à part.

GROUPE 7 : RETRAITES

Ce groupe comprend les inactifs âgés de 53 ans ou plus qui ont déjà exercé une activité professionnelle. Les retraités sont classés en fonction de leur dernière situation professionnelle (ou éventuellement de l'activité professionnelle qu'ils ont exercée le plus longtemps).

CS 71 ANCIENS AGRICULTEURS

CS 72 ANCIENS ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISE

CS 74 ANCIENS CADRES

CS 75 ANCIENNES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

CS 77 ANCIENS EMPLOYES

CS 77 ANCIENS OUVRIERS

GROUPE 8 : AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

CS 81 CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont au chômage et qui n'ont jamais exercé auparavant d'activité professionnelle.

CS 83 MILITAIRES DU CONTINGENT

Cette catégorie est composée des hommes et femmes de nationalité française servant « pendant la durée légale », quel que soit leur grade, qu'ils soient engagés ou appelés.

CS 84 ETUDIANTS ELEVES DE 15 ANS ET PLUS

Ce groupe comprend les personnes âgées de 15 ans au moins dont l'activité principale est d'étudier au sein d'un établissement d'enseignement. Les apprentis et stagiaires en entreprise ne sont pas classés dans cette catégorie, mais parmi les actifs.

CS 85 PERSONNES DIVERSES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE MOINS DE 60 ANS (SAUF RETRAITES)

Cette catégorie comprend notamment :

- les enfants de moins de 15 ans, même scolarisés ;
- les femmes au foyer de moins de 60 ans à l'exclusion de celles qui, ayant au moins 53 ans et ayant déjà exercé une activité professionnelle, sont classées parmi les retraités ;
- les personnes ayant pris leur retraite mais n'ayant pas atteint l'âge de 53 ans ;
- les personnes qui se consacrent à la gestion de leur propre patrimoine, sans produire de biens ou services marchands, ni participer à l'activité d'aucune entreprise ;
- les détenus ;
- les personnes vivant d'une activité illégale ou de la prostitution.

CS 86 PERSONNES DIVERSES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE 60 ANS ET PLUS (SAUF RETRAITES)

Cette catégorie comprend notamment les femmes de plus de 60 ans n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle.

ANNEXE 5 : RUBRIQUES PROPRES A LA PCS-ESE

342b PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 342a Enseignants de l'enseignement supérieur)

Personnes, de rang professeur, maître de conférences ou équivalent, dont l'enseignement dans un ou plusieurs établissements, publics ou privés, d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieur, etc., à l'exclusion des classes préparatoires) est, en principe l'activité professionnelle principale, (à l'exclusion des enseignants en médecine, pharmacie et dentaire). Les personnels de direction de la plupart des établissements d'enseignement supérieur sont aussi, en général, classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Maître de conférence <sauf santé>
Professeur d'enseignement supérieur <sauf santé>
Professeur d'université <sauf santé>

PROFESSIONS ASSIMILEES

(Maître) Assistant <faculté, université ; sauf santé>
Agrégé de droit
Agrégé de sciences économiques
Chargé d'école <enseignement supérieur>
Chargé de cours <enseignement supérieur>
Chef de travaux pratiques d'école <enseignement supérieur>
Directeur d'institut d'enseignement supérieur
Directeur d'école <enseignement supérieur>
Professeur de chaire supérieure
Sous directeur d'école < enseignement supérieur>

PROFESSIONS EXCLUES

Président d'université ---> 331a
Recteur (clergé) ---> 441a
Recteur (enseignement) ---> 331a

342c PROFESSEURS AGRÉGÉS ET CERTIFIÉS EN FONCTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 342a Enseignants de l'enseignement supérieur)

Personnes, agrégées et certifiées de l'enseignement *secondaire*, dont l'enseignement dans un ou plusieurs établissements, publics ou privés, d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieur, etc., à l'exclusion des classes préparatoires) est, en principe l'activité professionnelle principale.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agrégé détaché dans le supérieur
Certifié détaché dans le supérieur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agrégé préparateur (répétiteur)
Directeur de centre régional d'éducation physique
Lecteur <enseignement supérieur>
Moniteur d'atelier <enseignement supérieur>
Moniteur technique <enseignement supérieur>
Professeur chargé de mission <enseignement supérieur>
Professeur d'école normale
Professeur du conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
Professeur technique du supérieur

PROFESSIONS EXCLUES

Professeur de classe préparatoire ---> 341a

342d PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 342a Enseignants de l'enseignement supérieur)

Personnes, dont l'activité principale est d'enseigner, à titre temporaire, dans un ou plusieurs établissements, publics ou privés, d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieur, etc.). Cette rubrique ne comprend pas les enseignants des classes préparatoires, ni les enseignants en médecine, pharmacie et odontologie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant étranger de faculté

Attaché de recherche

Attaché universitaire

Expert en sciences <enseignement supérieur>

Expert en sciences biologiques <sauf médecin><enseignement supérieur>

Instructeur technique <enseignement supérieur>

342f DIRECTEURS ET CHARGÉS DE RECHERCHE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 342e Chercheurs de la recherche publique)

Personnes, de rang directeur de recherche, chargé de recherche ou équivalent, effectuant des recherches dans les sciences exactes ou naturelles, économiques ou sociales, et rattachées, soit à un organisme public de recherche (ainsi les établissements publics scientifiques et techniques : CEMAGREF, CNRS, IFREMER, INED, INRA, INRETS, INRIA, INSERM, ORSTOM), soit à une administration publique. La distinction avec les professeurs et maîtres de conférence du supérieur est surtout fondée sur l'activité économique de l'établissement employeur.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé de recherche <recherche publique>

Directeur de recherche <recherche publique>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Astronome (-adjoint) <ETAT, COLL. LOC.>

Ingénieur en physique nucléaire <ETAT, COLL. LOC.>

Maître de recherche <recherche publique>

342g INGÉNIEURS D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 342e Chercheurs de la recherche publique)

Personnes effectuant des recherches dans les sciences exactes ou naturelles, économiques ou sociales, et rattachées soit à un organisme public de recherche (établissements publics scientifiques et techniques : CEMAGREF, CNRS, IFREMER, INED, INRA, INRETS INRIA, INSERM, ORSTOM; établissements publics industriels et commerciaux : CEA, CIRAD, CNES, IFREMER, ONERA), soit à une administration publique, à l'exclusion des enseignants-chercheurs du supérieur, des directeurs et chargés de recherche.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur CEA, CNES, ONERA <études ou nd>
Ingénieur d'étude (EPST, Education nationale)
Ingénieur de recherche (EPST, Education nationale)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chercheur CNRS
Chercheur s.a.i. <ETAT, COLL. LOC.>

342h ALLOCATAIRES DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 342e Chercheurs de la recherche publique)

Personnes effectuant à titre temporaire, mais comme activité principale, par exemple dans le cadre de la préparation d'une thèse, des recherches dans les sciences exactes ou naturelles, économiques et sociales, rattachées soit à un organisme public de recherche, soit à une administration publique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Allocataire de recherche
Doctorant
Thésard

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boursier INRA, INSERM

354e ARTISTES DE LA DANSE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 354d Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers)

Artistes créant, dirigeant ou interprétant des oeuvres chorégraphiques de tout genre, dans le cadre d'un spectacle vivant ou audiovisuel.

La rubrique inclut aussi bien des interprètes jouant seuls que des artistes réunis en une formation particulière (danseurs de ballet) ou dirigeant cette dernière (maître de ballet). Elle inclut également les activités de chorégraphie et de conseil en chorégraphie, excepté dans le cas où ces activités sont exercées de manière accessoire en complément d'une activité de direction générale ou de conduite d'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artiste chorégraphique
Chorégraphe
Danseur de ballet
Danseur soliste
Maître de ballet

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artiste de music hall <sai>
Assistant < art chorégraphique, danse>
Assistant pour la danse <théâtre, théâtre lyrique, art chorégraphique, danse>
Conseiller artistique <art chorégraphique, danse>
Danseur de music hall
Danseur de variétés
Directeur artistique < art chorégraphique, danse>
Figurant de ballet < art chorégraphique, danse>
Premier danseur <théâtre, théâtre lyrique>
Répétiteur < art chorégraphique, danse>

PROFESSIONS EXCLUES

Artiste lyrique ---> 354b
Professeur d'art chorégraphique <hors établissements scolaires> ---> 354g
Professeur d'art chorégraphique <établissement d'enseignement secondaire et supérieur> ---> 341a, 342a

354f ARTISTES DU CIRQUE ET DES SPECTACLES DIVERS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 354d Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers)

Artistes intervenant dans des domaines qui n'entraînent pas l'exercice exclusif ou privilégié de l'une des spécialités artistiques classées dans les rubriques précédentes ou pratiquant leur art dans des conditions particulières (cirque, spectacles de plein air) rendant difficile un tel classement.

Ces personnes exercent leur art ou leur spécialité dans le domaine du cirque ou de professionnels. Elles peuvent intervenir également dans des secteurs d'activité très particuliers (défilés de mode, cascades, animation et présentation de spectacles divers).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acrobate
Artiste de cirque
Clown
Dompteur
Equilibriste
Jongleur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur <radio, télévision>
Artiste de cabaret <sai>
Artiste de rue <sai>
Artiste de variétés <sai>
Cascadeur
Chansonnier
Fantaisiste
Illusionniste
Imitateur
Mannequin
Meneur de jeu
Modèle
Présentateur
Speaker

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur exploitant de cirque ---> 232a, 233d
Marionnettiste ---> 354c

<NON SAL/IND.><10 OU PLUS>

381b INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, LA PÊCHE, LES EAUX ET FORETS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 381a Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts)

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés d'étudier et de résoudre les problèmes techniques et économiques rencontrés dans le domaine agricole ou, plus généralement, en matière de développement des activités exercées dans les domaines de l'agriculture, des eaux et des forêts.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur agronome <recherche, études> <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de développement en agriculture <recherche, études> <sauf Etat, coll. loc. > <CADRE>
Agronome <recherche, études <sauf Etat> <CADRE,QND>
Animateur agricole <recherche, études> <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Chargé d'études agricoles <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Ingénieur <agriculture><recherche, études> <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE,QND>
Ingénieur O.N.F. <recherche, études> <CADRE>
Ingénieur horticoles<recherche, études> <CADRE,QND>
Pédologue<recherche, études> <CADRE>
Vulgarisateur agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent foncier ---> 372e <CADRE>
Conseiller fiscal agricole <sauf Etat, coll. .loc.> ---> 372e <CADRE>
Ingénieur agricole <recherche publique>---> 342g
Ingénieur d'agriculture <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche publique>
---> 332a, 332b

381c INGENIEURS ET CADRES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION DE L'AGRICULTURE, LA PECHE, LES EAUX ET FORÊTS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 381a Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts)

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés de participer à la réalisation de travaux de production ou d'aménagement au sein d'une entreprise agricole, halieutique ou sylvicole.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur agronome <production><sauf Etat, coll. loc.> <CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de développement en agriculture <sauf Etat, coll. loc. > <CADRE>
Agronome <production> <sauf Etat> <CADRE,QND>
Animateur agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Cadre <pêche>
Conseiller agricole <production> <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller d'entreprise agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller de gestion agricole <production> <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller de groupement agricole <production> <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Conseiller technique agricole <sauf Etat, coll. loc.> <CADRE>
Ingénieur <agriculture> <production><sauf Etat, coll. loc.> <CADRE,QND>
Ingénieur O.N.F. <production> <CADRE>
Ingénieur horticole <production> <CADRE,QND>
Pédologue<production> <SALARIE><CADRE>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent foncier ---> 372e <CADRE>
Conseiller fiscal agricole <sauf Etat, coll. .loc.> ---> 372d <CADRE>
Ingénieur agricole <recherche publique>---> 342e
Ingénieur d'agriculture <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche publique>
---> 332a, 332b

386b INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE, EAU

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 386a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau))

Ingénieurs et cadres de recherche et études salariés du secteur privé, chargés de concevoir des programmes de recherche sur des produits nouveaux ou l'amélioration de produits ou de procédés existants, dans les domaines de la distribution d'énergie et d'eau.

Les métiers correspondants des industries de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et du nucléaire sont rattachés à la rubrique 385a.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur géologue

Physicien <secteur privé> <s.a.i.>

<CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Météorologiste <sauf Etat>

<CADRE,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur atomiste ---> 385a

Ingénieur nucléaire ---> 385a

386c INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATÉRIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS)

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 386a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau))

Ingénieurs et cadres de recherche et études salariés du secteur privé, chargés de concevoir des programmes de recherche sur des produits nouveaux ou l'amélioration de produits ou de procédés existants, dans les domaines du textile, du cuir, de l'habillement, de l'industrie du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules), du façonnage du papier-carton et des activités non recensées dans les rubriques précédentes.

Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de bureau d'études <textile, habillement chaussure, cuir> <CADRE,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de projet < textile, habillement chaussure, cuir, énergie> <CADRE,QND>

Chef de projet<trav. méca. du bois, ind. papier-carton> <CADRE,QND>

Expert en sciences <secteur privé, sciences exactes> <CADRE,QND>

Expert en sciences physiques <secteur privé> <CADRE,QND>

Ingénieur d'études <textile, habillement, chaussure, cuir> <CADRE,QND>

Ingénieur d'études <trav. méca. du bois, ind. papier-carton> <CADRE,QND>

Ingénieur de brevet

Ingénieur papetier <études> <CADRE,QND>

Ingénieur rédacteur technique <s.a.i.>

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur <ETAT, COLL. LOC., sauf recherche publique> ---> 332a, 332b

Ingénieur <recherche publique> ---> 342e

451g PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 451f Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors enseignement, patrimoine))

Personnels de catégorie B (par exception les secrétaires de mairie de la catégorie A) des collectivités locales. Ils assurent des fonctions d'encadrement, ou des tâches qualifiées de nature diverse, parfois en contact avec le public. Les personnels ayant une spécialité technique (hors informatique) de la catégorie 47 " Techniciens " sont affectés à celle-ci.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Rédacteur(chef) territorial
Secrétaire de mairie <Catégories A et B>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de section <collectivités locales>
Comptable <COLL. LOC.> : <si grade ignoré>
Lieutenant de sapeurs-pompiers
Programmeur <COLL. LOC.> <si grade inconnu>
Pupitreux <COLL. LOC.> <si grade inconnu>
Receveur comptable des collectivités locales
Receveur principal des collectivités locales
Secrétaire médico-sociale

PROFESSIONS EXCLUES

Secrétaire de mairie <Adjoint administratif> --->523a
Techniciens des travaux publics des collectivités locales ---> 472d

451h PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES DES HÔPITAUX

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 451f Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors enseignement, patrimoine))

Personnels de catégorie B des hôpitaux. Ils assurent des fonctions d'encadrement, ou des tâches qualifiées de nature diverse, parfois en contact avec le public. Les personnels ayant une spécialité technique (hors informatique) de la catégorie 47 " Techniciens " sont affectés à celle-ci.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint des cadres hospitaliers
Secrétaire médicale <hôpital>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Comptable <hôpital.> : <si grade ignoré>
Econome de petit établissement <hôpital>
Programmeur (...) <hôpital> <si grade inconnu>
Pupitreux <hôpital> <si grade inconnu>

461b SECRETAIRES DE DIRECTION, ASSISTANTS DE DIRECTION (NON CADRES)

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 461a Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres))

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre, chargés de préparer et de réunir les éléments du travail d'un chef d'entreprise, d'un cadre, et d'établir leur correspondance. Ils peuvent aussi encadrer et former une équipe de collaborateurs, être responsables du suivi budgétaire d'un service .

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant de direction	<sauf cadre>
Secrétaire assistante de direction	<TECH, AM,QND>
Secrétaire de direction	<sauf cadre>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché de direction	<sauf cadre>
----------------------	--------------

PROFESSIONS EXCLUES

Assistant de direction ---> 373b, 373c, 373d	<CADRE>
Attaché de direction ---> 373b, 373c, 373d	<CADRE>
Secrétaire de direction <GE> ---> 373b	<CADRE>

**461c SECRÉTAIRES DE NIVEAU SUPÉRIEUR
(NON CADRES, HORS SECRÉTAIRES DE DIRECTION)**

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 461a Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres))

Salariés non fonctionnaires, non cadres, n'ayant pas une responsabilité de secrétaire/assistant de direction, chargés de saisir et de présenter des documents (courrier ou rapports) pour un service ou pour un chef hiérarchique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Secrétaire <sauf Etat, coll. loc.> <TECH,AM >

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de secrétariat <sauf Etat, coll. loc.> <TECH,AM,QND>
Secrétaire agent de maîtrise
Secrétaire commerciale <TECH,AM >
Secrétaire comptable <sauf Etat, coll.loc.> <TECH,AM >
Secrétaire médicale <sauf Etat, hôpital, coll.loc.> <TECH,AM >

**486b AGENTS DE MAITRISE EN MAINTENANCE, INSTALLATION
EN ÉLECTRICITÉ ET ELECTRONIQUE**

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 486a Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique)

Agents de maîtrise encadrant une équipe d'ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, chargés de l'entretien ou de l'installation d'équipements électriques ou électroniques. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et d'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'atelier d'entretien électrique, électronique <AM,QND>
Chef de section d'entretien <électricité-électronique> <AM>
Contremaître d'entretien en électricité-électronique

PROFESSIONS ASSIMILEES

Régleur électricien d'entretien <AM >

486c AGENTS DE MAITRISE EN MAINTENANCE, INSTALLATION EN ÉLECTROMÉCANIQUE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 486a Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique)

Agents de maîtrise encadrant une équipe d'ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, chargés de l'entretien ou de l'installation d'équipements électromécaniques. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et d'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise d'entretien en électromécanique

Chef d'atelier d'entretien électromécanique

Contremaître électromécanicien <entretien>

<AM,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Contremaître électromécanicien <entretien>

**523b ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT
(sauf Poste, France Télécom et agents spécialisés des Impôts, Trésor, Douanes)**

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 523a Adjoint administratifs de la fonction publique (y. c. enseignement))

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie C de l'Etat de niveau supérieur ou égal à l'échelle 4 (ou assimilés), à l'exclusion des employés de la Poste, de France-Télécom et des agents de constatation et de recouvrement des services financiers de l'Etat.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint administratif <ETAT, sauf Poste, trésor, douanes, impôts >
Adjoint administratif principal <ETAT, sauf Poste, trésor, douanes, impôts>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de contrôle DGCCRF
Aide d'économat <éducation nationale>
Archiviste <informatique> <adjoint administratif><ETAT>
Assistant de gestion ANPE
Commis de bureau <ETAT>
Commis de la fonction publique
Dessinateur d'exécution <ETAT>
Employé de bureau à l'éducation nationale
Enquêteur <ETAT>

PROFESSIONS EXCLUES

Adjoint administratif principal de la Poste ---> 521a
Adjoint administratif principal des impôts, du trésor, des douanes ---> 522a

523c ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 523a Adjoints administratifs de la fonction publique (y. c. enseignement))

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie C de niveau supérieur ou égal à l'échelle 4 des collectivités locales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint administratif <COLL. LOC.>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint administratif principal <COLL. LOC.>

Appariteur enquêteur assermenté <COLL. LOC.>

Archiviste <informatique> <adjoint administratif><COLL. LOC.>

Chef de groupe administratif <COLL. LOC.>

Commis de bureau <COLL. LOC.>

Commis des collectivités locales

Dessinateur d'exécution <COLL. LOC.>

Enquêteur des collectivités locales

Secrétaire de mairie <Adjoint administratif>

523d ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES HÔPITAUX PUBLICS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 523a Adjoints administratifs de la fonction publique (y. c. enseignement))

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie C de niveau supérieur ou égal à l'échelle 4 des hôpitaux publics.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint administratif <hôpitaux>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint administratif principal <hôpitaux.>

Aide d'économat <hôpitaux>

Chef du standard téléphonique <hôpitaux>

Commis de bureau <hôpitaux>

Permanence de régulation médicale

524b AGENTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT
(sauf Poste, France Télécom et agents spécialisés des Impôts, Trésor, Douane)

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 524a Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement))

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie D (en extinction) et les agents de catégorie C des échelles 2 et 3 (ou assimilés) de l'Etat, à l'exception des agents de service, des ouvriers et des employés de la Poste et de France-Télécom.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif <ETAT >	
Agent d'accueil espace naturel <ETAT>	<EMP>
Agent du patrimoine <hors surveillance> <ETAT>	
Agent technique espace naturel <ETAT>	<EMP>
Aide documentaliste <ETAT>	<EMP>
Animateur parc naturel <ETAT>	<EMP>
Garde nature <ETAT>	
Guide de musée <ETAT>	<EMP>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de bureau de l'éducation nationale
Agent technique de bureau (atb) <ETAT >
Aide temporaire de bureau du trésor
Archiviste <informatique> <agent administratif> <ETAT>
Auxiliaire de bureau <ETAT >
Dactylo, sténo <ETAT> <sans indication de grade>
Employé à la comptabilité <ETAT.> <si grade inconnu>
Opérateur en informatique <ETAT.> <si grade ignoré>
Opératrice de saisie <ETAT > <si grade ignoré>
Standardiste <ETAT.> <si grade indisponible>
Télexiste <ETAT> <si grade inconnu>

524c AGENTS ADMINISTRATIFS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 524a Agents administratifs de la fonction publique (y. c. enseignement))

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie D (en extinction) et les agents de catégorie C des échelles 2 et 3 (ou assimilés) des collectivités locales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif < COLL. LOC.>	
Agent d'accueil espace naturel <COLL. LOC.>	<EMP>
Agent du patrimoine <hors surveillance> <COLL. LOC.>	
Agent technique espace naturel <COLL. LOC.>	<EMP>
Aide documentaliste <COLL. LOC.>	<EMP>
Animateur parc naturel <COLL. LOC.>	<EMP>
Garde nature <COLL. LOC.>	
Guide de musée <COLL. LOC.>	<EMP>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de bureau (atb) <COLL. LOC.>
Archiviste <informatique> <agent administratif> <COLL. LOC.>
Auxiliaire de bureau < COLL. LOC.>
Dactylo, sténo < COLL. LOC.> <sans indication de grade>
Employé aux écritures <COLL. LOC.>
Employé à la comptabilité <COLL. LOC.> <si grade inconnu>
Opérateur des activités physiques et sportives
Opérateur en informatique <COLL. LOC.> <si grade ignoré>
Opératrice de saisie <COLL. LOC.> <si grade ignoré>
Standardiste <COLL. LOC.> <si grade indisponible>
Télexiste <COLL. LOC.> <si grade inconnu>

524d AGENTS ADMINISTRATIFS DES HÔPITAUX PUBLICS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 524a Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement))

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie D (en extinction) et les agents de catégorie C des échelles 2 et 3 (ou assimilés) des hôpitaux publics.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif <hôpitaux>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de bureau (atb) <hôpitaux>

Auxiliaire de bureau <hôpitaux>

Dactylo, sténo < hôpitaux> <sans indication de grade>

Employé à la comptabilité <hôpitaux> <si grade inconnu>

Opérateur en informatique <hôpitaux> <si grade ignoré>

Opératrice de saisie <hôpitaux> <si grade ignoré>

Standardiste <hôpitaux> <si grade indisponible>

Télexiste <hôpitaux> <si grade inconnu>

541b AGENTS D'ACCUEIL QUALIFIÉS, HOTESSES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 541a Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie))

Salariés qualifiés du secteur privé chargés d'accueillir et d'informer des clients, des visiteurs. Leur lieu de travail est fixe. En général, ils assurent aussi quelques tâches annexes.

Par exception, ne font pas partie de la rubrique les employés de la banque (rubrique 545b), des assurances (rubrique 545c) et de la sécurité sociale (rubrique 545d).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'information <sauf hôtellerie>	<EQ,QND>
Hôtesse au sol	
Hôtesse d'accueil	<EQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil <accueil ou information, y.c. des transports >	<EQ,QND>
Huissier <sauf de justice><sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Hôtesse	<EQ,QND>
Hôtesse <accueil ou information, y.c. dans les transports>	<EQ,QND>
Hôtesse d'ambiance et de prévention <au sol>	
Hôtesse de location de véhicule	<EQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Hôtesse <accompagnement ; transports ou tourisme> ---> 546e
Hôtesse <centre de vacances> ---> 468b
Hôtesse <transports aériens> ---> 546d

541c AGENTS D'ACCUEIL NON QUALIFIÉS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 544a Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie))

Salariés non qualifiés du secteur privé chargés d'accueillir et d'informer des clients, des visiteurs. Leur lieu de travail est fixe. En général, ils assurent aussi quelques tâches annexes.

Par exception, ne font pas partie de la rubrique les employés de la banque (rubrique 545b), des assurances (rubrique 545c) et de la sécurité sociale (rubrique 545d).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'information <sauf hôtellerie>	<ENQ>
Hôtesse d'accueil	<ENQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil <accueil ou information, y.c. des transports>	<ENQ>
Huissier <sauf de justice><sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Hôtesse	<ENQ>
Hôtesse <accueil ou information, y.c. dans les transports>	<ENQ>
Hôtesse de location de véhicule	<ENQ>
Planton <sauf Etat, coll. loc.>	
Réceptionnaire	

PROFESSIONS EXCLUES

Hôtesse <accompagnement ; transports ou tourisme> ---> 546e
Hôtesse <centre de vacances> ---> 468b
Hôtesse <transports aériens> ---> 546d

543b EMPLOYÉS QUALIFIÉS DES SERVICES COMPTABLES OU FINANCIERS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 543a Employés des services comptables ou financiers)

Cette rubrique comprend des employés qualifiés du secteur privé, qui, sous les ordres d'un comptable ou d'un chef d'entreprise, vérifient, enregistrent et imputent les données commerciales, financières ou industrielles sur différents supports.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Employé de bureau comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Facturière	<EQ,QND>
Secrétaire comptable <sauf Etat, coll.loc.>	<EQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent comptable <sauf Etat, coll. loc. et nd>	<EQ>
Caissier <sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.>	<EQ,QND >
Caissier de restauration <restaurant, cantine, self-service,...>	<EQ,QND>
Caissier-comptable <sauf de magasin, cinéma, banque, assurances, transports, Etat, coll. loc.>	<EQ,QND >
Comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<EMP>
Comptable sténodactylo <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Dactylo comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Dactylo facturière	<EQ,QND>
Employé de comptabilité <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Employé de service financier	<EQ,QND>
Employé de service statistique <sauf Etat coll. loc.>	<EQ,QND >
Encaisseur <sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Mécanographe facturière	<EQ,QND>
Secrétaire facturière	<EQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent comptable <COLL. LOC.> :
chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 333f
Agent comptable <ETAT> :
chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 333e

543c EMPLOYES NON QUALIFIÉS DES SERVICES COMPTABLES OU FINANCIERS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 543a Employés des services comptables ou financiers)

Cette rubrique comprend des employés non qualifiés du secteur privé, chargés de travaux d'écriture, chiffrage, classement, dans un service comptable ou financier.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Employé de bureau comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Facturière	<ENQ>
Secrétaire comptable <sauf Etat, coll.loc.>	<ENQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent comptable <sauf Etat, coll. loc. et nd>	<ENQ>
Caissier <sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Caissier de restauration <restaurant, cantine, self-service,...>	<ENQ>
Caissier-comptable <sauf de magasin, cinéma, banque, assurances, transports, Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Comptable sténodactylo <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Dactylo comptable <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Dactylo facturière	<ENQ>
Employé de comptabilité <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Employé de service financier	<ENQ>
Employé de service statistique <sauf Etat coll. loc.>	<ENQ>
Encaisseur <sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.>	<ENQ>
Mécanographe facturière	<ENQ>
Secrétaire facturière	<ENQ>

PROFESSIONS EXCLUES

Employé à la comptabilité <ETAT, COLL. LOC.> :
Chiffrer suivant le grade, à défaut ---> 524a

543e EMPLOYES QUALIFIÉS DES SERVICES DU PERSONNEL ET DES SERVICES JURIDIQUES

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 543d Employés administratifs divers d'entreprises)

Personnels classés "employés " dans les conventions collectives dont la qualification est égale ou supérieure à l'employé d'exécution pouvant par exemple établir une correspondance simple, suivant des règles bien établies, ne nécessitant pas d'études juridiques ou contentieuses et ne faisant pas appel à des techniques comptables, financières ou à des fonctions de secrétariat informatique.

Cette rubrique comprend les dessinateurs d'exécution non techniciens ou agents de maîtrise, chargés, à partir d'un dessin d'ensemble, d'exécuter ceux de différentes pièces ou détails à une échelle déterminée. Elle ne comprend pas les "employés des services techniques" de la banque et des assurances

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé au service du personnel <sauf Etat, coll. loc.> <EQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Employé de contentieux <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports> <EQ,QND>

Employé de notaire <EQ,QND>

543f EMPLOYES QUALIFIÉS DES SERVICES COMMERCIAUX DES ENTREPRISES (HORS VENTE)

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 543d Employés administratifs divers d'entreprises)

Personnels classés "employés" dans les conventions collectives dont la qualification est égale ou supérieure à l'employé d'exécution, affectés à des tâches d'administration des achats et des ventes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé aux achats <sauf Etat, coll. loc.> <EQ,QND>

Employé de service commercial <hors vente> <sauf Etat, coll. loc.> <EQ,QND>

543g EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS QUALIFIÉS DES AUTRES SERVICES DES ENTREPRISES

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 543d Employés administratifs divers d'entreprises)

Personnels classés "employés " dans les conventions collectives dont la qualification est égale ou supérieure à l'employé d'exécution. Ils peuvent assumer des tâches relevant de la gestion générale, l'intendance, le service intérieur, les services méthodes et ordonnancement. Cette rubrique comprend les dessinateurs d'exécution non techniciens ou agents de maîtrise, chargés, à partir d'un dessin d'ensemble, d'exécuter ceux de différentes pièces ou détails à une échelle déterminée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dessinateur	<EQ,QND>
Dessinateur d'exécution	<EMP>
Dessinateur détaillant	
Employé aux écritures <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances., transports>	<EQ,QND>
Employé de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,QND>
Agent de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,QND>
Agent de service <sauf Etat, coll. loc., santé, enseignement>	<EQ,QND>
Aide de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,QND>
Aide documentaliste	<EQ,QND>
Auxiliaire de bureau <sauf Etat, coll.loc., banque, assurances, transports>	<EQ,QND>
Commis administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,QND>
Commis de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,QND>
Employé administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<EQ,QND>
Employé aux archives <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Employé des services généraux <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Enquêteur <enquête statistique> <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>
Gouacheur <dessin>	<EQ>
Pointeau <sauf transport>	<EQ,QND>
Releveur de compteurs	
Traceur <dessin >	<EQ>
Vaguemestre <sauf Etat, coll. loc.>	<EQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de bureau <COLL. LOC.>---> 524c
Agent de bureau <ETAT>---> 524b
Aide documentaliste <COLL. LOC.> ---> 524c
Aide documentaliste <ETAT> ---> 524b
Auxiliaire de bureau <COLL. LOC.> ---> 524c
Auxiliaire de bureau <ETAT> ---> 524b
Commis de bureau <COLL. LOC.>---> 523c
Commis de bureau <ETAT>---> 523b

543h EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS NON QUALIFIÉS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 543d Employés administratifs divers d'entreprises)

Cette rubrique rassemble les employés non qualifiés des rubriques 543e à 543g.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé au service du personnel <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ,QND>
Employé aux achats <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ,QND>
Employé aux écritures <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances., transports>	<ENQ,QND>
Employé de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Employé de service commercial <hors vente> <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Agent de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Agent de service <sauf Etat, coll. loc., santé, enseignement>	
Aide de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Aide documentaliste <sauf Etat, coll. loc.>	
Auxiliaire de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Commis administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Commis de bureau <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Employé administratif <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Employé aux archives <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ,QND>
Employé de contentieux <sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports>	<ENQ,QND>
Employé de notaire	<ENQ,QND>
Employé des services généraux <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ,QND>
Enquêteur <enquête statistique> <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ,QND>
Vaguemestre <sauf Etat, coll. loc.>	<ENQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Aide documentaliste <COLL. LOC.> ---> 524c
Aide documentaliste <ETAT.> ---> 524b

553b VENDEURS POLYVALENTS DES GRANDS MAGASINS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 553a Vendeurs non spécialisés)

Salariés chargés de la vente dans les grands magasins. Ils peuvent assurer des opérations administratives simples se rapportant à ces travaux.

Cette rubrique est exclusivement réservée aux personnels classés « employés » dans les conventions collectives des grands magasins et n'ayant pu être classés ailleurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur polyvalent de grand magasin

553c AUTRES VENDEURS NON SPÉCIALISÉS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 553a Vendeurs non spécialisés)

Salariés chargés de la vente dans des surfaces de vente non spécialisées : libres-services, grands magasins. Parfois, ils effectuent aussi les opérations administratives simples se rapportant à ces travaux.

Cette rubrique ne comprend pas les personnels classés « employés » dans les conventions collectives des grands magasins et n'ayant pu être classés ailleurs (rubrique 553b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de libre service

<EMP,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur commercial <commerce>

<EMP, OQ, ONQ, QND>

Démonstrateur <commerce grande surface>

<EMP, OQ, ONQ, QND>

Employé commercial

<EMP, OQ, ONQ, QND>

Employé de rayon

<EMP, OQ, ONQ, QND>

Gondolier (e)

<EMP, OQ, ONQ, QND>

Vendeur de grande surface <sans indication de spécialité>

<EMP,QND>

Vendeur de supermarché, hypermarché <sans indication de spécialité>

<EMP,QND>

Vendeur sai <commerce grande surface>

<EMP,QND>

561b SERVEURS, COMMIS DE RESTAURANT, GARÇONS QUALIFIÉS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 561a Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant))

Cette rubrique rassemble les professionnels qualifiés du service en salle (de niveau employé).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de rang	<EMP,OQ,QND >
Commis de restaurant	<EMP,OQ>
Garçon de café, de restaurant	<EMP,OQ>
Serveur <restaurant>	<EMP,OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Barman	<EMP,OQ>
Commis de bar	<EMP,OQ>
Commis de brasserie	<EMP,OQ>
Commis de salle <restaurant>	<EMP,OQ>
Employé de restaurant	<OQ,EMP>
Hôte/hôtesse <restaurant>	<EMP,OQ>
Serveur de café, bar, hôtel	<EMP,OQ>
Serveur de restaurant, cantine	<EMP,OQ>
Surveillant de cantine <enseignement, action sociale><sauf Etat, coll.loc>	

561c SERVEURS, COMMIS DE RESTAURANT, GARÇONS NON QUALIFIÉS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 561a Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant))

Cette rubrique rassemble les professionnels non qualifiés du service en salle (de niveau employé).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commis de restaurant	<ONQ,QND>
Garçon de café, restaurant	<ONQ,QND>
Serveur <restaurant, hôtel, >	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commis de salle <restaurant, hôtel>	<ONQ,QND>
Commis de suite	<EMP,ONQ,QND>
Employé de cafétéria	<EMP,ONQ,QND>
Etagère <hôtel, restaurant>	<EMP,ONQ,QND>
Femme de ménage <restaurant><sauf Etat, coll.loc>	
Fille de salle <hôtel, restaurant>	
Garçon de comptoir	<EMP,ONQ,QND>
Hôte/hôtesse <restaurant>	<ONQ,QND>
Officier <hôtel, restaurant>	<EMP,ONQ,QND>
Personnel de service <hôtel, restaurant>	<EMP,ONQ,QND>
Pompier <restaurant>	<EMP,ONQ,QND>
Vaisselleur	<EMP,ONQ,QND>

622c MONTEURS CABLEURS QUALIFIES EN ELECTRICITÉ

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 622b Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés)

Ouvriers qualifiés montant des éléments électriques, électromécaniques sur un châssis et procédant aux connexions, d'après des plans. Ils effectuent des montages ou participent à l'installation d'équipements en chantier extérieur.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Câbleur en armoires électriques	<OQ,QND>
Monteur câbleur <électricité>	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent EDF monteur câbleur électricien	<OQ,QND>
Agent EDF électricien <hors installation de lignes>	<OQ,QND>
Ajusteur électricien de transformateurs	<OQ,QND>
Chef d'équipe de câblage électrique	<OQ,QND>
Chef d'équipe de fabrication en électromécanique	<OQ,QND>
Câbleur en aéronautique	<OQ,QND>
Electricien <électricité>	<OQ,QND>
Electricien en aéronautique	<OQ,QND>
Electromécanicien <électricité>	<OQ,QND>
Electromécanicien en machines statiques	<OQ,QND>
Electromécanicien en transformateurs	<OQ,QND>
Etalonneur EDF	<OQ,QND>
Monteur ajusteur <électricité >	<OQ,QND>
Monteur ajusteur en moteurs électriques	<OQ,QND>
Monteur de transformateurs	<OQ,QND>
Monteur en machines tournantes	<OQ,QND>
Monteur électricien EDF	<OQ,QND>
Ouvrier d'entretien EDF	<OQ,QND>
Poseur de compteur	<OQ,QND>
Réparateur sur machines tournantes	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Agent EDF électricien <installation de lignes> ---> 621d	<OQ,QND>
Electricien <hors électricité, télécom> ---> 633a si	<OQ,QND>
Electricien <télécom.> ---> 621d	
Electricien installateur de ligne ---> 621d	<OQ,QND>

622d CABLEURS QUALIFIES EN ÉLECTRONIQUE (PROTOTYPE, UNITÉ, PETITE SÉRIE)

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 622b Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés)

Ouvriers qualifiés montant des éléments électroniques et procédant aux connexions, d'après des plans. Ils effectuent des montages à l'unité ou en petite série, ou participent à l'élaboration de prototypes.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Câbleur en électronique	<OQ,QND>
Monteur câbleur <électronique>	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'équipe de câblage en électronique	<OQ,QND>
Electronicien <domaine électronique>	<OQ,QND>
Monteur ajusteur <électronique>	<OQ,QND>

622e AUTRES MONTEURS CABLEURS EN ÉLECTRONIQUE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 622b Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés)

Autres ouvriers qualifiés montant des éléments électroniques sur un châssis et procédant aux connexions, d'après des plans.

La rubrique comprend aussi les ouvriers qualifiés non bobiniers qui fabriquent des enroulements pour machines électriques statiques ou tournantes (transformateurs, moteurs) ; ou bien qui montent, règlent ou installent ces machines lors de leur fabrication ou de leur installation.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Câbleur de cartes de circuit imprimé	<OQ,QND>
Ouvrier de montage en électronique	

622f BOBINIERS QUALIFIES

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 622b Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés)

Les bobiniers qualifiés fabriquent des enroulements pour machines électriques statiques ou tournantes (transformateurs, moteurs) ; ou bien montent, règlent ou installent ces machines lors de leur fabrication ou de leur installation.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bobinier (ou bobineur) <électricité-électronique>	<OQ>
Monteur bobinier	<OQ>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobinier en machines statiques ou tournantes	<OQ,QND>
Bobinier en transformateurs	<OQ,QND>
Bobinier électricien	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Bobinier <imprimerie, presse, diffusion> ---> 627f si	<OQ,QND>
Bobinier <papier-carton> ---> 626c si	<OQ,QND>
Bobinier <première transformation des métaux non ferreux> ---> 626b si	<OQ>
Bobinier <textile> ---> 627a si	<OQ>

623d OPÉRATEURS QUALIFIÉS SUR MACHINE DE SOUDAGE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 623c Soudeurs qualifiés sur métaux)

Ouvriers qualifiés exécutant, d'après des plans, l'assemblage soudé, par tout procédé (soudure oxy-acétylénique, soudure à l'arc, etc.), des pièces métalliques. La conduite du bain de fusion est faite par un moyen automatique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Opérateur sur machine de soudage	<OQ,QND>
Soudeur sur machine de soudage	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur sur machine de soudage	<OQ,QND>
Chef d'équipe soudure sur machine de soudage	<OQ,QND>
Soudeur monteur sur machine de soudage	<OQ,QND>
Soudeur sur métaux sur machine de soudage	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Chalumiste ---> 623a si	<OQ>
Soudeur haute fréquence en chaussure ---> 627c si	<OQ,QND>

623e SOUDEURS MANUELS

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 623c Soudeurs qualifiés sur métaux)

Ouvriers qualifiés exécutant, d'après des plans, l'assemblage soudé, par tout procédé (soudure oxyacéthylenique, soudure à l'arc, etc.), des pièces métalliques, en procédant manuellement. En général, ils choisissent eux-mêmes le mode opératoire le mieux adapté, leur habileté manuelle constituant l'un des facteurs prépondérants de réussite du travail.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Soudeur de précision	<OQ,QND>
Soudeur nucléaire	<OQ,QND>
Soudeur à l'arc	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur par point	<OQ>
Chef d'équipe soudure	<OQ,QND>
Contrôleur soudeur <hors radiographie, ultrasons, ressuage>	<OQ>
Soudeur argon	<OQ,QND>
Soudeur en lunetterie	<OQ>
Soudeur monteur	<OQ,QND>
Soudeur mécanicien	<OQ,QND>
Soudeur sans autre indication	<OQ>
Soudeur sur métaux	<OQ,QND>

PROFESSIONS EXCLUES

Soudeur tuyauteur ---> 623b si	<OQ,QND>
--------------------------------	----------

624b MONTEURS, METTEURS AU POINT TRÈS QUALIFIÉS D'ENSEMBLES MÉCANIQUES TRAVAILLANT À L'UNITÉ OU EN PETITE SÉRIE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 624a Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques)

Ouvriers très qualifiés réalisant le montage d'ensembles mécaniques (gros moteurs, machines-outils, etc.). Ils procèdent souvent à l'ajustage et à la finition des éléments à monter. Ils effectuent généralement le réglage et contrôlent la conformité et le bon fonctionnement à l'aide d'appareils appropriés.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

Attention : dans le cas où « ouvrier très qualifié » correspond aux classifications P3, OP3, OHQ, OTHQ ou équivalent des conventions collectives, les ouvriers dont la classification est P1, P2, OP1, OP2 relèvent de la rubrique 624c.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur de précision	<ouvr. très qual.>
Ajusteur metteur au point	<ouvr. très qual.>
Ajusteur monteur	<ouvr. très qual.>
Chef d'équipe en fabrication automobile	
Monteur mécanicien	<ouvr. très qual.>
Monteur prototypiste	<ouvr. très qual.>
Régleur en horlogerie	<ouvr. très qual.>

PROFESSIONS ASSIMILÉES

Ajusteur <mécanique>	<ouvr. très qual.>
Ajusteur balancier	<ouvr. très qual.>
Chef d'équipe de montage <mécanique>	<OQ>
Chef d'équipe en ajustage mécanique	<OQ>
Chef d'équipe en fabrication automobile	<OQ>
Horloger <fabrication>	<ouvr. très qual.>
Monteur ajusteur <mécanique>	<ouvr. très qual.>
Monteur de précision <mécanique>	<ouvr. très qual.>
Monteur en aéronautique	<ouvr. très qual.>
Monteur en hydraulique	<ouvr. très qual.>
Monteur motoriste <construction automobile>	<ouvr. très qual.>
Monteur régleur d'instrument d'optique	<ouvr. très qual.>
Monteur soudeur	<ouvr. très qual.>
Mécanicien monteur	<ouvr. très qual.>
Oléopneumaticien	<ouvr. très qual.>
Viroleuse centreuse en horlogerie	<ouvr. très qual.>

624c MONTEURS QUALIFIES D' ENSEMBLES MECANIQUES TRAVAILLANT EN MOYENNE OU EN GRANDE SÉRIE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 624a Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques)

Ouvriers qualifiés réalisant le montage d'ensembles mécaniques (gros moteurs, machines-outils, etc.). Ils procèdent souvent à l'ajustage et à la finition des éléments à monter. Ils effectuent le réglage et contrôlent la conformité et le bon fonctionnement à l'aide d'appareils appropriés.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

Attention : dans le cas où « ouvrier qualifié » correspond aux classifications P1, P2, OP1, OP2 ou équivalent des conventions collectives, les ouvriers dont la classification est P3, OP3, OHQ, OTHQ relèvent de la rubrique 624b.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur de précision	<OQ,QND>
Ajusteur metteur au point	<OQ,QND>
Ajusteur monteur	<OQ,QND>
Monteur mécanicien	<OQ>
Monteur prototypiste	<OQ,QND>
Régleur en horlogerie	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur <mécanique>	<OQ,QND>
Ajusteur balancier	<OQ,QND>
Chef d'équipe de montage <mécanique>	<OQ,QND>
Chef d'équipe en ajustage mécanique	<OQ,QND>
Chef d'équipe en fabrication automobile	<OQ>
Horloger <fabrication>	<OQ,QND>
Monteur ajusteur <mécanique>	<OQ,QND>
Monteur de précision <mécanique>	<OQ,QND>
Monteur en aéronautique	<OQ,QND>
Monteur en hydraulique	<OQ,QND>
Monteur motoriste <construction automobile>	<OQ>
Monteur régleur d'instrument d'optique	<OQ,QND>
Monteur soudeur	<OQ>
Mécanicien monteur	<OQ>
Oléopneumaticien	<OQ,QND>
Viroleuse centreuse en horlogerie	<OQ,QND>

**625f AUTRES OPÉRATEURS TRAVAILLANT SUR INSTALLATIONS OU MACHINES :
INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE (HORS TRANSFORMATION DES VIANDES)**

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 625e Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes))

Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires travaillant en général sur une installation ou une machine simple qu'ils sont capables de régler eux-mêmes.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Brasseur de bière	<OQ,QND>
Centrifugeur <iaa> < installation légère>	<OQ,QND>
Chocolatier <sauf commerce><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de four à chaux <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Etuviste <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conducteur d'enrobeuse <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de meunerie<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de pétrin <sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Conducteur de silo <sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Confiseur <sauf commerce><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Cuiseur <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Huilier<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Ouvrier confiseur<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Ouvrier de laiterie<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Pasteurisateur<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Stérilisateur <iaa><sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>
Upérisateur<sur machine, hors pilotage d'installation lourde>	<OQ,QND>

**625g AUTRES OUVRIERS DE PRODUCTION QUALIFIÉS NE TRAVAILLANT PAS SUR
MACHINE : INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE (HORS TRANSFORMATION DES VIANDES)**

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 625e Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes))

Ouvriers qualifiés effectuant les travaux spécifiques de l'agro-alimentaire, ne travaillant pas sur une machine ou sur une installation: échantillonnage, réception, pesage, préparation, cave.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Echantillonneur <iaa>

<OQ,QND>

Echantillonneur <iaa>

<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Fermenteur <iaa>

<OQ,QND>

Fermenteur <iaa>

<OQ,QND>

Glacier <sauf commerce>

<OQ,QND>

Glacier <sauf commerce>

<OQ,QND>

Ouvrier fromager

<OQ,QND>

Ouvrier fromager

<OQ,QND>

Préposé à la démulagination

<OQ,QND>

Préposé à la démulagination

<OQ,QND>

654b CONDUCTEURS QUALIFIÉS D'ENGINS DE TRANSPORT GUIDÉS (SAUF REMONTEES MECANIQUES)

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 654a Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés)

Conducteur de train ou conducteur qualifié d'autres engins de transports de personnes ou de marchandises astreints à rester en contact avec un support spécial(rails, câbles porteur ou d'alimentation,...), à l'exception des personnes chargées de piloter les remontées mécaniques. Ils sont responsables de la sécurité du transport. La complexité de leur travail et la longueur de leurs déplacements dépendent beaucoup du mode de transport.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de métro, train, locomotive (RATP, SNCF, etc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de conduite de métro
Conducteur (réseau ferré RATP, métro urbain)
Conducteur de route <SNCF, métro...>
Conducteur de tramway, funiculaire
Conducteur diesel <transports ferroviaires>
Elève conducteur <SNCF>
Mécanicien de route <SNCF, métro...>
Pilote du rail (SNCF)
Wattman (tramway)

654c CONDUCTEURS QUALIFIÉS DE SYSTÈMES DE REMONTEES MECANIQUES

(Éclatement en PCS-ESE de la rubrique 654a Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés)

Ouvriers chargés de la conduite d'une remontée mécanique filo-guidée (télécabine, télésiège, télési) destinée au transport de personnes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de remontées mécaniques

Opérateur de remontées mécaniques

<OQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide conducteur (remontée filo-guidée)

Assistant de piste

Conducteur de télécabine/téléphérique/télésiège/télési

Coordonnateur de remontées

Employé de remontées mécaniques

Perchiste <sauf cinéma, télévision>

<OQ>

656b MATELOTS DE LA MARINE MARCHANDE

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 656a Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés))

Salariés embarqués à bord des bateaux de mer marchands, chargés d'exécuter différentes opérations manuelles relatives à la conduite et à l'entretien du navire, à la sécurité à bord.... Sous la responsabilité d'un officier ou d'un maître d'équipage, ils peuvent assurer l'encadrement direct des personnes effectuant ces travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Matelot <marine marchande>
Premier matelot <marine marchande>
Quartier maître <marine marchande>
Second maître <marine marchande>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bosco
Marin <premier ou second maître, maître d'équipage, matelot> <marine marchande>
Navigateur <marine marchande>
Suppléant machine <marine marchande>
Suppléant machine <navigation intérieure>
Timonier <marine marchande>

PROFESSIONS EXCLUES

Matelot <pêche> ---> 692a

656c CAPITAINES ET MATELOTS TIMONIERES DE LA NAVIGATION FLUVIALE (SALARIÉS)

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 656a Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés))

Salariés embarqués à bord des bateaux fluviaux marchands ou des bâtiments automoteurs correspondants (remorqueurs, pousseurs, etc.), chargés d'exécuter différentes opérations manuelles relatives à la conduite et à l'entretien du navire, à la sécurité à bord.... Sous la responsabilité d'un officier ou d'un maître d'équipage, ils peuvent assurer l'encadrement direct des personnes effectuant ces travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Matelot <navigation intérieure> pénicheur (pénichier) <SALARIE>
Timonier <navigation intérieure>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Batelier <SALARIE>
Capitaine <automoteur, remorqueur, pousseur> <SALARIE>
Commandant <péniche, remorqueur, pousseur> <SALARIE>
Conducteur <automoteur, remorqueur, pousseur> <SALARIE>
Convoyeur de bateaux
Marinier
Passeur
Premier matelot <navigation intérieure>
Quartier maître <navigation intérieure>
Second maître <navigation intérieure>

671c OUVRIERS NON QUALIFIÉS DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL DU BÉTON

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 671b Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales)

Ouvriers n'ayant pas le statut de fonctionnaires ou assimilés, qui, sur les chantiers de travaux publics (construction ou entretien de gros ouvrages) ou dans le travail du béton, exécutent des tâches n'exigeant pas des connaissances techniques approfondies. Ils ont souvent à manipuler des charges importantes, malgré l'usage de machines ou engins.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de travaux DDE <Hors Etat, coll.loc.>	<ONQ,QND>
Cantonnier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Cimentier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Terrassier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aenve <Hors Etat, coll.loc>	
Agent de voies navigables <sauf éclusier> <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Bitumeur <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Boiseur <sauf extraction> <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Bétonneur, bétonnier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Chef d'équipe <btp> <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ>
Conducteur d'engin <pétrole> <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ>
Egoutier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Ferrailleur <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Fossoyeur <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Manoeuvre <travaux publics> <Hors Etat, coll.loc>	
Ouvrier d'entretien des voies <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ>
Ouvrier des parcs et ateliers <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ>
Ouvrier du bâtiment <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Ouvrier routier <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Poseur de voies <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>
Sableur de route, travaux publics <Hors Etat, coll.loc>	<ONQ,QND>

671d AIDES MINEURS, OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'EXTRACTION

(Eclatement en PCS-ESE de la rubrique 671b Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales)

Ouvriers qui, soit au fond, soit en surface, exécutent des tâches non qualifiées spécifiques des industries extractives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Boutefeu <mines>	<ONQ,QND>
Lampiste <mines>	<ONQ,QND>
Mineur de jour	<ONQ>
Ouvrier carrier	<ONQ,QND>
Purgeur <mines>	<ONQ,QND>
Trayeur <mines>	<ONQ,QND>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Abatteur de carrières	<ONQ,QND>
Abatteur de mines	<ONQ,QND>
Accrocheur en ardoisières	<ONQ>
Carrier-ébaucheur	<ONQ,QND>
Chargeur de mines	<ONQ,QND>
Concasseur de carrières	<ONQ,QND>
Conduiseur <mines>	<ONQ>
Ebaucheur <carrières>	<ONQ,QND>
Encageur <mines>	<ONQ>
Equarrisseur de pierres	<ONQ>
Laveur de mines	<ONQ,QND>
Mineur de fond	<ONQ>
Ouvrier d'about <mines>	<ONQ>
Ouvrier d'ardoisière	<ONQ,QND>
Ouvrier de carrière	<ONQ,QND>
Piqueur de pierres	<ONQ>
Polisseur de pierres	<ONQ>
Scieur de pierres, de marbres	<ONQ>
Sondeur <mines>	<ONQ,QND>
Trancheur <mines, carrières>	<ONQ>

ANNEXE 6 : ERRATA

CORRECTIONS FAITES ENTRE LA VERSION PUBLIÉE EN 2003 ET LA VERSION DU 21/11/2016

- 211f : suppression de la précision "<sauf plâtrier-peintre>" pour "plâtrier"
- 222a : dans le chapeau, suppression de "remarque : l'activité de poissonnier relève de l'artisanat."
- 223c : dans le chapeau, suppression de "remarque : l'activité de fleuriste relève de l'artisanat."
- 223h : suppression de "gérant libre de station service" des professions assimilées
- 227a : suppression de la restriction "<spectacles, services récréatifs>" pour "chef d'entreprise <prestations de service>"
- 227c : remplacement de "chiropracteur" par "chiromancien"
- 233b : suppression de "coiffeur" ; ajout de "transporteur de fonds <chef d'entreprise> <10 a 49>" dans les professions assimilées
- 233d : suppression de "transporteur de fonds <chef d'entreprise> <10 a 49>"
- 311a : interversion de "psychiatre" et "pédiatre" pour respecter l'ordre alphabétique
- 311b : suppression de la restriction "<non sal/ind.>" pour "médecin <hospitalier> (sans activité libérale)"
- 311c : modification du renvoi pour "assistant dentaire <non dentiste>" en 526b
- 341b : remplacement de "inspecteur d'information et d'orientation" par "inspecteur d'information"
- 37 : modification de l'intitulé 376e en "cadres des services techniques et commerciaux des assurances"
- 376e : modification de l'intitulé en "cadres des services techniques et commerciaux des assurances"
- 383c : ajout de la précision "<matériel électrique, électro. profes>" et de la restriction "<cadre, qnd>" pour "ingénieur technico-commercial en télécommunication"
- 387e : suppression de la précision "<sécurité sociale>" et ajout de la restriction "<cadre>" pour "contrôleur sécurité"
- 387f : suppression de la précision "<sauf état, coll. loc.>" pour "chargé d'études aménagement et environnement"
- 388c : ajout de la précision "<projet>" pour "consultant informatique"
- 388d : ajout de la précision "<sauf projet>" pour "consultant"
- 389a : ajout du renvoi pour "contrôleur aérien (public)" en 451d
- 451d : suppression de toutes les professions exclues, et ajout d'une profession exclue : "contrôleur militaire des activités aériennes" avec renvoi en 334a
- 461f : suppression de "assistant de direction <sauf banques, assurances, sécurité sociale>"
- 465b : suppression de "monteur de film <imprimerie>"
- 467c : modification des renvois pour "agent d'accueil en assurances" en 545c et "agent de sécurité sociale" en 545d
- 478c : suppression de "agent technique (réseau) <sauf état, coll. Loc>"
- 531a : modification du renvoi pour "garde chasse" en 533b
- 531b : modification du renvoi pour "garde chasse" en 533b
- 55 : correction de "quelques-uns uns" en "quelques-uns" à la troisième ligne du premier paragraphe
- 554c : suppression de la précision "<homme>" pour "vendeur de grand magasin <sans indication de spécialité>"
- 554f : suppression de "vendeur d'objets d'art" et de "vendeur en antiquités"
- 554g : ajout de "vendeur d'objets d'art" et de "vendeur en antiquités" dans les professions assimilées
- 561a : modification de la précision <hôtel, restaurant> en <restaurant> pour "femme de ménage"
- 561d : modification de la restriction <EMP,ONQ,QND> en <ONQ,QND> pour "aide de cuisine"
- 62 : correction du renvoi dans le deuxième paragraphe, vers la page 45
- 621f : modification de la restriction pour "canalisateur <électricité, télécom>" en <état, coll.loc>
- 623a : suppression de "chaudronnier tuyauteur"
- 624a : suppression de "chef d'équipe en fabrication automobile" des professions les plus typiques

625e : suppression de cinq doublons ("échantillonneur", "fermenteur", "glacier", "ouvrier fromager", "préposé à la démulage")
628c : suppression de "ajusteur..." des professions les plus typiques
632h : modification du renvoi pour "carreleur (maçon, mosaïste)" en 632a
633c : suppression de trois professions les plus typiques : "diéséliste", "garagiste mécanicien" et "mécanicien réparateur automobile"
634c : suppression de "électricien automobile"
636d : modification du renvoi à la rubrique correspondante pour les non qualifiés en 561d ;
modification de la restriction <OQ,EMP,QND> en <OQ,EMP> pour "commis de cuisine" et pour "cuisinier de cantine, de collectivité"
637b : correction de "ferronnier d'art" en "ferronnier d'art"
637d : suppression de la restriction "<cadre>" pour "sabotier <sauf commerce>"
684b : suppression de "agent d'entretien environnement" des professions les plus typiques
691f : correction de la précision "<sylviculture>" pour "ouvrier d'exploitation"

Annexe 2 : correction de 683a en 684a et de 561e en 561a